UCLouvain

Institut de Recherche pour le Développement FRANCE

UNIVERSITEIT GENT

ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Koning Boudewijnstichting
Fondation Roi Baudouin
König-Baudouin-Stiftung
King Baudouin Foundation

Un portrait des personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique

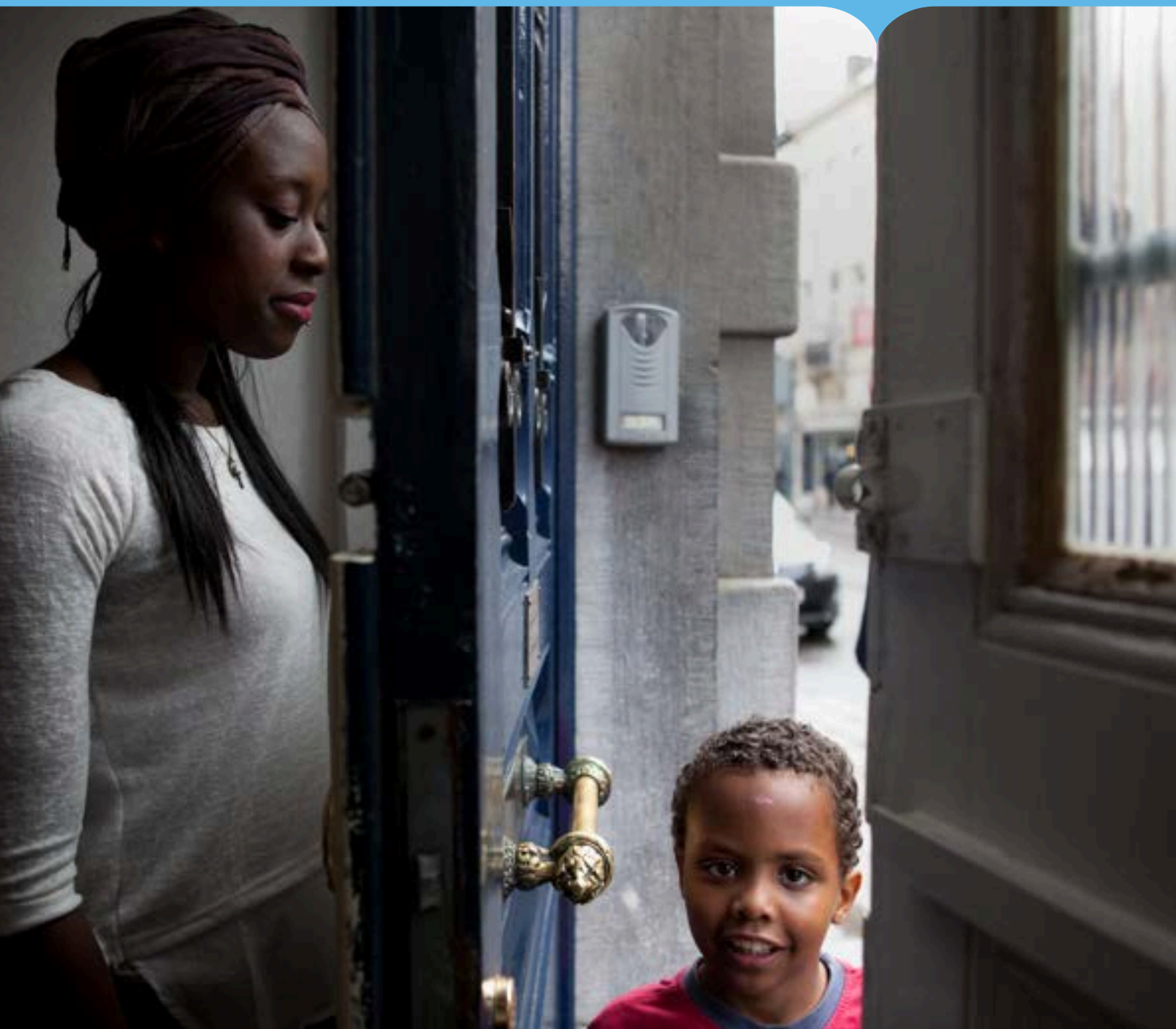

COLOFON

UN PORTRAIT DES PERSONNES ORIGINAIRES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE EN BELGIQUE.
Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel: Een portret van personen van sub-saharaanse afkomst in belgië.
Une édition de la Fondation Roi Baudouin
Rue Brederode, 21, 1000 Bruxelles

AUTEUR·ES
Sous la direction de Marie-Laurence Flahaux et Bruno Schoumaker.
Auteurs des chapitres : Bruno Schoumaker, Marie-Laurence Flahaux, Sarah Demart, Sorana Toma, Sihé Neya, Jean-Luc Nsengiyumva, Chadia Hezukuri, Natacha Zimmer, Elise Vaussy, Marie Godin, Sarah Derveeuw, Fanny D'hondt, Josué Begu Mbolipay, Mireille Le Guen, Clara Affun-Adegbulu, Katrien Vanthomme, Ama Kissi, Didier Ndombe Mbombo, Mariam Diallo, Chaimae Drioui, Laura March, Jocelyn Nappa Usatu

COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOUIN
Équipe Justice Sociale & Pauvreté
Équipe Communication

AVEC NOS REMERCIEMENTS AU COMITÉ DE LECTURE
Annie Mutamba, Visiting Professor, College of Europe - Présidente
Clarisse Monsengwo Tshikuna, Coordinatrice, Centre Régional d'Intégration
Landry Mawungu, Coordinateur Valorisation, Hannah Arendt Institute
Luc Vandemoortele, Diversity & Inclusion Officer, AXA
Lucie Xhrouet, Service prospective, UNIA
Melat Gebeyaw Nigussie, Directeur, Beursschouwburg
Philippe Lawson, Rédacteur en chef, L-Post
Randy Kalemba, Co-founder, Elonga
Richard Ovono, Co-founder, Parallax Creativity Awards
Wouter Arrazola de Oñate, Public Health Director, BELTA

& BOOST FOR TALENTS
Mpeya Moswala Bongambo
Amadou Diallo Elhadj
Charles Souktouin
Eve Fontsa
Esther Lisamba
M'mah Barthélémy Bangoura
Océane Mayaula
Salamata Diallo

Dépôt légal D/2848/2025/10
Numéro de référence 4003
Octobre 2025
Avec le soutien de la Loterie Nationale
Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site www.kbs-frb.be

AVANT-PROPOS

Quelque 450.000 personnes d'origine subsaharienne vivent aujourd'hui en Belgique. Elles forment un des plus grands groupes de population ayant des racines en dehors de l'Union européenne. Malgré une présence grandissante et leur contribution à la société, ces communautés restent souvent oubliées dans le débat public et politique et par la recherche. Nous espérons que ce rapport fera changer cet état de choses.

La Fondation Roi Baudouin a demandé à des équipes de recherche de l'UCLouvain, l'IRD, l'ULB et l'université de Gand de mener une enquête à grande échelle. De mai 2024 à février 2025, elles ont interrogé 923 personnes ayant des racines dans 36 pays subsahariens et vivant en Wallonie, en Flandre ou à Bruxelles. Sept thématiques étaient abordées dans l'enquête : migration, famille, travail, logement, santé, racisme et discrimination, citoyenneté et solidarité.

En se concentrant sur ces questions, le rapport donne une image actuelle et nuancée des communautés subsahariennes présentes en Belgique. Il jette un éclairage sur les différents parcours de vie, aspirations et engagements individuels, mais aussi sur les barrières structurelles qui font obstacle à la participation sociétale et au bien-être des personnes concernées, qu'elles soient nées en Belgique ou à l'étranger. La Fondation espère, en publiant les résultats de cette étude, alimenter le débat de société. Car ce n'est qu'en augmentant les connaissances qu'on pourra prévenir les stéréotypes et briser les barrières.

Cette enquête s'inscrit dans une tradition de la Fondation, qui s'emploie depuis plus de vingt ans à cartographier certains groupes de population en Belgique. Cela a par exemple été fait précédemment pour les communautés belgo-marocaine et belgo-turque. La présente enquête s'inscrit dans la continuité d'une étude de 2017 centrée sur les communautés belgo-congolaise, belgo-rwandaise et belgo-burundaise. Notre objectif est de contribuer, grâce à une vision plus claire de la situation démographique et socioéconomique de ces groupes de population, à une meilleure compréhension de leur place au sein de la société belge.

Cette étude n'aurait pu voir le jour sans les plus de 900 participant·es qui ont répondu aux 60 enquêteur·rices. Nous les remercions pour leur disponibilité et leur participation. Nous souhaitons également remercier les 24 membres des équipes de recherche qui ont préparé les questionnaires, analysé les données et coulé ces dernières dans ce rapport. Merci aussi au comité de lecture qui, sous la direction de Mme Annie Mutamba, a apporté son aide à la réalisation de cette enquête et à la publication du rapport. Enfin, des jeunes du programme BOOST ont sacrifié plusieurs samedis pour suivre l'ensemble du processus. Qu'ils et elles soient remercié·es pour leur regard neuf, leurs témoignages sincères et leur enthousiasme sans faille.

La Fondation Roi Baudouin

TABLE DE MATIÈRE

COLOFON 2
AVANT-PROPOS 3
INTRODUCTION 7
REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES 9
Présence subsaharienne en Belgique : un bref historique 9
Perspectives méthodologiques 10
Une approche comparative et quantitative 10
Une équipe pluridisciplinaire 11
L'organisation de l'enquête 11
Questionnaire : conception, tests, programmation 11
Le choix du face-à-face 12
Population cible 12
Échantillon 13
Formation des enquêteur·ices, collecte des données et déroulement de l'enquête 16
Ethique, consentement, protection des données 17
Traitement et analyses des données 17
1. PARCOURS MIGRATOIRES ET ADMINISTRATIFS 19
Une immigration jeune et récente, provenant de pays de plus en plus variés 19
Etudes, famille, conflits : les trois principaux motifs de départ 21
La Belgique comme destination : un choix avant tout lié à la famille et aux études 22
Des arrivées majoritairement directes et en avion depuis le pays d'origine 23
Rester en Belgique, retourner au pays d'origine ou vivre ailleurs ? 24
Une diversité de documents de voyage pour arriver en Belgique 27
Une part non négligeable de personnes ayant demandé l'asile 28
Des parcours administratifs complexes depuis l'arrivée en Belgique 30
Des statuts qui se stabilisent (en partie) avec le temps 31
Une précarité des statuts administratifs associée à du stress et de l'incertitude 32
Conclusion 34
2. ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET LIENS TRANSNATIONAUX 35
Des ménages de taille limitée et dont la composition varie 35
Une diversité de situations familiales et une augmentation des couples transnationaux 37
Un nombre d'enfants semblable à la population générale en Belgique 40
Une connexion avec l'Afrique subsaharienne au travers de pratiques multiformes 42
Des contacts fréquents avec le pays d'origine 42
Des séjours dans le pays d'origine variables selon la durée de résidence, la situation conjugale, la situation administrative et les conditions de vie 43
Des transferts d'argent dans les deux sens 45
Des activités économiques en Afrique subsaharienne peu fréquentes, portées par la première génération et les personnes ayant des ressources 47

Des aspirations de retour fortement liées à la situation familiale et aux pratiques transnationales ... 48
Conclusion ... 51
3. INSTRUCTION ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ... 52
Des niveaux d'instruction élevés ... 53
Une part importante de diplômes non reconnus ... 55
Une concentration des diplômes dans quelques domaines ... 57
Un taux d'emploi plus faible que dans la population générale, mais en hausse ... 57
Une majorité de contrats dans le secteur privé, à durée indéterminée ... 59
Une forte surreprésentation dans certains types de professions ... 60
Un taux de chômage qui diminue, mais reste élevé ... 62
De grandes variations du chômage entre groupes ... 63
Une insertion sur le marché du travail qui reste difficile, des discriminations fréquentes ... 64
Un déclassement professionnel encore important mais qui diminue ... 65
Une satisfaction dans l'emploi un peu plus faible que la moyenne nationale ... 67
Conclusion ... 69
4. CONDITIONS DE VIE ET LOGEMENT ... 70
Un niveau de vie bien en dessous de la moyenne nationale ... 70
Un moindre accès à la propriété ... 72
De moins bonnes conditions matérielles du logement ... 76
Une moindre présence dans des maisons unifamiliales ... 76
Une part plus grande de logements de trop petite taille ... 76
Des conditions de logement dégradées ... 78
Une relative satisfaction avec son logement et son quartier ... 80
Racisme et discriminations systémiques dans la recherche de logement ... 81
Conclusion ... 83
5. RACISME ET DISCRIMINATIONS ... 84
Des expériences fréquentes de discrimination et racisme ... 85
Harcèlement, menaces et agressions : des manifestations majeures du racisme ... 85
Des micro-agressions fréquentes ... 87
Racisme et discriminations déclarées : des expériences généralisées ... 90
Racisme et discriminations dans des domaines clés : un cumul d'expériences négatives ... 92
Conséquences, effets et réactions aux expériences de racisme et discriminations ... 94
Des réactions surtout informelles, de faibles recours institutionnels ... 94
Des effets multiples et profonds dans la vie des personnes ... 96
Les points de vue sur les représentations des personnes originaires d'Afrique subsaharienne et sur le passé colonial ... 98
Conclusion ... 100
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ... 101
Une bonne santé déclarée ... 101

Une prévalence plus faible des maladies chroniques, mais une hypertension et un diabète plus fréquents 104
Un bon niveau de bien-être subjectif et mental déclaré 107
Des disparités dans l'utilisation des soins de santé 109
Un moindre recours aux médecins généralistes et spécialistes 109
Un plus faible taux de dépistage du cancer du col de l'utérus 114
Expériences subjectives avec les professionnel·les de la santé 116
Une communication jugée globalement positive 116
Des vécus de traitements inéquitables 117
Conclusion 120
7. RELIGION, LIENS SOCIAUX, CITOYENNETÉ, ATTITUDES, SENTIMENT D'APPARTENANCE 122
Une forte affiliation et pratique religieuse, mais en recul 122
Des changements dans les attitudes par rapport à des questions de société et liées à la sphère privée 126
Une participation associative fréquente, surtout parmi les plus âgés 128
Une participation politique plus élevée en Belgique qu'au pays d'origine, et qui progresse avec le temps 130
Des sentiments d'appartenance à la Belgique et au pays d'origine partagés 132
Des cercles sociaux plus restreints et un sentiment de solitude prononcé parmi les primo-arrivants récents 135
Une confiance dans la police comparable à la population générale et stable, mais plus fragile dans certains groupes 138
Conclusion 141
CONCLUSION 142
RÉFÉRENCES 145
LISTE DES TABLEAUX 151
LISTE DES FIGURES 154
Annexe 1. Marges d'erreur 156
Annexe 2. Liste des personnes ayant réalisé des enquêtes 157
Annexe 3. Contributions des auteur·es et autres personnes aux chapitres 158

INTRODUCTION

Bruno Schoumaker et Marie-Laurence Flahaux

En 2016-2017, la Fondation Roi Baudouin soutenait une étude auprès des personnes originaires de pays d'Afrique subsaharienne (RD Congo, Rwanda, Burundi et quelques pays d'Afrique francophone). Cette étude, qui reposait sur des données quantitatives et qualitatives, offrait pour la première fois une vue d'ensemble sur la situation et les expériences des personnes d'origine subsaharienne en Belgique (Demart et al., 2017). D'autres travaux à partir de données administratives ou d'enquête ont confirmé ou approfondi certains résultats[1], et des travaux qualitatifs plus récents ont aussi contribué à une meilleure connaissance de cette population.

Depuis 2016, la taille de la population d'origine subsaharienne en Belgique a progressé, avec également une diversification des pays d'origine. Les contextes ont aussi évolué, que ce soit en Belgique, dans les pays d'origine, ou à un niveau plus global. La mise en œuvre de politiques migratoires plus restrictives, le développement des mouvements antiracistes, la place croissante des réseaux sociaux, les commissions consacrées à l'héritage colonial de la Belgique, ou encore la pandémie de Covid-19, pour ne citer que quelques changements, ont pu influencer les expériences, attitudes et aspirations des personnes d'origine subsaharienne. Si la comparaison à la précédente enquête était le point de départ de cette étude, l'importance de traiter de nouvelles questions s'est aussi rapidement imposée. Les inégalités en matière de logement et de santé, par exemple, ont été particulièrement marquantes pendant la pandémie et ne pouvaient être ignorées. C'est dans ce contexte que cette nouvelle étude a été conçue, afin d'examiner les éventuels changements par rapport à 2016, d'approfondir certaines thématiques, mais aussi d'en explorer de nouvelles.

Cette étude a consisté en la réalisation d'une enquête statistique auprès de 923 personnes d'origine subsaharienne résidant en Belgique, ce que traduit l'acronyme ROAM-BE utilisé dans la suite de ce rapport[2]. Une diversité de thématiques a été traitée : trajectoires migratoires et administratives, santé, expérience de racisme et de discriminations, études, situation économique et professionnelle, pratiques transnationales et citoyennes, identité, logement, vie quotidienne, attitudes, environnement social et familial. Ce rapport en présente les principaux résultats. Après un chapitre méthodologique, les analyses sont présentées dans sept chapitres thématiques.

L'ambition de ce rapport n'est pas de proposer une analyse exhaustive et approfondie de l'ensemble des sujets abordés dans l'enquête. L'objectif est plutôt d'offrir une publication rapide, à peine plus d'un an après le lancement de l'enquête, présentant les principaux résultats et fournissant un panorama d'ensemble, à la fois large et actuel, de la situation des personnes enquêtées. Des recherches ultérieures, par des membres de l'équipe, des étudiants et d'autres personnes qui souhaiteraient exploiter ces données, permettront d'affiner certaines analyses.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes et institutions qui ont contribué à cette recherche. La Fondation Roi Baudouin, qui a initié, financé et accompagné cette recherche tout

[1] Voir notamment le monitoring socio-économique de 2019, avec un focus sur les personnes d'origine congolaise, rwandaise et burundaise (Unia & SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, 2019), et l'enquête "Being black in the EU" (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023), dont le volet belge couvre un échantillon de 459 personnes d'origine subsaharienne.
[2] Research on African migrants and their descendants in Belgium.

au long de son développement. Nos remerciements vont également au comité de lecture[3], dont les contributions ont enrichi de manière significative les différentes étapes de cette étude. Cette enquête n'aurait bien sûr pas non plus été possible sans le travail rigoureux des enquêtrices et enquêteurs, ni sans la participation de près d'un millier de répondant·es à l'enquête principale et aux pré-tests. Les services administratifs, techniques, juridiques et éthiques des institutions de recherche[4] ont aussi joué un rôle essentiel dans la bonne réalisation du travail, de même que de nombreuses personnes-ressources extérieures. Enfin, ce travail a mobilisé de nombreux·ses chercheur·euses et stagiaires, à degrés divers, tout au long de ce travail[5]. Leurs expériences et expertises multiples ont contribué à une pluralité de regards et d'analyses.

[3] Le comité de lecture, mis sur pied par la Fondation Roi Baudouin, était composé de représentants de diverses et institutions et secteurs (associations, culture, médias, économique, de la santé, UNIA, etc.).
[4] Les institutions partenaires sont l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université de Gand (UGent).
[5] Les noms de l'ensemble des membres des équipes de recherche figurent dans l'annexe 3 de ce rapport, ainsi que dans la liste des auteurs de chaque chapitre.

REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

Bruno Schoumaker, Marie-Laurence Flahaux, Sarah Demart, Elise Vaussy, Chadia Hezukuri, Sorana Toma, Sihé Neya, Sarah Derveeuw, Marie Godin, Jean-Luc Nsengiyumva, Laura March, Jocelyn Nappa Usatu

Cette première partie décrit la manière dont cette étude a été conçue et mise en œuvre. Débutée en juin 2023, l'étude s'est déroulée sur un peu plus de deux années, depuis l'élaboration des objectifs et de la méthodologie générale de l'enquête jusqu'à la publication des rapports, en passant par la conception du questionnaire, la collecte des données et leur analyse. Après une brève présentation de l'évolution de la population d'origine subsaharienne en Belgique, nous présentons les grandes étapes de cette étude, notamment en exposant les ressemblances et différences avec celle de 2016 (Demart et al., 2017).

Présence subsaharienne en Belgique : un bref historique

Longtemps minoritaire dans le paysage migratoire de la Belgique, la population originaire d'Afrique subsaharienne a connu un essor important à partir de la fin des années 1980. Contrairement à d'autres pays d'Europe, la Belgique n'a pas favorisé l'immigration de main-d'œuvre en provenance des anciennes colonies. Dans les années 1960 et 1970, seulement quelques milliers d'étrangers subsahariens sont recensés en Belgique (Kagné & Martiniello, 2001 ; Schoumaker & Schoonvaere, 2014), dont les deux tiers sont de nationalité congolaise. À cette époque, les migrations avaient principalement lieu dans le cadre des études et s'accompagnaient souvent d'un retour au pays. À partir des années 1980, et plus encore dans les années 1990, les entrées en provenance d'Afrique subsaharienne vont augmenter, notamment sous l'effet de crises économiques et politiques en Afrique. Les profils des personnes arrivant en Belgique vont aussi changer, avec une augmentation des migrations d'asile et de regroupement familial. Parallèlement, les retours vont diminuer et conduire à une augmentation substantielle de la population d'origine subsaharienne en Belgique (Demart et al., 2017 ; Schoumaker & Schoonvaere, 2014), y compris de la deuxième génération (née en Belgique). Les pays d'origine vont aussi se diversifier, avec davantage d'arrivées en provenance d'autres pays que les anciennes colonies.

Aujourd'hui, en 2025, on estime la population d'origine subsaharienne en Belgique aux environs de 450 000 personnes ; il s'agit principalement de personnes nées en Afrique, mais aussi de personnes nées en Belgique de parents ayant immigré (deuxième génération), voire plus rarement de petits-enfants de personnes ayant immigré depuis l'Afrique subsaharienne (troisième génération). Les statistiques relatives à la population résidant légalement en Belgique font état de 400 000 personnes d'origine subsaharienne à la fin de l'année 2023, soit près de 115 000 personnes de plus qu'en 2016. En tenant compte de la croissance de cette population depuis 2023, des personnes vivant en Belgique sans titre de séjour[6], et de la troisième génération, le

[6] Par nature, il est difficile d'estimer le nombre de personnes sans titre de séjour, ou « sans-papiers ». Les estimations les plus récentes, publiées en 2022 et portant sur la période 2012-2016, font état de 27 500 personnes de nationalité d'un pays subsaharien non enregistrées en Belgique, incluant les personnes sans titre de séjour mais aussi en transit ou en visite en Belgique (Surkyn et al., 2022). Ce

nombre de personnes ayant une origine subsaharienne en Belgique se situerait donc autour de 450 000 personnes, soit un peu moins de 4 % de la population du pays. La grande majorité (environ 80 %) est originaire de pays francophones ou partiellement francophones. On compte un peu plus de femmes que d'hommes, et une plus grande proportion de personnes résidant en Flandre (environ 40 %) qu'en Wallonie (un tiers) et à Bruxelles (un quart). La deuxième génération a aussi augmenté sensiblement. Actuellement surtout composée d'enfants et d'adolescents, elle représente tout de même environ 20 % des adultes (18 ans et plus) d'origine subsaharienne.

Perspectives méthodologiques

Une approche comparative et quantitative

Dès le départ, cette étude s'inscrivait dans une perspective comparative. Un objectif était de comparer les résultats de cette nouvelle enquête à ceux de l'étude de 2016, dans le but de mesurer les éventuels changements, ou de renforcer certains constats. Très tôt s'est également imposée l'idée d'élargir l'enquête à des thématiques qui n'avaient pas été abordées dans la précédente étude et d'en approfondir d'autres. Des questions relatives au logement, à la santé, et aux difficultés administratives rencontrées par les personnes enquêtées ont été ajoutées, et les questions relatives au racisme et aux discriminations ont été approfondies. Parallèlement, et dans le but de conserver un questionnaire de taille acceptable, certaines questions abordées en 2016 ont été supprimées.

L'élargissement à de nouvelles thématiques a également été conçu de façon à pouvoir comparer les résultats à ceux d'autres enquêtes. Premièrement, nous avons veillé aux comparaisons avec des enquêtes nationales (enquête BHIS sur la santé en Belgique, enquête SILC sur les conditions de vie, enquête EFT sur l'activité économique, volet belge de l'enquête sociale européenne). Les populations d'origine étrangère, et singulièrement d'origine subsaharienne, sont souvent peu représentées dans ces enquêtes, en raison principalement de leur nombre relativement limité dans la population de la Belgique. Il n'est donc généralement pas possible, avec ces enquêtes, d'identifier des situations spécifiques aux personnes d'origine subsaharienne, ou – à l'inverse – de mettre en évidence les ressemblances avec la population générale. L'utilisation de certaines questions issues de ces enquêtes permet de contraster nos résultats par rapport à la population générale. Par exemple, constate-t-on des différences en matière de santé et de bien-être par rapport à la population générale ? Y a-t-il des écarts de satisfaction par rapport au logement, au niveau des conditions de vie, ou encore concernant la confiance dans la police ? Nous avons également inclus des questions issues d'autres enquêtes auprès de personnes d'origine étrangère et/ou subsaharienne, en Belgique ou dans d'autres pays européens, ce qui permet de situer nos résultats par rapport à d'autres contextes ou d'autres périodes.

La démarche est donc en partie différente de celle de l'enquête de 2016. Dans la précédente enquête, nous avions cherché à comprendre l'expérience des personnes d'origine subsaharienne à partir d'une variable postcoloniale, à savoir : y a-t-il une spécificité pour les personnes originaires de pays africains subsahariens ayant une histoire spécifique avec la Belgique (RD Congo, Rwanda et Burundi) concernant les questions d'intégration, citoyenneté, appartenance,

chiffre, déjà ancien, suggère que quelques dizaines de milliers de personnes d'origine subsaharienne pourraient être sans titre de séjour en Belgique.

discrimination, etc. ? Dans cette nouvelle enquête, nous avons cherché à élargir l'échantillon, de manière à inclure aussi les personnes originaires de l'Afrique subsaharienne anglophone et lusophone, et non pas seulement francophone comme cela était le cas en 2016. Par conséquent, nous n'avons pas mis l'accent sur les comparaisons entre pays d'origine.

Enfin, contrairement à l'étude de 2016, cette nouvelle étude repose exclusivement sur une enquête quantitative. Des travaux de nature qualitative ont été réalisés en amont, lors de la préparation du questionnaire, mais cette recherche ne contient pas de volet qualitatif. Nous faisons néanmoins référence à certains travaux antérieurs basés sur des données qualitatives pour l'interprétation de certains résultats. Enfin, soulignons que cette enquête reste une enquête généraliste, qui aborde des sujets variés. Elle ne prétend donc pas aller en profondeur dans chaque thématique abordée, mais permet de dessiner un « portrait » général de la population de l'enquête.

Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe impliquée dans cette recherche est pluridisciplinaire, comprenant principalement des démographes, sociologues, psychologues, géographes, et spécialistes de santé publique de plusieurs institutions (principalement UCLouvain, IRD, UGent, ULB). Au total, près de 25 chercheur·euses ont été impliqué·es à des degrés divers dans la conception et l'analyse de l'enquête. Des groupes de travail thématiques ont été créés autour des principaux modules de questionnaires en fonction des expertises et des centres d'intérêt. Ces groupes thématiques ont notamment préparé des modules de questionnaires, organisé les analyses et participé à la rédaction des chapitres thématiques. L'équipe UCLouvain-IRD a coordonné l'ensemble de l'étude, dont la préparation du questionnaire, l'organisation et le suivi de l'enquête sur le terrain, et la préparation du rapport.

L'organisation de l'enquête

Questionnaire : conception, tests, programmation

La conception du questionnaire s'est déroulée de juillet 2023 à mai 2024. Le processus a impliqué de nombreux acteur·ices, dont les membres des équipes de recherche, la Fondation Roi Baudouin, le comité de lecture du projet, de nombreuses personnes ressources du milieu académique et associatif, et les participant·es aux pré-tests.

Comme mentionné précédemment, un objectif était de réaliser des comparaisons avec l'enquête de 2016. Le questionnaire de 2016 a donc servi de point de départ. Néanmoins, de nouveaux modules étaient prévus. Pour chaque thématique à traiter, des objectifs en termes d'informations à recueillir ont été définis. Lorsque cela était pertinent, nous avons privilégié des questions issues d'autres enquêtes afin de permettre des comparaisons. De nouvelles questions ont également été créées dans le but de cerner des problématiques spécifiques à la population cible de cette enquête.

Une première version du questionnaire a été produite en décembre 2023 et discutée avec le comité de lecture de la Fondation Roi Baudouin. Ce questionnaire a ensuite fait l'objet de près de

60 pré-tests entre janvier et mai 2024 auprès de personnes aux profils variés[7]. Des modifications y ont été apportées pour tenir compte de quelques problèmes de compréhension et d'autres points relevés par les participant·es aux pré-tests. Certaines questions ont été supprimées afin de maintenir une durée raisonnable pour les enquêtes (un peu plus d'une heure en moyenne, autour de 300 questions). Après la finalisation du questionnaire sur papier, celui-ci a été programmé en XLSform [8] pour son utilisation sur tablettes. Des tests approfondis des questionnaires électroniques ont été réalisés, notamment pour vérifier les filtres dans le questionnaire, et évaluer le bon fonctionnement des tablettes et du transfert de données sur le serveur. Le questionnaire, conçu en français, a ensuite été traduit en anglais et en néerlandais ; les trois versions du questionnaire étaient disponibles sur les tablettes.

Le choix du face-à-face

Le mode de collecte a un impact important sur le coût de l'enquête mais également, dans certains contextes, sur la qualité des informations recueillies et les taux de réponse. Malgré le coût élevé que cela engendre et la plus grande complexité d'organisation par rapport à une enquête en ligne, nous avons fait le choix d'une enquête en face-à-face, lors de laquelle les enquêteurs et enquêtrices, en contact direct avec les répondant·es, leur posent les questions et encodent leurs réponses sur une tablette. L'enquête abordait des sujets sensibles, pouvant parfois susciter de la méfiance. Bien exposer les objectifs de l'enquête, convaincre les personnes d'y participer, expliquer que chaque voix est importante, et être à l'écoute des personnes qui partagent des informations personnelles sont autant de raisons qui nous ont amenés à opter pour une enquête en face-à-face. Elle a été réalisée par des enquêtrices et enquêteurs formés à ce travail et en mesure de développer une relation de confiance avec les répondant·es.

Population cible

La population cible est constituée de personnes originaires d'Afrique subsaharienne, âgées de 18 ans et plus, résidant habituellement en Belgique depuis au moins un an, quel que soit leur statut administratif. Elle comprend à la fois (et majoritairement) des personnes nées hors de Belgique (le plus souvent en Afrique subsaharienne) avec la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne (première génération), et des personnes nées en Belgique (deuxième génération), dont au moins un parent était né en Afrique subsaharienne avec une nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne. Dans la première génération, nous avons distingué les personnes arrivées en Belgique avant l'âge de 18 ans (génération 1.5) et les autres (génération 1). Dans le rapport, nous faisons référence à ces groupes en les nommant G1 (première génération arrivée à 18 ans et plus), G1.5 (première génération arrivée avant l'âge de 18 ans) et G2 (deuxième génération, née en Belgique).

L'enquête de 2016 portait sur les personnes originaires d'un sous-ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, ayant le français pour langue officielle ou dans lesquels le français est

[7] Des pré-tests ont été réalisés avec des personnes contactées via différents canaux : des personnes rencontrées dans l'espace public, dans un centre Fedasil, avec des jeunes du programme Boost de la Fondation Roi Baudouin, des connaissances dans le milieu associatif, des collègues et amis, et par le bouche-à-oreille. Ils consistaient en une passation du questionnaire, suivie d'un échange avec chaque répondant afin d'identifier d'éventuels problèmes (au niveau de la compréhension, formulation ou sensibilité de certaines questions et de leur enchaînement, par exemple).

[8] XLSForm (xlsform.org) est un standard qui facilite la création, le partage et la gestion de questionnaires dans Excel, et qui est compatible avec de nombreux outils de collecte de données en ligne ou sur des appareils mobiles, dont SurveyCTO qui a été utilisé dans cette enquête.

couramment parlé. En raison des objectifs de la précédente enquête, les personnes d'origine congolaise, rwandaise et burundaise étaient surreprésentées par rapport aux autres pays d'origine, et constituaient trois quarts de l'échantillon. Dans cette nouvelle enquête, nous avons souhaité élargir la population cible pour couvrir les personnes issues de l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, y compris donc l'Afrique anglophone et lusophone. Il s'agissait ici de reconnaître l'évolution de la composition de la population d'origine subsaharienne en Belgique, qui s'est fortement diversifiée depuis les années 1990.

Comme dans la précédente enquête, nous avons dû aussi faire des choix dans la définition du pays d'origine. Si la question est relativement simple pour la plupart des personnes, et correspond au pays de naissance, elle s'avère plus complexe pour d'autres. Par exemple, certaines personnes peuvent être nées dans un pays d'Afrique subsaharienne et avoir vécu ensuite dans un autre, ou avoir des parents nés dans ces deux pays différents. Une assignation « automatique » d'un pays d'origine ne fonctionne bien souvent pas dans de tels cas. Comme en 2016, nous avons donc opté pour une déclaration par les répondant·es eux-mêmes d'un pays d'Afrique subsaharienne dont ils étaient originaires. Les personnes devaient sélectionner le pays par rapport auquel les questions relatives au « pays d'origine » seraient posées, mais avaient la possibilité d'en mentionner un deuxième. Près d'un quart des répondant·es ont mentionné un deuxième pays.

Échantillon

La taille de l'échantillon (923 personnes) a été déterminée en fonction de plusieurs paramètres. Premièrement, il s'agissait d'être capable de mesurer les indicateurs avec des marges d'erreur raisonnables, et de pouvoir détecter des différences entre groupes lorsque celles-ci existent dans la population et sont substantielles. Deuxièmement, nous avons tenu compte de contraintes budgétaires. Le coût d'une enquête en face-à-face, qui implique le travail d'enquêteurs et enquêtrices, des déplacements et du matériel de collecte, est en effet fortement influencé par la taille de l'échantillon. Enfin, la durée de réalisation de l'étude nous a également conduit à cette taille d'échantillon, que nous estimions pouvoir atteindre en environ 6 mois de collecte de données.

L'échantillonnage a d'abord consisté à sélectionner de manière aléatoire des communes (ou groupes de communes) en Belgique avec une probabilité proportionnelle à la taille de la population d'origine subsaharienne dans ces communes. La population a au préalable été stratifiée en trois régions (Flandre, Wallonie, Bruxelles) et les communes ont été sélectionnées au sein de chaque région[9]. Les communes échantillonnées (Figure 1) concernent aussi bien de grandes villes (Bruxelles, Anvers, Liège, Charleroi, Gand) que des villes moyennes (Namur, Courtrai, Leuven, Mons...) ou des communes rurales et de plus petits centres urbains (Libramont, Alken…). Ensuite, dans chaque commune échantillonnée, des quotas ont été construits par origine pour correspondre à la population d'origine subsaharienne dans ces communes, sur la base des données obtenues auprès de Statbel à partir du Registre National. Des quotas ont aussi été établis en fonction des groupes d'âges, du genre et de la génération. Nous avons légèrement suréchantillonné certains groupes afin de garantir un nombre minimum de répondant·es de chaque catégorie[10]. Ces quotas étaient attribués aux enquêtrices et enquêteurs, qui couvraient

[9] Les 19 communes de la région de Bruxelles-capitale sont reprises dans l'échantillon.
[10] A l'issue de l'enquête, des pondérations de post-stratification ont été calculées (et sont utilisées dans les analyses) pour faire correspondre les caractéristiques de l'échantillon et de la population (voir section sur le traitement et l'analyse des données).

généralement une ou plusieurs communes. Le recrutement des répondant·es s'est fait dans l'espace public, par boule de neige, via des églises, des contacts personnels, via l'annuaire téléphonique, via le site web du projet[11], etc. en respectant des consignes visant à diversifier les modes de recrutement. Un nombre limité d'enquêtes a été réalisé en dehors des communes échantillonnées, en particulier pour des profils qui étaient sous-représentés dans l'échantillon (par exemple, certaines personnes de deuxième génération).

Figure 1. Localisation des communes échantillonnées dans le cadre de l'enquête ROAM-BE

Cette méthode d'échantillonnage par quotas est comparable à celle utilisée dans l'enquête de 2016. Elle a été préférée à un échantillonnage aléatoire des personnes dans le Registre National, en raison de contraintes de coûts et de faisabilité, et aussi afin de recruter des personnes aux statuts administratifs variés (sans titre de séjour, en procédure de demande d'asile), difficilement accessibles avec les méthodes d'échantillonnage classiques. De nombreux travaux montrent que, pour des échantillons de taille réduite comme c'est ici le cas, la méthode des quotas s'avère performante (Ardilly, 2006). Bien que la méthode utilisée ne soit pas entièrement aléatoire, le fait d'introduire des éléments de sélection aléatoire à différentes étapes de l'échantillonnage et d'utiliser la post-stratification permet d'obtenir un échantillon de qualité qui représente bien la population cible. La grande cohérence des données avec celles d'autres enquêtes, dont l'enquête de 2016 (Demart et al., 2017) et l'étude « Being Black in the EU » (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023), et avec des sources de données administratives, appuie la crédibilité des données collectées.

[11] https://sites.uclouvain.be/roam-be

Tableau 1. Distribution des répondant·es selon leurs caractéristiques socio-démographiques

	Proportions pondérées	Proportions non pondérées	N
Genre			
Hommes	49%	50%	463
Femmes	51%	50%	460
Âge			
18 – 29 ans	29%	34%	314
30 – 44 ans	45%	45%	416
45 – 59 ans	19%	15%	141
60 ans et plus	7%	6%	52
Génération			
G1	72%	69%	636
G1.5	11%	11%	106
G2	17%	20%	181
Nationalité			
Étranger·e	40%	50%	463
Belge	60%	50%	460
Région de résidence			
Bruxelles	27%	30%	276
Flandre	41%	36%	333
Wallonie	32%	34%	314
Région d'origine			
Afrique de l'Ouest	31%	30%	279
Afrique de l'Est et australe	22%	21%	197
Afrique centrale	47%	49%	447
Pays d'origine (15 principaux)			
RD Congo	29%	30%	276
Cameroun	13%	15%	135
Guinée	7%	7%	69
Rwanda	7%	7%	61
Ghana	5%	4%	32
Burundi	4%	5%	45
Togo	4%	3%	30
Somalie	3%	3%	30
Sénégal	3%	4%	34
Côte d'Ivoire	3%	3%	30
Nigéria	3%	3%	30
Éthiopie	2%	2%	20
Angola	2%	2%	15
Congo Brazzaville	2%	1%	13
Bénin	2%	2%	19
Autres	11%	9%	84
Total	**100%**	**100%**	**923**

Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923). Résultats pondérés et non pondérés. N représente le nombre de répondant·es dans chaque catégorie, c'est-à-dire les effectifs non pondérés.

La composition de l'échantillon, pondérée et non pondérée, est reprise dans le tableau ci-dessus (Tableau 1). L'échantillon est composé d'environ moitié d'hommes et de femmes, et principalement de personnes de moins de 45 ans (trois quarts de l'échantillon pondéré). La deuxième génération représente environ 20 % de l'échantillon, et 60 % des personnes ont la nationalité belge dans l'échantillon pondéré. L'échantillon compte un peu plus de personnes en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. Enfin, des personnes de 36 pays d'origine différents composent l'échantillon, traduisant bien la diversité de la population d'origine subsaharienne en

Belgique. Au niveau régional, les personnes originaires d'Afrique centrale sont les plus nombreuses, reflétant la présence importante de personnes d'origine congolaise et camerounaise. L'Afrique de l'Ouest est la deuxième région la plus représentée, avec notamment une importante population d'origine guinéenne, mais aussi du Ghana, du Togo, du Sénégal et de quelques autres pays. Les personnes originaires d'Afrique de l'Est et australe représentent un peu plus de 20 % de l'échantillon. Il s'agit principalement de personnes d'origine rwandaise et burundaise, mais aussi de Somalie, d'Éthiopie et d'Érythrée.

Formation des enquêteur·ices, collecte des données et déroulement de l'enquête

La collecte des données s'est déroulée sur une période de huit mois de fin mai 2024 à début février 2025, et a été réalisée par des enquêtrices et enquêteurs spécialement formés pour l'enquête. Quatre sessions de formation collectives (deux jours chacune) ont été organisées. Les deux premières, en mai et en juin 2024, s'adressaient aux enquêteurs et enquêtrices francophones. Une troisième formation a été organisée en août 2024 pour les personnes anglophones. Une quatrième formation a été organisée en septembre 2024 pour renforcer l'équipe francophone. Enfin, des formations en plus petits groupes ont été organisées spécifiquement pour renforcer les équipes néerlandophones et anglophones. Ces formations abordaient les objectifs de l'étude, les aspects éthiques et organisationnels de l'enquête, mais surtout reposaient sur de nombreux exercices et mises en situation visant à s'assurer que les enquêteurs et enquêtrices maîtrisaient le questionnaire dans des situations variées. Au total, 90 personnes ont été formées. Parmi celles-ci, 58 ont effectivement réalisé des enquêtes, certaines personnes s'étant désistées et d'autres n'ayant pas été retenues à l'issue des formations. La plupart des enquêtrices et enquêteurs étaient originaires de pays d'Afrique subsaharienne, et une majorité étaient étudiant·es dans des universités de Wallonie, de Bruxelles et de Flandre. Leurs noms sont repris dans l'annexe 2 de ce rapport.

Les données ont été collectées à l'aide du logiciel SurveyCTO, permettant la collecte sur tablette sans connexion internet, le stockage et transfert sécurisés des données, et un suivi de la qualité des données tout au long de la phase de collecte. La plupart des enquêtes ont été réalisées en français, anglais ou néerlandais (langues dans lesquelles le questionnaire avait été traduit), et dans quelques cas, dans d'autres langues maîtrisées par les enquêteurs, en général lorsque les répondant·es ne parlaient aucune de ces trois langues. Les entretiens ont duré entre 40 minutes et deux heures, et en moyenne autour de 1 heure et 15 minutes. À l'issue de l'entretien, les participants recevaient un bon d'achat d'une valeur de 15 euros en guise de remerciement.

Globalement, l'enquête s'est déroulée sans difficulté majeure. La plupart des entretiens, une fois commencés, ont été menés à leur terme. Bien qu'un nombre non négligeable de répondant·es aient mentionné que le questionnaire était trop long, et que certaines personnes se montraient méfiantes par rapport à certaines questions[12], les retours positifs ont été très nombreux, tant de la part des répondant·es que des enquêteurs et enquêtrices. Il faut aussi souligner que cette enquête a nécessité une énergie importante pour recruter et convaincre les participant·es. Environ une personne sur quatre parmi celles contactées a participé à l'enquête. Toutes n'étaient pas éligibles, en raison de quotas que nous devions respecter et parmi celles éligibles, toutes

[12] Les questions sur les investissements ont, d'après les retours de quelques enquêteurs, suscité plus de méfiance, sans que cela ne soit généralisé.

n'acceptaient pas de participer à l'enquête[13]. Les personnes ayant accepté de participer ont parfois dû être recontactées à plusieurs reprises, ce qui a aussi représenté une charge de travail. C'est ici l'occasion de rendre hommage aux enquêtrices et enquêteurs, dont la motivation et le travail ont été essentiels à la réalisation du projet. L'équipe en charge du suivi du terrain au quotidien a également joué un rôle considérable dans le bon déroulement de la phase de collecte de données, que ce soit pour la répartition du travail, la motivation des enquêtrices et enquêteurs, et la résolution de nombreuses questions pratiques.

Ethique, consentement, protection des données

Les responsables du projet de recherche ont, en mars 2024, soumis au comité d'éthique de l'Institut IACCHOS de l'Université catholique de Louvain un document reprenant l'ensemble de la démarche de la recherche, ses finalités, le questionnaire et la procédure de collecte. Une rencontre avec le comité éthique a permis de recueillir les réactions des membres de ce comité par rapport à certains éléments de l'enquête, dont l'équipe de recherche a tenu compte. Le comité d'éthique a remis un avis favorable en mai 2024.

Les participant·es à l'enquête étaient invité·es, avant de participer à l'enquête, à donner leur consentement. Les enquêteur·ices leur présentaient les objectifs de l'enquête et leur transmettaient un dépliant reprenant les informations pertinentes et les contacts de l'équipe de recherche. Ils leur lisaient ensuite un formulaire de consentement, que les répondant·es signaient avant le démarrage de l'enquête. L'enquête a été enregistrée auprès de la « Data Protection Officer » de l'UCLouvain via la création d'un plan de gestion de données.

Traitement et analyses des données

Les données ont fait l'objet de plusieurs traitements avant leur analyse. On peut relever deux étapes principales. La première a consisté à réaliser la codification des quelques questions ouvertes, enregistrées sous forme de texte. La codification consiste à regrouper des réponses similaires, et à leur donner des codes numériques qui facilitent les analyses quantitatives. Au total, une dizaine de questions ouvertes (motifs de migration et de choix de la Belgique comme destination, type d'emploi exercé, domaine d'études, etc.) ont fait l'objet d'une codification pour l'ensemble des réponses, et une vingtaine de questions ont également été partiellement codifiées pour les réponses non prévues dans les modalités du questionnaire. Dans la codification, les nomenclatures internationales ont été privilégiées pour faciliter les comparaisons à la population générale pour l'emploi (classification internationale type des professions - CITP) et les domaines d'études (Classification internationale type de l'éducation - CITE).

La deuxième étape a consisté à calculer les pondérations de post-stratification, dans le but de s'assurer du caractère représentatif de l'échantillon. Le calcul des pondérations s'est fait en comparant la distribution de l'échantillon par groupes d'âge, sexe, pays d'origine, région de résidence, génération (première ou deuxième) et nationalité, à la distribution de ces

[13] Il ne s'agit donc pas d'un taux de réponse, mais d'une indication du nombre de personnes à contacter pour arriver à réaliser une enquête complétée.

caractéristiques dans la population[14]. Tous les résultats présentés dans ce rapport sont pondérés.

Les analyses reposent principalement sur des tableaux croisés, qui mettent en relation deux variables. Par exemple, une analyse représente la distribution des personnes enquêtées par type de logement, en fonction de leur niveau de vie. D'autres analyses bivariées consistent à comparer des moyennes (par exemple, la moyenne de la qualité du sommeil évaluée sur une échelle de 0 à 10), entre différents groupes. Les variables utilisées dans les analyses varient selon les thématiques, mais certaines d'entre elles sont régulièrement utilisées (notamment le genre, l'âge, la région de résidence). Des tests statistiques sont effectués pour identifier si les relations observées peuvent être dues au hasard (en particulier dans les petits échantillons), ou si elles reflètent des différences dans la population. La signification statistique est représentée par des astérisques. Par exemple, *** signifie que la probabilité de se tromper en affirmant qu'une relation entre deux variables existe dans la population est inférieure à 1 %. Dans un souci de concision, nous ne présentons pas les intervalles de confiance autour des proportions et moyennes. Nous présentons néanmoins systématiquement dans les tableaux les effectifs non pondérés (représentés par la lettre N) à partir desquels les indicateurs (le plus souvent des pourcentages ou des moyennes) ont été calculés. Les indicateurs calculés sur moins de 50 personnes sont présentés entre parenthèses, et les résultats ne sont pas présentés dans les (rares) cas où les effectifs sont inférieurs à 10. L'annexe 1 reprend un tableau qui présente les valeurs typiques des marges d'erreur en fonction des tailles d'échantillon et des valeurs des indicateurs.

Lorsque les données le permettent, nous effectuons des comparaisons avec d'autres enquêtes, et notamment avec l'enquête réalisée en 2016 (Demart et al., 2017), qui sera ici nommée Enquête FRB 2016. Pour les comparaisons avec l'enquête de 2016, qui ne concernait que des personnes originaires d'un sous-ensemble de pays, nous construisons, à partir des données de l'enquête ROAM-BE de 2024, un échantillon comparable (portant sur les mêmes pays d'origine).

Enfin, seules quelques analyses multivariées ont été réalisées dans le cadre de ce rapport, lorsqu'il nous semblait essentiel de démêler – dans une perspective causale – les effets de différentes variables sur une autre. Nous avons plutôt privilégié des analyses descriptives, dressant des constats et mettant en évidence des différences entre groupes sociaux. Les données seront disponibles pour des recherches futures qui souhaiteraient aller plus loin dans certaines analyses et interprétations.

[14] La calcul des pondérations a été fait à l'aide la méthode du *raking ratio.* Les données sur la population ont été fournies par Statbel et par le Data Warehouse de la Banque Carrefour de la sécurité sociale. Les données disponibles les plus récentes (2023 ou 2024) ont été utilisées.

1. PARCOURS MIGRATOIRES ET ADMINISTRATIFS

Marie-Laurence Flahaux, Bruno Schoumaker, Elise Vaussy, Natacha Zimmer, Josué Begu Mbolipay, Mireille Le Guen

Les statistiques migratoires et les données administratives permettent de dresser un bilan de l'évolution et de la diversification de la population d'origine subsaharienne en Belgique, mais elles ne permettent pas (ou de manière très imparfaite seulement) de caractériser les motifs de migration, de connaître les intentions de séjour, et d'aborder les difficultés administratives vécues en Belgique. L'objectif de ce chapitre est d'exploiter l'enquête ROAM-BE pour documenter les parcours migratoires et administratifs des personnes qui ont immigré en Belgique, quelle qu'en soit la raison.

Nous examinons d'abord quelques caractéristiques et évolutions de l'immigration subsaharienne en Belgique. Les motifs, circonstances, modes d'arrivée et intentions de séjour sont ensuite présentés. Enfin, les parcours administratifs, à l'arrivée et durant le séjour en Belgique, sont analysés. De précédents travaux - principalement sur la base de données qualitatives - ont déjà montré à quel point les questions administratives, et en particulier l'obtention d'un titre de séjour stable, étaient complexes et pouvaient conditionner considérablement la vie des personnes immigrées. Des travaux dans divers contextes ont souligné qu'un statut administratif précaire pouvait fortement affecter la situation des personnes immigrées à de nombreux niveaux, notamment sur le plan familial (Merla & Smit, 2020), résidentiel (Usman, Maslova & Burgess, 2021), professionnel (Hainmueller, Hangartner & Lawrence, 2016), de la santé (Martinez et al., 2015) et des pratiques transnationales (Vickstrom & Beauchemin, 2016). Ce rapport mettra en évidence, dans les chapitres suivants, à quel point la situation des personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique présente des disparités selon qu'elles ont une situation administrative incertaine ou stable. Au préalable, grâce à des informations que l'enquête ROAM-BE a collectées sur les parcours administratifs des répondant·es en Belgique, ce chapitre décrit et quantifie la complexité de certaines situations administratives, dans un contexte où les politiques migratoires tendent à être plus restrictives (Beauchemin, Flahaux & Schoumaker, 2020).

Bien que l'enquête ROAM-BE porte sur un échantillon de personnes originaires d'Afrique subsaharienne nées en dehors de Belgique (première génération) et de personnes nées en Belgique dont au moins un des deux parents est né en Afrique subsaharienne avec la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne (deuxième génération), dans ce chapitre, les analyses portent exclusivement sur les personnes nées à l'étranger, qui ont donc immigré en Belgique (personnes de première génération et de la génération 1.5, arrivée avant l'âge de 18 ans).

Une immigration jeune et récente, provenant de pays de plus en plus variés

Les données relatives à la période d'arrivée montrent une immigration relativement récente (Tableau 2) : une majorité des personnes (58 %) est arrivée après 2010, et la durée moyenne de séjour en Belgique est de 14 ans. Les différences de durée de résidence en Belgique ne sont pas très marquées par rapport à la précédente enquête (15 ans en moyenne, contre 13 ans dans la précédente enquête pour des échantillons comparables). L'âge moyen à l'arrivée reste aussi très similaire à ce qui était observé en 2016, à savoir environ 26 ans.

Tableau 2. Distribution des répondant·es né·es à l'étranger par période d'arrivée et durée moyenne de présence en Belgique

	Période d'arrivée					Durée moyenne de présence (années)	Âge moyen à l'arrivée	N
	Avant 2000	2000 – 2009	2010 – 2019	2020 et après	Total			
Genre	**(n.s.)**					**(*)**	**(n.s.)**	
Hommes	19%	19%	30%	32%	100%	13	26,5	400
Femmes	22%	24%	29%	25%	100%	15	26,1	342
Région de résidence	**(n.s.)**					**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Bruxelles	22%	20%	28%	30%	100%	14	26,9	226
Flandre	17%	23%	28%	32%	100%	13	26,5	262
Wallonie	24%	20%	34%	22%	100%	15	25,5	254
Région d'origine	**(***)**					**(***)**	**(n.s.)**	
Afrique de l'Ouest	14%	20%	39%	27%	100%	13	25,4	224
Afrique de l'Est et australe	22%	14%	24%	40%	100%	12	27,4	156
Afrique centrale	25%	25%	26%	24%	100%	16	26,4	362
Anciennes colonies	**(***)**					**(***)**	**(n.s.)**	
Non	14%	19%	35%	32%	100%	12	25,8	453
Oui	31%	24%	21%	24%	100%	17	27,1	289
Total	**21%**	**21%**	**30%**	**28%**	**100%**	**14**	**26,3**	**742**
Durée de résidence en Belgique : comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables,								
	15 ans et +	10 – 14 ans	5 – 9 ans	Moins de 5 ans	Total	(***)	(n.s)	
2016	37%	19%	23%	21%	100%	13	26,3	651
2024	45%	13%	16%	26%	100%	15	26,1	594

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : personnes nées à l'étranger (N = 742), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.

Des différences notables existent en termes de périodes d'arrivée (et donc de durées de présence) en fonction des régions d'origine (Tableau 2). La durée moyenne de présence en Belgique est plus élevée parmi les personnes originaires des anciennes colonies belges (17 ans contre 12 ans pour les autres pays), reflet de l'immigration plus ancienne en provenance de la RD Congo, du Rwanda et du Burundi. Comme souligné en introduction, les pays d'origine se sont toutefois fortement diversifiés au cours des dernières décennies, avec une part croissante de personnes issues du Cameroun, de la Guinée ou du Ghana. La durée de présence plus courte des personnes originaires d'Afrique de l'Ouest (13 ans en moyenne) et d'Afrique de l'Est et australe (12 ans en moyenne) illustre cette diversification récente. Il n'y a en revanche pas de différences significatives dans les âges à l'arrivée. Quelle que soit la région d'origine, l'âge moyen des personnes au moment de leur arrivée se situe entre 25 et 27 ans en moyenne.

Les différences entre hommes et femmes sont légères. Les hommes ont une présence un peu plus récente que les femmes (13 ans parmi les hommes, contre 15 ans parmi les femmes), un résultat légèrement différent de l'enquête de 2016. Les âges à l'arrivée sont aussi fort proches entre hommes et femmes. Enfin, bien que l'immigration en provenance d'Afrique subsaharienne semble un peu plus récente en Flandre que dans les autres régions, les différences régionales ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne le sont pas non plus pour l'âge à l'arrivée.

En résumé, même si l'immigration subsaharienne en Belgique a évolué, avec une augmentation de la population et une diversification des origines, il n'y a pas de grands changements au niveau des âges et des durées de résidence, et peu de variations dans les durées de résidence par genre et région par rapport à l'enquête de 2016.

Études, famille, conflits : les trois principaux motifs de départ

Une question ouverte a été posée à toutes les personnes ayant immigré en Belgique sur les raisons de leur départ du pays de naissance. Cette question a ensuite été codifiée en grandes catégories de motifs (Tableau 3). L'utilisation de ces grandes catégories de motifs est forcément une simplification, tant les motifs sont variés et parfois entremêlés, mais cela permet de faire des comparaisons avec des données administratives et de précédentes enquêtes. Comme en 2016, les trois motifs de départ principaux sont les études (37 %), la famille[15] (26 %) et les conflits[16] (20 %). Les migrations pour motif de travail restent rares (4 % des migrations en 2024 contre 3 % en 2016). Les politiques migratoires restrictives limitent l'immigration de travail depuis des décennies, rendant rares les obtentions de visas de travail pour venir en Belgique (Kagné & Martiniello, 2001). Ensuite, on note une légère progression des migrations dans le cadre des études et une diminution de la part des personnes arrivées en raison de conflits, mais les changements ne sont pas très prononcés et ne sont pas statistiquement significatifs.

D'importantes différences existent selon l'origine géographique (Tableau 3). Les personnes originaires d'Afrique de l'Est et australe ont davantage migré en raison de conflits (36 %). C'est notamment le cas de celles qui viennent de Somalie, d'Érythrée et du Rwanda. En revanche, les études sont un motif plus fréquent parmi les personnes originaires d'Afrique centrale (48 %), qui viennent principalement de la République démocratique du Congo et du Cameroun. Les personnes originaires d'Afrique de l'Ouest (dont de Guinée et du Ghana) évoquent plus fréquemment des raisons familiales. Les différences de genre montrent une observation bien documentée dans la littérature : les raisons familiales sont près de deux fois plus fréquentes parmi les femmes que parmi les hommes. À l'inverse, les hommes sont plus susceptibles de migrer pour les études (42 %) et en raison de conflits (24 %). Enfin, le niveau de diplôme obtenu en dehors de la Belgique montre une très forte association avec les motifs de migration. Les personnes ayant les niveaux d'instruction les plus faibles sont plus susceptibles de migrer pour des motifs familiaux ou en raison de conflits, alors que les plus instruites arrivent très majoritairement en Belgique pour des raisons d'études. Cela rejoint les observations dans d'autres travaux sur les migrations subsahariennes en Europe (Schoumaker et al., 2018).

[15] Les raisons familiales sont diverses ; elles comprennent par exemple le fait d'avoir rejoint un membre de la famille, la survenue d'un évènement familial malheureux, quelques cas d'adoption, le fait d'avoir fui un mariage forcé ou des violences familiales.
[16] La catégorie « conflits » inclut en particulier les départs motivés par des guerres, des situations d'insécurité ou des persécutions politiques

Tableau 3. Distribution des répondant·es né·es à l'étranger par motif de départ du pays d'origine

	Motif de départ					Total	N
	Famille	Travail	Etudes	Conflits	Autres		
Genre (***)							
Hommes	18%	6%	42%	24%	10%	100%	400
Femmes	34%	4%	33%	15%	14%	100%	342
Région d'origine (***)							
Afrique de l'Ouest	38%	10%	26%	13%	13%	100%	224
Afrique de l'Est et australe	16%	3%	32%	36%	13%	100%	156
Afrique centrale	23%	2%	47%	17%	11%	100%	362
Anciennes colonies (***)							
Non	31%	6%	35%	15%	13%	100%	453
Oui	19%	3%	41%	27%	10%	100%	289
Niveau d'instruction à l'étranger (***)							
Secondaire et moins	37%	6%	17%	25%	15%	100%	226
Supérieur court	24%	3%	39%	17%	17%	100%	262
Supérieur long	7%	4%	75%	11%	3%	100%	254
Total	**26%**	**5%**	**37%**	**20%**	**12%**	**100%**	**742**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (n.s.)							
2016	28%	3%	35%	25%	9%	100%	651
2024	27%	4%	38%	19%	12%	100%	594

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : personnes nées à l'étranger (N = 742), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les anciennes colonies incluent la RD Congo, le Burundi et le Rwanda.

La Belgique comme destination : un choix avant tout lié à la famille et aux études

Une question ouverte sur les raisons du choix de la Belgique comme pays de destination plutôt qu'un autre pays a aussi été posée aux personnes qui sont nées à l'étranger. Les réponses, qui ont été codifiées, révèlent que 40 % des individus ont choisi la Belgique pour des raisons familiales ou parce qu'ils y avaient des amis/contacts (Figure 2). Comme ailleurs dans le monde, la présence de membres de la famille et d'amis déjà établis en Belgique favorise la venue de nouvelles personnes, qui sont aidées par leurs prédécesseurs (Massey, 1999). La deuxième raison est liée aux études ; 24 % des répondant·es sont venu·es spécifiquement en Belgique en raison d'un programme d'études disponible, de la réputation des universités, d'une admission ou de l'obtention d'une inscription, de l'obtention d'une bourse, etc. Les autres raisons sont très diverses : seul·es 4 % des répondant·es ont choisi la Belgique en raison du travail, 5 % en raison de la langue et de la culture, et 5 % en raison de facilités sur le plan administratif, géographique ou financier.

Figure 2. Distribution des répondant·es par raison principale du choix de la Belgique comme pays de destination

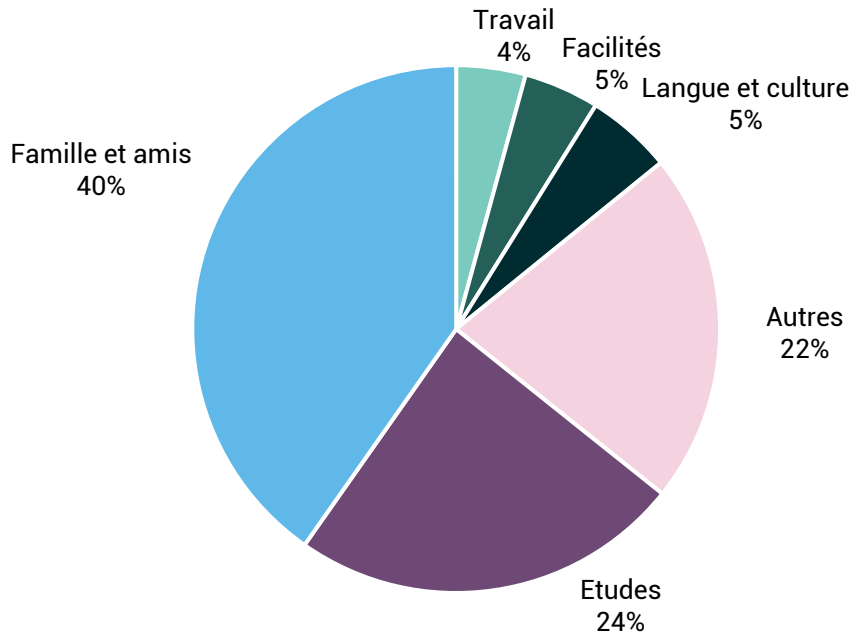

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : Personnes nées à l'étranger (N = 742), résultats pondérés.

Des arrivées majoritairement directes et en avion depuis le pays d'origine

La grande majorité des personnes vivaient en Afrique subsaharienne (86 %) avant d'arriver en Belgique et, parmi elles, près de neuf personnes sur dix vivaient dans leur pays de naissance (Tableau 4). Pour trois quarts des personnes ayant immigré en Belgique, cette migration a eu lieu directement depuis le pays de naissance. On note toutefois que 12 % des personnes enquêtées résidaient depuis au moins un an dans un autre pays d'Europe avant de venir en Belgique, principalement en France, aux Pays-Bas et en Allemagne. Cela illustre que – bien que minoritaires – les mouvements à l'intérieur de l'Europe ne sont pas négligeables. Ils semblent plus fréquents parmi certains groupes, comme pour les personnes originaires d'Angola, de Côte d'Ivoire et du Sénégal, mais les petits nombres ne permettent pas une analyse plus fine de ces mouvements.

Tableau 4. Distribution des répondant·es né·es à l'étranger par dernier lieu de résidence avant la Belgique

Dernier pays de résidence	Proportion
Pays d'Afrique	86% dont
- vivaient dans le pays de naissance	88%
- vivaient dans un autre pays d'Afrique	12%
Pays d'Europe	12%
Autre pays	2%
Total	**100%**
N	742

Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : personnes nées à l'étranger (N = 742), résultats pondérés.

Comme cela a déjà été montré dans d'autres enquêtes (Schoumaker et al., 2018), le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre en Belgique au départ de l'Afrique est l'avion (94 %), et la plupart des migrations d'Afrique subsaharienne vers la Belgique sont donc directes (Tableau 5). On peut toutefois noter qu'un petit pourcentage de répondant·es né·es à l'étranger s'est rendu en Belgique en partie par voie maritime, en ce compris des embarcations précaires telles que des pirogues, bateaux pneumatiques ou zodiacs, mais cela reste très peu fréquent (2 %), en particulier en comparaison à ce qui est observé dans d'autres pays comme l'Italie ou l'Espagne (Schoumaker et al., 2018).

Tableau 5. Proportion de répondant·es ayant vécu en Afrique selon le(s) moyen(s) de transport utilisé(s) utilisés pour venir en Belgique (plusieurs moyens possibles)

Moyen de transport utilisé pour se rendre en Belgique	Proportion
Avion	94%
Bus ou train	4%
Voiture, camionnette ou camion	3%
Ferry ou bateau	3%
Pirogue, bateau pneumatique ou zodiac	2%
A pied (longues distances)	2%
N	634

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : personnes nées à l'étranger et qui résidaient dans un pays d'Afrique pendant au moins un an avant de venir en Belgique (N = 634), résultats pondérés.
Plusieurs réponses possibles ; la somme des pourcentages peut être supérieure à 100%.

Rester en Belgique, retourner au pays d'origine ou vivre ailleurs ?

De précédents travaux ont montré que l'immigration subsaharienne s'était progressivement transformée en une immigration d'installation, avec des retours devenus moins fréquents que dans les années 1960 et 1970 (Schoumaker et al., 2018 ; Schoumaker & Schoonvaere, 2014). Les émigrations vers d'autres pays que le pays de naissance sont en revanche très peu documentées. L'enquête ne permet pas de mesurer les retours au pays ou les départs vers d'autres destinations, mais a néanmoins abordé la question des intentions de séjour, de retour et d'émigration vers d'autres pays[17].

[17] Ces questions sont également évoquées dans le chapitre suivant qui aborde les liens transnationaux.

Figure 3. Proportions de répondant·es né·es à l'étranger en fonction de leurs intentions de lieu de vie futur

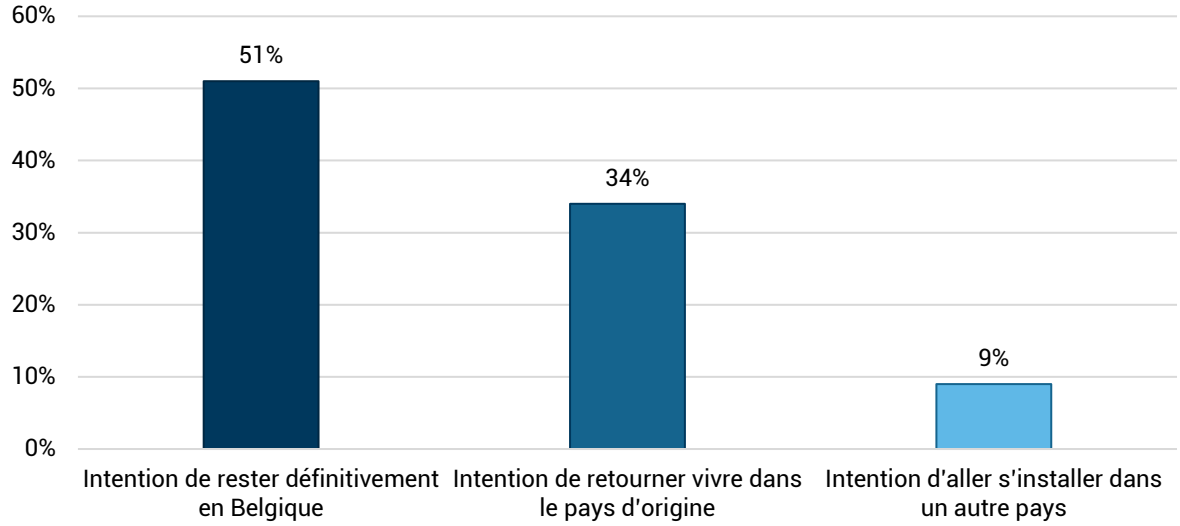

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : personnes nées à l'étranger (N = 742), résultats pondérés.

Note : Les pourcentages font référence aux personnes ayant mentionné être « très certaines » par rapport à ces intentions.

Environ une personne sur deux née à l'étranger déclare être très certaine de rester définitivement en Belgique (51 %, Figure 3). Cette proportion est légèrement inférieure à celle qui ressortait de l'enquête de 2016 (54 %, Tableau 6), mais la différence n'est pas significative. Cela indique des intentions d'installation durable chez une grande partie des répondant·es. A contrario, la moitié des personnes n'ont pas l'intention de vivre en Belgique définitivement. Une personne sur trois (34 %) pense qu'elle retournera très certainement vivre dans son pays d'origine, ce qui est légèrement plus élevé par rapport à l'enquête précédente (27 %), et 9 % des personnes seulement pensent aller très certainement s'installer un jour dans un pays autre que la Belgique ou leur pays d'origine, une proportion proche de celle observée en 2016[18]. Les destinations envisagées dans ce cas sont d'abord le Canada et les États-Unis, ensuite la France, et dans une moindre mesure le Sénégal, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Ces résultats montrent quelques changements dans les intentions d'installation, de retour ou d'émigration secondaire, qui s'expliquent sans doute en partie par les légers changements dans les profils de la population de l'enquête, et notamment dans les motifs de migration[19]. Les projets migratoires varient en effet sensiblement en fonction des motifs de migration. On note que les personnes arrivées en Belgique pour une raison familiale (67 %) ou à la suite de conflits (68 %) sont les plus nombreuses à vouloir rester définitivement en Belgique par rapport à celles arrivées pour des études (30 %). Les projets migratoires sont aussi fortement corrélés au statut d'occupation, avec des intentions d'installation de long terme en Belgique plus faibles parmi les

[18] La somme de ces pourcentages n'est pas égale à 100%. Les données sont issues de questions différentes, et dans chacune de ces questions certaines personnes ne déclarent pas d'intentions certaines

[19] Un peu moins de migrations liées aux conflits (de 25% à 19%) et un peu plus liées aux études (de 35% à 38%).

étudiant·es (22 %) et plus élevées parmi les personnes ayant un emploi (58 %), présentes depuis plus longtemps.

Tableau 6. Proportions de répondant·es né·es à l'étranger en fonction de leurs intentions de lieu de vie futur

	Rester définitivement en Belgique	Retourner vivre dans le pays d'origine	Aller s'installer dans un autre pays	N
Région d'origine	**(n.s)**	**(n.s)**	**(*)**	
Afrique de l'Ouest	51%	35%	10%	224
Afrique de l'Est et australe	54%	28%	12%	156
Afrique centrale	50%	35%	6%	362
Motif de la migration	**(***)**	**(***)**	**(n.s.)**	
Famille	67%	22%	7%	179
Travail	50%	35%	14%	32
Etudes	30%	52%	11%	315
Conflit	68%	24%	7%	136
Autres	55%	18%	6%	80
Statut d'occupation	**(***)**	**(***)**	**(**)**	
En emploi	58%	29%	8%	331
Aux études	22%	53%	13%	219
Au chômage	52%	28%	11%	105
Autre	75%	22%	2%	87
Nationalité	**(***)**	**(***)**	**(n.s.)**	
Étranger·e	37%	40%	10%	459
Belge	65%	26%	7%	283
Total	**51%**	**34%**	**9%**	**742**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables				
	(n.s.)	**(**)**	**(n.s.)**	
2016	54%	27%	9%	651
2024 (Échantillon comparable)	49%	34%	7%	595

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : personnes nées à l'étranger (N = 742), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.

Comme attendu, les personnes ayant la nationalité belge sont plus nombreuses à vouloir rester définitivement en Belgique (65 %, contre 37 % pour ceux qui ne l'ont pas), mais le retour au pays d'origine est néanmoins envisagé très certainement par un quart des répondant·es. Le fait de vouloir sérieusement aller vivre dans un autre pays que la Belgique ou le pays d'origine un jour concerne 9 % des répondant·es. Cette intention est un peu plus fréquente parmi les personnes qui sont aux études (13 %) ou au chômage (11 %) au moment de l'enquête. Les différences selon les motifs de la migration et entre personnes de nationalité belge et étrangères ne sont pas significatives.

Enfin, soulignons aussi que les intentions de séjour au moment de l'enquête sont différentes de celles que les répondant·es avaient à leur arrivée en Belgique. Moins d'un·e répondant·e sur trois né·e à l'étranger avait l'intention de rester définitivement en Belgique au moment de son arrivée. Au moment de l'enquête (2024), cette proportion atteint 51 %. Cela montre bien que les projets de migration peuvent changer au fil du temps, et que tous les projets ne se réalisent pas nécessairement.

Une diversité de documents de voyage pour arriver en Belgique

Les documents de voyage pour venir en Belgique coïncident assez bien avec les motifs de migration évoqués ci-dessus (Tableau 3). Dans l'ensemble, 56 % des personnes avaient un visa de plus de trois mois (Tableau 7) : 32 % pour les études, 19 % pour un regroupement familial, et 5 % pour le travail. On note par ailleurs une part importante de situations administratives précaires à l'arrivée en Belgique : 19 % des répondant·es avaient un visa inférieur à trois mois et 11 % n'avaient pas du tout de visa. Ces résultats sont très similaires à ceux de l'enquête de 2016, montrant que ces situations persistent au fil du temps.

Des différences sont observées selon les régions d'origine. Par exemple, les situations sans visa à l'arrivée sont moins fréquentes parmi les personnes originaires d'Afrique centrale, parmi lesquelles les migrations pour études sont fréquentes. À l'inverse, elles sont plus élevées parmi les personnes originaires d'Afrique de l'Est et australe, plus nombreuses à venir en raison de conflits (voir Tableau 3). La proportion de personnes sans visa à l'arrivée, ou avec un visa de moins de trois mois, est particulièrement élevée parmi les personnes ayant demandé l'asile (53 %). Les différences sont aussi très prononcées en fonction du niveau d'instruction qu'elles avaient au moment de leur arrivée. Les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur long ont le plus souvent un visa long pour études (69 %), alors que les personnes ayant un niveau d'instruction inférieur (secondaire ou moins) viennent davantage avec un visa de court séjour ou un visa lié à un regroupement familial.

Tableau 7. Distribution des répondant·es né·es à l'étranger par type de visa pour venir en Belgique

	Visa					Nationalité d'un pays de l'UE	Autre, refus, NSP	Total	N
	Aucun	Moins de trois mois	Plus de trois mois Travail / service	Etudes	Regr. familial				
Genre (***)									
Hommes	13%	20%	4%	38%	12%	4%	9%	100%	400
Femmes	9%	17%	5%	27%	25%	5%	12%	100%	342
Région d'origine (***)									
Afrique de l'Ouest	13%	20%	5%	24%	24%	4%	10%	100%	224
Afrique de l'Est et australe	17%	17%	7%	26%	15%	4%	14%	100%	156
Afrique centrale	6%	18%	4%	41%	17%	5%	9%	100%	362
Anciennes colonies (**)									
Non	13%	16%	5%	30%	22%	5%	9%	100%	453
Oui	7%	21%	5%	35%	14%	4%	14%	100%	289
Demande d'asile									
Oui	21%	32%	5%	6%	13%	1%	22%	100%	151
Non[1]	7%	14%	5%	40%	20%	6%	8%	100%	591
Niveau d'instruction à l'étranger (***)									
Secondaire et moins	14%	23%	5%	14%	26%	6%	12%	100%	226
Supérieur court	13%	18%	6%	33%	15%	4%	11%	100%	262
Supérieur long	2%	9%	5%	69%	5%	3%	7%	100%	254
Total	**11%**	**19%**	**5%**	**32%**	**19%**	**5%**	**9%**	**100%**	**742**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (n.s.)									
2016	13%	18%	5%	32%	21%	3%	8%	100%	650
2024	9%	18%	5%	35%	18%	4%	11%	100%	594

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : personnes nées à l'étranger (N = 742), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
[1]Les personnes n'ayant pas demandé l'asile incluent l'ensemble des personnes nées à l'étranger qui n'ont pas mentionné une demande d'asile (y compris celles ayant refusé de répondre ou ayant la nationalité belge à l'arrivée).

Une part non négligeable de personnes ayant demandé l'asile

Comme évoqué précédemment, les conflits dans le pays d'origine sont un motif de départ fréquemment mentionné, par une personne sur cinq (voir Tableau 3). Les migrations en raison de conflits s'accompagnent souvent d'une demande d'asile[20], mais pas systématiquement. À l'inverse, les demandes d'asile sont aussi introduites par des personnes ayant immigré pour d'autres motifs. Au total, 24 % des personnes de l'échantillon ont demandé l'asile parmi celles ayant immigré qui n'avaient pas de nationalité européenne à l'arrivée (Tableau 8). La part des personnes ayant demandé l'asile est en recul. Si l'on ne considère que l'échantillon comparable à 2016, 26 % des personnes ont demandé l'asile dans l'enquête de 2024, contre 37 % dans la précédente enquête. Ce recul s'explique sans doute en partie par une diminution de la part des

[20] Toute personne qui a fui son pays car elle craint des persécutions ou encourt un risque d'atteinte grave à ses droits fondamentaux et qui, de ce fait, ne peut ou ne veut pas y retourner, a le droit de demander à bénéficier d'une protection internationale de la part d'un autre État. C'est ce qu'on appelle "demander l'asile".

demandes d'asile qui sont déposées parmi les personnes provenant d'Afrique subsaharienne, ainsi que par une augmentation de l'immigration pour études au cours des dernières années. Quand on calcule cette proportion parmi les personnes arrivées avant 2016 (dans l'enquête de 2024), on arrive à 32 %, une proportion plus proche de celle de la précédente enquête pour la même période. Elle reste néanmoins un peu inférieure, ce qui traduit peut-être des différences de composition d'échantillon, ou une plus grande réticence à mentionner le fait d'avoir introduit une demande d'asile.

Tableau 8. Demandes d'asile et obtention d'une protection internationale parmi les répondant·es de nationalité non européenne au moment de leur arrivée

	A effectué une demande d'asile	N	A obtenu le statut de réfugié ou protection subsidiaire	N
Enquête 2024	24%	710	60%	151
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables				
	(***)		**(n.s)**	
2016	37%	628	58%	266
2024	26%	574	60%	134
2024 (personnes arrivées avant 2016)	32%	282	67%	89

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : Personnes ayant immigré en Belgique et n'ayant pas la nationalité belge ou d'un pays européen à l'arrivée, à l'exclusion des personnes ayant répondu « ne sait pas » ou « refus » (N = 710 et N = 151), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé. Pour le test statistique, les données de 2024 incluant les personnes arrivées après 2015 est utilisé.

Toutes les demandes d'asile qui ont été déposées n'ont pas été acceptées ; six personnes sur dix ont obtenu une protection internationale, principalement le statut de réfugié (53 %), et dans une moindre mesure la protection subsidiaire (7 %).[21] Cette proportion de personnes ayant obtenu une protection internationale est fort proche de celle observée dans l'enquête de 2016 (58 %).

[21] La loi belge prévoit que deux types de protection peuvent être accordées au terme de la procédure d'asile : le statut de réfugié ou celui de protection subsidiaire. Le statut de réfugié est accordé aux personnes qui satisfont aux critères définis par la Convention de Genève de 1951. Celle-ci précise qu'un·e réfugié·e est une personne qui a fui son pays "craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays". La personne réfugiée est protégée contre un renvoi vers son pays d'origine. En Belgique, ce statut donne droit à un séjour limité à cinq ans et qui peut devenir illimité ensuite. Le statut de protection subsidiaire protège les personnes qui n'obtiennent pas le statut de réfugié, mais pour lesquelles "il existe de sérieux motifs de croire que, si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine, elles encourraient un risque réel de subir des atteintes graves", comme la peine de mort, la torture, des traitements inhumains et dégradants ou de la violence aveugle dans le cadre d'un conflit armé. Lorsqu'une personne reçoit cette protection, elle est protégée contre un renvoi vers son pays d'origine. En Belgique, ce statut donne droit à un séjour limité à 1 an, renouvelable (www.cire.be).

Des parcours administratifs complexes depuis l'arrivée en Belgique

Plusieurs questions de l'enquête permettent de quantifier la fréquence de différentes difficultés rencontrées depuis l'arrivée en Belgique et leur cumul. Nous reprenons ici les trois situations particulièrement difficiles que sont les périodes sans titre de séjour, le fait de recevoir un ordre de quitter le territoire et la radiation du registre national. D'autres expériences, comme de longues attentes ou le fait d'avoir une attestation de séjour temporaire avec des droits potentiellement limités, peuvent aussi exercer une influence importante sur la vie des répondant·es, sans nécessairement être aussi extrêmes. Les données ci-dessous (Tableau 9) ne montrent par conséquent qu'une partie des problèmes, qui sont néanmoins très fréquents.

Un quart des répondant·es ayant immigré en Belgique a déjà connu une période sans titre de séjour, une personne sur huit a déjà reçu un ordre de quitter le territoire, et 8 % a déjà été radiée du registre national. Au total, 31 % des personnes ont connu au moins une de ces difficultés depuis qu'elles résident en Belgique (Tableau 9). Les hommes sont plus touchés que les femmes, ce qui s'explique peut-être par des profils différents en termes de motifs de migration. On voit en effet de grandes différences dans les difficultés administratives selon les motifs de migration. Les personnes ayant demandé l'asile sont particulièrement concernées par ces problèmes (plus de la moitié ont connu au moins un de ces trois problèmes). Cela illustre à quel point les parcours administratifs des personnes qui ont demandé l'asile peuvent être complexes. Mais ces problèmes concernent aussi, et de façon fréquente (24 %), les personnes qui n'ont pas fait de demande d'asile. Cela rejoint les résultats de travaux réalisés à partir de données administratives qui montrent la grande précarité que peuvent connaître les personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique (Schoumaker et al., 2022). La précédente enquête de 2016 montrait déjà aussi que près de 30 % des personnes avaient connu au moins une période sans titre de séjour, une proportion quasiment identique en 2024 pour un échantillon comparable. Il n'y a donc pas de changement substantiel à ce niveau.

Tableau 9. Proportions de répondant·es de nationalité non européenne au moment de leur l'arrivée ayant vécu une période sans titre de séjour, reçu un ordre de quitter le territoire ou été radiées du registre national

	Période sans-titre de séjour	Ordre de quitter le territoire	Radiation du registre national	Au moins un des trois problèmes	N
Genre	**(n.s)**	**(n.s)**	**(***)**	**(**)**	
Hommes	28%	15%	11%	36%	395
Femmes	25%	11%	5%	27%	343
Motif de migration	**(***)**	**(***)**	**(*)**	**(***)**	
Famille	20%	9%	6%	25%	170
Travail	(27%)	(15%)	(21%)	(39%)	30
Études	19%	8%	7%	23%	315
Conflit	40%	25%	10%	44%	134
Autres	41%	13%	6%	44%	89
Demande d'asile	**(***)**	**(***)**	**(**)**	**(***)**	
Oui	50%	32%	12%	58%	151
Non	19%	7%	7%	24%	576
Total	**26%**	**13%**	**8%**	**31%**	**738**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (n.s					
2016	29%	-	-	-	627
2024	30%	-	-	-	592

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : personnes ayant immigré en Belgique et n'ayant pas la nationalité belge ou d'un pays européen à l'arrivée (N = 738), résultats pondérés.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses. Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.

Des statuts qui se stabilisent (en partie) avec le temps

Malgré ces difficultés, nombre de personnes qui ont immigré en Belgique parviennent à obtenir des statuts administratifs plus stables.[22] Au moment de l'enquête (2024), 54 % des personnes nées à l'étranger ont la nationalité belge ou d'un pays européen – statuts qui offrent le plus de droits, de stabilité et d'autonomie – et 11 % ont un titre de séjour de plus de cinq ans (Tableau 10). Il reste néanmoins un tiers de personnes qui ont des titres plus courts, et environ 10 % de personnes qui n'ont qu'un titre de séjour de moins d'un an ou pas de titre de séjour. Ces situations sont particulièrement précaires et empêchent les personnes de s'installer et de se projeter dans l'avenir sans trop d'incertitudes quant à leur séjour.

On note des différences entre hommes et femmes, avec une plus grande proportion de femmes que d'hommes qui n'ont plus besoin de titre de séjour en raison de la détention d'une nationalité belge ou européenne (60 %, contre 48 % d'hommes). Les écarts sont aussi sensibles en fonction du motif de migration et de la demande d'asile. Ces différences tiennent pour beaucoup aux durées de séjour différentes entre ces groupes. Les personnes venues pour les études, par exemple, sont en Belgique en moyenne depuis moins longtemps que les autres, et sont donc plus susceptibles d'avoir un titre de séjour d'un an, et moins nombreuses à avoir la nationalité belge.

[22] Les personnes qui ont quitté la Belgique, de manière volontaire ou non, ne sont par définition pas dans l'échantillon. Il est probable que nombre d'entre elles n'aient pas obtenu de titre de séjour de plus longue durée. L'amélioration des statuts au fil du temps reflète donc peut-être en partie le fait que les personnes avec des titres de séjour plus courts quittent davantage la Belgique.

On voit aussi que près de deux tiers des personnes ayant demandé l'asile ont aujourd'hui la nationalité belge ou, dans quelques cas, celle d'un autre pays européen. Cela montre la possibilité d'obtenir un statut stable, y compris pour les personnes qui n'ont pas obtenu une protection internationale, mais après des parcours souvent complexes et incertains.

Au fil de leur séjour, les personnes acquièrent une situation administrative plus stable, mais cela peut prendre du temps. Parmi les personnes qui sont arrivées il y a 5 à 9 ans, 30 % sont devenues belges et 21 % ont un titre de séjour de longue durée, valable au moins cinq ans, mais environ la moitié a un titre de séjour d'une validité moindre (41 %) ou est en situation irrégulière (6 %). En revanche, 87 % des personnes qui sont en Belgique depuis 10 ans ou plus ont acquis la nationalité belge.

Tableau 10. Distribution des répondant·es né·es à l'étranger en fonction leur situation administrative au moment de l'enquête

	Durée du titre de séjour					Nationalité belge ou européenne	Autres, refus	Total	N
	Pas de titre	Moins d'un an	1 an	1 à 4 ans	5 ans et plus				
Genre (*)									
Hommes	3%	7%	20%	9%	12%	48%	1%	100%	400
Femmes	1%	7%	15%	7%	10%	60%	0%	100%	342
Motif de migration (***)									
Famille	1%	2%	4%	6%	14%	73%	0%	100%	179
Travail	(7%)	(7%)	(5%)	(14%)	(12%)	(55%)	(0%)	100%	32
Etudes	1%	9%	39%	10%	8%	33%	0%	100%	316
Conflit	4%	9%	6%	6%	12%	62%	1%	100%	135
Autres	2%	6%	4%	7%	14%	67%	0%	100%	80
Demande d'asile (***)									
Oui	4%	8%	3%	4%	14%	66%	1%	100%	151
Non	2%	6%	21%	9%	10%	51%	1%	100%	591
Durée de résidence (***)									
Moins de 5 ans	3%	19%	50%	14%	10%	4%	0%	100%	268
5 – 9 ans	6%	7%	15%	19%	21%	30%	2%	100%	142
10 ans ou plus	1%	0%	1%	2%	9%	87%	0%	100%	332
Total	**2%**	**7%**	**17%**	**8%**	**11%**	**54%**	**1%**	**100%**	**742**

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : personnes nées à l'étranger (N = 742), résultats pondérés.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses.

Une précarité des statuts administratifs associée à du stress et de l'incertitude

De précédents travaux de nature qualitative, en Belgique et ailleurs, ont montré comment l'absence de titres de séjour ou des titres de courte durée pouvait mettre les projets « en suspens », et maintenir des personnes dans des situations de « temporairéité permanente » (Lietaert, Verhaeghe & Derluyn, 2020 ; Merla & Smit, 2023). Aux répondant·es qui ont immigré en Belgique et qui n'avaient pas la nationalité belge ou d'un pays européen au moment de l'enquête, il a été demandé dans quelle mesure leur statut administratif provoquait du stress ou de l'incertitude par rapport aux projets de vie. Les résultats sont très clairs : les personnes avec les statuts les plus précaires (sans titre de séjour, ou des titres de courte durée) déclarent majoritairement (entre 70 et 80 %) être stressées par leur statut et dans l'incertitude par rapport à leurs projets (Figure 4). Les personnes ayant des titres de séjour d'un an, qui doivent être

renouvelés régulièrement avec des attentes parfois longues, déclarent aussi, à plus de 50 %, que leur statut provoque stress et incertitude. La situation devient nettement plus favorable pour les personnes ayant des titres de séjour plus longs, sans être parfaite. Dans l'ensemble, plus de deux répondant·es sur cinq (43 %) déclarent stress et incertitude liés à leur statut administratif.

Figure 4. Proportion de répondant·es déclarant du stress et une incertitude du projet de vie en fonction de la durée du titre de séjour

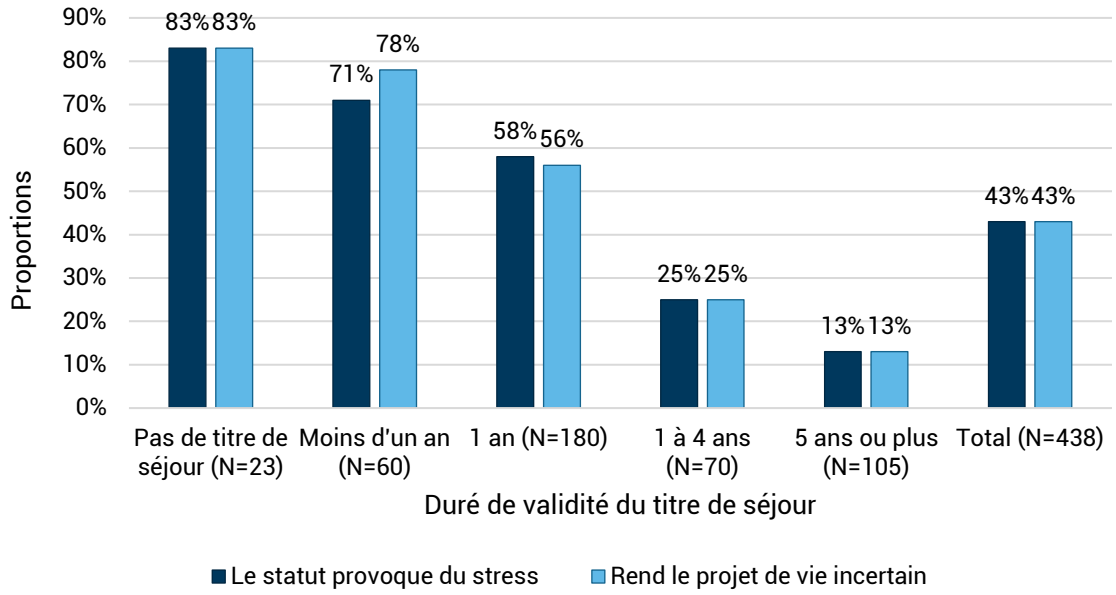

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : Personnes nées à l'étranger n'ayant ni la nationalité belge ni une nationalité européenne et ayant répondu aux questions concernant le stress et l'incertitude (N = 438), résultats pondérés.

Note : Les pourcentages font référence aux personnes ayant répondu « oui fortement » ou « oui un peu ». Les différences sont statistiquement significatives ($p<0.01$).

Conclusion

L'immigration subsaharienne en Belgique, en croissance depuis plusieurs décennies, est plurielle. Les pays d'origine sont variés, les motifs de migration et les profils des personnes qui immigrent sont diversifiés, et les trajectoires administratives sont hétérogènes au sein de la population enquêtée.

L'enquête confirme certains résultats obtenus en 2016 et des travaux antérieurs, tout en identifiant de nouveaux éléments. La grande majorité des personnes d'origine subsaharienne nées à l'étranger arrivent en Belgique dans le cadre des études, du regroupement familial ou en raison de conflits dans les pays d'origine. La plupart des personnes possèdent un titre de séjour à l'arrivée et arrivent directement du pays d'origine, le plus souvent en avion. Cela a déjà été montré à plusieurs reprises, mais il est sans doute utile de le rappeler : l'immigration subsaharienne en Belgique ne correspond pas aux représentations parfois véhiculées d'une immigration principalement « clandestine ». Il y a des personnes qui arrivent sans titre de séjour valide, mais elles ne sont pas majoritaires parmi la population actuellement en Belgique. La plupart des personnes sont arrivées dans le cadre d'une immigration traditionnelle, souvent parce qu'elles ont des contacts en Belgique (famille, amis), et/ou des opportunités liées aux études. Les intentions de séjour et de retour, bien qu'elles ne se concrétisent pas toujours, montrent qu'environ un tiers des personnes interrogées envisage très certainement de retourner au pays d'origine, et la moitié a l'intention de rester définitivement en Belgique.

L'enquête montre aussi que les situations administratives restent complexes pour beaucoup de personnes. Au-delà du titre de séjour à l'arrivée, ce sont aussi les renouvellements de titres de séjour, les changements de statut et la confrontation à un système administratif parfois complexe, voire opaque, qui peuvent conduire à des situations précaires. Un tiers des personnes a connu au moins une difficulté majeure (période sans titre de séjour, ordre de quitter le territoire, radiation du registre national), montrant à quel point ces situations sont fréquentes. Incertitude par rapport au projet de vie, stress, mais aussi des difficultés d'accès à l'emploi, aux soins ou au logement en résultent. Malgré les obstacles, nombre de personnes souhaitent s'installer durablement en Belgique et finissent, souvent après de longues années, par obtenir des statuts plus stables, avec potentiellement de meilleures opportunités.

2. ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET LIENS TRANSNATIONAUX

Marie-Laurence Flahaux, Sihé Neya, Jean-Luc Nsengiyumva, Marie Godin, Bruno Schoumaker, Josué Begu Mbolipay, Natacha Zimmer, Elise Vaussy, Mariam Diallo, Chaimae Drioui, Sarah Demart

Ce chapitre aborde dans un premier temps l'environnement familial des personnes originaires d'Afrique subsaharienne vivant en Belgique, qu'elles y aient immigré ou qu'elles y soient nées, en s'intéressant aux ménages dans lesquels elles vivent, à leur situation matrimoniale et à leur situation parentale. Si l'accent est mis sur les situations en lien avec la famille nucléaire (éventuels conjoints et/ou enfants), nous étudions aussi la configuration des ménages, qui peuvent être plus complexes. Le sujet des familles transnationales, dispersées entre le pays d'origine, le pays de destination et parfois d'autres pays, est également abordé. Comme d'autres recherches sur les migrations subsahariennes en Europe l'ont montré, des personnes « font famille » à distance, que ce soit par choix, en raison de contraintes financières ou à cause des restrictions des politiques migratoires visant à réglementer le regroupement familial (Beauchemin et al., 2014 ; Mazzucato, 2011).

Ce chapitre traite aussi des liens transnationaux que les répondant·es entretiennent avec leur pays et leur continent d'origine. Ces liens peuvent concerner les sphères sociale, économique, culturelle et politique. Les pratiques transnationales peuvent prendre la forme de contacts réguliers avec des personnes vivant dans le pays d'origine, de visites, de transferts d'argent ou d'investissements en Afrique. L'analyse des pratiques transnationales met en évidence à quel point et comment les personnes sont engagées dans leur pays d'origine, ou plus largement en Afrique, et ce malgré la distance (Guarnizo & Smith, 1998). Enfin, ce chapitre analyse les liens entre transnationalisme et aspirations au retour dans le pays d'origine.

Des ménages de taille limitée et dont la composition varie

Les ménages dans lesquels vivent les personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique comptent en moyenne 3,2 membres. Comme dans l'enquête de 2016, environ un quart des répondant·es vivent seul·es, une proportion significativement plus élevée que dans la population générale au sein de laquelle 16 % des personnes vivent seules. Les personnes d'origine subsaharienne vivant dans un ménage de deux personnes (le plus souvent juste en couple) sont nettement moins nombreuses que dans la population générale (14 % contre 34 %). Un peu moins de la moitié des répondant·es vivent dans un ménage de trois à cinq membres. Enfin, un·e répondant·e à l'enquête sur 10 vit avec au moins cinq autres personnes (ménages de six personnes et plus), contre seulement une sur 20 dans la population générale (Figure 5).

Figure 5. Distribution des répondant·es selon la taille de leur ménage

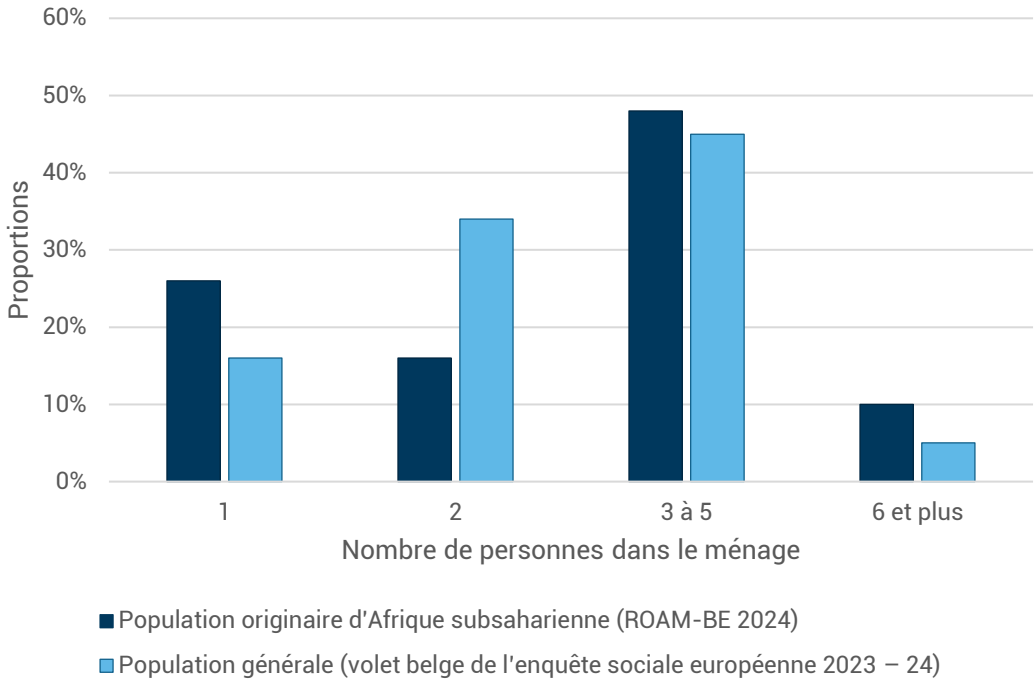

Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et volet belge de l'enquête sociale européenne 2023 – 2024 (ESS Round 11, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.

Les hommes sont plus nombreux (30 %) à vivre seuls que les femmes (22 %), et les étudiant·es (36 %), les personnes arrivées depuis moins de cinq ans (46 %), et celles qui ont de grandes difficultés économiques (30 %) sont aussi plus susceptibles de vivre seul·es (Tableau 11). La part de répondant·es vivant dans une famille nucléaire (en tant que parent ou enfant) s'élève à 55 %, alors que cette configuration est significativement plus fréquente dans la population générale (73 %). Les femmes (60 %), les personnes ayant un emploi (64 %) et les personnes disposant d'un niveau de vie confortable (65 %) sont surreprésentées dans les ménages de type nucléaire. On observe également que les types de ménage évoluent avec la durée de résidence en Belgique. Alors que seules 24 % des personnes installées depuis moins de cinq ans vivent dans des familles nucléaires, cette proportion atteint 70 % parmi celles vivant en Belgique depuis au moins dix ans. Cela suggère que la constitution ou la réunification d'une famille n'est pas immédiate mais résulte d'un processus progressif, souvent lié à la stabilisation socio-économique des individus au fil du temps. Ensuite, les personnes d'origine subsaharienne ne sont pas plus nombreuses à vivre dans des familles élargies que la population générale : dans les deux cas, seule une personne sur 10 est concernée. Enfin, les cohabitations avec des personnes non apparentées sont rares (8 %) mais plus fréquentes que dans la population générale (1 %). Ces situations sont plus fréquentes parmi les personnes résidant en Belgique depuis moins de cinq ans (21 %), parmi les étudiants (13 %), les personnes au chômage (13 %) et surtout les personnes en situation de grande précarité économique (26 %).

Tableau 11. Distribution des répondant·es selon la composition de leur ménage

	Type de ménage					N
	Isolé	Famille nucléaire	Famille élargie	Non apparentés	Total	
Genre (***)						
Hommes	30%	50%	11%	9%	100%	458
Femmes	22%	60%	12%	6%	100%	460
Durée de résidence (***)						
Moins de 5 ans	46%	24%	9%	21%	100%	264
5 – 9 ans	26%	53%	13%	8%	100%	142
10 ans ou plus	17%	70%	11%	2%	100%	332
Né·e en Belgique	19%	62%	16%	3%	100%	180
Statut d'occupation (***)						
En emploi	21%	65%	11%	3%	100%	421
Aux études	36%	37%	14%	13%	100%	298
Au chômage	23%	57%	7%	13%	100%	109
Autres situations	21%	55%	16%	8%	100%	90
Niveau de vie (***)						
Confortable	20%	64%	12%	4%	100%	147
Suffisant	23%	60%	11%	6%	100%	385
Difficile	31%	47%	13%	9%	100%	283
Très difficile	30%	43%	10%	17%	100%	95
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	100%	8
Total	**26%**	**55%**	**11%**	**8%**	**100%**	**918**
Comparaison à la population générale en Belgique (***)						
ESS 2023 – 2024	16%	73%	10%	1%	100%	1594

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête sociale européenne 2023 – 2024 (ESS Round 11, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es ayant un logement et ayant répondu à la question sur le nombre de membres du ménage (N=918), résultats pondérés.
Définitions : Les familles nucléaires comprennent les couples sans enfant, les couples avec enfants, et les familles monoparentales. Les familles élargies couvrent les autres situations, comme des couples avec enfants vivant avec au moins un (grand-)parent, des personnes vivant avec un oncle ou une tante, ou des frères et sœurs vivant ensemble sans père ni mère. La catégorie des non-apparentés reprend principalement des personnes vivant uniquement avec des personnes non apparentées, et quelques personnes vivant à la fois avec des personnes apparentées et non apparentées.
Les pourcentages ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Une diversité de situations familiales et une augmentation des couples transnationaux

Une part importante (38 %) de répondant·es est célibataire et a déclaré ne jamais avoir été en union (Tableau 12). Les célibataires se retrouvent plus souvent parmi les jeunes (77 % des 18-29 ans), les personnes de deuxième génération, nées en Belgique (71 %), celles de la génération 1.5, arrivées quand elles étaient enfants (49 %) et les étudiants (69 %). Les célibataires sont plus nombreux parmi les hommes que parmi les femmes (43 % contre 33 %). Une personne sur trois est mariée, et 14 % sont en couple sans que leur union ait été formalisée par un mariage civil. Des différences selon le type d'union apparaissent en fonction de l'âge et de la génération, avec plus de personnes en union non formalisée par un mariage civil parmi les 18-29 ans (16 %, contre 4 % de personnes mariées), la deuxième génération (14 % contre 8 % de personnes mariées) et les étudiants (16 %, contre 9 %).

Tableau 12. Distribution des répondant·es selon leur état matrimonial

	Etat matrimonial					Total	N
	Célibataire	En union, non marié.e	Marié.e	Divorcé.e, séparé.e	Veuf.ve		
Genre (***)							
Hommes	43%	15%	31%	10%	1%	100%	461
Femmes	33%	13%	32%	16%	6%	100%	460
Âge (***)							
18 – 29 ans	77%	16%	4%	3%	0%	100%	313
30 – 44 ans	28%	17%	39%	15%	1%	100%	416
45 – 59 ans	11%	9%	54%	16%	10%	100%	140
60 ans et plus	11%	3%	33%	37%	16%	100%	52
Génération (***)							
G1	29%	13%	38%	15%	5%	100%	634
G1.5	49%	18%	21%	12%	0%	100%	106
G2	71%	14%	8%	7%	0%	100%	181
Pays d'origine (*)							
RD Congo	36%	13%	33%	11%	7%	100%	275
Cameroun	47%	17%	23%	10%	3%	100%	135
Guinée	40%	17%	22%	19%	2%	100%	69
Rwanda	36%	16%	40%	6%	2%	100%	61
Autre	36%	13%	33%	16%	2%	100%	381
Statut d'occupation (***)							
En emploi	27%	14%	42%	15%	2%	100%	420
Aux études	69%	16%	9%	5%	1%	100%	297
Au chômage	30%	16%	33%	20%	1%	100%	111
Autres situations	17%	9%	35%	20%	19%	100%	93
Total	**38%**	**14%**	**31%**	**13%**	**4%**	**100%**	**921**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)							
2016	44%	9%	36%		11%	100%	804
2024	38%	15%	31%	12%	4%	100%	751

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es à cette question (N=921), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.

Dans l'ensemble de l'échantillon, 13 % des répondant·es ont déclaré être divorcé·es ou séparé·es ; il s'agit un peu plus souvent de femmes (16 %) que d'hommes (10 %), de personnes âgées (37 % parmi celles de plus de 60 ans), et de personnes qui ne sont ni en emploi ni aux études (20 %). Des différences selon l'origine ressortent également. Une personne originaire de Guinée sur cinq est également concernée par un divorce ou une séparation, et celles originaires du Rwanda sont les moins concernées (6 %). Les raisons de ces différences d'instabilité matrimoniale seraient à approfondir. Elles reflètent peut-être des âges au mariage plus précoces dans certaines populations, qui s'accompagnent de risques de divorce plus élevés. Le veuvage concerne 4 % de l'échantillon ; il s'agit le plus souvent de femmes et de personnes plus âgées, à la retraite.

Tableau 13. Distribution des répondant·es en union selon le lieu de résidence des conjoint·es

	Lieu de résidence des conjoint·es			Total	N
	En Belgique	En Afrique subsaharienne	Ailleurs		
Genre (**)					
Hommes	77%	19%	4%	100%	207
Femmes	84%	11%	5%	100%	193
Durée de résidence (***)					
Moins de 5 ans	45%	43%	12%	100%	106
5 – 9 ans	81%	15%	4%	100%	73
10 ans ou plus	94%	5%	1%	100%	175
Né·e en Belgique	(96%)	(0%)	(4%)	100%	46
Génération (***)					
G1	78%	18%	4%	100%	314
G1.5	(96%)	(0%)	(4%)	100%	40
G2	(96%)	(0%)	(4%)	100%	46
Statut administratif (***)					
Pas de titre de séjour, ou d'un an ou moins	37%	50%	13%	100%	92
Titre de séjour de plus d'un an	82%	17%	1%	100%	100
Nationalité belge ou européenne	93%	4%	3%	100%	208
Statut d'occupation (***)					
En emploi	92%	6%	2%	100%	235
Aux études	53%	38%	9%	100%	72
Au chômage	71%	23%	6%	100%	51
Autres situations	(70%)	(24%)	(6%)	100%	42
Niveau de vie (***)					
Confortable	92%	4%	4%	100%	73
Suffisant	85%	11%	4%	100%	167
Difficile	70%	26%	4%	100%	125
Très difficile	(73%)	(22%)	(5%)	100%	33
Refus/ne sait pas	-	-	-	100%	2
Total	**81%**	**15%**	**4%**	**100%**	**400**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)					
2016	91%	9%		100%	362
2024	83%	14%	3%	100%	329

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es étant en couple (marié, remarié ou en union sans que celle-ci n'ait été officialisée par un mariage civil) (N=400), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses. Ils ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

En 2024, les personnes qui sont en couple vivent, dans un cas sur cinq, à distance de leur conjoint (Tableau 13) : 15 % ont un conjoint qui vit dans un pays d'Afrique subsaharienne, et 4 % dans un autre pays. Cette proportion a sensiblement augmenté par rapport à 2016, ce qui pourrait s'expliquer par les restrictions en termes de regroupement familial, les procédures étant devenues plus strictes et coûteuses (Myria, 2023). Parmi les personnes en Belgique depuis moins de cinq ans, 43 % sont en couple avec quelqu'un qui vit en Afrique, contre 15 % parmi celles présentes depuis 5 à 9 ans, et 5 % pour celles qui sont en Belgique depuis au moins 10 ans. En outre, aucune personne issue de la deuxième génération ou de la génération 1.5 n'a de conjoint résidant en Afrique. Ensuite, on constate que, si la grande majorité des personnes ayant la nationalité belge vit avec son conjoint en Belgique (93 %), la proportion tombe à 37 % pour celles qui n'ont pas de

titre de séjour ou un titre de séjour d'un an ou moins. Une personne sur deux en couple et ayant un statut administratif précaire (pas de titre de séjour ou un titre de séjour d'un an maximum) a un conjoint qui réside en Afrique subsaharienne. Un tel statut ne permet pas de remplir les conditions pour procéder à un regroupement familial. Parmi les personnes en couple disposant d'un titre de séjour de plus d'un an, 17 % ont un conjoint résidant en Afrique subsaharienne, contre seulement 4 % parmi celles ayant la nationalité belge ou européenne. Les personnes ayant un emploi vivent plus souvent avec leur conjoint en Belgique (91 %), mais c'est moins souvent le cas des étudiants (53 %), des personnes au chômage ou ayant un autre statut professionnel (70-71 %) et des personnes ayant des difficultés pour vivre avec le revenu dont elles disposent (70-73 %), qui n'ont pas – ou pas encore – pu ou voulu faire venir leur conjoint en Belgique.

Un nombre d'enfants semblable à la population générale en Belgique

Les personnes enquêtées ont en moyenne 1,5 enfants, ce qui est très proche de la population générale en Belgique (Tableau 14). La part des personnes sans enfant est de 43 %, une part un peu plus élevée qu'en 2016 (36 %). Une hypothèse est que les personnes ont plus de difficultés à réunifier leur couple en Belgique et à y fonder une famille durant les années qui suivent leur arrivée, en raison notamment des restrictions au regroupement familial (Myria, 2023). Les difficultés économiques, des changements dans les valeurs et aspirations, peuvent également contribuer à ce recul de l'entrée en parentalité, observé plus globalement en Belgique et dans de nombreux pays.

Figure 6. Nombre moyen d'enfants par groupes d'âges : comparaison entre l'enquête ROAM-BE et la population générale

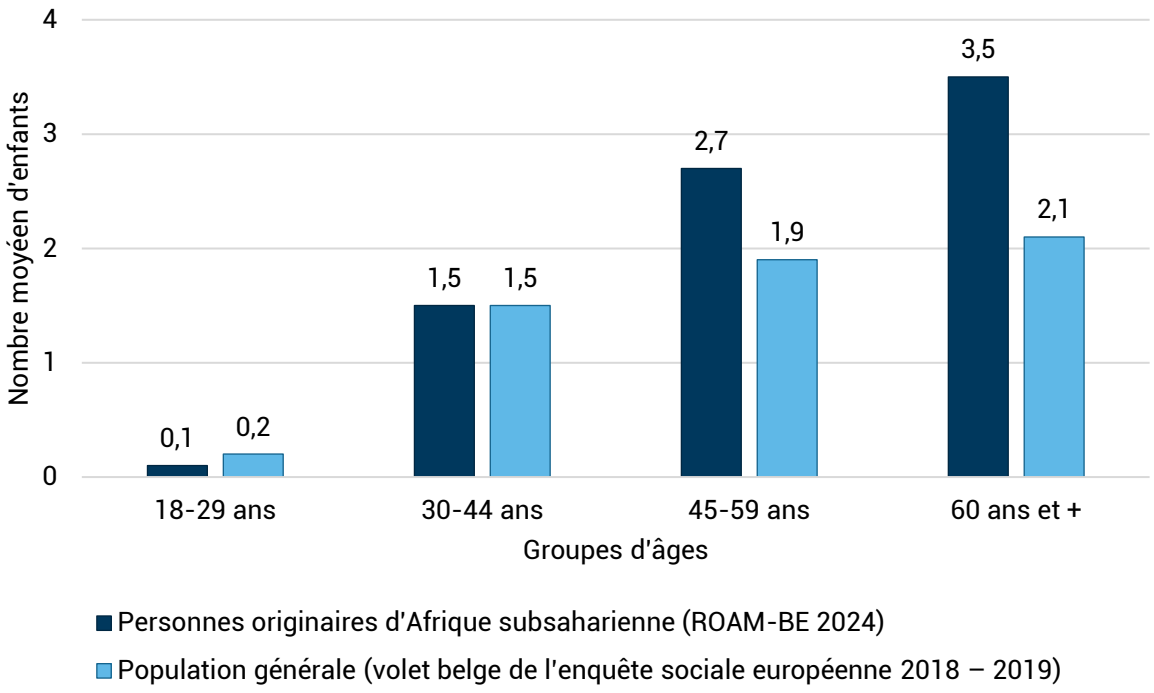

Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et volet belge de l'enquête sociale européenne 2018 – 2019 (ESS Round 9, 2018).
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.

La part de femmes ayant au moins un enfant (63 %) est plus élevée que celle des hommes (51 %), reflétant la paternité plus tardive des hommes que l'on observe dans pratiquement toutes les populations (Schoumaker, 2019). Les jeunes de moins de 30 ans n'ont pas encore d'enfant dans neuf cas sur 10, mais plus de 90 % des 45 ans et plus ont déjà eu un enfant. Le nombre moyen d'enfants augmente bien sûr avec l'âge, pour passer de 0,1 enfant en moyenne parmi les jeunes à 3,5 enfants parmi les plus âgés (Figure 6). On notera que, dans les jeunes générations, de moins de 45 ans, les différences avec la population générale (mesurées avec les données de l'enquête sociale européenne) sont minimes, ce qui n'est pas le cas parmi les personnes plus âgées, dont le nombre d'enfants est plus élevé parmi la population de l'enquête.

Tableau 14. Distribution des répondant·es selon le nombre d'enfants et nombre moyen d'enfants

	Nombre d'enfants				Total	Nombre moyen d'enfants	N
	Aucun	Un	Deux	Trois et plus			
Genre (**)							
Hommes	49%	15%	13%	23%	100%	1.3	463
Femmes	38%	17%	17%	28%	100%	1.6	460
Âge (***)							
18 – 29 ans	89%	8%	2%	1%	100%	0.1	314
30 – 44 ans	33%	23%	21%	23%	100%	1.5	416
45 – 59 ans	8%	14%	22%	56%	100%	2.7	141
60 ans et plus	8%	9%	19%	64%	100%	3.5	52
Génération (***)							
G1	32%	17%	18%	33%	100%	1.8	636
G1.5	52%	22%	16%	10%	100%	0.9	106
G2	86%	6%	5%	3%	100%	0.3	181
Total	**43%**	**16%**	**15%**	**26%**	**100%**	**1.5**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables							
			(n.s.)			**(**)**	
2016	37%	19%	17%	27%	100%	1.6	804
2024	42%	17%	16%	25%	100%	1.4	751
Comparaison à la population générale en Belgique							
			(***)			**(n.s.)**	
ESS 2018 – 2019	33%	18%	29%	30%	100%	1.5	1767

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024, Enquête FRB 2016 et Enquête sociale européenne 2018 – 2019 (ESS Round 9, 2018).
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
La vague 9 de l'enquête sociale européenne utilisée, les vagues plus récentes ne comprenant pas de questions comparables sur le nombre d'enfants.

Figure 7. Distribution des parents selon le lieu de résidence de leurs enfants, par situation administrative (N=469)

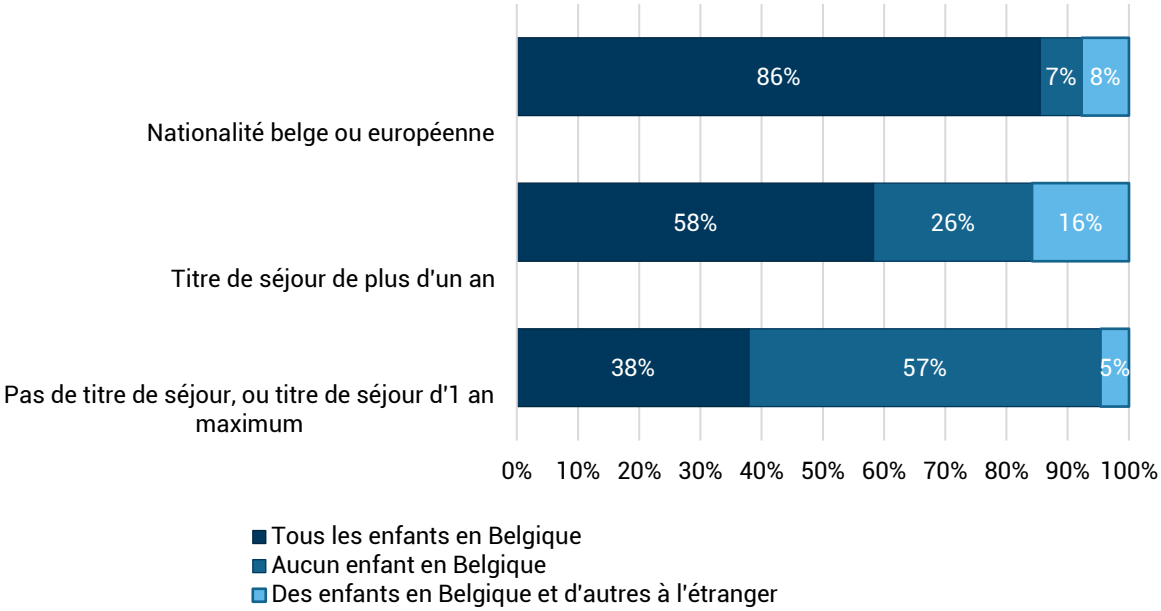

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : ensemble des répondant·es ayant des enfants (N=454), résultats pondérés.

Parmi les répondant·es qui sont parents, plus d'un quart a au moins un enfant qui ne vit pas en Belgique, et dans 18 % des cas, tous leurs enfants vivent à l'étranger. La situation administrative des personnes originaires d'Afrique subsaharienne est significativement corrélée au lieu de résidence de leurs enfants. Plus la situation administrative des parents est précaire et moins leurs enfants vivent en Belgique : la proportion des parents dont tous les enfants résident en Belgique passe de 86 % pour ceux qui ont la nationalité belge ou d'un pays européen à 38 % pour ceux qui ont un titre de séjour d'un an ou moins ou qui n'ont pas de papiers (Figure 7). Le fait que de nombreux parents vivent loin de leurs enfants peut être lié aux difficultés de regrouper la famille en Belgique et au fait de n'envisager qu'une migration temporaire en Belgique.

Une connexion avec l'Afrique subsaharienne au travers de pratiques multiformes

Des contacts fréquents avec le pays d'origine

Près de quatre répondant·es sur dix (38 %) déclarent avoir des contacts quotidiens avec des personnes dans leur pays d'origine, et trois sur dix (30 %) des contacts hebdomadaires (Tableau 15). Au total, près de sept personnes sur dix (68 %) ont des contacts au moins une fois par semaine avec leur pays d'origine. Les contacts quotidiens ont légèrement augmenté depuis 2016, ce qui peut être mis en lien avec l'usage accru de la téléphonie mobile et de messageries instantanées (WhatsApp, Messenger, etc.). La part des personnes n'ayant jamais de contact avec leur pays d'origine est très faible mais en augmentation depuis 2016 (de 2 % à 7 %). Elle est nettement plus élevée dans la deuxième génération (20 %). Les échanges avec le pays d'origine sont un peu plus réguliers au sein de la génération 1.5, arrivée enfant en Belgique, mais c'est pour

la première génération (G1) que les contacts avec le pays d'origine sont les plus fréquents. La fréquence des contacts s'atténue quelque peu avec le temps passé en Belgique, mais les liens ne s'interrompent pas. Les personnes dont le·a conjoint·e n'est pas en Belgique maintiennent en particulier des contacts très réguliers avec le pays d'origine (63 % ont des contacts quotidiens, contre 38 % de ceux dont le conjoint vit en Belgique et 35 % des célibataires). Enfin, on ne note pas de différences entre les hommes et les femmes à ce sujet.

Tableau 15. Distribution des répondant·es selon la fréquence des contacts avec des personnes vivant au pays d'origine

	Fréquence des contacts						Total	N
	Tous les jours	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Moins d'une fois par mois	Jamais	Refus, ne sait pas		
Genre (n.s)								
Hommes	38%	31%	13%	13%	5%	0%	100%	463
Femmes	39%	29%	13%	13%	6%	0%	100%	460
Génération (***)								
G1	49%	34%	11%	4%	2%	0%	100%	636
G1.5	17%	30%	20%	20%	13%	0%	100%	106
G2	6%	12%	17%	45%	20%	0%	100%	181
Durée de résidence (***)								
Moins de 5 ans	62%	27%	6%	4%	1%	0%	100%	268
5 – 9 ans	50%	35%	9%	3%	2%	1%	100%	142
10 ans ou plus	34%	36%	17%	9%	4%	0%	100%	332
Né·e en Belgique	6%	12%	17%	45%	20%	0%	100%	181
Situation conjugale (***)								
Pas en couple	35%	28%	13%	17%	7%	0%	100%	523
Conjoint en Belgique	38%	34%	16%	8%	4%	0%	100%	305
Conjoint à l'étranger	63%	23%	5%	7%	2%	0%	100%	95
Total	**38%**	**30%**	**13%**	**13%**	**6%**	**0%**	**100%**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)								
2016	27%	34%	21%	14%	2%	1%	100%	803
2024	36%	29%	14%	14%	7%	0%	100%	751

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.

Des séjours dans le pays d'origine variables selon la durée de résidence, la situation conjugale, la situation administrative et les conditions de vie

41 % des répondant·es ne se sont jamais rendu·es dans leur pays d'origine depuis leur arrivée ou leur naissance en Belgique, mais 53 % y ont effectué au moins une visite (un court séjour de moins d'un an), et 6 % y ont déjà vécu plus d'une année (Tableau 16). La fréquence des retours est variable : 3 % y séjournent plusieurs fois par an, une sur cinq (20 %) environ une fois par an, un quart (25 %) au moins une fois tous les cinq ans, et une sur 10 (11 %) moins souvent. La durée des retours peut également varier, mais il s'agit le plus souvent de séjours de moins d'un an.

Tableau 16. Distribution des répondant·es selon la réalisation d'un séjour au pays d'origine depuis l'arrivée en Belgique ou la naissance

	Séjour au pays d'origine			Total	N
	Oui, pour au moins une visite (court séjour)	Oui, pour plus d'un an	Non, jamais		
Genre (n.s.)					
Hommes	50%	6%	44%	100%	462
Femmes	55%	6%	39%	100%	460
Génération (n.s.)					
G1	54%	6%	40%	100%	635
G1.5	54%	8%	38%	100%	106
G2	47%	7%	46%	100%	181
Durée de résidence (***)					
Moins de 5 ans	30%	0%	70%	100%	268
5 – 9 ans	54%	3%	43%	100%	141
10 ans ou plus	66%	10%	24%	100%	332
Né·e en Belgique	47%	7%	46%	100%	181
Situation conjugale (***)					
Pas en couple	47%	6%	47%	100%	522
Conjoint en Belgique	62%	9%	29%	100%	305
Conjoint à l'étranger	46%	0%	54%	100%	95
Situation administrative (***)					
Pas de titre de séjour ou titre d'un an ou moins	31%	0%	69%	100%	263
Titre de séjour de plus d'un an	50%	2%	48%	100%	176
Nationalité belge	61%	10%	29%	100%	478
Refus ou ne sait pas	-	-	-	-	5
Niveau de vie (***)					
Confortable	64%	6%	30%	100%	148
Suffisant	55%	7%	38%	100%	384
Difficile	48%	4%	48%	100%	284
Très difficile	38%	8%	54%	100%	97
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	9
Total	**53%**	**6%**	**41%**	**100%**	**922**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (n.s.)					
2016	55%		45%	100%	803
2024	59%		41%	100%	750

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es ayant répondu à la question (N=921), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les pourcentages ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Les femmes effectuent des séjours au pays autant que les hommes. Il n'y a pas non plus de différence significative entre les générations. Même si les personnes de deuxième génération, nées en Belgique, sont en général moins souvent en contact avec des personnes vivant dans le pays d'origine, l'importance de leurs séjours au pays ne doit donc pas être occultée ; près de la moitié des personnes nées en Belgique y ont déjà séjourné pour un court séjour, et 7 % y ont même déjà vécu au moins un an.

La proportion de personnes ayant effectué au moins un séjour dans leur pays d'origine depuis leur arrivée en Belgique augmente avec la durée de résidence. Les séjours au pays n'ont généralement pas lieu dans les premières années : seuls 30 % de personnes arrivées en Belgique

il y a moins de cinq ans ont déjà effectué un retour. En revanche, parmi celles qui sont en Belgique depuis 10 ans ou plus, trois quarts sont déjà retournées (66 % pour un court séjour et 10 % pour plus d'un an). Ensuite, les personnes vivant avec leur conjoint en Belgique sont 71 % à avoir déjà séjourné dans leur pays d'origine, une proportion plus élevée que celle des personnes qui ne sont pas en couple (53 %) ou dont le conjoint ne vit pas en Belgique (46 %). Les personnes les plus nombreuses à circuler entre la Belgique et le pays d'origine ne sont donc pas celles dont le conjoint vit à l'étranger, mais celles dont le conjoint est en Belgique. Il est vraisemblable que, étant en Belgique depuis plus longtemps, ayant pu y réunifier leur famille, elles ont une situation plus stable qui leur permet de voyager.

Comme la littérature le souligne également, séjourner au pays suppose des ressources sur le plan financier et administratif (Flahaux, Mangalu & Rakotonarivo, 2014). La part de personnes ayant déjà séjourné dans leur pays d'origine augmente avec le niveau de vie. Parmi les moins favorisées, 38 % ont déjà fait une visite au pays, contre 64 % qui vivent dans des conditions confortables. La situation administrative révèle aussi de fortes disparités : plus leur statut est précaire, et moins les personnes ont déjà effectué un séjour dans leur pays d'origine. Sur 10 personnes qui n'ont pas de titre de séjour ou dont le titre de séjour n'est pas valable au-delà d'un an, sept ne sont jamais retournées dans leur pays (contre cinq parmi celles qui ont un titre de séjour de plus d'un an, et trois parmi celles qui ont une nationalité belge ou d'un pays européen).

Des transferts d'argent dans les deux sens

Comme en 2016, les envois d'argent vers le pays d'origine sont fréquents : 20 % des répondant·es déclarent y envoyer de l'argent tous les mois, et 55 % au moins une fois par an (Tableau 17). Le fait de transférer de l'argent vers le pays d'origine n'est pas corrélé à la durée de résidence ni au niveau de vie. Cela signifie que les personnes qui sont en Belgique depuis peu ou qui vivent dans des conditions précaires n'envoient pas moins souvent de l'argent au pays que les autres. Les femmes autant que les hommes effectuent des transferts d'argent.

Tableau 17. Distribution des répondant·es selon la fréquence des transferts d'argent vers le pays d'origine

	Fréquence des transferts d'argent vers le pays d'origine						Total	N
	Tous les mois	Plusieurs fois par an	Au moins une fois par an	Rare-ment	Jamais	Refus, ne sait pas		
Genre (n.s)								
Hommes	22%	25%	9%	22%	21%	1%	100%	463
Femmes	18%	26%	11%	21%	23%	1%	100%	460
Génération (***)								
G1	25%	31%	11%	21%	11%	1%	100%	636
G1.5	9%	20%	8%	28%	35%	0%	100%	106
G2	3%	5%	7%	22%	63%	0%	100%	181
Durée de résidence (n.s.)								
Moins de 5 ans	23%	25%	9%	24%	18%	1%	100%	268
5 – 9 ans	29%	27%	10%	20%	13%	1%	100%	142
10 ans ou plus	21%	32%	12%	21%	13%	1%	100%	332
Né·e en Belgique	3%	5%	7%	22%	63%	0%	100%	181
Situation conjugale (***)								
Pas en couple	16%	22%	11%	22%	28%	1%	100%	523
Conjoint en Belgique	21%	31%	11%	22%	14%	1%	100%	305
Conjoint à l'étranger	34%	19%	4%	22%	20%	1%	100%	95
Niveau de vie (n.s.)								
Confortable	21%	25%	8%	22%	24%	0%	100%	148
Suffisant	21%	24%	10%	22%	22%	1%	100%	385
Difficile	18%	29%	11%	24%	18%	0%	100%	284
Très difficile	21%	24%	8%	18%	28%	1%	100%	97
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	-	-	-	9
Total	**20%**	**25%**	**10%**	**22%**	**22%**	**1%**	**100%**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (n.s.)								
2016	16%	25%	12%	25%	21%	1%	100%	803
2024	18%	26%	11%	22%	22%	1%	100%	751

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les pourcentages ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

On observe des différences importantes entre les générations, avec des envois plus fréquents dans la première génération. Les personnes qui ont immigré en Belgique ont parfois été soutenues financièrement par des proches restés au pays, ce qui motive en partie ces transferts. Comme d'autres recherches l'ont montré, les transferts d'argent peuvent être une forme de solidarité, mais aussi une stratégie pour que la famille, dans son ensemble, puisse faire face aux difficultés économiques (de Haas & Fokkema, 2011 ; Mangalu, 2011). Les personnes qui ont un conjoint à l'étranger sont les plus susceptibles d'envoyer régulièrement de l'argent au pays d'origine (34 % effectuent des envois mensuels, contre 16 % des personnes qui ne sont pas en couple et 21 % de celles dont le conjoint vit en Belgique). Toutefois, elles sont aussi 20 % à n'avoir jamais effectué de transfert d'argent. Plusieurs cas de figure sont possibles à cet égard. Les deux conjoints peuvent tous les deux être indépendants financièrement, ou le conjoint vivant à l'étranger peut être celui qui soutient sa famille en Belgique. Les transferts d'argent peuvent alors se faire dans l'autre sens. Des travaux sur l'immigration subsaharienne en Europe attestent de la dimension circulaire de ces envois de fonds (Mazzucato, 2011 ; Yeboah, Frimpong Boamah & Padi Appai, 2021). D'autres recherches ont montré qu'il arrive que le père de famille retourne dans son

pays d'origine et devienne un pourvoyeur de revenus pour les membres de sa famille restés dans le pays d'accueil (Begu, Flahaux & Nappa, 2022 ; Neya, 2025). L'enquête montre que plus d'un quart des répondant·es (26 %) a déjà reçu de l'argent en provenance de leur pays d'origine en vue de couvrir des dépenses individuelles ou familiales.

Des activités économiques en Afrique subsaharienne peu fréquentes, portées par la première génération et les personnes ayant des ressources

Une personne enquêtée sur 10 développe des activités économiques, a des affaires ou investit en Afrique subsaharienne (Tableau 18). L'élevage et l'agriculture constituent des secteurs traditionnellement attractifs, captant une part importante des transferts de fonds destinés à soutenir une activité économique productive dans de nombreux pays africains (Ndione & Lombard, 2004). Les investissements dans l'immobilier et le commerce sont encore plus fréquents (Figure 8). Les autres investissements sont moins importants mais concernent des domaines variés, tels que ceux de la santé, de la finance, de l'industrie, de la formation, du transport, de l'informatique et de la communication. Ces investissements peuvent se faire dans le cadre de démarches individuelles, mais aussi pour soutenir les communautés ou la famille au pays d'origine.

Les personnes les plus concernées par ces activités économiques et investissements dans leur pays d'origine sont celles de la première génération, les plus susceptibles de bien connaître le contexte, d'y avoir un relais de confiance, et dans certains cas d'avoir l'intention de retourner y vivre. Les personnes qui ont un niveau de vie aisé, par opposition à celles qui rencontrent des difficultés, ont aussi plus souvent des activités économiques dans leur pays d'origine. Cela montre que ce sont les personnes qui ont des moyens qui investissent, mais aussi que ces investissements peuvent contribuer à leur meilleur niveau de vie. En outre, les femmes ont autant d'activités économiques dans le pays d'origine que les hommes, et aucune différence n'apparaît en termes de durée de résidence en Belgique.

Figure 8. Proportion de répondant·es selon les domaines d'investissement parmi les personnes ayant des activités économiques, affaires ou investissements en Afrique subsaharienne (plusieurs domaines possibles).

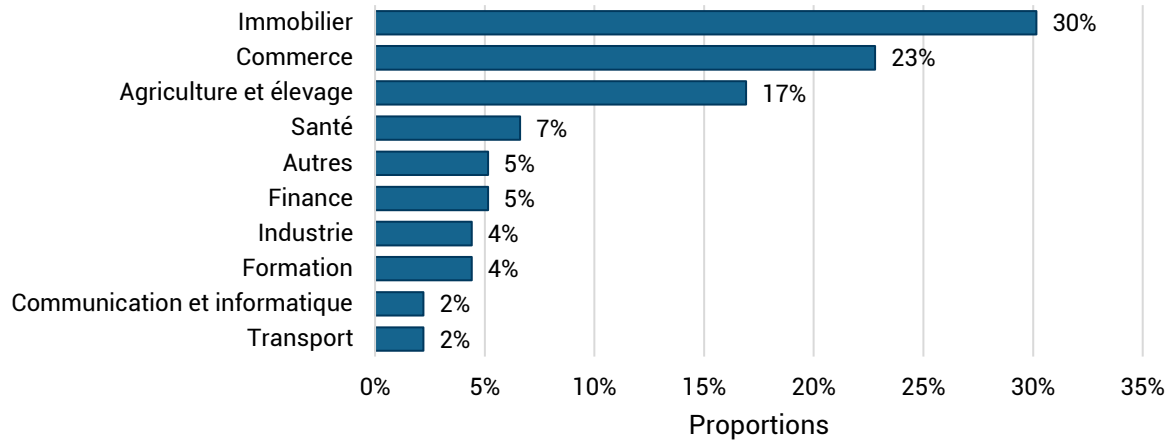

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : Activités économiques, affaires ou investissements des répondant·es en Afrique (N=136), résultats pondérés.

Enfin, d'autres formes de contacts avec le pays d'origine ou l'Afrique existent. Une part importante de personnes suivent des médias africains tous les jours ou souvent (43 %), et presque trois quarts des répondant·es écoutent tous les jours ou souvent de la musique africaine (72 %). De liens transnationaux se maintiennent également en Belgique au sein de la diaspora, via la fréquentation (tous les jours ou souvent) de certains lieux dits « africains », comme des commerces et marchés africains (51 %), des lieux de cultes africains (26 %), des restaurants africains (31 %) ou des réunions entre ressortissants du même village ou région (14 %).

Tableau 18. Proportions de répondant·es ayant des activités économiques, affaires et investissements en Afrique subsaharienne

	Activités économiques, affaires et investissements en Afrique subsaharienne				N
	Oui	Non	Refus	Total	
Genre (n.s)					
Hommes	14%	85%	1%	100%	463
Femmes	12%	87%	1%	100%	460
Génération (***)					
G1	15%	84%	1%	100%	636
G1.5	12%	88%	0%	100%	106
G2	3%	96%	1%	100%	181
Durée de résidence (n.s.)					
Moins de 5 ans	17%	83%	0%	100%	268
5 – 9 ans	11%	87%	2%	100%	142
10 ans ou plus	15%	85%	0%	100%	332
Né·e en Belgique	3%	96%	1%	100%	181
Niveau de vie (***)					
Confortable	16%	84%	0%	100%	148
Suffisant	14%	84%	2%	100%	385
Difficile	12%	88%	0%	100%	284
Très difficile	6%	94%	0%	100%	97
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	9
Total	**11%**	**88%**	**1%**	**100%**	**923**

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Les pourcentages ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Des aspirations de retour fortement liées à la situation familiale et aux pratiques transnationales

Les aspirations au retour peuvent renvoyer au projet de vie concret, mais aussi à un attachement symbolique post-mortem, et sont souvent associées aux liens que les personnes ont maintenus avec leur pays d'origine (Carling & Pettersen, 2014). Notre enquête révèle des niveaux d'aspiration au retour élevés pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne vivant en Belgique : 51 % des répondant·es souhaitent aller vivre dans le pays d'origine, 42 % y finir leurs jours, et 50 % y être enterrés ou y avoir leurs cendres dispersées (Tableau 19). Comme les pratiques transnationales, cela traduit la force des liens au pays d'origine.

Lorsque le conjoint réside à l'étranger, les aspirations au retour sont nettement renforcées (65 % des personnes souhaitent y vivre, 68 % y finir leurs jours, 72 % y être inhumées ou y avoir leurs cendres dispersées). L'intention de retourner, quel que soit le moment concerné, est associée à

des liens familiaux étroits avec le pays d'origine. L'intensité des contacts transnationaux est également associée aux aspirations au retour : plus de 60 % des répondant·es en contact hebdomadaire ou quotidien avec des personnes vivant dans leur pays d'origine expriment le souhait de retourner y vivre un jour, contre 20 % chez celles ayant des contacts moins d'une fois par mois ou n'ayant jamais de contact. Plus les contacts avec le pays d'origine sont réguliers, plus les aspirations à y finir ses jours et à y être enterré ou à y avoir ses cendres dispersées sont élevées. Les liens économiques transnationaux, sous la forme de transferts financiers réguliers et d'activités économiques en Afrique subsaharienne, sont aussi très fortement associés aux aspirations de retour. Ces résultats confirment que les projets de retour s'inscrivent dans un écosystème transnational où s'entrelacent obligations familiales, liens affectifs et investissements économiques. Les différences entre générations sont aussi très prononcées et significatives. Les aspirations au retour sont les plus élevées parmi la première génération. Mais elles sont loin d'être négligeables parmi la deuxième génération, que ce soit pour y vivre (22 %) ou pour un post-mortem (18 %).

Enfin, ce sont les personnes qui n'ont jamais effectué de séjour au pays qui ont un peu plus souvent l'intention de retourner y vivre (56 %, contre 45 % de ceux qui ont déjà séjourné dans le pays d'origine). Ceci est en partie lié au fait que les personnes présentes depuis peu en Belgique ont moins eu l'occasion de faire un séjour au pays, et sont plus souvent dans une perspective de retour, par exemple après les études. Mais cela suggère aussi que les séjours ponctuels peuvent partiellement satisfaire les liens affectifs sans nécessité de réinstallation dans le pays d'origine. Les visites ne se font pas nécessairement dans le cadre de la préparation d'un retour de long terme, mais peuvent être une alternative au retour de long terme, comme cela a été montré dans le cas des migrations sénégalaises et congolaises en Europe (Flahaux, 2015). En revanche, le fait d'avoir effectué au moins un séjour dans le pays d'origine est positivement corrélé avec l'intention d'y finir ses jours. Enfin, soulignons que l'intention de retourner à moyen ou long terme n'est pas nécessairement synonyme de rupture des liens avec la Belgique ou l'Europe.

Tableau 19. Distribution des répondant·es selon leurs aspirations concernant le fait d'aller vivre dans le pays d'origine, d'y finir leurs jours, et d'y être enterré·es ou d'y avoir leurs cendres dispersées

	Penser aller vivre dans le pays d'origine (certainement ou si c'est possible)	Souhaiter finir ses jours dans le pays d'origine	Préférer être enterré ou que ses cendres soient dispersées dans le pays d'origine	N
Situation conjugale	**(**)**	**(***)**	**(***)**	
Pas en couple	47%	38%	45%	523
Conjoint en Belgique	54%	42%	52%	305
Conjoint à l'étranger	65%	68%	72%	95
Contacts avec le pays d'origine	**(***)**	**(***)**	**(***)**	
Tous les jours	62%	51%	59%	360
Au moins une fois par semaine	63%	49%	59%	257
Au moins une fois par mois	37%	39%	47%	118
Moins d'une fois par mois	20%	13%	19%	126
Jamais	19%	11%	15%	61
Refus, ne sait pas	-	-	-	1
Séjour effectué au pays d'origine	**(**)**	**(*)**	**(n.s.)**	
Au moins un séjour de moins d'un an	44%	46%	47%	449
Au moins un séjour d'au moins un an	(45%)	(40%)	(51%)	45
Aucun séjour	56%	36%	54%	428
Transferts d'argent vers le pays d'origine	**(***)**	**(***)**	**(***)**	
Tous les mois	75%	64%	70%	175
Plusieurs fois par an	57%	48%	56%	222
Au moins une fois par an	55%	41%	49%	89
Rarement	45%	35%	42%	201
Jamais	27%	22%	33%	230
Refus, ne sait pas	-	-	-	6
Activité économique en Afrique subsaharienne	**(***)**	**(***)**	**(***)**	
Oui	80%	70%	79%	111
Non	47%	38%	46%	806
Refus	-	-	-	6
Génération	**(***)**	**(***)**	**(***)**	
G1	59%	49%	58%	636
G1.5	44%	40%	43%	106
G2	22%	12%	18%	181
Total	**51%**	**42%**	**50%**	**923**

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses. Ils ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Conclusion

Ce chapitre permet de mieux connaître l'environnement familial des personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique et les liens qu'elles entretiennent avec leur pays ou leur continent d'origine. Premièrement, il montre que, contrairement à certaines idées reçues, la taille moyenne des ménages dans lesquels vivent les personnes enquêtées est limitée, et que la part de personnes vivant avec des membres de la famille élargie parmi la population subsaharienne est identique à celle de la population générale belge. Ensuite, si les situations familiales sont diverses, on note une augmentation des couples transnationaux, qui peut être liée aux restrictions croissantes dans les procédures de regroupement familial. En outre, la part des personnes ayant également des enfants qui ne vivent pas en Belgique n'est pas négligeable.

L'analyse des pratiques transnationales montre que les personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique évoluent dans des espaces sociaux pluriels et interconnectés : elles ont très régulièrement des contacts avec des personnes vivant dans leur pays d'origine, elles y effectuent des séjours, et y transfèrent souvent de l'argent. Nos résultats soulignent le rôle central de la configuration familiale : les personnes dont le conjoint réside à l'étranger entretiennent des liens plus intenses et expriment des aspirations de retour plus marquées. Enfin, les pratiques transnationales apparaissent comme étant fortement associées aux aspirations de retour. Et bien que les personnes de deuxième génération s'engagent moins dans des pratiques transnationales, un certain nombre d'entre elles partagent néanmoins des aspirations que l'on peut qualifier de transnationales, notamment le désir d'y être enterrées ou celui d'aller vivre au pays d'origine à un moment donné de leur trajectoire. Ainsi, l'expérience migratoire se définit moins par une opposition entre enracinement ici et attachement là-bas que par une navigation continue entre plusieurs espaces de référence.

3. INSTRUCTION ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Bruno Schoumaker, Marie-Laurence Flahaux, Sarah Demart

L'intégration économique des personnes issues de l'immigration est une dimension importante des stratégies pour l'emploi, en Belgique comme au niveau européen. L'accès à l'emploi contribue au développement économique des sociétés d'accueil et est également un facteur clé pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Améliorer ses conditions de vie, soutenir des proches au pays d'origine, réaliser ses aspirations professionnelles font aussi partie des motivations des migrations, même s'il ne s'agit pas nécessairement des principaux motifs déclarés (voir chapitre « Parcours migratoires et administratifs »).

La situation des personnes immigrées sur le marché du travail, et plus largement des personnes d'origine étrangère, est toutefois souvent marquée par des difficultés d'accès à l'emploi. Le taux d'emploi des personnes immigrées en Belgique est l'un des plus bas des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), et le taux de chômage des personnes nées à l'étranger, en particulier hors de l'Union européenne, est sensiblement plus élevé que celui des natifs (OECD, 2023). De précédents travaux ont mis en évidence la situation particulièrement défavorable des personnes d'origine subsaharienne, et ce malgré des niveaux de diplôme généralement élevés. L'enquête de 2016 montrait notamment un taux de chômage substantiel, un déclassement professionnel fréquent et une forte concentration de la population d'origine subsaharienne dans des emplois peu qualifiés.

Néanmoins, des études internationales récentes soulignent que la situation sur le marché du travail des personnes immigrées s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années dans les pays de l'OCDE, dont la Belgique (OECD, 2023). Le monitoring socio-économique de 2022 (Unia & SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, 2022) montre aussi des tendances positives dans l'emploi et le chômage des personnes issues de l'immigration. Malgré les progrès enregistrés, il souligne les inégalités persistantes en matière d'accès à l'emploi, de salaires, de stabilité et de qualité d'emploi.

Ce chapitre exploite les données relatives à l'instruction et à l'emploi collectées dans cette nouvelle enquête. Les données utilisées concernent les personnes qui ont immigré en Belgique, quel que soit le motif du séjour, et celles qui sont nées en Belgique. Après une présentation des niveaux de diplôme des personnes enquêtées, le chapitre examine la situation des personnes d'origine subsaharienne sur le marché du travail. Une attention particulière est portée aux évolutions depuis 2016, afin d'identifier si les progrès mis en évidence dans d'autres travaux sont aussi visibles parmi la population de l'enquête. Nous considérons aussi les inégalités, afin d'identifier les groupes les plus à risque sur le marché du travail. Enfin, la nature des emplois occupés et les situations de déclassement professionnel sont analysées, de même que la satisfaction des emplois occupés.

Des niveaux d'instruction élevés

De précédents travaux ont montré que la population d'origine subsaharienne, en Belgique, avait des niveaux d'instruction dans l'ensemble élevés, plus élevés que la population générale (Demart et al., 2017). Néanmoins, une part importante des diplômes est obtenue à l'étranger, et ces diplômes ne sont pas toujours directement valorisables sur le marché du travail en Belgique. Dans cette enquête, une distinction est opérée entre les diplômes obtenus en Belgique et ceux obtenus à l'étranger.

Parmi les répondant·es, 39 % ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur en Belgique (22 % du supérieur court et 17 % du supérieur long, Tableau 20). Cette proportion est identique à la moyenne belge, qui s'élève à 39 % selon l'enquête sur les forces de travail de 2023 (Eurostat, 2025a), et est plus élevée que celle des personnes nées hors de l'Union européenne (32 % en 2023 selon la même enquête). Les écarts entre hommes et femmes ne sont pas très marqués, ni ceux entre régions de résidence. On note en revanche des écarts substantiels en fonction de la nationalité au moment de l'enquête, les personnes ayant la nationalité belge étant nettement plus susceptibles d'avoir un diplôme belge de l'enseignement supérieur (47 %). Les personnes résidant en Belgique depuis plus de cinq ans ont aussi plus de chances d'avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur en Belgique que celles arrivées récemment, qui n'ont pas encore eu l'opportunité d'être diplômées.

Lorsque l'on tient compte aussi des diplômes obtenus à l'étranger, le niveau global de qualification des répondant·es est encore plus élevé (Tableau 21). Plus de 60 % des personnes enquêtées ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, pour moitié dans le supérieur court et moitié dans le supérieur long. Ces niveaux sont fort proches de ceux observés dans l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables. Cela témoigne d'une part d'une bonne cohérence dans les données et confirme donc les niveaux d'instruction élevés déjà observés dans la précédente enquête et dans d'autres travaux (Demart et al., 2017 ; Schoumaker & Schoonvaere, 2014). Les écarts entre hommes et femmes sont significatifs, avec une plus grande part de diplômés du supérieur long parmi les hommes. On note aussi que les personnes n'ayant pas la nationalité belge sont plus susceptibles d'avoir un diplôme du supérieur, mais plus souvent un diplôme étranger. Ces écarts se manifestent également en fonction de la durée de résidence en Belgique : les personnes arrivées récemment sont très largement diplômées de l'enseignement supérieur, mais peu d'entre elles ont déjà obtenu leur diplôme en Belgique. Il n'y a pas d'écarts entre régions de résidence alors que, comme nous le verrons plus loin, les écarts régionaux sont prononcés en matière d'emploi.

Tableau 20. Distribution des répondant·es selon niveau de diplôme le plus élevé obtenu en Belgique

	Diplôme le plus élevé obtenu en Belgique			Total	N
	Secondaire et moins (y compris aucun)	Supérieur court	Supérieur long et doctorat		
Genre (**)					
Hommes	60%	19%	21%	100%	463
Femmes	62%	24%	14%	100%	460
Nationalité (***)					
Étranger·e	74%	8%	18%	100%	463
Belge	53%	31%	16%	100%	460
Région de résidence (n.s)					
Bruxelles	59%	21%	20%	100%	276
Flandre	65%	20%	15%	100%	333
Wallonie	59%	24%	17%	100%	314
Durée de résidence (***)					
Moins de 5 ans	83%	3%	14%	100%	268
5 – 9 ans	59%	15%	26%	100%	142
10 ans ou plus	53%	32%	15%	100%	332
Né·e en Belgique	57%	26%	17%	100%	181
Total	**61%**	**22%**	**17%**	**100%**	**923**
Comparaison à la population générale de Belgique					
EFT 2023	**61%**		**39%**	**100%**	**n.d.**

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et enquête sur les forces de travail 2023 (Eurostat, 2025a).
Échantillon : ensemble des répondant·es (N = 923), résultats pondérés.

Ces niveaux d'instruction élevés reflètent en partie le poids important de quelques pays d'origine dans l'immigration subsaharienne en Belgique (dont la RD Congo, le Cameroun, le Ghana), où les niveaux d'instruction sont relativement élevés par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne. Mais cette situation résulte aussi d'une très forte sélectivité des migrations en fonction du niveau d'instruction : les personnes les plus instruites dans les pays d'Afrique subsaharienne sont souvent beaucoup plus susceptibles de vouloir effectuer une migration vers l'Europe que les autres (European Commission Joint Research Centre, 2018) et de migrer effectivement (Docquier, Lohest & Marfouk, 2007 ; United Nations Development Program, 2019). En outre, une proportion importante des migrations est effectuée dans le cadre des études (37 %, voir chapitre « Parcours migratoires et administratifs ») et, même parmi les personnes qui ne migrent pas pour des raisons d'études, la reprise d'études peut représenter un moyen d'accroître les chances d'insertion sur le marché du travail, en Belgique ou au pays d'origine (Smit, 2022). Notons toutefois que les niveaux de diplômes varient sensiblement selon les pays d'origine. Par exemple, la part des personnes ayant un diplôme du supérieur est plus faible parmi les personnes originaires de Guinée, et plus élevée parmi les personnes originaires du Cameroun ou du Rwanda.

Tableau 21. Distribution des répondant·es selon le niveau de diplôme le plus élevé, quel que soit le lieu d'obtention du diplôme

	Diplôme le plus élevé quel que soit le lieu d'obtention			Total	N
	Secondaire et moins (y compris aucun)	Supérieur court	Supérieur long et doctorat		
Genre (***)					
Hommes	37%	26%	37%	100%	463
Femmes	38%	36%	26%	100%	460
Nationalité (***)					
Étranger·e	29%	23%	48%	100%	463
Belge	44%	26%	20%	100%	460
Région de résidence (n.s)					
Bruxelles	38%	27%	35%	100%	276
Flandre	38%	34%	28%	100%	333
Wallonie	37%	30%	33%	100%	314
Durée de résidence (***)					
Moins de 5 ans	23%	19%	58%	100%	636
5 – 9 ans	31%	27%	42%	100%	106
10 ans ou plus	41%	39%	20%	100%	181
Né·e en Belgique	56%	26%	18%	100%	181
Total	**37%**	**31%**	**32%**	**100%**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (n.s.)					
2016	39%	29%	32%	100%	804
2024	37%	29%	34%	100%	751

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N = 923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.

Une part importante de diplômes non reconnus

Les diplômes obtenus à l'étranger ne sont souvent pas reconnus en Belgique. Cela implique que les personnes concernées ne peuvent pas toujours exercer un emploi correspondant à leur niveau de diplôme ou à leurs aspirations. Si les personnes nées en Belgique (G2) ou arrivées en Belgique avant l'âge de 18 ans (G1.5) y ont le plus souvent étudié et ne sont pas concernées par la non-reconnaissance du diplôme (respectivement 99 % et 97 % ont obtenu leur diplôme en Belgique), il n'en est pas de même pour celles qui sont nées à l'étranger et arrivées à l'âge adulte (G1). Parmi ces dernières, 41 % ont obtenu leur diplôme en Belgique, 22 % l'ont obtenu à l'étranger et disent qu'il est reconnu en Belgique, et 37 % l'ont obtenu hors de Belgique mais affirment que la Belgique ne le reconnaît pas (Tableau 22). Parmi les personnes nées à l'étranger, on note aussi des écarts très prononcés en fonction de la durée de séjour, illustrant la relation étroite entre le lieu d'obtention du diplôme et le temps passé en Belgique. Alors que seuls 18 % des personnes présentes en Belgique depuis moins de cinq ans ont un diplôme belge, cette proportion monte à 66 % parmi les personnes en Belgique depuis plus de 10 ans. On peut s'étonner de la forte proportion de personnes déclarant que leur diplôme est reconnu parmi celles en Belgique depuis moins de cinq ans. Ce résultat pourrait refléter certaines caractéristiques propres à ce groupe, mais il est également possible que la question ait suscité une confusion entre la reconnaissance du diplôme en vue de l'exercice d'un emploi et celle requise pour la poursuite d'études (ce qui n'était pas visé par la question).

La proportion de personnes dont le diplôme n'est pas reconnu, bien qu'elle reste élevée, est en diminution par rapport à la précédente enquête. Pour les échantillons comparables, on constate qu'elle a baissé de 35 % à 26 %. Cette baisse s'explique par une augmentation de la proportion de personnes ayant obtenu un diplôme en Belgique, et non pas par une reconnaissance plus importante des diplômes obtenus à l'étranger. En résumé, bien que les niveaux d'instruction n'aient pas fortement évolué depuis 2016, une part sensiblement plus grande de personnes a obtenu son diplôme le plus élevé en Belgique. Les raisons seraient à analyser de manière plus approfondie. Mais on peut faire l'hypothèse que cette baisse tient à plusieurs facteurs : de nouvelles stratégies migratoires davantage en lien avec les études, des reprises d'étude plus fréquentes parmi la population originaire d'Afrique subsaharienne, ou encore des durées de présence un peu plus longues, qui sont étroitement liées à l'obtention d'un diplôme en Belgique (Tableau 22).

Tableau 22. Distribution des répondant·es selon le lieu d'obtention et reconnaissance de leur diplôme le plus élevé (secondaire ou supérieur)

	Lieu d'obtention et reconnaissance du diplôme			Total	N
	Obtenu en Belgique	Obtenu hors Belgique, reconnu	Obtenu hors Belgique, non reconnu		
Génération					
G1	41%	22%	37%	100%	532
G1.5	97%	3%	0%	100%	94
G2	99%	1%	0%	100%	169
Durée de résidence (***)					
Moins de 5 ans	18%	38%	44%	100%	237
5 – 9 ans	49%	15%	36%	100%	123
10 ans ou plus	66%	10%	24%	100%	265
Né·e en Belgique	99%	1%	0%	100%	170
Total	**58%**	**16%**	**26%**	**100%**	**795**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)					
2016	49%	16%	35%	100%	770
2024	61%	13%	26%	100%	655

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : personnes ayant un diplôme de niveau secondaire ou supérieur (N = 795), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.

Il n'en demeure pas moins que, au total, un quart des personnes originaires d'Afrique subsaharienne ont un diplôme non reconnu, dans des domaines variés tels que la médecine, la comptabilité, le droit, ou encore l'économie. Même si des questions de qualité inégale de l'enseignement interviennent dans certains domaines, des travaux ont mis en évidence plusieurs autres barrières à la reconnaissance des diplômes : documents parfois anciens difficiles à rassembler, coût et complexité de la procédure, manque d'informations, rétrogradation de certains diplômes, et reconnaissance quasiment impossible pour l'accès à certaines professions, dont celles de médecin et d'avocat (CIRE, 2019). Des discriminations dans le processus de reconnaissance ou de valorisation des diplômes sont aussi relevées par certains acteurs (CIRE, 2019 ; Vallet, 2022). Des données spécifiques sur ces questions n'ont toutefois pas été collectées dans l'enquête.

Une concentration des diplômes dans quelques domaines

Les diplômes mentionnés dans l'enquête ont été regroupés en grands domaines à l'aide de la classification de l'UNESCO (CITE-domaine). Le tableau 23 (Tableau 23) présente la distribution des diplômes de l'enseignement supérieur (quel que soit le lieu d'obtention) par grands domaines d'études. La moitié des diplômes concernent deux grands domaines : le domaine commerce-administration-droit, et celui de la santé et de la protection sociale. Chez les hommes, les diplômes en gestion, médecine, économie, sciences politiques, droit, santé publique, comptabilité, électricité et marketing sont les plus fréquents, et représentent 50 % des diplômes. Chez les femmes, ce sont les diplômes d'infirmière, de santé publique, d'économie, de gestion, de droit, de comptabilité et de sciences sociales qui sont les plus fréquents. Comparée aux données sur la population générale en Belgique, issues du recensement de la population de Belgique de 2021, l'enquête ROAM-BE indique, parmi les personnes d'origine subsaharienne, une forte surreprésentation des diplômes dans les domaines de la santé et de la protection sociale, ainsi que dans les sciences sociales, le journalisme et l'information.

Tableau 23. Distribution des répondant·es selon les grands domaine (CITE-F) de leur plus haut niveau de diplôme (enseignement supérieur)

Domaine d'études (***)	Hommes	Femmes	Ensemble
Commerce, administration et droit (04)	23%	31%	26%
Santé et protection sociale (09)	17%	31%	24%
Sciences sociales, journalisme et information (03)	17%	18%	18%
Ingénierie, industries de transformation et construction (07)	18%	2%	10%
Sciences naturelles, mathématiques et statistiques (05)	8%	5%	7%
Autres	17%	13%	15%
Total	**100%**	**100%**	**100%**
N	302	284	586

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : personnes ayant un diplôme du supérieur (N = 586), résultats pondérés.

Un taux d'emploi plus faible que dans la population générale, mais en hausse

Le taux d'emploi mesure le rapport entre la population en emploi et la population totale du même groupe d'âge. L'enquête montre qu'un peu plus de la moitié de la population d'origine subsaharienne en Belgique (52 %) était en emploi (activité principale) au moment de l'enquête (Tableau 24). Environ un quart de la population a les études comme activité principale[23], 11 % est au chômage (sans emploi et à la recherche d'un emploi), et 11 % au foyer, retraité, invalide ou dans une autre situation. Parmi les 20 – 64 ans, le taux d'emploi des personnes d'origine subsaharienne est un peu plus élevé (54 %), mais néanmoins plus faible que celui de la population générale en Belgique (72 % en 2023), confirmant un écart régulièrement mis en évidence. Si cette différence résulte en partie d'une part importante d'étudiant·es dans la population originaire d'Afrique subsaharienne, elle est aussi la conséquence d'un chômage plus fréquent.

[23] Néanmoins, 60% d'entre elleux ont déclaré travailler, parfois un nombre substantiel d'heures (20 heures par semaine en moyenne).

Le taux d'emploi (tous âges) est identique entre hommes et femmes, et les différences entre régions ne sont pas statistiquement significatives. C'est surtout en fonction de la nationalité que les différences se marquent, avec un taux de 60 % parmi les personnes de nationalité belge, contre 38 % parmi les personnes n'ayant pas la nationalité belge. Cela s'explique en partie par le fait que les personnes n'ayant pas la nationalité belge sont nombreuses à être étudiantes (35 %), mais on voit également une part plus importante de personnes au chômage parmi les personnes n'ayant pas la nationalité belge, qui peuvent faire face à des obstacles administratifs, et à des situations où les personnes ayant la nationalité belge ou d'un pays européen sont prioritaires pour obtenir un emploi. Les variations en fonction de la durée de séjour montrent aussi une augmentation du taux d'emploi avec le temps, à l'exception des personnes nées en Belgique, plus jeunes et plus susceptibles d'être étudiantes.

Bien que le taux d'emploi soit plus faible que dans la population générale, on constate une hausse notable depuis 2016 (de 44 % à 55 % pour l'échantillon comparable et parmi les 20 – 64 ans) et une baisse concomitante des personnes au chômage ou au foyer (Tableau 24). Les taux d'emploi mesurés dans notre enquête sont pratiquement identiques à ceux estimés à partir des données administratives de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) pour la population originaire d'Afrique subsaharienne en Belgique et le même groupe d'âges. Ces tendances comparables entre sources de données confirment une amélioration de la situation d'emploi. On note cependant des chiffres un peu inférieurs à ceux rapportés par l'étude « Being black in the EU » (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023), peut-être liés à la manière de collecter cette information. Il faut toutefois souligner que près de 60 % des étudiant·es de notre échantillon travaillent également[24]. Le taux d'emploi est donc inférieur à la proportion de personnes qui travaillent effectivement, que ce soit comme activité principale ou non. Au total, en tenant compte des étudiants qui travaillent, cette proportion atteint 69 % parmi les 20 – 64 ans, soulignant que la majorité des répondant·es exerce une activité économique.

[24] Cette forte propension à travailler parmi les étudiants est probablement un signe de précarité pour certains d'entre eux.

Tableau 24. Distribution des répondant·es par statut d'occupation (activité principale)

	Statut d'occupation				Total	N
	En emploi	Au chômage	Au foyer, retraité, invalide, autre	Aux études		
Genre (*)						
Hommes	52%	13%	8%	27%	100%	463
Femmes	51%	10%	14%	25%	100%	460
Nationalité (***)						
Étranger·e	38%	17%	10%	35%	100%	463
Belge	60%	8%	12%	20%	100%	460
Région de résidence (n.s.)						
Bruxelles	49%	13%	11%	27%	100%	276
Flandre	55%	9%	11%	25%	100%	333
Wallonie	49%	13%	12%	26%	100%	314
Durée de résidence (***)						
Moins de 5 ans	23%	18%	9%	50%	100%	268
5 – 9 ans	59%	13%	9%	19%	100%	142
10 ans ou plus	66%	10%	16%	8%	100%	332
Né·e en Belgique	45%	5%	3%	47%	100%	181
Lieu d'obtention du diplôme (***)						
Pas de diplôme du secondaire	42%	17%	25%	16%	100%	129
Obtenu en Belgique	58%	8%	8%	26%	100%	462
Hors Belgique, reconnu	40%	12%	8%	40%	100%	128
Hors Belgique, non reconnu	48%	15%	13%	24%	100%	204
Total (18 ans et plus)	**52%**	**11%**	**11%**	**26%**	100%	**923**
Total ROAM-BE 2024 - groupe d'âges comparable à d'autres sources de données						
Total (20 – 64 ans)	54%	12%	10%	24%	100%	869
Comparaison à la population générale en Belgique						
EFT 2024 (20 – 64 ans)	72%	4%	24%		100%	n.d.
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)						
2016 (20 – 64 ans)	43%	20%	13%	24%	100%	743
2024 (20 – 64 ans)	54%	13%	9%	24%	100%	706
Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS) – population d'origine subsaharienne de 18 ans et plus						
2016 (décembre)	45%	55%			100%	162 382
2023 (décembre)	55%	45%			100%	255 953

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024, Enquête FRB 2016, Enquête sur les forces de travail 2023 (Eurostat, 2025b) et Datawarehouse Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS, 2025).
Échantillon : ensemble des répondant·es (N = 923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.

Une majorité de contrats dans le secteur privé, à durée indéterminée

Un peu plus de 70 % des contrats sont à durée indéterminée ou définitifs (nommés dans la fonction publique). Cette proportion est en légère augmentation par rapport à 2016 (Tableau 25). Les contrats d'intérim représentent un peu moins de 8 % de l'ensemble des contrats, pratiquement comme en 2016. C'est sensiblement plus que dans la population générale, où les contrats d'intérimaires représentent de l'ordre de 3 % des emplois d'après les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS, 2025). Les contrats à durée déterminée

représentent 16 % des contrats en 2024 et indiquent une relative stabilité par rapport à 2016 à ce niveau. En revanche, on note un changement sensible dans la part du secteur privé. Alors que seuls six emplois sur dix étaient dans le secteur privé en 2016, ils représentent aujourd'hui sept emplois sur dix. La hausse du taux d'emploi parmi la population de l'enquête s'expliquerait exclusivement par l'augmentation des emplois dans le secteur privé. Est-ce uniquement l'effet d'une conjoncture économique plus favorable, ou aussi d'un secteur privé plus inclusif ? Les données de l'enquête ne permettent pas de répondre à cette question.

Tableau 25. Distribution des répondant·es en emploi (activité principale) selon le type de contrat et le statut professionnel

	Enquête 2024	Enquête 2016	Enquête 2024 – Échantillon comparable
Type de contrat		**(**)**	
Contrat à durée indéterminée/définitif	73%	71%	77%
Contrat à durée déterminée	16%	13%	13%
Contrat d'intérim	8%	9%	8%
Autre	3%	7%	2%
Total	**100%**	**100%**	**100%**
N (non-pondéré)	383	308	310
Statut professionnel		**(**)**	
Salarié du secteur public	23%	31%	24%
Salarié du secteur privé	71%	59%	71%
Indépendant	6%	10%	5%
Total	**100%**	**100%**	**100%**
N	415	336	341

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : personnes ayant un emploi comme activité principale, hors indépendants (N=341). Les personnes ayant les études comme activité principale ne sont pas incluses. Résultats pondérés.
La signification statistique fait référence aux changements entre l'enquête de 2016 et l'échantillon comparable en 2024 (mêmes pays d'origine) .

Une forte surreprésentation dans certains types de professions

L'activité professionnelle des répondant·es a été recueillie à l'aide d'une question ouverte, puis codifiée selon la Classification Internationale du Type des Professions (CITP). Cela permet d'établir des comparaisons avec l'ensemble de la population de la Belgique, sur la base des données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). L'enquête révèle une forte surreprésentation des personnes d'origine subsaharienne dans les professions élémentaires (dont la manutention et le nettoyage) : 22 % des personnes ayant un emploi (à l'exclusion des emplois étudiants) occupent ce type de profession, contre 9 % dans l'ensemble de la population (Figure 9). On observe également une surreprésentation dans les professions intermédiaires, qui s'explique notamment par un nombre élevé de femmes actives dans les professions intermédiaires de la santé (infirmières, aides-soignantes). À l'inverse, les personnes d'origine subsaharienne sont sous-représentées dans les emplois de type administratif et les postes de management.

Figure 9. Répartition des emplois occupés par les répondant·es par grands types de professions (CITP niveau 1) : comparaison avec la population générale

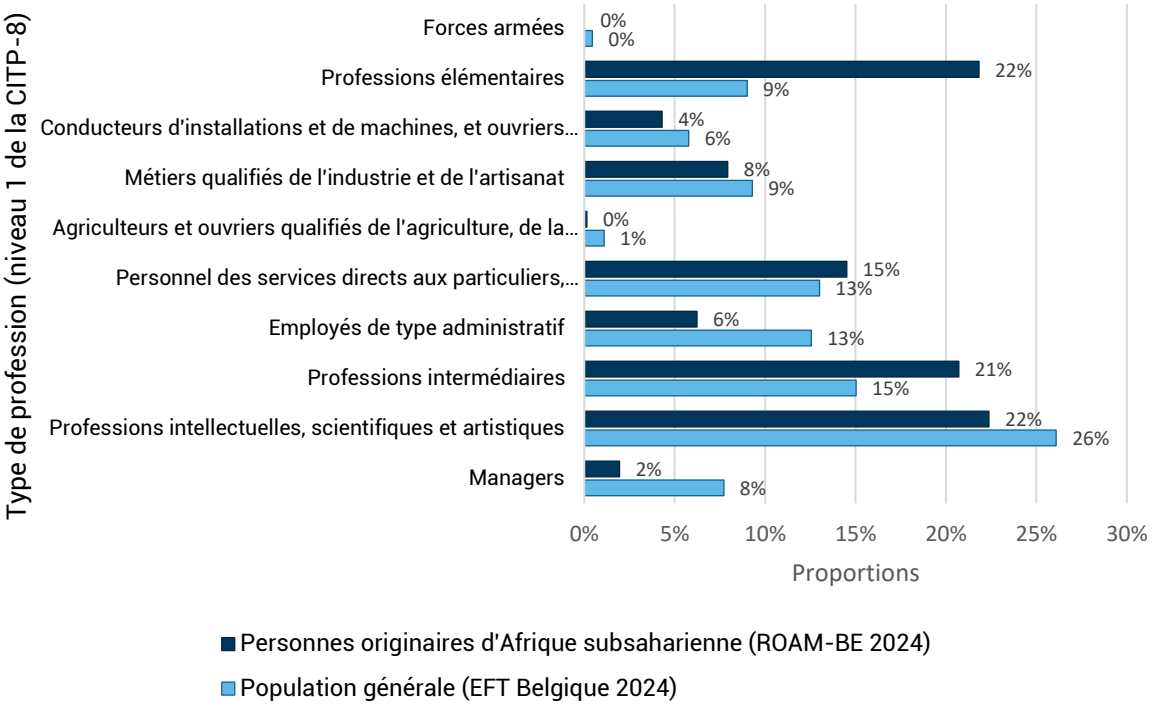

Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et enquête sur les forces de travail (EFT) 2024.
Échantillon : personnes ayant un emploi comme activité principale (N = 408), résultats pondérés.

Tableau 26. Proportions de répondant·es dans les cinq professions les plus représentées

Professions	Hommes	Professions	Femmes
Manutentionnaire	10%	Aide de ménage à domicile	13%
Ouvriers du bâtiment	6%	Personnel infirmier (intermédiaire)	12%
Techniciens en construction mécanique	4%	Aide-soignante	7%
Personnel infirmier (intermédiaire)	3%	Agents d'entretien dans les bureaux, hôtels et autres établissements	6%
Employés du service des transports	3%	Cuisiniers	5%
N	203	N	205

Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : personnes ayant un emploi comme activité principale, résultats pondérés.

Une analyse plus détaillée de ces données montre une forte concentration dans quelques professions, particulièrement chez les femmes (Tableau 26). Près de 45% des femmes qui travaillent sont occupées comme aide-ménagère à domicile, infirmière, aide-soignante, agente d'entretien ou cuisinière. Dans l'ensemble, cela concorde avec les résultats de l'enquête de 2016, où ces cinq professions représentaient aussi 45 % des femmes en emploi. Les activités des hommes sont plus diversifiées, avec une part importante de personnes qui travaillent comme manutentionnaires, ouvriers du bâtiment, techniciens, infirmiers et dans le domaine du transport. Comme relevé dans l'enquête de 2016, ces résultats illustrent une ethnostratification du marché du travail, particulièrement parmi les femmes (Demart et al., 2017), que l'on retrouve dans d'autres pays également (Adogame, 2013 ; Castagnone et al., 2015). On trouve bien sûr aussi des personnes occupant des emplois très qualifiés (médecins, pharmacien·nes, avocat·es…), mais ces

emplois sont dans l'ensemble moins représentés. Notons toutefois une part importante de personnes dans des professions intellectuelles et scientifiques, proche de la moyenne nationale.

Un taux de chômage qui diminue, mais reste élevé

L'enquête permet aussi d'estimer le taux de chômage au sein de la population active interrogée. Il est important de souligner que l'échantillon reste relativement restreint et que les questions ne sont pas strictement comparables à celles de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Par conséquent, les résultats ne sont pas aussi précis et les estimations issues de notre enquête sont associées à des marges d'erreur plus importantes. Néanmoins, ces données indiquent une diminution sensible du chômage parmi les personnes d'origine subsaharienne par rapport à la précédente enquête, passé de plus de 30 % en 2016 à moins de 20 % en 2024 (Figure 10). Cette diminution est d'une ampleur similaire à celle observée en Belgique parmi les populations nées dans un pays non européen (pays tiers), avec une baisse du chômage de 21 % à 11 % sur la même période (Figure 10). Une baisse sensible du chômage parmi les personnes d'origine subsaharienne a également été identifiée dans le Monitoring socio-économique (Unia & SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, 2022) qui s'appuie sur d'autres sources de données.

Ces indicateurs montrent donc une amélioration de la situation sur le marché du travail au cours de la dernière décennie. Comme souligné précédemment, la baisse du chômage s'expliquerait surtout par une augmentation de l'emploi dans le secteur privé. Les résultats suggèrent aussi une baisse plus sensible du chômage en Flandre, mais les petits effectifs de l'enquête ne permettent pas de l'affirmer avec confiance. Malgré la baisse du taux de chômage et une réduction des écarts entre groupes, il reste toutefois bien plus élevé parmi les personnes d'origine subsaharienne que dans la population générale (6 % en 2024).

Figure 10. Evolution du taux de chômage parmi la population d'origine subsaharienne, les personnes nées dans des pays tiers et la population totale en Belgique (2016 – 2024)

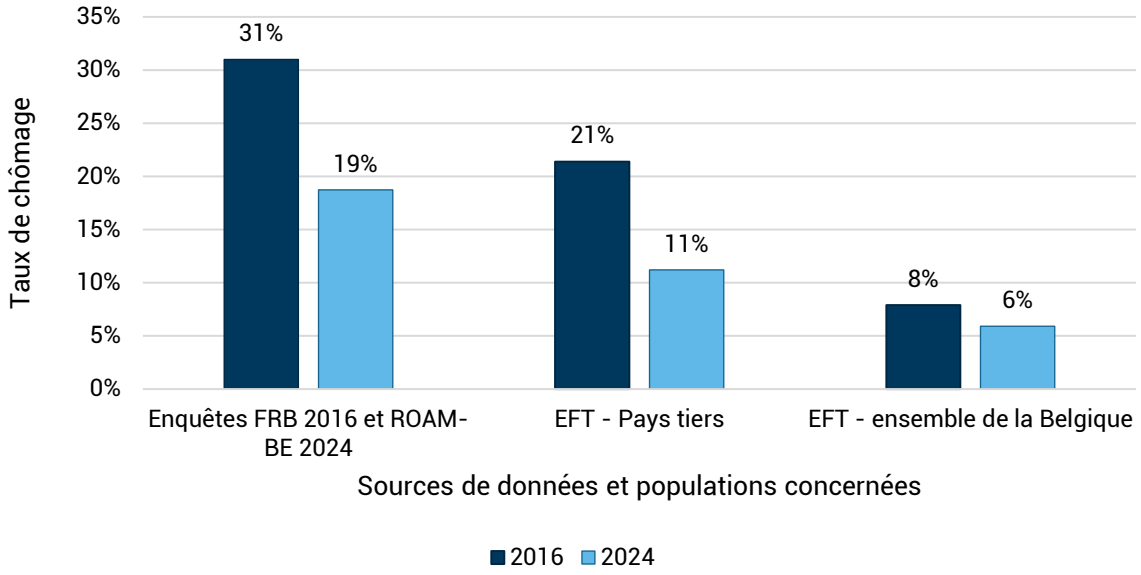

Sources : Enquête ROAM-BE 2024, enquête FRB 2016 et enquête sur les forces de travail (EFT) 2024.
Échantillon : Population active (N = 518), résultats pondérés. Pour la comparaison avec l'enquête de 2016, l'échantillon comparable est utilisé (N = 419).

De grandes variations du chômage entre groupes

Au sein de la population de l'enquête, certains groupes sont particulièrement vulnérables face au chômage. La première colonne du tableau ci-dessous montre les variations du chômage selon plusieurs caractéristiques (Tableau 27). La nationalité, la durée de séjour, la maîtrise de plusieurs langues, le niveau de diplôme et le lieu d'obtention du diplôme sont tous associés au chômage. Une régression logistique permet d'identifier les principaux facteurs associés au chômage parmi la population de l'étude en tenant compte du fait que certaines caractéristiques sont fortement corrélées entre elles (par exemple, la durée de résidence et la nationalité belge). Les rapports de cotes expriment le fait que les risques sont moins élevés parmi certains groupes (rapport de cote inférieur à 1), ou plus élevés (supérieur à 1) par rapport au groupe de référence.

Trois grands facteurs ressortent comme les plus significatifs. Premièrement, la durée de résidence : vivre en Belgique depuis plus de cinq ans, et *a fortiori* être né·e en Belgique, est clairement associé à un moindre risque de chômage. Deuxièmement, les personnes résidant en Flandre ont un risque de chômage environ deux fois plus faible que celles vivant à Bruxelles ou en Wallonie, ce qui est cohérent avec le plus faible niveau de chômage de la Flandre par rapport aux autres régions du pays. Soulignons que les données ne permettent pas d'identifier le lieu de l'activité et que certaines personnes peuvent travailler dans une autre région que celle où elles résident. Enfin, la maîtrise orale (bonne ou très bonne) d'au moins deux langues parmi le français, l'anglais et le néerlandais est également associée à un plus faible risque de chômage. En revanche, les variations ne sont pas statistiquement significatives pour les autres facteurs. Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils n'ont pas d'influence, mais la petite taille d'échantillon ne permet pas de l'affirmer avec confiance.

Tableau 27. Proportions de répondant·es (population active) au chômage et régression logistique

	Taux de chômage	Rapport de cotes	N
Genre (n.s.)			
Hommes	20%	1.00	266
Femmes	16%	0.76 (n.s)	251
Région de résidence (n.s.)			
Bruxelles	22%	1.00	152
Flandre	14%	0.43 **	195
Wallonie	20%	0.87 (n.s)	170
Niveau de diplôme (**)			
Secondaire et moins	23%	1.00	168
Supérieur court	12%	0.57 (n.s.)	173
Supérieur long et doctorat	19%	0.58 (n.s.)	176
Lieu d'obtention du diplôme (**)			
Pas de diplôme de secondaire	29%	1.00	256
Obtenu en Belgique	12%	1.03 (n.s.)	56
Hors Belgique, reconnu	25%	1.39 (n.s.)	105
Hors Belgique, non reconnu	22%	1.06 (n.s.)	100
Nationalité (***)			
Étranger	32%	1.00	224
Belge	11%	0.59 (n.s.)	293
Connaissance du français, du néerlandais, de l'anglais (***)			
Aucune de ces langues	(42%)	1.00	26
Une de ces langues	24%	0.58 (n.s.)	255
Deux ou trois de ces langues	9%	0.27 *	237
Durée de résidence (***)			
Moins de 5 ans	48%	1.00	96
5 – 9 ans	17%	0.29 ***	84
10 ans ou plus	13%	0.23 ***	246
Né·e en Belgique	9%	0.20 **	181
Total	**18%**		**518**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)			
2016	31%	-	480
2024	19%	-	419

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : personnes faisant partie de la population active (N = 518), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses.
La connaissance des langues fait référence au fait de les parler bien ou très bien.

Une insertion sur le marché du travail qui reste difficile, des discriminations fréquentes

À la fin de l'enquête, chaque personne était invitée à mentionner une chose qui était ou avait été particulièrement difficile en Belgique. Les problèmes liés à la recherche d'un emploi sont parmi ceux les plus fréquemment mentionnés spontanément par les répondant·es (une personne sur huit dans l'ensemble des répondant·es, une sur six parmi les personnes nées à l'étranger), avec les difficultés d'adaptation sociale et culturelle, la question des papiers et des procédures administratives, et les obstacles linguistiques.

Des questions étaient aussi posées sur les difficultés spécifiques déjà rencontrées dans la recherche d'un emploi. Près d'une personne sur deux (48 %) mentionne avoir rencontré des problèmes de discrimination dans la recherche d'un emploi, et 44 % mentionnent des problèmes de maîtrise de la langue pour trouver un emploi (56 % en Flandre). Les problèmes liés aux papiers (titre de séjour, permis de travail, ne pas avoir la nationalité belge pour certains postes) sont mentionnés par 31 % des répondant·es. Aussi, 20 % des personnes mentionnent ne pas avoir pu postuler ou être recrutées en raison de la non-reconnaissance de leur diplôme.

La recherche d'emploi reste donc difficile pour un nombre important de personnes. Si certaines compétences individuelles peuvent freiner l'accès à l'emploi, comme la maîtrise de langues, ces résultats montrent aussi l'importance des obstacles administratifs ainsi que des discriminations et du racisme vécus par les répondant·es dans la recherche d'emploi. Discriminations et racisme se rencontrent non seulement dans la recherche d'un emploi, mais aussi – pour les personnes en emploi – sur le lieu de travail. Une personne sur trois mentionne avoir vécu des situations de racisme et de discrimination sur le lieu de travail au cours des cinq dernières années. Ces situations se manifestent notamment par des insultes, des blagues, des répartitions du travail en fonction de la couleur de peau. Les questions de racisme et de discriminations sont approfondies dans un chapitre séparé, mais ces résultats montrent l'ampleur des défis qui demeurent dans le monde du travail.

Un déclassement professionnel encore important mais qui diminue

Plusieurs études ont montré, notamment parmi les personnes d'origine subsaharienne, les difficultés à obtenir un emploi correspondant aux qualifications (déclassement professionnel). Dans cette enquête, l'opinion des répondant·es sur l'adéquation entre leur emploi et leur niveau de diplôme a été collectée (il s'agit donc d'une évaluation subjective du déclassement professionnel). Une question identique avait été posée en 2016, ce qui nous permet de faire des comparaisons dans le temps (Tableau 28). Les analyses développées ici ne concernent que les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur.

Tableau 28. Distribution des répondant·es ayant un diplôme de l'enseignement supérieur selon l'adéquation entre leur diplôme et leur emploi

	Adéquation entre diplôme et emploi			
	Adéquation	Inadéquation	Total	N
Genre (*)				
Hommes	61%	39%	100%	141
Femmes	73%	27%	100%	145
Nationalité (***)				
Étranger·e	57%	43%	100%	98
Belge	71%	29%	100%	188
Région de résidence (**)				
Bruxelles	74%	26%	100%	83
Flandre	57%	43%	100%	106
Wallonie	75%	25%	100%	97
Durée de résidence (***)				
Moins de 5 ans	(48%)	(52%)	100%	30
5 – 9 ans	(53%)	(47%)	100%	49
10 ans ou plus	68%	32%	100%	143
Né·e en Belgique	89%	11%	100%	64
Diplôme le plus élevé en Belgique (***)				
Oui	78%	22%	100%	210
Non	42%	58%	100%	76
Total	**67%**	**33%**	**100%**	**286**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)				
Enquête 2016	47%	53%	100%	237
Échantillon comparable 2024	73%	27%	100%	232

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es avec un emploi comme activité principale et ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (N = 286), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses.

Dans l'enquête de 2024, 67 % des personnes ayant un emploi comme activité principale et ayant un diplôme de l'enseignement supérieur déclarent que leur niveau de diplôme est en adéquation avec leur emploi (33 % en déclassement). Le niveau d'adéquation entre diplôme et emploi progresse fortement par rapport à l'enquête de 2016 (47 %), et le sentiment de déclassement professionnel diminue sensiblement (de 53 % à 27 % dans les échantillons comparables). Les raisons de cette évolution seraient à approfondir, mais cela s'explique peut-être en partie par l'augmentation de la part des personnes ayant obtenu un diplôme en Belgique (Tableau 22). On voit en effet que les personnes ayant obtenu leur diplôme en Belgique sont beaucoup moins susceptibles d'être en situation de déclassement professionnel. On note aussi une amélioration sensible de la situation avec la durée de résidence, avec des niveaux de déclassement faibles parmi les personnes nées en Belgique. Le déclassement est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes, vraisemblablement en partie parce que les niveaux de diplômes des femmes sont moins élevés. Cependant, par rapport à l'enquête de 2016, on note que le déclassement a davantage reculé chez les hommes. Comme en 2016, on remarque en revanche un déclassement plus fréquent en Flandre. Alors que les chances d'avoir un emploi y sont plus élevées, l'écart entre le diplôme et la nature de l'emploi y est plus prononcé qu'ailleurs, peut-être en partie pour une question de maîtrise de la langue. Néanmoins, le déclassement a reculé dans les trois régions.

Le déclassement professionnel peut également se mesurer comme la proportion de personnes ayant un diplôme du supérieur et occupant des emplois peu ou moyennement qualifiés, c'est-à-dire qui correspondent aux codes 4 à 9 (niveau 1) de la CITP (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023)[25]. Avec cette approche, le déclassement atteint 41 % de la population en emploi (hors étudiant·es), une proportion légèrement plus faible que la moyenne parmi la population d'origine subsaharienne en Europe (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023), mais supérieure à l'évaluation subjective faite par les répondant·es (33 %).

Une satisfaction dans l'emploi un peu plus faible que la moyenne nationale

Enfin, le niveau de satisfaction de l'emploi principal a été évalué sur une échelle de 0 à 10. En moyenne, il atteint 7,6 parmi les personnes d'origine subsaharienne selon notre enquête, contre 7,9 pour l'ensemble de la population en Belgique, selon le volet belge de l'Enquête sociale européenne (Tableau 29). Cette différence, bien que modérée, est statistiquement significative et indique un niveau de satisfaction légèrement plus faible parmi la population d'origine subsaharienne. Les écarts entre hommes et femmes ne sont pas significatifs, ni ceux entre régions. En revanche, le fait d'avoir la nationalité belge et le fait d'avoir obtenu un diplôme en Belgique sont associés à un niveau de satisfaction plus élevé, et identique à la moyenne nationale. On note aussi une satisfaction dans l'emploi qui augmente sensiblement avec la durée de résidence en Belgique.

[25] Les catégories concernées sont les employés de type administratif (code 4), le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (code 5), les agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (code 6), les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (code 7), les conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage (code 8), et les professions élémentaires (code 9).

Tableau 29. Satisfaction moyenne dans l'emploi des personnes ayant un emploi comme activité principale

	Satisfaction moyenne dans l'emploi principal (0 à 10)	N
Genre (n.s.)		
Hommes	7,7	203
Femmes	7,5	205
Diplôme en Belgique (***)		
Oui	7,9	262
Non	7,0	146
Nationalité (***)		
Belge	7,8	262
Étranger·e	7,1	146
Région de résidence (n.s.)		
Bruxelles	7,5	116
Flandre	7,7	160
Wallonie	7,6	132
Durée de résidence (***)		
Moins de 5 ans	(6,8)	46
5 – 9 ans	7,4	68
10 ans ou plus	7,7	207
Né·e en Belgique	7,9	87
Ensemble	**7,6**	**408**
Comparaison à la population générale en Belgique (***)		
ESS 2021 – 2022	**7,9**	**723**

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et enquête sociale européenne 2021 – 2022 (ESS Round 10, 2020).
Échantillon : ensemble des répondant·es avec un emploi comme activité principale (N = 723), résultats pondérés.
Les moyennes calculées sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses.

Conclusion

Cette nouvelle enquête montre des changements positifs dans l'insertion sur le marché du travail des personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique, que ce soit dans la hausse du taux d'emploi, la baisse du taux de chômage et la baisse du déclassement professionnel. Les causes de ces changements ne peuvent ici être identifiées avec certitude, mais on note que ces améliorations parmi les personnes d'origine subsaharienne sont en phase avec celles constatées dans l'ensemble de la Belgique, et singulièrement parmi les personnes d'origine étrangère. La hausse des opportunités d'emploi dans le secteur privé, notamment dans des métiers en pénurie, et une augmentation de personnes ayant obtenu un diplôme en Belgique ont sans doute contribué à cette progression.

Des écarts importants persistent toutefois avec la population générale, que ce soit en termes d'accès à l'emploi et de qualité de l'emploi. Le chômage reste sensiblement plus élevé, la satisfaction dans l'emploi est un peu plus faible, et les professions élémentaires sont surreprésentées. Les difficultés dans la recherche d'emploi restent aussi un défi pour nombre de répondant·es, notamment en raison de discriminations, de problèmes liés aux papiers et de difficultés dans la reconnaissance de diplômes ou de qualifications. Les situations de discrimination et de racisme dans le cadre du travail sont aussi fréquentes (une personne sur trois), soulignant que l'enjeu n'est pas uniquement de lutter contre les discriminations et le racisme à l'embauche, mais aussi sur le lieu de travail, notamment dans les relations avec les collègues, clientes, fournisseurs, élèves. On note également de grandes inégalités au sein de la population enquêtée, lesquelles confirment la très forte hétérogénéité des statuts, parcours et situations sur le marché du travail. La durée de résidence en Belgique est un élément déterminant, tant au niveau de l'accès à l'emploi que du déclassement professionnel et de la satisfaction dans l'emploi. La région de résidence, la maîtrise des langues, le lieu d'obtention du diplôme et la nationalité ont aussi, à des degrés variables, une influence sur l'accès à l'emploi et la qualité de l'emploi. Ces inégalités dans l'emploi se répercutent sur les inégalités de niveau de vie, mais également dans d'autres domaines, dont la santé.

La forte augmentation de l'emploi dans la population de l'enquête montre aussi l'importance de sa contribution à l'économie, notamment dans des secteurs délaissés par la population majoritaire. Comme mentionné dans la suite du rapport, la situation sur le marché du travail est étroitement liée au niveau de vie et aux conditions de logement. Soutenir l'accès à l'emploi, à travers notamment la formation et la lutte contre les discriminations, aura des bénéfices pour l'ensemble de la société.

4. CONDITIONS DE VIE ET LOGEMENT

Marie-Laurence Flahaux, Sorana Toma, Bruno Schoumaker, Natacha Zimmer, Didier Ndombe Mbombo, Elise Vaussy

L'accès à un logement décent constitue un droit fondamental ainsi qu'un déterminant majeur de la santé et du bien-être (Marmot, 2013). Pourtant, ce droit demeure inégalement garanti en Belgique, où les personnes issues de l'immigration, dont celles originaires d'Afrique subsaharienne, sont défavorisées sur le plan économique et subissent le racisme et des discriminations.

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses recherches ont mis en évidence la vulnérabilité accrue des populations d'origine étrangère face aux inégalités d'accès au logement, avec des répercussions importantes sur leur santé physique et mentale, leur sécurité résidentielle et leur intégration socio-économique (Eurofound, 2017 ; Marmot, 2013 ; World Health Organization, 2018). En Belgique, les disparités des conditions de vie entre les populations immigrées et celles nées en Belgique sont bien documentées, notamment à travers l'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) ou les rapports de l'Institut Solidaris. Ces études montrent que les personnes d'origine étrangère sont moins souvent propriétaires de leur logement et rencontrent davantage de difficultés financières liées au logement (Conseil supérieur de l'emploi, 2018 ; Institut Solidaris, 2019). Ces inégalités ne sont pas uniquement économiques : elles sont aussi le reflet de mécanismes de discrimination et de racisme structurel, notamment sur le marché locatif (Ghekiere & Verhaeghe, 2023 ; Heylen & Van den Broeck, 2016). Les discriminations lors de la recherche d'un logement, bien que prohibées légalement, sont largement documentées et peuvent fortement affecter les personnes perçues comme racisées.

La position spécifique des populations originaires d'Afrique subsaharienne a en revanche été peu étudiée sous cet angle, souvent en raison d'un manque de données. L'enquête ROAM-BE, en interrogeant un large échantillon de personnes originaires d'Afrique subsaharienne vivant en Belgique, permet d'apporter un éclairage empirique sur leurs conditions de vie et de logement. Les données utilisées concernent les personnes qui ont immigré en Belgique, quel qu'en soit le motif, et celles qui sont nées en Belgique. Ce chapitre vise à documenter les inégalités vécues par cette population en termes de conditions de vie, d'accès au logement et à la propriété, de qualité de logement, et d'exposition à des formes (explicites ou implicites) de discrimination et de racisme dans leur accès au logement.

Un niveau de vie bien en dessous de la moyenne nationale

Une question sur le niveau de vie avec le revenu actuel du ménage a été posée à l'ensemble des répondant·es. Cette question, également posée dans d'autres enquêtes nationales en Belgique, permet des comparaisons avec la population générale.

Globalement, seuls 18 % des répondant·es déclarent pouvoir vivre confortablement avec leur revenu actuel, et 43 % estiment que leur revenu actuel suffit, tandis que 30 % trouvent leur situation financière difficile et 9 % la jugent très difficile. La comparaison avec les données du volet belge de l'Enquête sociale européenne de 2023 (ESS Round 11, 2024) montre une situation nettement plus précaire pour les personnes issues de l'immigration subsaharienne par rapport à la population générale belge, au sein de laquelle 41 % déclarent pouvoir vivre confortablement

avec leur revenu (Figure 11). Il convient cependant de noter que les perceptions du confort financier peuvent varier selon les cadres de référence culturels et les expériences migratoires antérieures[26]. Quoi qu'il en soit, nos résultats rejoignent ceux de l'étude « Being black in the EU », qui indique que, en Belgique, un tiers des ménages dans lesquels des personnes d'origine subsaharienne vivent ont des (grandes) difficultés à joindre les deux bouts, soit deux fois plus que dans la population générale (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023).

Figure 11. Distribution du niveau de vie de la population de l'enquête et comparaison à la population générale

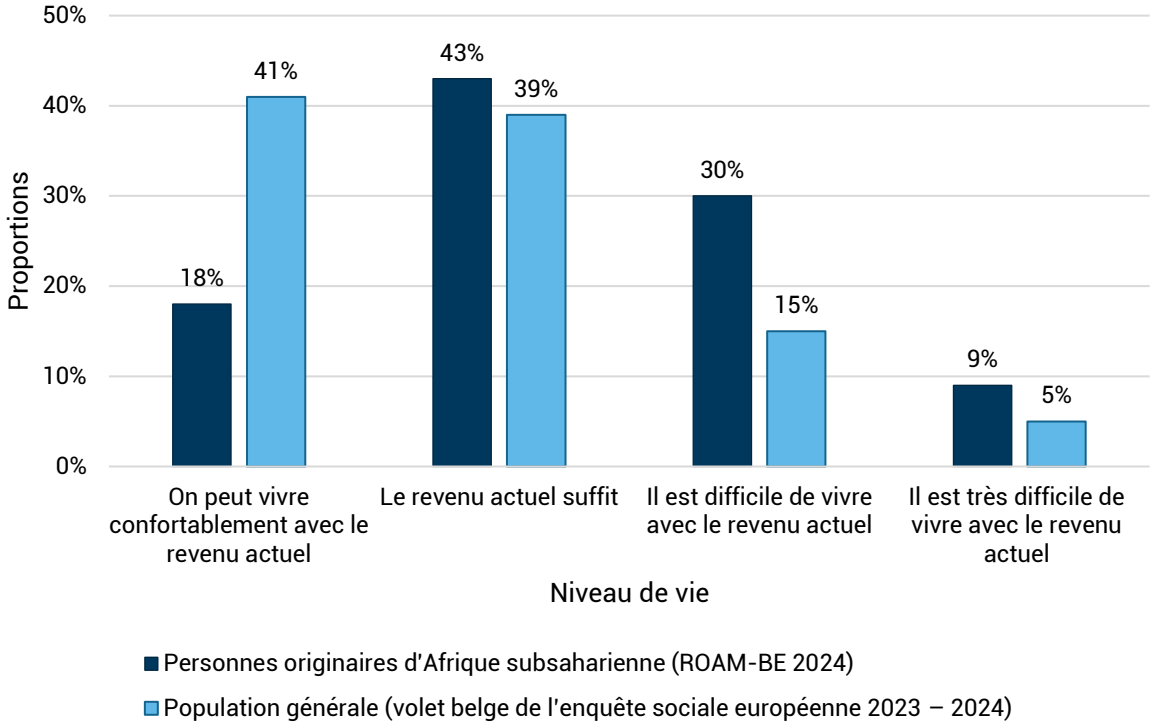

Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et volet belge de l'enquête sociale européenne 2023 – 2024 (ESS Round 11, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es ayant répondu à la question sur le niveau de vie de leur ménage (N = 914), résultats pondérés.

L'enquête montre également que les répondant·es font face à des situations économiques contrastées, avec des différences notables selon leur génération, leur durée de résidence, leur région de résidence, la composition du ménage et le statut d'occupation (Tableau 30). La situation financière semble s'améliorer avec le temps : les personnes nées en Belgique (22 %) et celles y résidant depuis plus de 10 ans (21 %) déclarent plus souvent vivre confortablement que celles qui y sont depuis moins de cinq ans (10 %). De fortes disparités régionales apparaissent également : les personnes résidant en Flandre (26 %) déclarent plus souvent vivre confortablement que celles vivant à Bruxelles (14 %) et en Wallonie (10 %), un résultat qui peut en partie s'expliquer par les différences en matière d'emploi. En effet, en Flandre, le taux de chômage est moindre que dans les autres régions, bien que le déclassement professionnel y soit plus important (voir chapitre « Instruction et activité économique »). Il est aussi possible que les personnes quittent Bruxelles

[26] Ces différences de cadres de référence pourraient potentiellement sous-estimer l'écart réel, dans la mesure où les personnes immigrées de première génération peuvent avoir des attentes ajustées à la baisse en raison de leurs expériences migratoires ou de comparaisons avec les conditions de vie dans leur pays d'origine.

pour s'installer en Flandre quand leur situation s'améliore, mais il ne nous est pas possible de vérifier cette hypothèse avec l'enquête.

La précarité est particulièrement marquée chez les personnes au chômage : plus de 70 % d'entre elles trouvent leur situation difficile ou très difficile, contre seulement 29 % des personnes en emploi. Ces résultats mettent en évidence l'importance de l'intégration économique pour améliorer les conditions de vie des personnes issues de l'immigration subsaharienne en Belgique. Enfin, près de la moitié (48 %) des personnes qui vivent seules trouvent leur situation économique difficile ou très difficile, et la proportion s'élève à 57 % parmi celles qui vivent avec des personnes non apparentées, contre 33 % pour celles qui vivent avec des membres de leur famille nucléaire.

Tableau 30. Distribution des répondant·es selon le niveau de vie de leur ménage

	Niveau de vie du ménage avec le revenu actuel				Total	N
	On peut vivre confortablement avec le revenu actuel	Le revenu actuel suffit	Il est difficile de vivre avec le revenu actuel	Il est très difficile de vivre avec le revenu actuel		
Génération (***)						
G1	15%	39%	34%	12%	100%	632
G1.5	26%	44%	27%	3%	100%	104
G2	22%	57%	17%	4%	100%	178
Région de résidence (***)						
Bruxelles	14%	40%	34%	12%	100%	274
Flandre	26%	46%	21%	7%	100%	327
Wallonie	10%	41%	39%	10%	100%	313
Durée de résidence (***)						
Moins de 5 ans	10%	37%	36%	17%	100%	266
5 – 9 ans	15%	43%	30%	12%	100%	140
10 ans ou plus	21%	40%	32%	7%	100%	330
Né·e en Belgique	22%	57%	17%	4%	100%	178
Type de ménage (***)						
Isolé	14%	38%	37%	11%	100%	252
Famille nucléaire	21%	46%	26%	7%	100%	461
Famille élargie	19%	40%	33%	8%	100%	109
Non apparentés	8%	35%	37%	20%	100%	92
Statut d'occupation (***)						
En emploi	24%	47%	24%	5%	100%	421
Aux études	12%	49%	29%	10%	100%	291
Au chômage	3%	24%	50%	23%	100%	111
Autres situations	17%	25%	45%	13%	100%	91
Total	**18%**	**43%**	**30%**	**9%**	**100%**	**914**
Comparaison à la population générale en Belgique (***)						
ESS 2023 –2024	41%	39%	15%	5%	100%	1586

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête sociale européenne 2023 – 2024, vague 11 (ESS Round 11, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es ayant répondu à la question sur le niveau de vie de leur ménage (N = 914), résultats pondérés.

Un moindre accès à la propriété

Les résultats de l'enquête révèlent une nette différence dans l'accès à la propriété entre les répondant·es d'origine subsaharienne et la population générale en Belgique. Alors que l'enquête SILC 2023 indique que 72 % des personnes en Belgique sont dans des ménages propriétaires ou

co-propriétaires de leur logement (Eurostat, 2024), cette proportion tombe à seulement 30 % parmi les répondant·es ROAM-BE, soulignant un accès plus limité à la propriété dans cette population (Figure 12). Même si on inclut les personnes qui déclarent qu'un autre membre de leur ménage est propriétaire du logement (4 %) – surtout le cas des jeunes, habitant toujours chez leurs parents – on reste bien en dessous de la moyenne nationale.

Figure 12. Distribution des répondant·es selon le statut d'occupation du logement

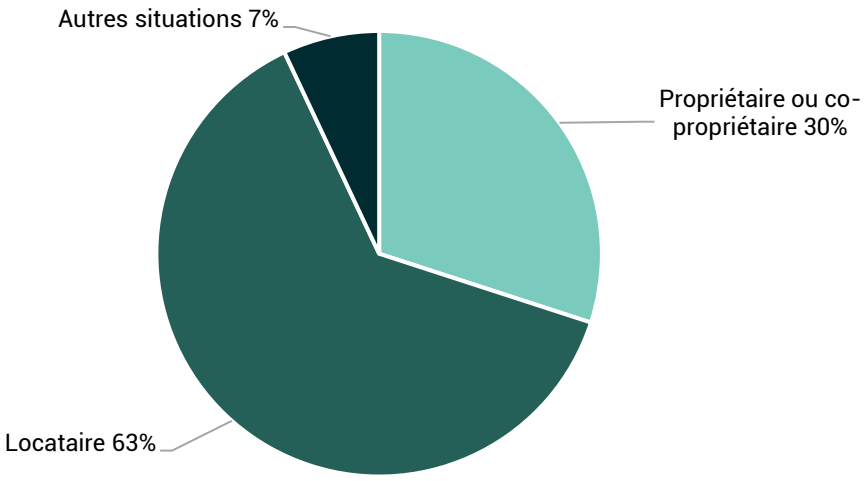

Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es ayant répondu à la question sur le statut d'occupation du logement (N = 914), résultats pondérés.

L'accès à la propriété varie cependant substantiellement au sein de la population d'origine subsaharienne (Tableau 31). Premièrement, les femmes se révèlent être plus souvent propriétaires que les hommes (35 % contre 24 %), avec une différence significative au sein de la première génération (33 % de femmes propriétaires, contre 19 % d'hommes). Cela peut être mis en relation avec l'installation plus durable des femmes que des hommes, y compris leur plus grande propension à obtenir la nationalité belge (voir chapitre « Parcours migratoires et administratifs »). Dans certains cas, en effet, les couples sont propriétaires du logement, mais seules les femmes (et les enfants) y vivent, tandis que les hommes ne résident plus de façon permanente en Belgique car ils ont trouvé de meilleures opportunités ailleurs (notamment dans leur pays d'origine, voir Begu, Flahaux & Nappa, 2022).

Deuxièmement, les personnes de première génération (G1), arrivées en Belgique à l'âge adulte, sont les moins susceptibles d'être propriétaires : seulement 26 % d'entre elles possèdent leur logement, tandis que 69 % sont locataires. Cette situation peut s'expliquer par une moindre intention d'installation à long terme en Belgique et une durée de résidence plus courte, mais aussi par des difficultés d'intégration économique, un accès plus limité au crédit immobilier et des conditions de logement plus précaires à l'arrivée. En revanche, la proportion de propriétaires augmente sensiblement parmi les générations suivantes. Les personnes arrivées en Belgique durant l'enfance ou l'adolescence (G1.5) affichent un taux de propriété de 36 %, soit une amélioration significative par rapport à la première génération. Ce résultat suggère qu'une arrivée plus précoce en Belgique facilite l'insertion professionnelle et l'accès aux ressources économiques nécessaires pour devenir propriétaire. La tendance est encore plus marquée chez

la deuxième génération (G2), née en Belgique, où 41 % des répondant·es sont propriétaires. Enfin, la part de répondant·es hébergé·es chez des proches (« autres situations ») est plus élevée pour la deuxième génération (16 % contre 5 % pour la première génération). Cette spécificité peut s'expliquer par le fait que certains jeunes adultes de la deuxième génération vivent dans le foyer parental avant d'accéder à un logement indépendant.

Les résultats concernant l'influence de la durée de résidence sont cohérents avec ceux observés selon la génération, confirmant que plus le temps passé en Belgique est long, plus l'accession à la propriété est fréquente. Seulement 8 % des personnes résidant en Belgique depuis moins de cinq ans sont propriétaires, contre 42 % pour celles qui y sont installées depuis au moins dix ans et 41 % pour celles nées en Belgique. Ces résultats soulignent l'importance du temps et des dynamiques intergénérationnelles dans l'amélioration des conditions résidentielles.

Aussi, les personnes vivant avec leur famille – qui sont également celles qui sont établies en Belgique depuis plus longtemps – sont celles qui sont le plus souvent propriétaires : c'est le cas de 38 % de celles qui vivent avec au moins un conjoint et/ou un enfant, et de 47 % de celles qui vivent avec des membres de leur famille élargie. En revanche, les personnes qui vivent seules sont plus rarement propriétaires (11 %), de même que celles qui vivent avec des personnes non apparentées (5 %), qui ont un statut d'occupation du logement plus précaire. Enfin, des différences notables apparaissent également selon le statut d'emploi et le niveau de vie. Parmi les personnes en emploi, 41 % sont propriétaires, contre seulement 8 % des chômeurs et 15 % des étudiants. De même, 51 % des répondant·es déclarant vivre confortablement avec leur revenu actuel sont propriétaires, contre seulement 14 % de celles et ceux qui sont en grande difficulté financière. Ces résultats confirment le lien étroit entre stabilité économique et accès à la propriété. En revanche, les différences entre régions ne sont pas significatives.

Par rapport à l'enquête de 2016, la proportion de propriétaires a augmenté, passant de 23 % à 31 % dans l'échantillon comparable de 2024. Cette évolution pourrait indiquer une amélioration progressive des conditions économiques et de l'intégration résidentielle des personnes d'origine subsaharienne en Belgique. Toutefois, le taux de locataires reste élevé (63 %), traduisant une dépendance persistante au marché locatif, souvent plus précaire et coûteux sur le long terme. Ces résultats mettent en lumière les défis structurels que rencontrent les personnes issues de l'immigration subsaharienne en matière de logement et soulignent l'importance de politiques inclusives favorisant l'accession à la propriété et la stabilité résidentielle, aussi pour les personnes nées à l'étranger.

Tableau 31. Distribution des répondant·es selon leur statut d'occupation du logement

	Statut d'occupation du logement				
	Propriétaire ou co-propriétaire	Locataire	Autres situations	Total	N
Genre (***)					
Hommes	24%	69%	7%	100%	454
Femmes	35%	58%	7%	100%	460
Génération (***)					
G1	26%	69%	5%	100%	628
G1.5	36%	58%	6%	100%	106
G2	41%	43%	16%	100%	180
Région de résidence (n.s.)					
Bruxelles	25%	69%	6%	100%	271
Flandre	31%	61%	8%	100%	329
Wallonie	32%	61%	7%	100%	314
Durée de résidence (***)					
Moins de 5 ans	8%	81%	11%	100%	263
5 – 9 ans	12%	82%	6%	100%	141
10 ans ou plus	42%	56%	2%	100%	330
Né·e en Belgique	41%	43%	16%	100%	180
Type de ménage (***)					
Isolé	11%	87%	2%	100%	255
Famille nucléaire	38%	55%	7%	100%	462
Famille élargie	47%	43%	10%	100%	111
Non apparentés	5%	75%	20%	100%	86
Statut d'occupation (***)					
En emploi	41%	56%	3%	100%	419
Aux études	15%	74%	11%	100%	297
Au chômage	8%	77%	15%	100%	109
Autres situations	36%	54%	10%	100%	89
Niveau de vie (***)					
Confortable	51%	41%	8%	100%	146
Suffisant	33%	62%	5%	100%	384
Difficile	17%	76%	7%	100%	281
Très difficile	14%	75%	11%	100%	95
Refus/ne sait pas	-	-	-	100%	8
Total	**30%**	**63%**	**7%**	**100%**	**914**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)					
2016	23%	74%	3%	100%	804
2024	31%	62%	7%	100%	743
Comparaison à la population générale en Belgique (***)					
SILC 2023	72%	28%	-	-	n.d.

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024, Enquête FRB 2016 et Enquête SILC 2023 (Eurostat, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es ayant un logement et ayant répondu à la question sur le statut du logement (5 répondant·es ont déclaré ne pas avoir de logement) (N = 914), résultats pondérés.
Définitions : Les autres situations de statut d'occupation du logement sont celles où les individus sont hébergés gratuitement, vivent dans un ménage où quelqu'un d'autre est propriétaire, ou ont un logement de fonction ou universitaire.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les pourcentages ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

De moins bonnes conditions matérielles du logement

Une moindre présence dans des maisons unifamiliales

L'enquête montre des disparités importantes dans les conditions de logement des répondant·es d'origine subsaharienne par rapport à la population générale en Belgique (Tableau 32). Alors que 77 % des personnes en Belgique vivent dans une maison unifamiliale (SILC 2023), cette proportion tombe à 38 % chez les répondant·es ROAM-BE, qui résident majoritairement dans des appartements (46 %). De plus, 12 % vivent dans une chambre individuelle, et 4 % dans un hébergement collectif, des situations plus précaires qui concernent surtout la première génération et les personnes en difficulté financière. Les personnes seules vivent majoritairement dans un appartement (54 %) mais elles sont aussi 35 % à n'avoir qu'une chambre en guise de logement. Les personnes vivant en famille résident plus souvent dans une maison unifamiliale (51 % des personnes vivant avec des membres de leur famille nucléaire, et 61 % de celles vivant avec des membres de leur famille élargie), tandis que les personnes isolées sont les moins nombreuses (9 %) à occuper ce type de logement. Ces différences s'expliquent en partie par une plus grande concentration dans les villes de la population d'origine subsaharienne (Schoumaker & Schoonvaere, 2014).

L'analyse par durée de résidence met en évidence une évolution des conditions de logement avec le temps. Seules 15 % des personnes nouvellement arrivées (résidant en Belgique depuis moins de cinq ans) vivent dans une maison, contre 50 % de celles installées depuis au moins dix ans et 47 % de celles nées en Belgique. Cela reflète aussi en partie une tendance des populations d'origine immigrée à déménager hors des grandes villes avec le temps, où habiter dans une maison est plus courant.

Une part plus grande de logements de trop petite taille

Ces tendances vont de pair avec la taille du logement occupé par le ménage (Tableau 32). Le surpeuplement reste un enjeu important : 20 % des répondant·es jugent leur logement comme étant trop petit. Les personnes arrivées depuis moins de cinq ans sont bien plus nombreuses à occuper des logements qu'elles estiment trop petits (29 %) par rapport à celles arrivées depuis plus de 10 ans (16 %) ou celles qui sont nées en Belgique (10 %). Ces disparités, également observées dans l'analyse par génération, suggèrent que l'accession à des logements plus spacieux et stables s'améliore progressivement avec l'intégration économique et sociale.

En effet, le sentiment que le logement est trop petit concerne particulièrement les étudiant·es (33 %), les personnes vivant avec des personnes non apparentées (33 %), et les personnes en situation de précarité, avec une proportion atteignant 38 % parmi celles au chômage et 32 % parmi celles déclarant avoir de grandes difficultés financières. Enfin, les différences régionales ne sont pas significatives. Même si la part des répondant·es résidant dans des maisons unifamiliales est la plus faible à Bruxelles (26 % contre 45 % en Flandre et 38 % en Wallonie), la part de celles et ceux considérant que leur logement est trop petit n'y est pas significativement plus élevée. Les données relatives au nombre de pièces par personne du ménage donnent une moyenne plus faible dans l'enquête ROAM-BE (1,5 pièces par personne) que pour la population générale en Belgique (2,1 pièces). Elles montrent également des variations significatives en fonction de plusieurs caractéristiques, en particulier selon la composition du ménage, l'emploi et le niveau de vie.

Tableau 32. Distribution des répondant·es selon le type de logement, nombre moyen de pièces par personne, appréciation de la taille du logement

	Type de logement					Nombre de pièces par personne	Loge-ment trop petit	N
	Maison uni-familiale	Apparte-ment	Chambre	Collectif ou autre	Total			
Genre	**(***)**					**(*)**	**(n.s.)**	
Hommes	32%	49%	15%	4%	100%	1,5	21%	457
Femmes	43%	44%	9%	4%	100%	1,6	18%	460
Génération	**(***)**					**(n.s.)**	**(**)**	
G1	33%	48%	14%	5%	100%	1,5	22%	631
G1.5	54%	42%	2%	2%	100%	1,5	20%	106
G2	47%	43%	8%	2%	100%	1,6	10%	180
Région de résidence	**(***)**					**(*)**	**(n.s.)**	
Bruxelles	26%	57%	15%	2%	100%	1,6	22%	272
Flandre	45%	38%	12%	5%	100%	1,4	20%	331
Wallonie	38%	48%	10%	4%	100%	1,6	18%	314
Durée de résidence	**(***)**					**(*)**	**(***)**	
Moins de 5 ans	15%	39%	37%	9%	100%	1,5	29%	264
5 – 9 ans	23%	64%	8%	5%	100%	1,4	25%	141
10 ans ou plus	50%	46%	1%	3%	100%	1,6	16%	332
Né·e en Belgique	47%	43%	8%	2%	100%	1,6	10%	180
Type de ménage	**(***)**					**(***)**	**(***)**	
Isolé	7%	54%	35%	4%	100%	2,1	20%	255
Famille nucléaire	51%	48%	0%	1%	100%	1,3	19%	464
Famille élargie	61%	34%	1%	4%	100%	1,4	11%	111
Non apparentés	10%	27%	33%	30%	100%	1,2	33%	87
Statut d'occupation	**(***)**					**(***)**	**(***)**	
En emploi	44%	49%	4%	3%	100%	1,6	14%	420
Aux études	29%	33%	33%	5%	100%	1,4	23%	298
Au chômage	20%	66%	8%	6%	100%	1,4	38%	109
Autres situations	47%	47%	0%	6%	100%	1,8	18%	90
Niveau de vie	**(***)**					**(***)**	**(***)**	
Confortable	59%	35%	4%	2%	100%	1,6	7%	147
Suffisant	40%	46%	12%	2%	100%	1,5	16%	384
Difficile	26%	53%	15%	6%	100%	1,4	29%	283
Très difficile	22%	51%	15%	11%	100%	1,5	32%	95
Refus/ne sait pas	-	-	-	-		-	-	8
Total	**38%**	**46%**	**12%**	**4%**	**100%**	**1,5**	**20%**	**917**
Comparaison à la population générale en Belgique								
	(***)					**(***)**		
SILC 2023	77%	23%		0%	100%	2,1	-	-

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et enquête SILC 2023 (Eurostat, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es ayant un logement et ayant communiqué des informations sur leur logement (N = 917), résultats pondérés.
Les pourcentages et moyennes ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Ces résultats soulignent les défis en matière de logement pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique, notamment en ce qui concerne l'accès à des logements plus spacieux et adaptés aux besoins familiaux. L'amélioration des conditions de logement semble toutefois progresser avec la durée de résidence et l'intégration socio-économique.

Des conditions de logement dégradées

Les données de l'enquête ROAM-BE montrent qu'un nombre non négligeable de répondant·es rencontre des problèmes de qualité de logement, notamment liés à l'humidité (et aux moisissures), au bruit, à des fuites dans la toiture ou à un manque de luminosité (Figure 13). En moyenne, chaque répondant·e signale 0,6 problèmes dans son logement. L'humidité est le problème le plus fréquemment mentionné, affectant 20 % des répondant·es (Tableau 33).

Un quart des personnes originaires d'Afrique subsaharienne déclare rencontrer des problèmes d'humidité ou de fuite de toiture (ou les deux), un taux bien plus élevé que dans la population générale belge, où 15 % des ménages déclarent être confrontés à un de ces problèmes (SILC 2023). Le bruit est également une nuisance relativement fréquente, signalée par 16 % des répondant·es, mais la proportion n'est que légèrement supérieure à la moyenne nationale (14 %) malgré la sur-représentation des personnes d'origine subsaharienne dans les grandes villes. Au niveau régional, les nuisances sonores sont plus souvent signalées à Bruxelles (22 %), où la densité urbaine et la proximité des axes routiers peuvent jouer un rôle. Ce taux est plus bas en Flandre (15 %) et en Wallonie (13 %). Les autres problèmes de logement ne varient quant à eux pas significativement entre les régions.

Figure 13. Proportion de répondant·es confrontés à différents types de problèmes dans leur logement

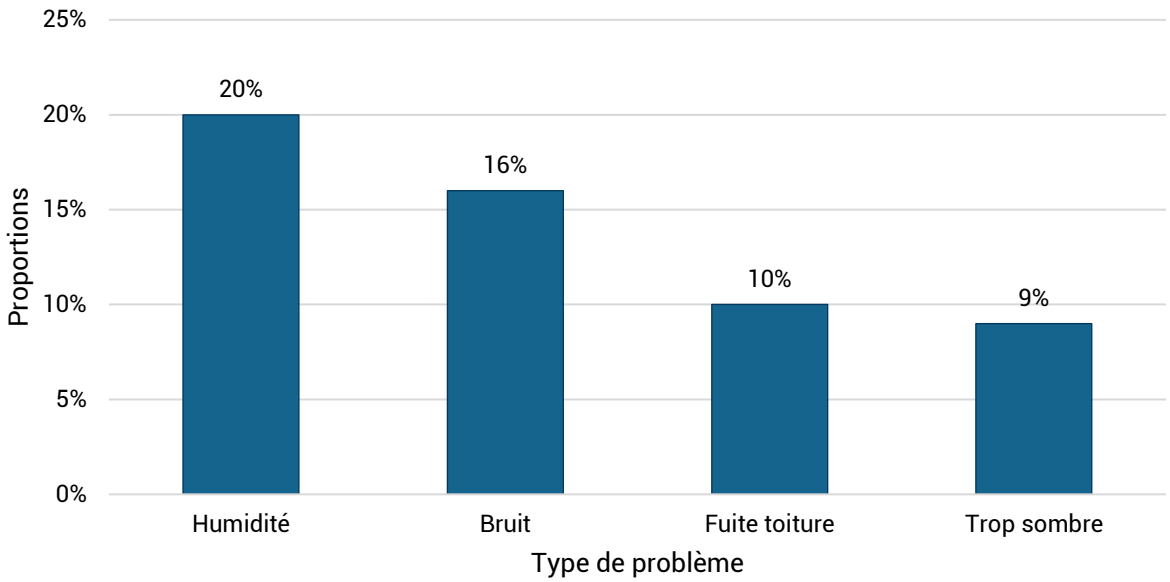

Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es ayant un logement (N = 917), résultats pondérés.

Les difficultés financières sont un facteur clé dans les conditions de logement. Parmi les personnes déclarant vivre confortablement avec leur revenu, seules 12 % signalent des problèmes d'humidité et 5 % des nuisances sonores. À l'inverse, ces taux s'élèvent respectivement à 31 % et 24 % chez les personnes qui ont répondu qu'il leur est « difficile de vivre avec le revenu actuel », et à 28 % et 23 % chez celles vivant dans une grande précarité. La moyenne du nombre total de problèmes suit la même tendance : elle est de 0,3 pour les ménages à l'aise financièrement et monte à 0,8 parmi ceux en difficulté.

Concernant les générations et l'évolution avec la durée de résidence, aucune différence significative n'apparaît dans les déclarations de problèmes de fuite dans la toiture, d'humidité, de manque de lumière et de nuisance sonore. En revanche, les personnes habitant en hébergements collectifs ou dans d'autres types de logement sont plus souvent confrontées à des nuisances sonores : 29 % par rapport à 16 % en moyenne.

Ces résultats mettent en évidence les défis persistants liés à la qualité du logement des répondant·es d'origine subsaharienne, qui sont particulièrement exposés aux problèmes d'humidité et de nuisances sonores. Si certaines de ces difficultés – notamment les nuisances sonores – sont aussi fréquentes dans la population générale, elles sont dans l'ensemble plus marquées dans la population de l'enquête. Ces difficultés sont amplifiées par la précarité financière et la situation résidentielle des individus, soulignant l'importance d'un meilleur accès à des logements de qualité pour les populations vulnérables.

Tableau 33. Proportions de répondant·es rencontrant différents types de problèmes dans leur logement

	Types de problèmes rencontrés dans le logement					
	Fuite toiture	Humidité, moisissures	Trop sombre	Trop bruyant	Nombre total de problèmes (moyenne)	N
Génération	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
G1	10%	21%	10%	17%	0,6	631
G1.5	10%	24%	10%	16%	0,6	106
G2	8%	17%	5%	14%	0,4	180
Région de résidence	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(**)**	**(n.s.)**	
Bruxelles	10%	21%	10%	22%	0,6	272
Flandre	12%	18%	11%	15%	0,6	331
Wallonie	7%	24%	7%	13%	0,5	314
Durée de résidence	**(n.s)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Moins de 5 ans	6%	25%	11%	19%	0,6	264
5 – 9 ans	12%	16%	11%	17%	0,6	141
10 ans ou plus	12%	21%	9%	16%	0,6	332
Né·e en Belgique	8%	17%	5%	14%	0,4	180
Niveau de vie	**(n.s.)**	**(***)**	**(**)**	**(***)**	**(***)**	
Confortable	9%	12%	2%	5%	0,3	147
Suffisant	8%	15%	8%	14%	0,5	384
Difficile	13%	31%	12%	24%	0,8	283
Très difficile	12%	28%	17%	23%	0,8	95
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	-	8
Type de logement	(**)	(n.s)	(**)	(***)	(n.s)	
Maison	13%	20%	7%	10%	0,5	308
Appartement	10%	20%	11%	20%	0,6	429
Chambre	2%	25%	5%	18%	0,5	137
Collectif et autres	(7%)	(19%)	(12%)	(29%)	(0,7)	43
Total	**10%**	**20%**	**9%**	**16%**	**0,6**	**917**
Comparaison à la population générale en Belgique						
	Fuites ou humidité		**Trop sombre**	**Trop bruyant**		
ROAM-BE 2024	25%		9%	16%		917
SILC 2023	15%		6%	14%		n.d.

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et enquête SILC 2023 (Eurostat, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es ayant un logement et ayant communiqué des informations sur leur logement (N = 917), résultats pondérés.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses. Ils ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Une relative satisfaction avec son logement et son quartier

La satisfaction moyenne des répondant·es vis-à-vis de leur logement (7,2 sur 10) et de leur quartier (7,6) est globalement positive, bien que certaines disparités apparaissent en fonction de la génération, de la région de résidence et du niveau de vie (Tableau 34). Les personnes de deuxième génération (G2) se déclarent en moyenne plus satisfaites de leur logement (7,9) que celles de première génération (7,1), ce qui suggère une amélioration des conditions résidentielles au fil des générations. Il en est de même concernant le quartier.

La satisfaction concernant le logement diffère selon la région : elle est plus élevée en Flandre (7,4) et en Wallonie (7,3) et moins à Bruxelles (7,0). La satisfaction vis-à-vis du quartier varie aussi significativement selon la région : elle est plus faible à Bruxelles (7,2) que dans le reste du pays (7,9 en Flandre et 7,6 en Wallonie), pouvant refléter des différences en termes de cadre de vie et

d'infrastructures locales. En matière de sécurité et de réputation du quartier, on observe des écarts marqués entre régions : seulement 63 % des personnes habitant la Région de Bruxelles-Capitale estiment leur quartier sûr, contre 88 % en Flandre et 76 % en Wallonie. Le niveau de vie influence également fortement ces perceptions : les personnes déclarant vivre confortablement financièrement affichent des niveaux élevés de satisfaction résidentielle (8,2 pour le logement et 8,1 pour le quartier), de même que celles ayant un revenu suffisant (7, 6 et 7,8), tandis que celles en grande difficulté financière expriment des jugements plus négatifs (6,2 et 6,9). De même, le sentiment de sécurité et la perception de la réputation du quartier suivent cette tendance, avec des proportions bien plus élevées de satisfaction parmi les répondant·es les plus aisé·es (90 % et 87 %) comparativement à celles et ceux en situation précaire (69 % et 68 %).

Tableau 34. Satisfaction des répondant·es à l'égard de leur logement et de leur quartier

	Satisfaction à l'égard de son logement et de son quartier				N
	Satisfaction logement (moyenne)	Satisfaction quartier (moyenne)	Sécurité quartier	Réputation quartier	
Génération	**(***)**	**(**)**	**(**)**	**(n.s.)**	
G1	7,1	7,6	77%	76%	631
G1.5	7,1	7,2	72%	71%	106
G2	7,9	7,8	82%	78	180
Région de résidence	**(**)**	**(***)**	**(***)**	**(***)**	
Bruxelles	7,0	7,2	63%	61%	272
Flandre	7,4	7,9	88%	88%	332
Wallonie	7,3	7,6	76%	74%	313
Niveau de vie	**(***)**	**(***)**	**(***)**	**(***)**	
Confortable	8,2	8,1	90%	87%	147
Suffisant	7,6	7,8	79%	79%	384
Difficile	6,4	7,1	69%	68%	383
Très difficile	6,2	6,9	69%	68%	95
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	8
Total	**7,2**	**7,6**	**77%**	**76%**	**917**

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es ayant un logement et ayant communiqué des informations sur leur logement et leur quartier (N = 917), résultats pondérés.
Les pourcentages et moyennes ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Ces résultats montrent que les conditions de logement et la perception du quartier sont étroitement liées aux moyens financiers des répondant·es. Il est probable que les personnes les plus aisées choisissent de vivre dans des quartiers perçus comme plus sûrs et mieux réputés, tandis que celles en situation précaire ont moins d'options et se retrouvent dans des environnements plus difficiles.

Racisme et discriminations systémiques dans la recherche de logement

Près de deux tiers (64 %) des personnes originaires d'Afrique subsaharienne vivant en Belgique déclarent avoir déjà cherché à y acheter ou louer un logement. Parmi elles, un peu plus d'un tiers (37 %) déclarent qu'on leur a refusé un logement sans raison valable, à cause de la couleur de leur

peau ou de leurs origines (et 4 % disent ne pas savoir si le refus était lié à cela). Ces expériences de racisme dans l'accès au logement s'inscrivent dans un contexte documenté de discriminations systémiques affectant les personnes d'origine subsaharienne en Belgique (Unia, 2017) et en Europe (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023). Les études de testing confirment en effet que les personnes d'origine maghrébine ou subsaharienne font face à des discriminations significatives sur le marché immobilier, avec des taux de réponse positive réduits de moitié par rapport aux candidat·e·s perçu·es comme « Belges de souche » (Ghekiere & and Verhaeghe, 2023 ; Verhaeghe et al., 2017).

Figure 14. Proportion de personnes déclarant avoir fait face, sans raison valable, au refus de l'achat ou de la location d'un logement en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines, par génération

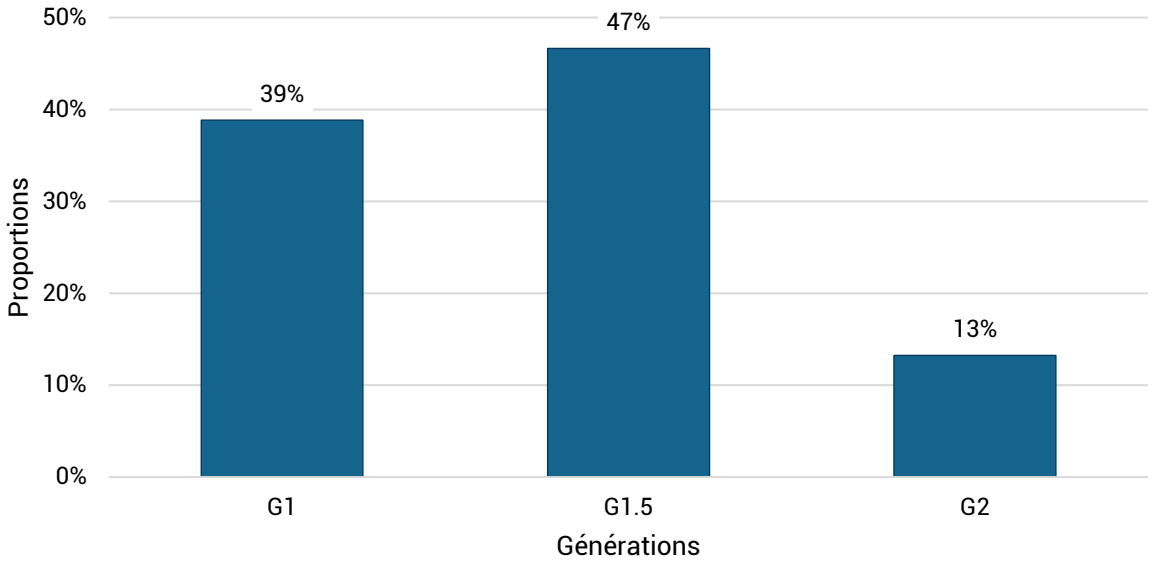

Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es cherchant actuellement ou ayant déjà cherché à louer ou à acheter un logement en Belgique (N = 579), résultats pondérés.

Ces expériences de racisme et discriminations touchent davantage la première génération (39 %) et la génération 1.5 (47 %, Figure 14), tandis que la deuxième génération est nettement moins concernée (13 %). Ces écarts suggèrent que l'ancienneté de la présence en Belgique et l'intégration sociale jouent un rôle dans le racisme et les discriminations rencontrées dans l'accès au logement, peut-être en raison des différences de revenu, de statut administratif, ou d'autres facteurs à l'avantage de la deuxième génération. Aucune différence significative n'est observée selon le genre, l'origine ou la région. Les refus pourraient refléter des discriminations implicites[27] renforçant les difficultés d'accès au logement pour les personnes nées à l'étranger, même pour celles arrivées avant l'âge adulte. Enfin, à la question « Pour vous, qu'est-ce qui est ou a été particulièrement difficile en Belgique », 7 % des répondant·es déclarent spontanément que trouver un logement a représenté une grande difficulté.

[27] C'est-à-dire qui ne résultent pas nécessairement d'intentions de nuire mais reflètent des attitudes négatives.

Conclusion

L'enquête met en évidence des conditions de vie et de logement plus précaires pour les personnes d'origine subsaharienne en Belgique par rapport à la population générale. Cette population connaît une situation économique plus fragile, avec une proportion importante de répondant·es déclarant des difficultés financières, un accès à la propriété nettement inférieur et des conditions de logement plus souvent dégradées. Des logements trop petits et dégradés sont plus fréquents, accentuant les inégalités en matière de qualité de vie.

Cependant, cette réalité n'est pas homogène et des disparités importantes existent au sein même de la population étudiée. La durée de résidence apparaît comme un facteur clé : les répondant·es arrivé·es depuis moins de cinq ans sont particulièrement exposés à des conditions difficiles, mais l'amélioration au fil du temps reste lente. Le statut d'emploi joue également un rôle majeur, avec une précarité accrue pour les personnes au chômage ou en situation économique difficile. Enfin, le milieu de résidence influence fortement les conditions de logement et le sentiment de sécurité ; à ce propos, les répondant·es vivant en dehors de Bruxelles rapportent généralement de meilleures situations. Cela suit d'ailleurs des tendances documentées auparavant pour la population générale (Winters et Heylen, 2014). Si certaines évolutions positives sont observables, notamment chez les personnes de deuxième génération et les personnes ayant un meilleur ancrage socio-économique, une part importante de la population d'origine subsaharienne demeure confrontée à des difficultés structurelles, soulignant la nécessité de politiques ciblées pour améliorer leurs conditions de vie et d'habitat.

Les résultats de l'enquête suggèrent que le racisme sur le marché du logement pourrait expliquer les conditions défavorables rencontrées par la population d'origine subsaharienne en Belgique. En effet, un tiers des répondant·es déclare s'être vu refuser un logement en raison de leur origine ou de la couleur de leur peau. Ce constat rejoint les conclusions d'une étude menée dans la région bruxelloise à l'aide de tests de correspondance, qui révèlent qu'environ un quart des personnes portant un nom d'origine subsaharienne subit du racisme sur le marché locatif (Verhaeghe et al., 2017). Ces résultats soulignent l'ampleur du racisme et des discriminations ainsi que leur impact sur l'accès au logement et appellent à une action publique concertée face à ces problèmes.

5. RACISME ET DISCRIMINATIONS

Jean-Luc Nsengiyumva, Sarah Demart, Fanny D'hondt, Marie-Laurence Flahaux, Bruno Schoumaker, Clara Affun-Adegbulu, Marie Godin, Chadia Hezukuri

Historiquement, en Belgique, les populations originaires d'Afrique subsaharienne ont été négligées dans la recherche et les discours publics portant sur l'intégration, la citoyenneté et le racisme (Grégoire et al., 2025). Aujourd'hui, sous l'effet des mobilisations afrodescendantes et d'un corpus de recherche de plus en plus conséquent, il n'est plus possible d'ignorer l'existence du racisme anti-Noir·es (Amponsah et al. 2024). En effet, ces dernières années, la question raciale/(post)coloniale/décoloniale a fait l'objet de nombreuses reprises par le politique sous la forme de commissions (aux niveaux régional et fédéral) reconnaissant le lien entre le déni ou la banalisation du racisme vécu par les personnes d'origine subsaharienne et le passé colonial de la Belgique (Chambre des représentants de Belgique, 2024 ; Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 2019).

Le contexte de cette recherche est donc différent de celui de l'enquête de 2016 puisque, en quelques années, la mémoire coloniale, la décolonisation de l'espace public, l'identité noire, le racisme structurel ou encore la restitution des biens spoliés durant la colonisation ont fait l'objet de nombreux débats publics. Néanmoins, malgré ces avancées dans le débat public et la recherche, y compris les études menées par Unia, dont plusieurs rapports attestent de la forme singulière du racisme à l'endroit des personnes noires et originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique (Unia 2022), le vécu du racisme et des discriminations liées à la couleur de peau ou aux origines est insuffisamment documenté et peu pris en compte dans les politiques publiques. Aussi, cette enquête a voulu interroger l'expérience du racisme et des discriminations de manière spécifique et sous différents angles.

Dans les enquêtes quantitatives, la mesure du racisme et des discriminations est complexe et peut prendre des formes multiples selon l'entrée et la méthodologie privilégiées. L'enquête de 2016 auprès des personnes d'origine subsaharienne montrait un niveau élevé de racisme rapporté et de sentiment d'inégalité des chances (Demart et al., 2017). Avec cette nouvelle enquête, la volonté a été d'aller plus loin dans la compréhension de ces phénomènes et de permettre des comparaisons avec des données européennes, en particulier celles reprises dans le rapport « Being black in the EU » (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023).

Au cœur des études quantitatives dans ce domaine se trouve l'attention portée aux discriminations telles qu'elles sont perçues. Cette entrée permet de mieux comprendre l'expérience vécue par les adultes confrontés au racisme ou aux discriminations. Comme le résume le théorème de Thomas – « si les gens définissent une situation comme réelle, alors elle devient réelle dans ses conséquences » (Thomas & Thomas, 1928, pp. 572) –, la discrimination perçue a des effets concrets et profonds. Cette approche se distingue d'approches plus « objectives », comme les tests de situation (par exemple, l'envoi de deux CV identiques avec des noms perçus comme appartenant à des groupes ethniques différents), qui se réfèrent à certains moments spécifiques au cours desquels la discrimination peut se produire, comme lors d'une candidature à un emploi ou d'une demande de visite pour un logement. De notre point de vue, ces méthodes sont précieuses, mais limitées : elles ne permettent de capter qu'une partie des mécanismes discriminatoires. En outre, le racisme ne se réduit pas aux discriminations qui

relèvent d'une catégorie juridique ne permettant pas de saisir toute une série de phénomènes plus subtils ou implicites, tels que les micro-agressions, le harcèlement et les menaces.

En se concentrant sur la manière dont les personnes vivent, perçoivent et interprètent ces expériences, on peut mieux comprendre l'impact réel et quotidien des différentes formes de racisme dans la vie des gens. L'objectif de ce chapitre est donc d'explorer la complexité des expériences vécues par les individus. Pour cela, différentes manifestations de racisme dans la vie quotidienne des personnes (micro-agressions, harcèlement, discrimination directe ou indirecte) ont été questionnées, et ce dans plusieurs sphères de la vie sociale (travail, transports publics, école, relations avec des professionnel·les de santé, etc.). Des échelles de fréquence ont été utilisées de manière à pouvoir rendre compte du caractère répété de ces expériences dans le temps et dans différents contextes, ainsi que de leurs effets sur la charge mentale et émotionnelle. Enfin, dans la continuité de l'enquête de 2016, nous avons questionné les points de vue des répondant·es sur la place des personnes d'origine subsaharienne en Belgique et sur la place de l'héritage colonial dans la société belge. Il s'agit ici de mieux comprendre comment les personnes analysent leur vécu sur un plan plus politique et quelles pistes de solutions elles peuvent envisager.

Des expériences fréquentes de discrimination et racisme

Harcèlement, menaces et agressions : des manifestations majeures du racisme

Le harcèlement, les menaces et les agressions sont une des manifestations majeures du racisme dans la vie quotidienne des personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique. Les répondant·es ont été interrogé·es sur cinq types d'actes de harcèlement à caractère racial, définis comme des actes visant à intimider ou menacer une personne en raison de sa couleur de peau ou de ses origines, ou ayant pour effet de la faire se sentir intimidée ou menacée, même en l'absence d'une telle intention de la part de l'auteur. Il peut s'agir de commentaires offensants ou menaçants en personne, de menaces de violence physique, de gestes offensants ou de regards inappropriés, de messages électroniques ou textuels offensants ou menaçants, ou de commentaires offensants en ligne.

Comme le montre la figure ci-dessous (Figure 15), les formes les plus fréquemment rapportées de harcèlement sont celles qui relèvent de gestes ou de commentaires (51 % et 46 %), plutôt que d'actes nécessitant une action plus ciblée ou un engagement direct, comme la violence physique (17 %) ou les messages écrits (8 % par SMS, 7 % en ligne). Cela souligne à quel point le racisme s'exprime à travers des interactions banalisées du quotidien — des regards insistants, des remarques offensantes — qui peuvent paraître mineures individuellement, mais dont la répétition constitue une source importante de stress et de charge mentale. Ces formes « ordinaires » de racisme sont d'autant plus insidieuses qu'elles sont difficiles à dénoncer, non « prouvables », et tendent à être socialement tolérées ou minimisées. Néanmoins, les actes plus ostentatoires de violence sont aussi très élevés (16 %) et, on le verra, contrastent avec le faible niveau de réaction par des plaintes officielles.

Figure 15. Proportions de répondant·es ayant vécu des situations offensantes ou menaçantes en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines au cours de leur vie en Belgique

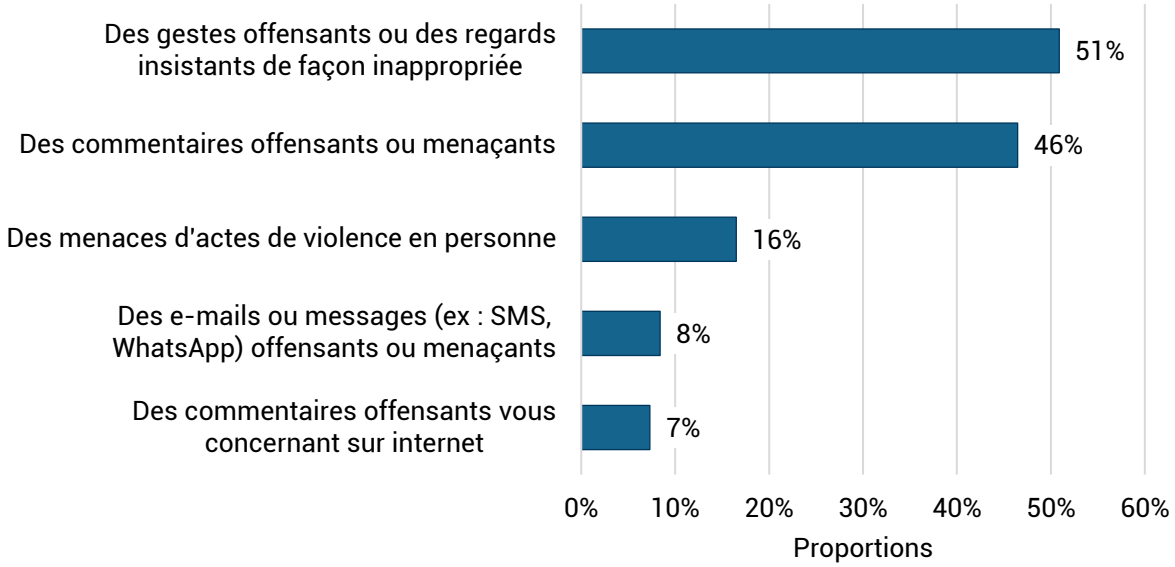

Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N = 923), résultats pondérés.

La question du harcèlement racial (basé sur les origines perçues ou la couleur de la peau) subi par les enfants des répondant·es dans le contexte scolaire a aussi été abordée. Les données recueillies révèlent que, sur les cinq dernières années, 30 % de parents déclarent que leurs enfants ont été la cible de commentaires offensants ou menaçants à l'école, 13 % évoquent des formes d'exclusion sociale, et 10 % mentionnent des abus physiques. Ces chiffres sont particulièrement inquiétants, car ils témoignent de la persistance de formes multiples de violence à caractère discriminatoire dès le plus jeune âge, dans un espace censé être protecteur et éducatif. En outre, on peut sans risque avancer qu'ils sont sous-estimés car on sait que les enfants ne sont pas toujours en mesure de faire part des expériences de violence, en particulier lorsqu'ils évoluent dans un environnement qui ne s'engage ni à sensibiliser et décoder, ni à répondre à ces violences de manière active.

Ces résultats sont très proches de ceux relatifs au volet belge du rapport « Being Black in the EU » (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023), et légèrement supérieurs aux moyennes européennes (Tableau 35). Ils mettent en lumière une situation préoccupante de harcèlement visant les enfants originaires d'Afrique subsaharienne en milieu scolaire, qui semble s'inscrire dans un contexte plus large de discriminations structurelles, comme le suggèrent les études Pisa ou les constats d'Unia (Degée, 2022 ; Unia, 2018). Le fait que les commentaires verbaux soient largement prédominants laisse à penser que la violence symbolique précède souvent d'autres formes de marginalisation. Cette situation soulève la question de la responsabilité des institutions éducatives dans la prévention du racisme et du harcèlement à l'école. En effet, près de deux tiers des parents d'enfants victimes de ces faits en ont parlé avec l'école (direction, enseignants) et, dans près de la moitié de ces situations, les parents estiment que l'école n'a pas pris de mesures concrètes en faveur de leur enfant. Ces données confirment le constat d'Unia (2018) selon lequel le racisme est une des principales causes de discrimination dans l'enseignement, dans un contexte où les écoles ne savent souvent pas comment réagir.

Tableau 35. Proportions de répondant·es dont les enfants ont subi du harcèlement à l'école en Belgique (cinq dernières années) en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines

	ROAM-BE 2024	Rapport "Being Black in the EU" - 2022	
		Belgique	Europe
Quelqu'un a fait des commentaires offensants ou menaçants	30%	28%	23%
Être exclu·e de la récréation, des événements sociaux ou des cercles d'amis	13%	13%	8%
Abus physiques (par exemple, frapper, tirer les cheveux)	10%	12%	9%
Au moins une des trois situations	32%	-	-
N	213	n.d.	n.d.

Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des personnes ayant des enfants en Belgique en âge scolaire au cours des cinq dernières années (N=213), résultats pondérés.
Note : Le rapport « Being Black in the EU » fait référence à des situations au cours des 12 mois précédant l'enquête ; l'enquête ROAM-BE fait référence aux cinq années précédant l'enquête.

Des micro-agressions fréquentes

Les micro-agressions sont des paroles, des gestes ou des comportements d'apparence banale mais qui reposent sur d'importants préjugés racistes (et/ou sexistes, homophobes, etc.) et qui, pour cette raison, ont un caractère offensant, insultant et souvent déshumanisant. Elles peuvent être intentionnelles ou non. Par exemple, demander à une personne noire « d'où elle vient *vraiment* » ou toucher ses cheveux sans son consentement relèvent de la micro-agression. Si elles peuvent sembler anodines, ces remarques expriment des stéréotypes profondément violents et ancrés dans la représentation des personnes noires comme ne pouvant appartenir à la Belgique. Elles s'inscrivent dans un système plus large de discriminations structurelles. Le terme « micro-agression » rend visible cette dimension implicite et répétitive de la violence ordinaire, souvent banalisée, du racisme. Des études montrent que les micro-agressions peuvent être une source importante de stress pour les personnes concernées (Abubakar et al, 2022; Adedeji et al. 2025), mais des questions sur les formes d'agressions raciales au quotidien et sur leurs effets concrets sont rarement incluses dans les enquêtes quantitatives. L'ampleur de ces expériences en Belgique et le vécu des personnes qui les subissent sont méconnues. Les micro-agressions sont ici abordées à travers cinq questions portant sur le langage verbal et non-verbal.

Les chiffres mettent en lumière la fréquence élevée des micro-agressions auxquelles sont confrontées les personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique (Figure 16). Deux tiers des personnes enquêtées, en déclarant qu'on leur a déjà demandé d'où elles venaient *vraiment* (43 % régulièrement ou très fréquemment), ont donc rapporté avoir vécu une expérience d'assignation à une origine étrangère, traduisant un doute implicite sur leur appartenance à la société belge ou sur leur identité belge. Le racisme quotidien et banalisé se manifeste dans d'autres interactions, comme en témoignent les répondant·es à qui il arrive souvent que des personnes évitent de s'asseoir à côté d'elles dans les transports en commun (51 % au total, 30 % régulièrement ou très fréquemment) ou qui entendent souvent des blagues offensantes en lien avec leur couleur de peau ou leurs origines (47 % au total, 20 % très fréquemment ou régulièrement).

Figure 16. Distribution des répondant·es selon la fréquence des micro-agressions basées sur leur couleur de peau ou leur origine au cours de leur vie en Belgique

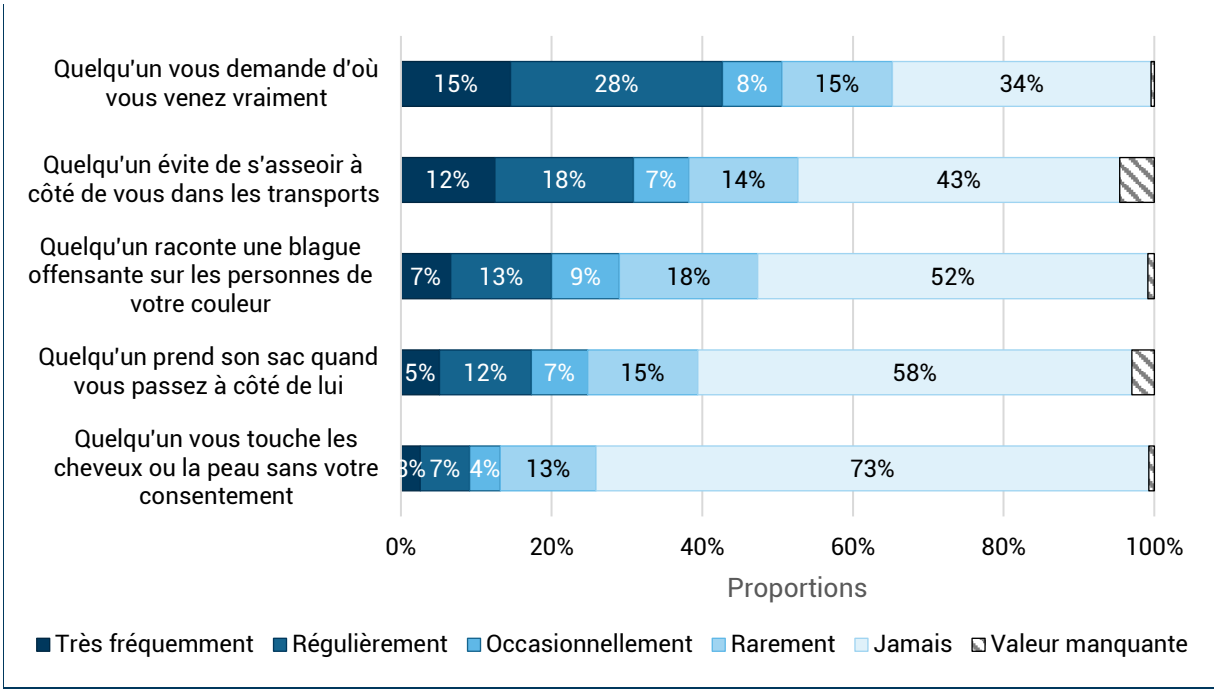

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : ensemble des répondant·es (n = 923), résultats pondérés.

Note : « Très fréquemment » correspond aux réponses 'Plusieurs fois par mois' ou 'Presque tous les jours' ; « Régulièrement » correspond aux réponses 'Plusieurs fois par an' ; « Occasionnellement » correspond aux réponses 'Une fois par an' ; « Rarement » correspond aux réponses 'Au cours de la vie, mais pas au cours des cinq dernières années' ou 'Au moins une fois au cours des cinq dernières années'.

Les écarts générationnels sont notables (Tableau 36), en particulier entre, d'une part, les personnes de la génération 1.5 (arrivées en Belgique durant l'enfance) et, d'autre part, celles de la première génération (G1, arrivées en Belgique à l'âge adulte) et de la deuxième génération (G2, née en Belgique). La génération 1.5 (G1.5) rapporte plus fréquemment des micro-agressions, notamment des remarques sur l'origine (71 %) et des blagues offensantes (67 %). Cela pourrait s'expliquer par la socialisation plus hybride de la génération 1.5 par rapport à la première génération, davantage ancrée dans le pays d'origine, et la seconde génération, davantage tournée vers la Belgique, ainsi que par un cumul des expériences d'assignation à l'altérité raciale et ethnique. Une autre hypothèse mérite d'être discutée : ces personnes pourraient avoir été socialisées dans des familles ayant dû faire face à la rudesse des procédures administratives d'installation et de régularisation, ce qui aurait pu renforcer leur conscience des dynamiques d'exclusion ainsi que leur sensibilité aux signes de rejet ou de traitement différencié. Sur le plan régional, les perceptions varient, mais les formes de racisme ordinaire restent fortement présentes. En Flandre, 71 % des répondant·es déclarent être interrogé·es sur leur véritable origine, soulignant une tendance à l'assignation identitaire. En Wallonie, ce sont les blagues à caractère raciste qui prédominent (56 % des répondant·es). Dans toutes les régions, les proportions élevées révèlent l'ampleur d'un racisme banal, quotidien, mais profondément enraciné dans les interactions sociales.

Tableau 36. Proportion de répondant·es ayant déjà vécu des micro-agressions basées sur leur couleur de peau ou leur origine au cours de la vie en Belgique

	Type de micro-agressions					N
	Quelqu'un vous demande d'où vous venez vraiment	Quelqu'un vous touche les cheveux ou la peau sans votre consentement	Quelqu'un prend son sac quand vous passez à côté de lui	Quelqu'un raconte une blague offensante sur les personnes de votre couleur	Quelqu'un évite de s'asseoir à côté de vous dans les transports	
Genre	**(n.s.)**	**(**)**	**(***)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Hommes	66%	22%	46%	50%	55%	463
Femmes	65%	30%	33%	45%	50%	460
Âge	**(*)**	**(***)**	**(n.s.)**	**(*)**	**(n.s.)**	
18 – 29 ans	65%	37%	41%	53%	55%	314
30 – 44 ans	63%	22%	38%	42%	53%	416
45 – 59 ans	65%	18%	40%	49%	49%	141
60 ans et plus	81%	27%	38%	53%	49%	52
Génération	**(n.s.)**	**(***)**	**(**)**	**(***)**	**(**)**	
G1	65%	18%	39%	43%	55%	636
G1.5	71%	50%	50%	67%	54%	106
G2	62%	44%	32%	56%	41%	181
Région de résidence	**(***)**	**(**)**	**(***)**	**(***)**	**(n.s.)**	
Bruxelles	56%	22%	41%	39%	57%	276
Flandre	71%	24%	33%	46%	49%	333
Wallonie	66%	32%	46%	56%	54%	314
Total	**65%**	**26%**	**39%**	**47%**	**53%**	**923**

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Les expériences rapportées font référence à la période depuis l'arrivée en Belgique pour les personnes nées hors de Belgique, et au cours de la vie pour les personnes nées en Belgique.

Enfin, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à rapporter le fait d'avoir été victimes d'attouchements non consentis sur leurs cheveux ou leur peau (30 % contre 22 % des hommes). Ces gestes traduisent une curiosité corporelle perçue comme intrusive, souvent teintée de stéréotypes raciaux, réduisant les corps noirs à des objets d'exotisme ou de fascination. Les hommes sont quant à eux plus souvent perçus comme menaçants ; ils déclarent plus souvent que les gens les évitent, par exemple en serrant leur sac quand ils les croisent dans l'espace public (46 %). Cette racialisation du genre est bien documentée dans la littérature et montre que le racisme se manifeste différemment selon que l'on est une femme ou un homme (Lépinard & Mazouz, 2021).

L'âge semble également influencer la déclaration de certaines formes de racisme. Les jeunes adultes (18–29 ans) rapportent plus fréquemment être confrontés à des gestes intrusifs (37 %) et à des blagues offensantes (53 %). Une piste d'interprétation est qu'ils bénéficient moins du respect social généralement accordé aux personnes plus âgées, ce qui les rend potentiellement plus vulnérables à ces interactions négatives (intrusives, agressives, hostiles). Une autre explication pourrait être le fait que les jeunes générations sont beaucoup plus informées et sensibles aux signes de racisme et qu'elles acceptent beaucoup moins facilement ces microagressions et formes de harcèlement (Essed & Hoving, 2014).

Racisme et discriminations déclarées : des expériences généralisées

Parallèlement aux expériences de harcèlement et de micro-agressions dans le quotidien, les répondant·es ont été interrogé·es sur le vécu de discriminations ou de traitements inégalitaires en raison de la couleur de leur peau ou de leurs origines. Six personnes sur 10 ont déclaré qu'elles avaient déjà subi au moins une telle expérience au cours de leur vie ou depuis qu'elles sont en Belgique. Lorsque la question concerne les cinq années précédant l'enquête, 53 % des personnes déclarent avoir été confrontées à une discrimination raciale pendant cette période (27 % parfois, 12 % souvent). Ce chiffre est supérieur à la moyenne européenne, qui était de 45 % en 2022 selon le rapport « Being Black in the EU » (également sur les cinq années précédant l'enquête). Ces données permettent de situer les résultats de notre enquête dans un contexte plus large, tout en soulignant que les expériences rapportées en Belgique s'inscrivent dans une tendance européenne préoccupante. Par ailleurs, en élargissant la question pour tenir compte à la fois des discriminations et du racisme au cours des cinq dernières années et en détaillant les différents types d'expériences par domaines de la vie, la proportion de personnes concernées atteint 70 % (Tableau 37). Ce constat rejoint d'autres recherches : le fait de prendre en compte différents types d'expériences permet de mieux mesurer la réalité vécue par les personnes (Benner et al., 2022). Il montre à quel point ces expériences de racisme et de discriminations sont généralisées.

Avant d'entrer dans le détail des domaines dans lesquels les répondant·es ont vécu des expériences de racisme et/ou de discrimination en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines (ex : recherche d'emploi, recherche de logement, contrôle de police, etc.), il nous semble important de présenter une vue d'ensemble : quelles sont les personnes ayant été confrontées à une ou plusieurs de ces situations au cours des cinq dernières années ? Les résultats montrent des différences notables selon la génération (Tableau 37) : les personnes de première génération et de la génération 1.5 rapportent des expériences similaires (respectivement 73 % et 72 % de vécu), tandis que les personnes de deuxième génération (nées en Belgique) déclarent moins souvent ce type d'expérience (58 %). Dans les recherches sur la discrimination perçue, on observe souvent ce que l'on appelle le paradoxe de l'intégration : les personnes de la deuxième génération déclarent parfois plus de discriminations que les personnes nées à l'étranger. Ceci s'expliquerait notamment par une plus grande conscience des inégalités sociales et une proximité accrue avec la population majoritaire, qui multiplierait les occasions de confrontation avec des attitudes ou comportements discriminants, et une moindre tolérance au fait que leur appartenance à la nation soit remise en cause. Toutefois, on ne fait pas ce constat ici : la deuxième génération rapporte moins d'expériences discriminatoires concrètes et de racisme dans le quotidien.

En ce qui concerne le genre et l'âge, les différences ne sont pas significatives. Ces tendances sont en accord avec les dynamiques observées au niveau européen dans le rapport « Being Black in the EU ». Les différences régionales sont également limitées et non significatives. On observe en revanche une légère différence en fonction de la nationalité : les personnes de nationalité étrangère rapportent un peu plus d'expériences de racisme et/ou de discrimination (74 %) que celles de nationalité belge (68 %). Le niveau de vie perçu joue également un rôle : plus les conditions économiques sont difficiles, plus la probabilité de rapporter des expériences de discrimination et/ou de racisme augmente. Parmi les personnes qui déclarent vivre très difficilement avec leurs revenus, 79 % disent avoir subi du racisme ou de la discrimination, contre 65 % chez celles qui vivent confortablement. Bien que ces proportions restent très élevées, elles soulignent que les personnes en situation de précarité sont souvent exposées à une double vulnérabilité, à la fois sociale et raciale.

Par ailleurs, on ne constate pas de changements par rapport à l'enquête de 2016. Les résultats ne sont pas strictement comparables dans les deux enquêtes car, en 2016, la question concernant la survenue d'expériences de discrimination et/ou de racisme n'était pas restreinte aux cinq années précédant l'enquête. On peut néanmoins calculer un facteur d'ajustement que l'on applique aux données de 2016 pour les comparer à cette enquête de 2024[28]. On note alors que – dans les échantillons comparables – les pourcentages sont identiques : 71 % des personnes rapportent des discriminations en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines au cours des cinq dernières années.

[28] On estime à partir des données de 2024 que 88% des personnes ayant déclaré une forme de discrimination raciale au cours de la vie déclarent aussi une discrimination au cours des cinq années précédant l'enquête. En appliquant cette proportion au nombre de personnes ayant vécu au moins une expérience de discrimination au cours de leur vie dans l'enquête de 2016, on obtient une estimation de 71% pour les cinq années précédant l'enquête.

Tableau 37. Proportion de répondant·es ayant vécu des expériences de racisme et/ou de discrimination en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines au cours des cinq dernières années

	Expériences de discrimination et/ou de racisme			N
	Au moins une expérience	Aucune	Total	
Genre (n.s.)				
Hommes	72%	28%	100%	463
Femmes	69%	31%	100%	460
Âge (n.s.)				
18 – 29 ans	71%	29%	100%	314
30 – 44 ans	70%	30%	100%	416
45 – 59 ans	73%	27%	100%	141
60 ans et plus	63%	37%	100%	52
Génération (***)				
G1	73%	27%	100%	636
G1.5	72%	28%	100%	106
G2	58%	42%	100%	181
Région de résidence (n.s.)				
Bruxelles	67%	33%	100%	276
Flandre	69%	31%	100%	333
Wallonie	74%	26%	100%	314
Nationalité belge (*)				
Oui	68%	32%	100%	460
Non	74%	26%	100%	463
Niveau de vie (**)				
Confortable	63%	37%	100%	148
Suffisant	69%	31%	100%	385
Difficile	74%	26%	100%	284
Très difficile	80%	20%	100%	97
Refus/ne sait pas	-	-	-	9
Total	**70%**	**30%**	**100%**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (n.s.)				
2016	71%	29%	100%	804
2024	71%	29%	100%	751

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
[1] Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé. Les données de l'enquête de 2016 ne sont pas strictement comparables à celles de 2024. Les résultats présentés dans ce tableau pour l'enquête de 2016 sont obtenus par l'application d'un coefficient permettant de transformer la proportion d'expériences au cours de la vie en une proportion au cours des cinq années précédant l'enquête.
Les pourcentages ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Racisme et discriminations dans des domaines clés : un cumul d'expériences négatives

Après cette vue d'ensemble, nous présentons les résultats pour chacun des 13 domaines de la vie dans lesquels les répondant·es ont pu déclarer des expériences de racisme ou de discrimination. Ils montrent que la discrimination raciale ne se limite pas à un seul espace de la vie sociale, mais touche de nombreux domaines à la fois. Près de trois personnes sur quatre rapportent des expériences de discrimination dans plus d'un domaine, et 14 % dans six domaines ou plus (Figure 17).

Figure 17. Distribution des répondant·es ayant vécu une ou des situations de racisme ou de discrimination en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines durant les cinq années précédant l'enquête, selon le nombre de domaines de la vie concernés

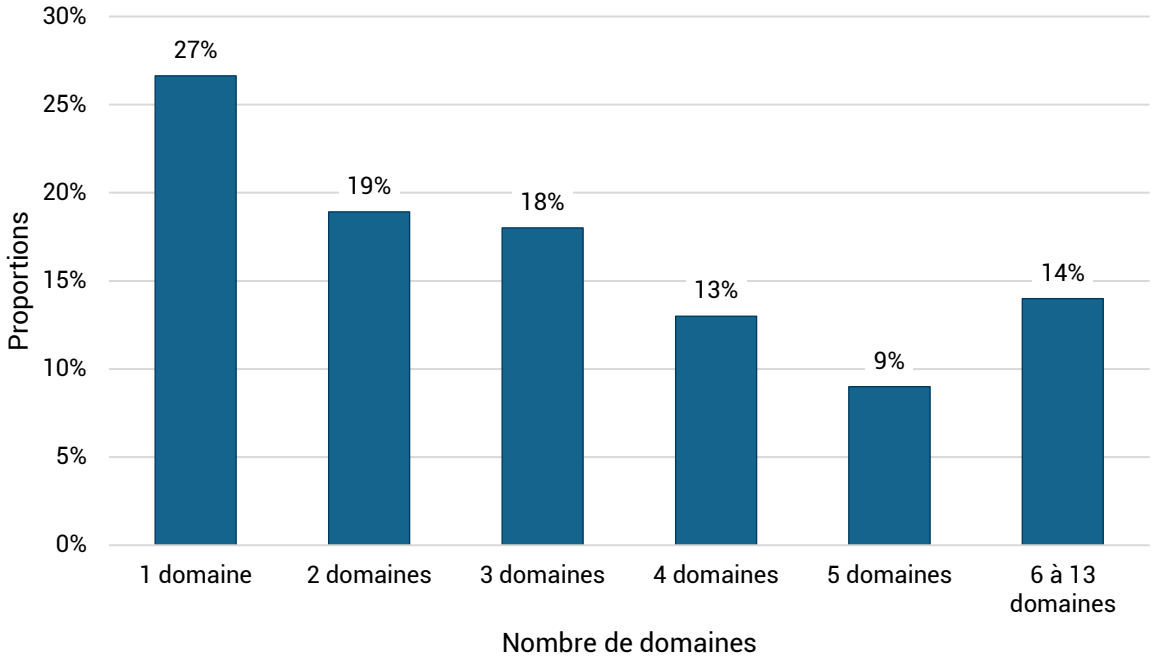

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : ensemble des répondant·es ayant vécu une ou des situation·s de racisme ou de discrimination dans au moins un des 13 domaines de la vie en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines durant les cinq années précédant l'enquête (N=641) ; résultats pondérés.

Notre enquête montre des chiffres légèrement inférieurs à la moyenne européenne concernant la part de personnes ayant déjà vécu des expériences de discrimination ou de racisme en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines (Figure 18) dans deux domaines clés : la recherche d'emploi (28 % en Belgique, contre 34 % en Europe) et la recherche d'un logement (24 %, contre 31 % en Europe). Ces chiffres, bien qu'inférieurs aux moyennes européennes, restent préoccupants. Au cours des cinq dernières années, une personne enquêtée sur trois a déjà été victime de discrimination ou de racisme dans le cadre de son travail (33 %), et une sur cinq à l'école, à l'université ou dans le cadre d'une formation (21 %). Les expériences de racisme ou de discrimination ont également fréquemment lieu dans les transports en commun (33 % de personnes y ont été confrontées dans les cinq dernières années) et dans les relations de voisinage (21 %). Le racisme et les discriminations ne sont pas non plus négligeables dans les relations avec l'administration ou les services publics (13 %), dans les activités sportives ou de loisirs (12 %), lors de contrôles de police (11 %) et dans les relations familiales, amicales ou amoureuses (8 %).

Combinés aux taux élevés de micro-agressions (gestes, commentaires, regards), ces résultats montrent que le racisme se manifeste à la fois dans des pratiques sociales banales et dans des systèmes d'accès aux droits et aux ressources. Ce double processus (les interactions sociales ordinaires et les logiques institutionnelles) est ce qui permet de parler de racisme systémique.

Figure 18. Proportion de personnes ayant vécu des expériences de discrimination ou de racisme en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines dans les cinq dernières années précédant l'enquête, selon les domaines de la vie

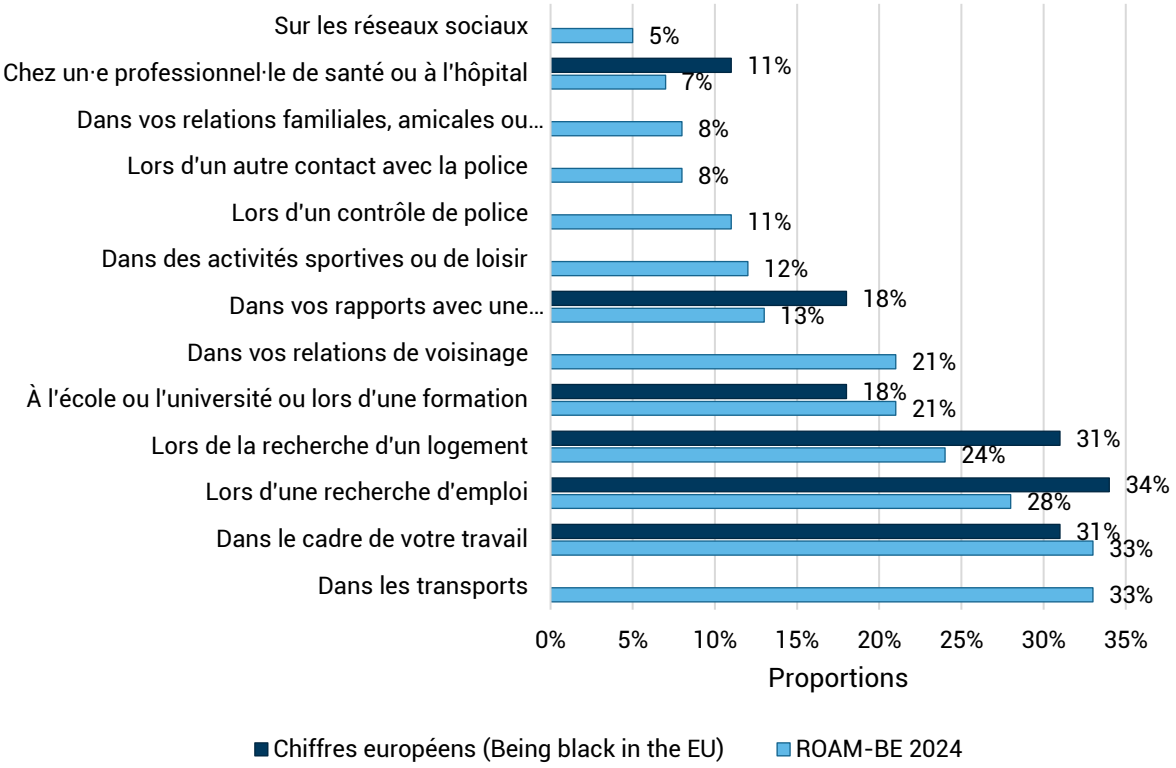

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : ensemble des répondant·es (n = 923), résultats pondérés.

Note : Les chiffres européens proviennent du rapport « Being Black in the EU » (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023).

Conséquences, effets et réactions aux expériences de racisme et discriminations

Des réactions surtout informelles, de faibles recours institutionnels

L'analyse des réactions face aux discriminations vécues dans les cinq dernières années révèle que 55 % des personnes concernées n'ont entrepris aucune démarche active (Tableau 38). 50 % choisissent d'en parler à leur entourage proche, 38 % manifestent leur indignation, et 24 % partagent leur expérience avec des collègues. Les recours institutionnels demeurent très faibles : seuls 4 % contactent une association, 3 % portent plainte à la police et 2 % s'adressent à un syndicat. Ces résultats montrent donc une nette prédominance des réactions informelles et un faible recours aux dispositifs formels, qu'ils soient juridiques, syndicaux ou associatifs. Si l'on examine les 37 personnes de l'échantillon qui ont déposé une plainte, aucun groupe n'est surreprésenté ou sous-représenté en termes de genre, de religion, de génération ou d'âge. Le nombre de plaintes est donc faible dans tous les groupes.

Cette tendance à ne pas procéder à un signalement ou à ne pas déposer de plainte s'explique d'abord, selon les répondant·es, par la perception que les faits sont trop insignifiants (40 %, Figure 19) ou que toute démarche serait vaine (40 %). Un cinquième des personnes enquêtées (21 %)

évoquent l'absence de preuves, tandis que d'autres préfèrent éviter les conflits ou ne pas aggraver la situation (21 %). Pour 19 %, le caractère répétitif des discriminations (« cela arrive tout le temps ») contribue à une forme de banalisation. La complexité administrative des recours (17 %) et la crainte d'un traitement inapproprié de la part des institutions (15 %) constituent également des freins notables. En outre, 14 % des personnes concernées déclarent avoir voulu régler la situation par elles-mêmes ou en s'appuyant sur leur famille, traduisant un retrait dans la sphère privée. Le manque d'information est également un facteur : 11 % ne savent pas comment signaler les faits. Enfin, 10 % des personnes concernées affirment ne pas vouloir engager de procédure judiciaire, celle-ci étant perçue comme longue, coûteuse ou inefficace, et 10 % redoutent aussi d'éventuelles représailles.

Tableau 38. Proportions de répondant·es selon leurs réactions par rapport aux expériences discriminatoires ou racistes vécues au cours des cinq dernières années (plusieurs réponses possibles)

Réactions	Proportion
Vous n'avez rien fait	55%
Vous en avez parlé à des membres de votre famille ou des amis	50%
Vous avez contesté ou vous êtes indigné	38%
Vous en avez parlé à des collègues	24%
Autre réaction	6%
Vous en avez parlé à une association	4%
Vous avez porté plainte à la police	3%
Vous en avez parlé à un syndicat	2%
Vous l'avez signalé à Unia, au MRAX ou à une autre institution	1%
Effectifs non pondérés	641

Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es qui ont vécu des expériences discriminatoires ou racistes dans au moins un des domaines de la vie au cours des cinq dernières années (N=641), résultats pondérés.

La majorité des réactions relèvent de démarches personnelles ou silencieuses, traduisant une désaffection généralisée à l'égard des recours institutionnels, jugés peu accessibles, peu efficaces ou insuffisamment protecteurs. Cette dynamique contribue à l'invisibilisation des discriminations et limite leur reconnaissance publique. Il pourrait également être utile d'interroger la pertinence des mécanismes de signalement existants au regard des formes spécifiques que prend le racisme aujourd'hui. Les démarches officielles sont souvent conçues pour traiter des actes ponctuels et graves, mais restent mal adaptées à la réalité des violences symboliques, des micro-agressions et des discriminations diffuses, pourtant les plus fréquemment rapportées.

Figure 19. Proportions des motifs de non-signalement ou de non-dépôt de plainte pour des incidents de racisme et de discrimination au cours des cinq dernières années

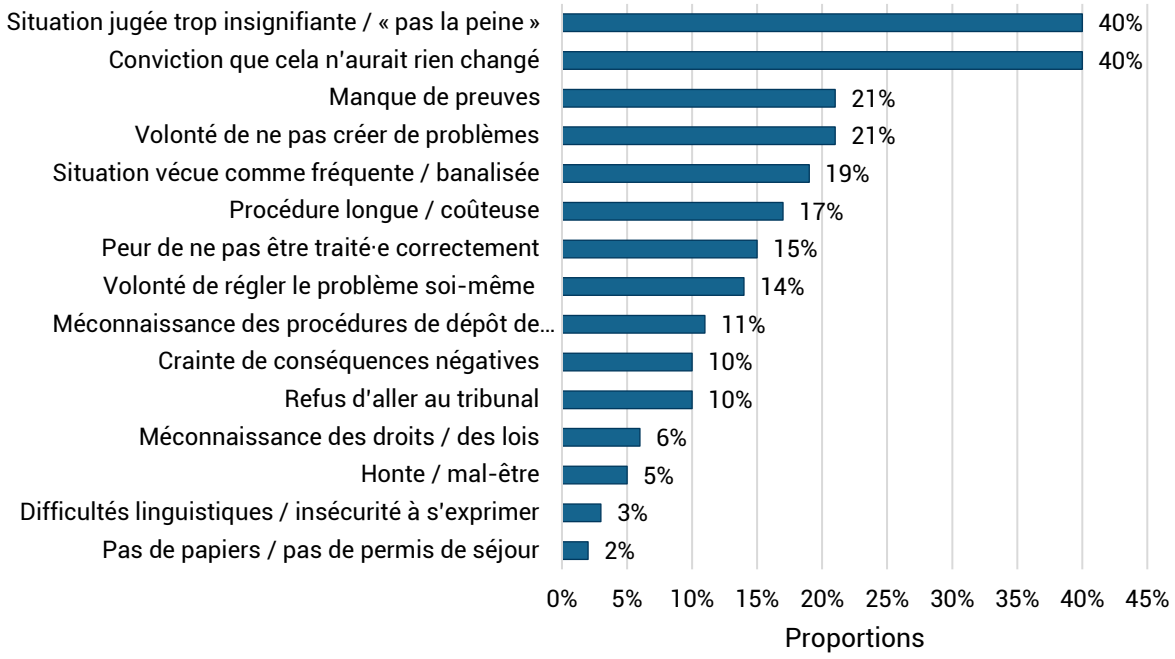

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : ensemble des répondant·es ayant vécu au moins une expérience de discrimination ou de racisme dans un ou plusieurs domaines de la vie et qui n'ont pas signalé l'incident ou porté plainte (N=605), résultats pondérés

Des effets multiples et profonds dans la vie des personnes

Le racisme et les discriminations, dans leurs différentes manifestations et leur répétition dans la vie quotidienne des personnes, ont des effets concrets dans la vie des gens, à plusieurs niveaux (Figure 20, Tableau 39). Ainsi, 45 % des répondant·es ayant vécu une expérience de discrimination ou de racisme dans les cinq dernières années déclarent en avoir été affecté·es personnellement. Presque la moitié (44 %) affirme se préparer dorénavant mentalement à affronter ce type de situations, tandis que 29 % adoptent des stratégies d'évitement, pour ne pas avoir à revivre une telle expérience dans le même contexte.

Sur le plan émotionnel, les répercussions sont multiples : 28 % des personnes ayant vécu ces expériences ressentent du stress, 28 % y pensent fréquemment, 9 % déclarent une perte de confiance en elles, et 7 % évoquent des troubles du sommeil (Tableau 39). Ces réactions sont souvent cumulées : nombre de personnes subissent simultanément plusieurs effets négatifs (Figure 20), ce qui traduit la charge mentale et émotionnelle de ces situations, et l'impact profond et multidimensionnel des discriminations sur le bien-être psychologique et social.

Figure 20. Distribution des répondant·es par nombre d'effets sur la vie à la suite d'expériences de discrimination ou de racisme vécues dans les cinq années précédant l'enquête

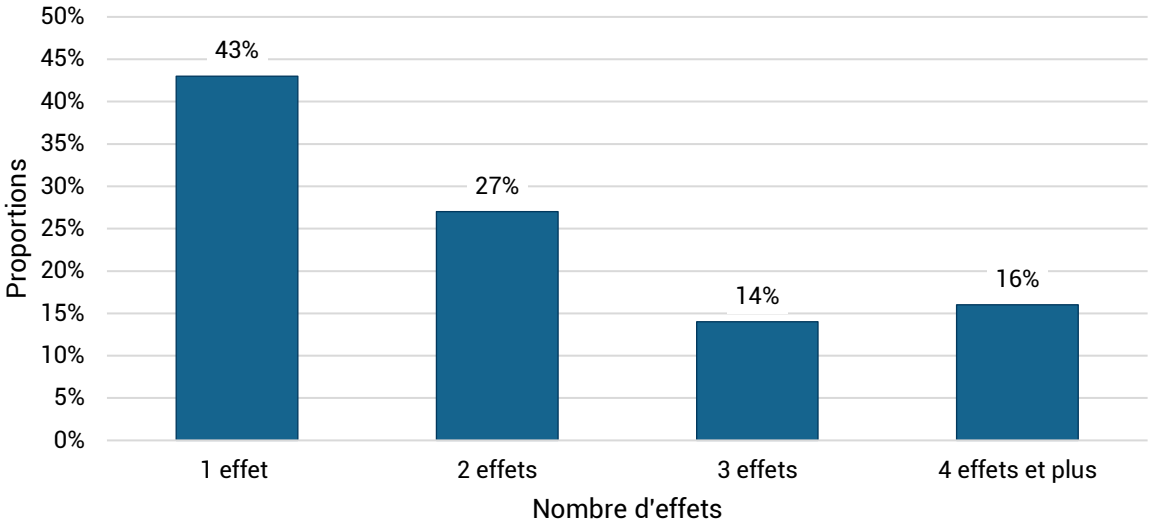

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : ensemble des répondant·es qui ont vécu au moins une expérience de discrimination ou de racisme dans au moins un des domaines de la vie et qui ont indiqué que cela les affecté·es d'au moins une façon (N = 451).

Note : Les modalités pour les types d'effets sont les suivantes : être stressé·es, y penser souvent, avoir des troubles du sommeil, perdre confiance en eux ou elles, éviter ce type de situations, se préparer mentalement à ce type de situations par la suite, ou d'une autre façon (N= 282) ; résultats pondérés.

Dans l'ensemble, on trouve plusieurs différences significatives entre les femmes et les hommes dans la manière dont les expériences de racisme et de discrimination les affectent. Les femmes sont moins nombreuses à ne pas s'en préoccuper (50 % vs. 60 % des hommes). Elles déclarent être plus souvent stressées (32 % vs 24 %), y penser (32 % vs 23 %) et perdre confiance en elles (12 % vs 6 %). En revanche, l'âge n'a pas d'effet prononcé, la seule relation significative étant observée pour le fait d'y penser souvent, qui est un peu plus fréquent parmi les 30-44 ans. On ne voit pas non plus de différences significatives entre générations, ni entre les régions. Enfin, le niveau de vie est la caractéristique la plus corrélée à ces effets négatifs : les personnes les plus vulnérables d'un point de vue économique rapportent nettement plus fréquemment que ces expériences les ont stressées (49 %), qu'elles y pensent souvent (45 %), que cela les empêche de dormir (17 %), qu'elles ont perdu confiance en elles (19 %), ou que cela les conduit à se préparer mentalement à ce type de situations (57 %). Cela montre encore que la charge mentale et émotionnelle du racisme s'ajoute à une vulnérabilité déjà importante au niveau économique. Comme mis en évidence précédemment, cela s'accompagne aussi souvent de moins bonnes conditions de logement, et du chômage ou des emplois précaires plus fréquents.

Tableau 39. Proportions de répondant·es selon la façon dont les expériences de racisme et/ou de discriminations les ont affecté·es (plusieurs réponses possibles)

	Façon dont les expériences de racisme et/ou de discrimination ont affecté les répondant·es							N
	Cela vous a beaucoup stressé·e	Vous y pensez souvent	Cela vous empêche de dormir	Vous avez perdu confiance en vous	Vous évitez ce type de situation	Vous essayez de vous préparer menta-lement	Vous ne vous en pré-occupez pas	
Genre	**(**)**	**(**)**	**(n.s.)**	**(**)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(**)**	
Hommes	24%	23%	7%	6%	27%	42%	60%	335
Femmes	32%	32%	7%	12%	32%	46%	50%	306
Âge	**(n.s.)**	**(*)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
18 – 29 ans	29%	23%	8%	10%	32%	43%	61%	221
30 – 44 ans	32%	34%	8%	10%	30%	47%	50%	287
45 – 59 ans	20%	19%	5%	7%	23%	38%	58%	102
60 ans et plus	(28%)	(30%)	(4%)	(6%)	(36%)	(44%)	(59%)	31
Génération	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
G1	29%	28%	8%	8%	28%	44%	55%	465
G1.5	23%	29%	3%	13%	38%	37%	52%	77
G2	31%	24%	8%	14%	31%	47%	58%	99
Région de résidence	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(**)**	
Bruxelles	27%	31%	7%	6%	28%	38%	54%	183
Flandre	29%	23%	8%	10%	26%	47%	49%	229
Wallonie	29%	31%	7%	11%	35%	45%	63%	229
Niveau de vie	**(***)**	**(**)**	**(**)**	**(*)**	**(n.s.)**	**(*)**	**(n.s.)**	
Confortable	29%	25%	6%	8%	25%	35%	62%	95
Suffisant	23%	26%	6%	8%	28%	45%	56%	258
Difficile	28%	26%	6%	9%	29%	42%	54%	208
Très difficile	49%	45%	17%	19%	43%	57%	43%	74
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	-	-	-	6
Total	**28%**	**28%**	**7%**	**9%**	**29%**	**44%**	**55%**	**641**

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es qui ont vécu des expériences discriminatoires ou racistes dans au moins un des domaines de la vie au cours des cinq dernières années (N=641), résultats pondérés.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses. Ils ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Les points de vue sur les représentations des personnes originaires d'Afrique subsaharienne et sur le passé colonial

Dans la continuité de l'enquête de 2016, nous avons interrogé le point de vue des enquêté·es sur des débats de société qui animent aujourd'hui les anciennes métropoles coloniales, notamment en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire coloniale et la représentation des personnes d'origine subsaharienne dans un certain nombre de secteurs (Figure 21). Malgré la multiplication des commissions consacrées ces dernières années à l'héritage colonial de la Belgique, force est de constater la relative permanence du sentiment selon lequel le passé colonial est un sujet tabou en Belgique. En 2024, 76 % des répondant·es considèrent que cette question est encore taboue en Belgique, un chiffre proche de celui de l'enquête de 2016 (74 %). De plus, comme dans l'enquête

de 2016, 91 % des répondant·es souhaitent que l'histoire coloniale soit davantage enseignée à l'école.

Figure 21. Distribution des répondant·es selon leurs points de vue sur les représentations des personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique et sur le passé colonial

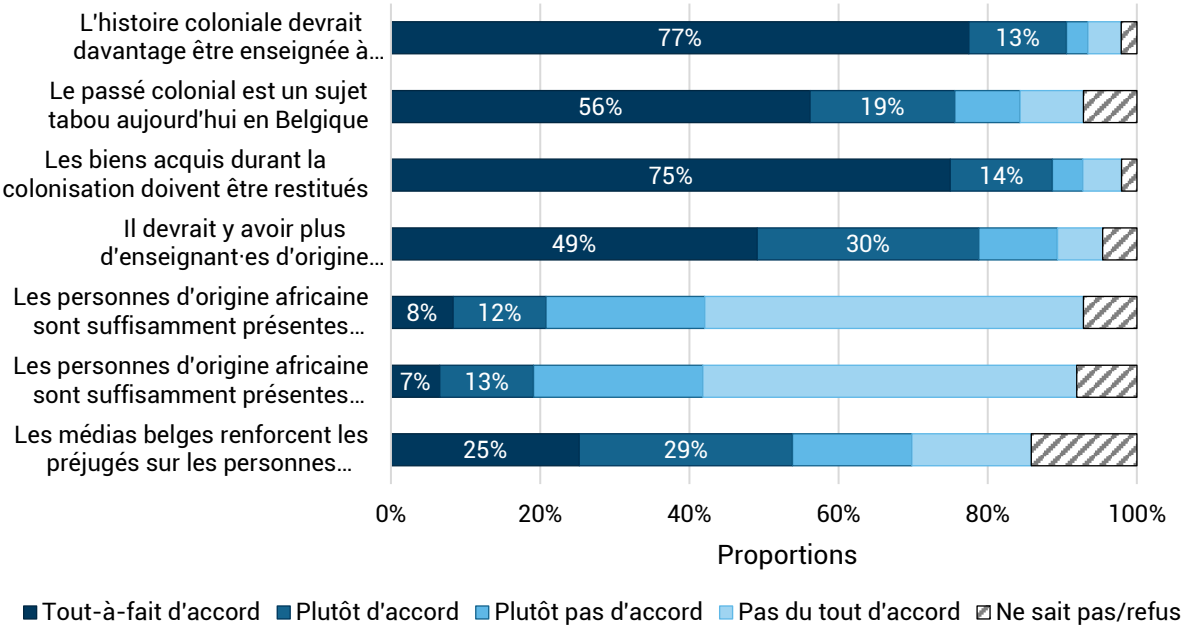

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923) ; résultats pondérés.

La littérature montre que les revendications par rapport au passé colonial sont étroitement liées à des enjeux de représentation. Les personnes d'origine subsaharienne sont encore largement perçues à travers des images héritées de la période coloniale, et ces représentations ont un impact dans de nombreux domaines. On le voit aussi bien à partir de données dites objectives, telles que l'ethno-stratification du marché de l'emploi ou la déqualification socioprofessionnelle (Unia, 2022, et chapitre « instruction et emploi »), qu'au travers de données dites subjectives, comme les nombreuses expériences de racisme précédemment abordées. Il n'est donc pas étonnant que les personnes enquêtées considèrent que la présence des personnes originaires d'Afrique subsaharienne est insuffisante dans divers domaines tels que les médias (73 %), la police (72 %) et l'enseignement (79 %). Il est d'ailleurs à relever que plus d'une personne sur deux considère que les médias renforcent les préjugés sur les personnes d'origine subsaharienne (54 %). Enfin, 88 % des répondant·es sont en faveur de la restitution des biens acquis durant la colonisation par la Belgique, un chiffre élevé qui exprime une volonté de changements structurels au regard de la situation actuelle. Ces résultats vont dans le sens du constat des expert·es de l'ONU venu·es en visite en Belgique en 2019, et ayant souligné le lien entre un racisme endémique et la prégnance des représentations coloniales dans la société (Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 2019).

Conclusion

Les données présentées dans ce chapitre montrent que le racisme systémique est une réalité prégnante en Belgique. Outre les multiples formes de racisme rapportées (micro-agressions, exclusions, harcèlement ou violences symboliques et physiques), les personnes originaires d'Afrique subsaharienne témoignent d'une expérience marquée par la persistance des actes discriminatoires à leur égard. Ces discriminations, qu'elles soient directes ou indirectes, institutionnelles ou interpersonnelles, s'exercent dans des sphères aussi variées que l'école, l'espace public, le monde du travail ou les interactions avec les services publics.

L'analyse met également en lumière le caractère récurrent et cumulé de ces expériences, qui tendent à se multiplier au fil du temps et à produire des effets délétères sur la santé mentale et physique des personnes concernées. Les réactions individuelles, tout en traduisant un lien clair entre les discriminations vécues et la charge émotionnelle importante qu'elles engendrent, sont toutefois peu marquées par un recours au droit. D'un point de vue méthodologique, cette étude montre aussi l'importance des perceptions auto-rapportées pour mieux cerner l'ampleur du phénomène. Au final, ce chapitre fait état d'une tension persistante entre, d'un côté, des formes de résilience et d'adaptation face aux discriminations et, de l'autre, une lassitude croissante face à leur banalisation et à l'insuffisance des réponses institutionnelles.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sorana Toma, Sarah Derveeuw, Sarah Demart, Bruno Schoumaker, Marie-Laurence Flahaux, Katrien Vanthomme, Ama Kissi, Mireille Le Guen, Laura March, Chadia Hezukuri

En Belgique, comme ailleurs en Europe, les inégalités sociales de santé et d'accès aux soins soulèvent d'importants enjeux de santé publique et d'équité. De nombreuses études ont montré que les personnes ayant immigré arrivent souvent en meilleure santé que la population native - un phénomène connu sous le nom de "paradoxe de l'immigrant en bonne santé" (Ichou & Wallace, 2019). Toutefois, cet avantage tend à s'éroder avec le temps, sous l'effet combiné de conditions de vie précaires, du stress chronique lié à la migration et au racisme, et d'obstacles structurels à l'accès aux soins de santé (Vang et al., 2017).

Des recherches récentes ont mis en évidence des inégalités de santé particulièrement marquées pour les personnes noires et originaires d'Afrique subsaharienne, liées non pas à l'origine en tant que telle, mais à l'expérience cumulée des inégalités sociales et raciales (Devakumar et al., 2022). Ces discriminations, directes et indirectes, concernent la répartition des ressources et l'accès à des environnements sains et aux soins. Elles débouchent sur des maladies évitables et génèrent une mortalité prématurée. Elles agissent tout au long de la vie via des mécanismes biologiques, psychosociaux et institutionnels systémiques, bien au-delà du parcours migratoire (Selvarajah et al., 2022). La pandémie de COVID-19 l'a clairement illustré, avec une surmortalité marquée chez les hommes originaires d'Afrique subsaharienne (Vanthomme et al., 2021).

Si ces constats sont bien documentés dans certains contextes, ils restent peu explorés en Belgique, en particulier pour les populations d'origine subsaharienne. Bien que numériquement importantes et en croissance, les personnes d'origine subsaharienne sont encore largement sous-représentées dans les enquêtes de santé publique. Ce chapitre vise précisément à combler cette lacune, en examinant l'état de santé – physique et mental – ainsi que les recours aux soins et les expériences des interactions avec les professionnel·les de santé. Ce chapitre ne propose pas de comparaison avec 2016, car la thématique de la santé n'avait pas été étudiée lors de la précédente enquête.

Une bonne santé déclarée

Globalement, les répondant·es de la présente enquête se déclarent en bonne santé (Tableau 40) : près de 88 % estiment que leur état de santé est "très bon" (48 %) ou "bon" (40 %). Ce niveau est supérieur à celui observé dans l'ensemble de la population générale à travers l'Enquête belge de santé (BHIS 2023 – 2024[29] : 78 %). Comme attendu, l'âge joue un rôle déterminant : la proportion de personnes se déclarant en bonne ou très bonne santé diminue avec l'âge (Figure 22). Toutefois,

[29] L'enquête belge par interview sur la santé 2023 – 2024 a recueilli des données auprès d'un échantillon représentatif d'environ 7000 personnes en Belgique. La collecte des données s'est déroulée de janvier 2023 à décembre 2024.

dans toutes les tranches d'âge (à l'exception des 15 – 24 ans[30]), les répondant·es de l'enquête ROAM-BE se déclarent plus souvent en bonne ou très bonne santé que la population générale.

Figure 22. Proportion de répondant·es se déclarant en "bonne" ou "très bonne" santé selon leur âge : comparaison à la population générale

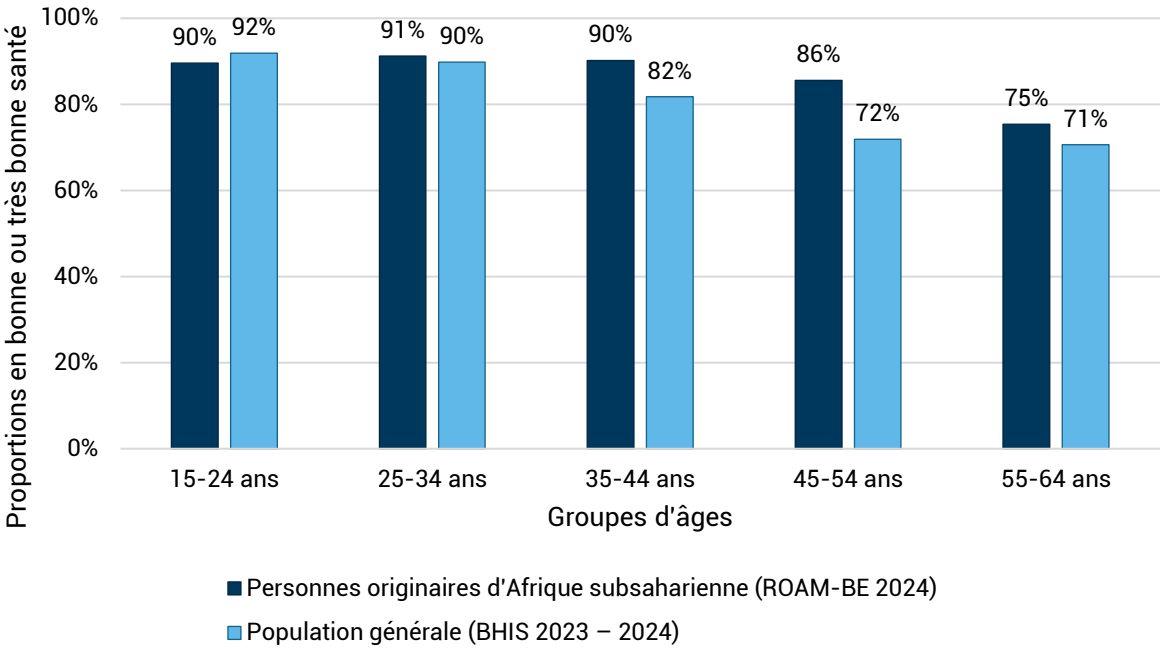

Source(s) : Enquête ROAM-BE 2024 et BHIS 2023 – 2024.

Échantillon : ensemble de répondant·es (N = 912), résultats pondérés.

L'enquête révèle des variations importantes selon le genre, la région de résidence et les conditions de vie. Les hommes sont nettement plus susceptibles que les femmes de se déclarer en très bonne santé (56 % contre 41 %), un écart régulièrement observé en Europe et confirmé par les dernières enquêtes nationales belges de santé en population générale (Renard et al., 2022). Cette différence est généralement attribuée à une combinaison de facteurs relevant des normes de genre autour de la perception et de l'expression des problèmes de santé, ainsi que les disparités socio-économiques entre les hommes et les femmes. L'état de santé déclaré semble aussi varier en fonction de la génération. Parmi les répondant·es de la deuxième génération, 55 % se déclarent en très bonne santé, contre 44 % parmi les personnes nées à l'étranger. Cependant, cet écart générationnel disparaît une fois que l'indicateur est standardisé pour l'âge[31].

[30] La comparaison avec les données BHIS 2023 – 2024 n'est pas entièrement possible, car le groupe concerné correspond aux 18-24 ans dans l'échantillon ROAM-BE, tandis qu'il s'agit des 15-24 ans dans l'échantillon BHIS.

[31] Cela consiste à comparer des indicateurs en neutralisant le fait que les compositions par âge dans les groupes comparés sont parfois très différentes, ce qui peut conduire à des conclusion fallacieuses.

Tableau 40. Distribution des répondant·es selon l'autoévaluation de leur état de santé général

	Santé déclarée					
	Très bon	Bon	Ni bon ni mauvais	Mauvais ou très mauvais	Total	N
Genre (***)						
Hommes	56%	34%	8%	2%	100%	461
Femmes	41%	45%	11%	3%	100%	459
Âge (***)						
15 – 24 ans	57%	32%	8%	3%	100%	166
25 – 34 ans	55%	37%	7%	1%	100%	296
35 – 44 ans	50%	40%	9%	1%	100%	265
45 – 54 ans	44%	42%	14%	0%	100%	83
55 – 64 ans	27%	48%	14%	11%	100%	91
Génération (**)						
G1	44%	43%	10%	3%	100%	633
G1.5	61%	26%	11%	2%	100%	106
G2	55%	34%	9%	2%	100%	181
Région de résidence (***)						
Bruxelles	44%	44%	8%	4%	100%	275
Flandre	56%	32%	10%	2%	100%	332
Wallonie	40%	46%	11%	3%	100%	313
Niveau de vie (***)						
Confortable	60%	29%	8%	3%	100%	148
Suffisant	54%	36%	8%	2%	100%	384
Difficile	34%	51%	12%	3%	100%	283
Très difficile	37%	44%	15%	4%	100%	96
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	100%	9
Total	**48%**	**40%**	**9%**	**3%**	**100%**	**920**
Comparaison à la population générale en Belgique (***)						
BHIS 2023 – 2024	78%		22%		100%	10 700

n.s. : non-significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et BHIS 2023 – 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es à l'exception des valeurs manquantes (n=920), résultats pondérés.
Les pourcentages ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Nos résultats confirment un constat bien établi en Belgique (Renard et al., 2022) comme ailleurs : les conditions de vie matérielles influencent fortement la santé perçue. L'écart est substantiel parmi les répondant·es ROAM-BE, avec 60 % des personnes qui se déclarent en très bonne santé parmi celles qui déclarent vivre confortablement, contre seulement 34 % parmi les personnes qui peinent à s'en sortir financièrement et 37 % parmi celles qui mentionnent de grandes difficultés financières. Cette inégalité sociale de santé peut s'expliquer par des mécanismes bien documentés : exposition à des logements précaires, des environnements dégradés et des emplois pénibles, lesquels génèrent un stress chronique, délétère pour l'organisme (Selvarajah et al., 2022). Pour les personnes d'origine subsaharienne, ces difficultés matérielles s'accompagnent d'une dimension supplémentaire : l'exposition accrue au racisme et aux discriminations. Les personnes en situation précaire rapportent plus souvent des discriminations et près de la moitié d'entre elles déclarent que cela affecte fortement leur santé mentale (voir chapitre « Racisme et discriminations »). Ces formes de vulnérabilité sociale et raciale se cumulent et s'alimentent mutuellement, traduisant des mécanismes structurels dans différents secteurs : ségrégation résidentielle, discriminations multiples dans les études, sur le marché du travail, etc. (Selvarajah et al., 2022).

Enfin, on observe également des différences entre régions de résidence, concernant principalement les personnes qui se déclarent en très bonne santé : les répondant·es vivant en Flandre sont plus susceptibles de se déclarer en très bonne santé (56 %) que les personnes vivant à Bruxelles (44 %) ou en Wallonie (40 %). Ces écarts ne sont cependant plus significatifs lorsque l'on prend en compte les conditions de vie matérielles.

Une prévalence plus faible des maladies chroniques, mais une hypertension et un diabète plus fréquents

Environ 16 % des répondant·es déclarent vivre avec une maladie ou une affection chronique, un pourcentage deux fois plus faible que la moyenne nationale (BHIS 2023 – 2024). Ce constat positif s'observe à chaque tranche d'âge (Figure 23), mais doit être interprété avec prudence. Des recherches menées auprès de communautés subsahariennes établies en Europe (Aikins et al., 2023) révèlent que ce chiffre plus bas peut s'expliquer par un sous-diagnostic : les obstacles d'accès aux soins retardent la détection de maladies chroniques, et nombre de personnes ignorent encore qu'elles en sont atteintes. Comme nous le verrons dans la section suivante, les répondant·es ROAM-BE font état d'un recours aux soins plus bas que dans la population générale. Le défi consiste donc à distinguer ce qui relève d'un réel avantage sanitaire de ce qui pourrait masquer des besoins de santé non identifiés.

La prévalence de l'hypertension (14 %) et du diabète (5 %) dans la population d'origine subsaharienne est inférieure à celle dans la population générale (16 % et 7 % respectivement)[32]. Cependant, lorsque l'on compare des personnes du même âge, on observe en réalité que ces problèmes de santé sont plus fréquents à toutes les tranches d'âge chez les personnes d'origine subsaharienne[33]. Ce constat est cohérent avec la littérature, qui montre que cette prévalence est étroitement liée à des déterminants sociaux structurels : un accès plus difficile aux droits et au suivi médical, des conditions de vie précaires, et un stress chronique lié aux discriminations et au racisme, explicite ou insidieux (Aikins et al., 2023). Nos résultats confirment par ailleurs que les expériences de racisme sont une source importante de stress : près de 30 % des répondant·es qui ont vécu du racisme ou des discriminations déclarent avoir subi du stress lié à ces situations (voir chapitre « Racisme et discriminations »).

Les femmes déclarent un peu plus de maladies chroniques et d'hypertension que les hommes, mais avec une différence statistiquement significative uniquement pour l'hypertension. Ces résultats sont conformes avec la littérature qui documente une prévalence légèrement plus élevée de l'hypertension chez les femmes, en partie parce qu'elles bénéficient d'un suivi de santé plus régulier et sont donc davantage informées de leur état hypertensif (Ahrenfeldt et al., 2019). Cependant, la prévalence plus élevée d'hypertension chez les femmes peut également refléter un risque accru de troubles hypertensifs de la grossesse, significativement plus fréquents chez les femmes noires (Urquia et al., 2014).

Il est important de souligner que les indicateurs de santé se détériorent avec la durée de séjour en Belgique. Parmi les personnes installées depuis plus de dix ans, 21 % déclarent souffrir d'une maladie chronique et 22 % d'hypertension, contre seulement 6 % et 3 % chez celles arrivées depuis

[32] En raison de contraintes liées au nombre de questions, l'enquête s'est concentrée sur un nombre restreint de maladies ou d'affections chroniques.
[33] Ce phénomène dans lequel les résultats diffèrent au sein des groupes d'âges par rapport à l'échantillon total, connu sous le nom du paradoxe Simpson, est classique lorsque les populations comparées ont des compositions par âge différentes.

moins de cinq ans. Même en tenant compte des différences d'âge, les taux d'hypertension et de diabète sont plus élevés chez les personnes qui vivent depuis longtemps en Belgique ou qui y sont nées. Plusieurs mécanismes peuvent expliquer cette évolution négative : des changements de mode de vie (alimentation, sédentarité), mais aussi une exposition prolongée à des conditions de vie difficiles et à du racisme et des discriminations qui favorisent le stress chronique, un facteur de risque reconnu pour les maladies cardio-métaboliques (Selvarajah et al., 2022). Mais cette tendance peut aussi traduire une dynamique d'installation : avec le temps, l'accès au système de soins tend à s'améliorer (voir *infra*), ce qui augmente les chances de dépistage et de diagnostic de maladies chroniques auparavant non détectées.

Des disparités géographiques et socio-économiques ressortent également (Tableau 41) : les personnes déclarant vivre très difficilement avec leur revenu actuel affichent la plus forte prévalence de maladies chroniques (25 %) et de diabète (10 %), ce qui illustre bien le rôle central des conditions matérielles et du stress social dans le développement de maladies chroniques (World Health Organization, 2025). L'hypertension est plus fréquente en Wallonie (20 %) que dans les autres régions, ce qui peut refléter en partie l'influence d'inégalités d'accès à l'emploi et au logement.

Figure 23. Proportion de répondant·es déclarant une maladie chronique, du diabète ou de l'hypertension par âge : comparaison à la population générale

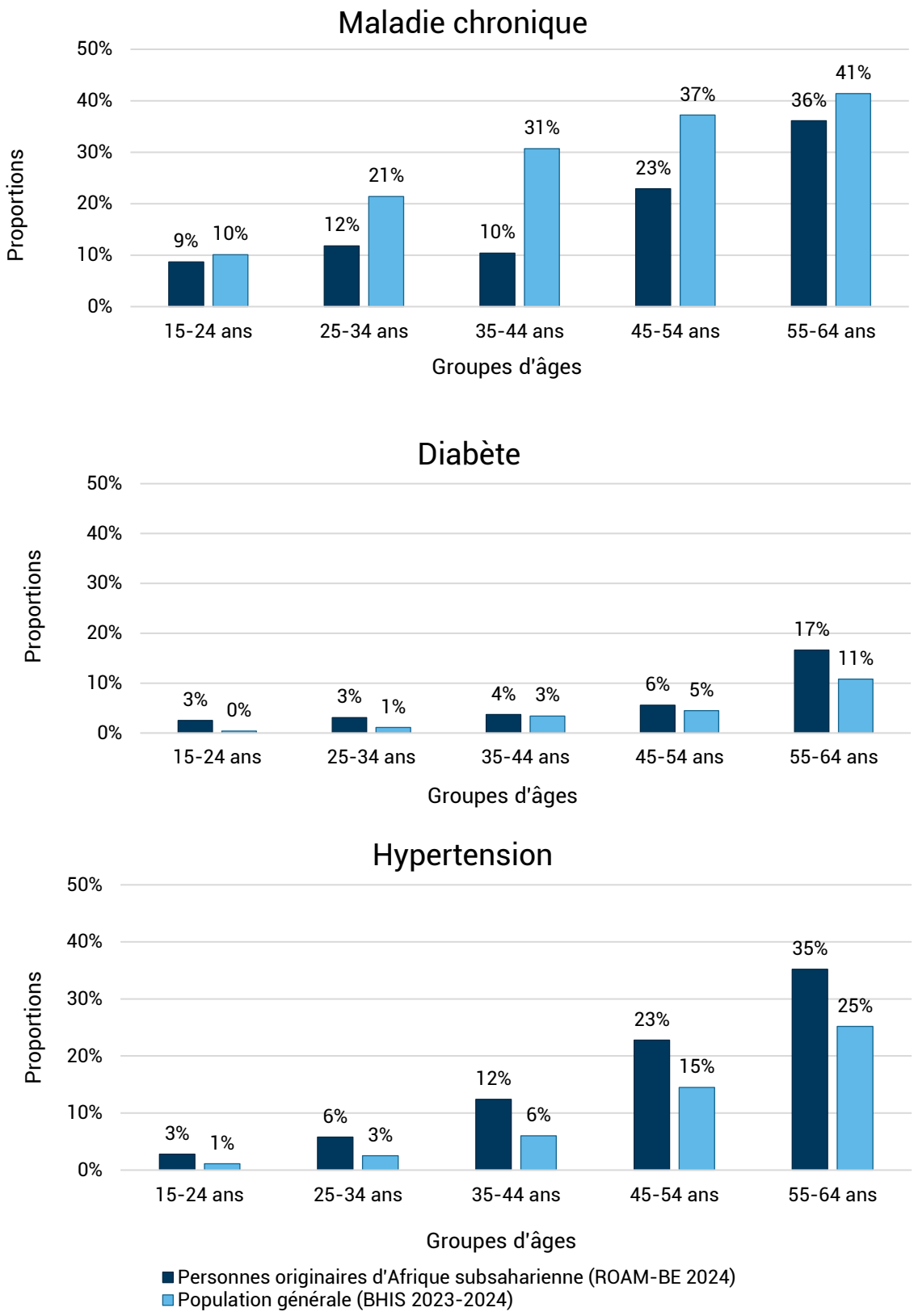

Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et BHIS 2023 – 2024.
Échantillon : ensemble de répondant·es (N = 923), résultats pondérés.

Tableau 41. Proportions de répondant·es déclarant des maladies chroniques

	Maladies chroniques			
	Maladie Chronique	Hyper-tension	Diabète	N
Genre	**(n.s.)**	**(*)**	**(n.s.)**	
Hommes	14%	12%	5%	463
Femmes	18%	16%	6%	460
Durée de résidence	**(***)**	**(***)**	**(***)**	
Moins de 5 ans	13%	6%	3%	268
5 – 9 ans	9%	8%	3%	142
10 ans ou plus	21%	22%	8%	332
Né en Belgique	13%	6%	4%	181
Région de résidence	**(n.s.)**	**(***)**	**(n.s.)**	
Bruxelles	17%	13%	5%	276
Flandre	15%	10%	8%	333
Wallonie	18%	20%	4%	314
Diplôme le plus élevé	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(*)**	
Primaire ou moins	19%	14%	10%	129
Secondaire	14%	12%	3%	207
Supérieur court	14%	16%	5%	256
Supérieur long	19%	13%	6%	331
Niveau de vie	**(*)**	**(n.s.)**	**(***)**	
Confortable	18%	11%	7%	148
Suffisant	13%	12%	2%	385
Difficile	16%	17%	10%	284
Très difficile	25%	18%	4%	97
Refus/ne sait pas	-	-	-	9
Total	**16%**	**14%**	**5%**	**923**
Comparaison à la population générale en Belgique				
	(***)	(n.s)	(**)	
BHIS 2023 – 2024	32%	16%	7%	10 700

n.s. : non-significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et BHIS 2023 – 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es (n= 923), résultats pondérés.
Les pourcentages ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Il est intéressant de noter que le niveau de diplôme ne protège pas contre les maladies chroniques (sauf pour le diabète, qui diminue légèrement). Plusieurs mécanismes contradictoires pourraient expliquer ce constat : d'une part, les personnes diplômées occupent souvent des emplois sédentaires qui peuvent augmenter les risques cardiovasculaires. D'autre part, elles consultent plus régulièrement, et ont des contacts plus réguliers avec les services de santé. Cela peut se traduire par une détection plus précoce et des taux de diagnostic plus élevés. Autrement dit, les différences observées peuvent parfois refléter un meilleur accès au diagnostic et non un meilleur état de santé.

Un bon niveau de bien-être subjectif et mental déclaré

Nous avons demandé aux répondant·es d'évaluer leur satisfaction dans la vie (le "bien-être subjectif"), sur une échelle de 0 à 10. Le niveau de satisfaction moyen des répondant·es ROAM-BE est de 7,6, un niveau légèrement supérieur à celui de la population générale (7,4) tel que mesuré par l'enquête BHIS en 2018[34] (Tableau 42). Contrairement aux écarts marqués observés pour

[34] Les chiffres de l'enquête BHIS 2023 – 2024 n'étaient pas encore disponible lors de la publication de ce chapitre.

l'auto-évaluation de la santé, la satisfaction dans la vie varie peu selon les sous-groupes, même si elle tend à s'améliorer avec la durée de résidence en Belgique – et plus encore dans la deuxième génération (8,1). En revanche, elle diminue significativement lorsque les conditions de vie sont très difficiles (6,6) par rapport à celle des personnes qui déclarent un niveau de vie confortable (8,1). La satisfaction dans la vie est également plus élevée chez les hommes (7,7) et en Flandre (7,8).

Cette analyse est complétée par l'indice de bien-être de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS-5), un outil d'auto-évaluation du bien-être mental basé sur cinq affirmations portant sur les deux dernières semaines. Le score moyen (54,9) des répondant·es ROAM-BE est plus élevé que la moyenne européenne, évaluée à 48 pour les jeunes de moins de 30 ans et à 52 chez les 30 ans et plus (Eurofound, 2024). L'anxiété déclarée reste globalement faible, avec des niveaux entre 0,9 et 2,0 sur une échelle de 0 à 6. Elle atteint un maximum chez les personnes arrivées récemment (2,0) et celles en grande difficulté économique (1,8), contre 1,0 parmi les personnes nées en Belgique et 0,9 parmi celles disposant d'un niveau de vie confortable. Les femmes déclarent également un niveau d'anxiété plus élevé (1,4) que les hommes (1,0). Enfin, la qualité du sommeil apparait comme étant plutôt bonne, avec les mêmes variations selon les caractéristiques sociodémographiques que pour l'anxiété déclarée.

Tableau 42. Bien-être mental déclaré des répondant·es

	Satisfaction dans la vie moyenne (0 à 10)	Qualité moyenne du sommeil (0 à 10)	Niveau moyen d'anxiété (0 à 6)	Bien-être mental (OMS-5)			N
				Moyenne (0 à 100)	% Bien-être faible (<50)	% Bien-être élevé (50+)	
Genre	**(***)**	**(**)**	**(***)**	**(***)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Hommes	7,7	7,1	1,0	58,5	39%	61%	463
Femmes	7,4	6,8	1,4	51,6	51%	49%	460
Âge	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
18 – 29 ans	7,7	6,9	1,3	55,9	41%	59%	314
30 – 49 ans	7,5	6,9	1,2	54,8	47%	53%	467
50 ans et plus	7,5	7,1	1,3	53,9	48%	52%	142
Génération	**(***)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(***)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
G1	7,5	6,9	1,2	53,6	49%	51%	636
G1.5	7,5	6,7	1,4	62,3	29%	71%	106
G2	8,1	7,2	1,1	56,2	41%	59%	181
Durée de résidence	**(***)**	**(***)**	**(n.s.)**	**(***)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Moins de 5 ans	7,2	6,6	2,0	51,2	53%	47%	268
5 – 9 ans	7,5	6,9	1,3	52,4	47%	53%	142
10 ans ou plus	7,6	7,1	1,2	57,2	43%	57%	332
Né en Belgique	8,1	7,2	1,0	56,2	41%	59%	181
Région de résidence	**(***)**	**(**)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Bruxelles	7,4	6,8	1,1	54,9	45%	55%	276
Flandre	7,8	7,2	1,2	55,4	43%	57%	333
Wallonie	7,5	6,8	1,3	54,5	48%	52%	314
Diplôme le plus élevé	**(**)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Primaire ou moins	7,5	7,3	1,4	56,4	46%	55%	129
Secondaire	7,8	6,8	1,3	53,7	43%	57%	207
Supérieur court	7,5	7,0	1,3	55,2	43%	57%	256
Supérieur long	7,5	6,9	1,1	54,9	49%	51%	331
Niveau de vie	**(***)**	**(***)**	**(***)**	**(***)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Confortable	8,1	7,6	0,9	60,7	34%	67%	148
Suffisant	7,8	7,1	1,0	55,2	45%	55%	385
Difficile	7,3	6,6	1,6	52,0	51%	49%	284
Très difficile	6,6	6,1	1,8	52,2	49%	51%	97
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	-	-	9
Total	**7,6**	**7,0**	**1,2**	**54,9**	**45%**	**54%**	**923**
Comparaison à la population générale en Belgique (**)							
BHIS 2018	7,4	-	-	-	-	-	7 828

n.s. : non-significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et BHIS 2018.
Échantillon : ensemble des répondant·es (n= 923), résultats pondérés.
Les pourcentages ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Des disparités dans l'utilisation des soins de santé

Un moindre recours aux médecins généralistes et spécialistes

Il est important de souligner, tout d'abord, que la quasi-totalité des répondant·es (97 %) déclarent être couverts par l'assurance maladie, un élément clé pour l'accès aux soins de santé. Cependant, l'enquête ROAM-BE montre aussi des différences notables dans le recours aux soins par rapport à la population générale. Ainsi, 75 % des répondant·es ont consulté un médecin généraliste au cours de l'année écoulée (Figure 24), un chiffre inférieur à la moyenne nationale (83 %) telle

qu'enregistrée par l'enquête BHIS 2018[35]. L'écart est bien plus important pour les consultations chez le dentiste, avec seulement 38 % des répondant·es qui ont eu recours à des soins dentaires dans les 12 derniers mois, contre 68 % dans la population générale. Les autres services spécialisés semblent également sous-utilisés par les personnes d'origine subsaharienne, avec 42 % de consultations d'autres spécialistes contre 54 % dans la population générale (Tableau 43). En revanche, le (faible) recours aux psychiatres ou psychologues est quasiment identique à la moyenne nationale en 2018.

Figure 24. Proportion de répondant·es déclarant avoir consulté un·e professionnel·le de santé au cours de 12 derniers mois : comparaison à la population générale

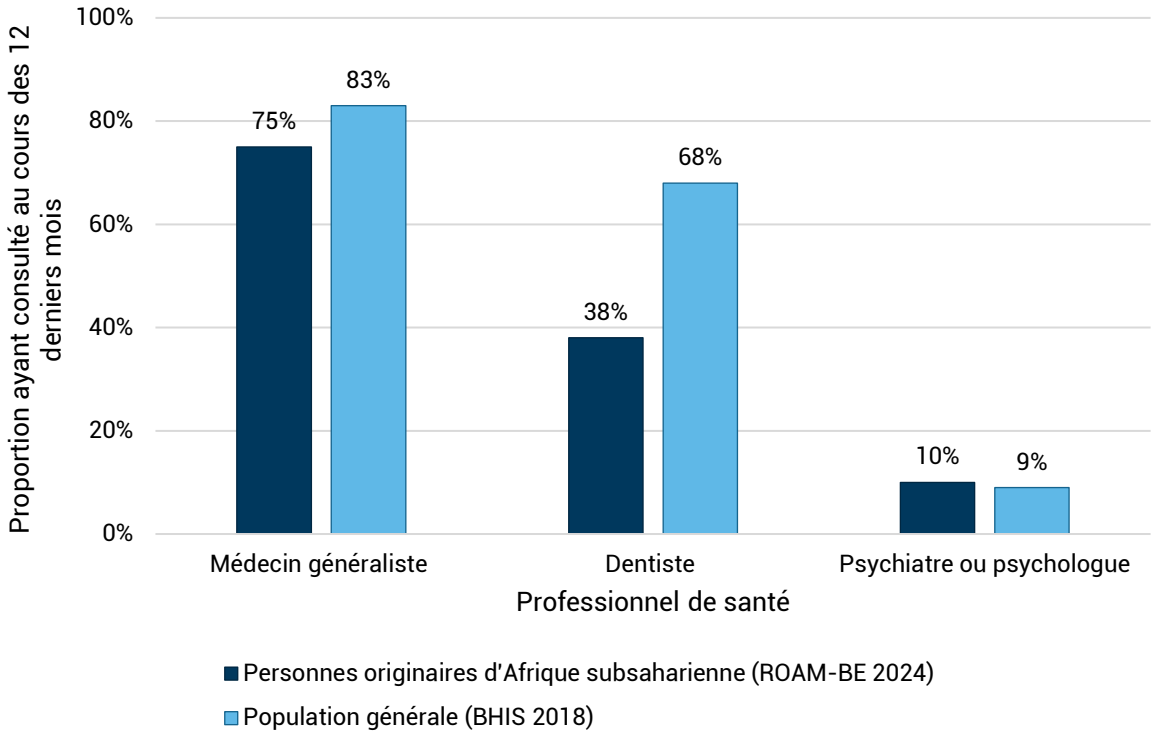

Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et BHIS 2018.
Échantillon : ensemble de répondant·es (N = 923), résultats pondérés.

A nouveau, le recours moins fréquent aux spécialistes pourrait refléter une meilleure santé déclarée et une moindre prévalence des maladies chroniques. Une lecture qui mérite d'être nuancée : des études montrent, en effet, que les personnes minorisées sous-utilisent souvent les services spécialisés en raison de barrières linguistiques ou culturelles, d'expériences négatives passées, ou d'une certaine méfiance envers le système de santé (Aikins et al., 2023 ; Rivenbark & Ichou, 2020). A ceci, il faut ajouter le coût plus élevé du recours à la médecine spécialisée en raison des pratiques relativement répandues de non-conventionnement. Ce moindre recours peut ainsi masquer un risque de sous-détection des pathologies. Identifier ces mécanismes est en cela essentiel pour mieux comprendre les inégalités dans les parcours de soins.

L'accès aux soins spécialisés suppose souvent une démarche proactive et reste fortement conditionné par les déterminants sociaux, un fait bien documenté par les enquêtes de santé

[35] Les données BHIS 2023 – 2024 sur ces aspects n'étaient pas encore disponibles au moment de la publication de ce chapitre.

(Renard et al., 2022). Les résultats ROAM-BE confirment cette tendance : le revenu du ménage pèse sur le recours aux soins (Tableau 43). Ainsi, les personnes déclarant des conditions financières très difficiles ont consulté deux fois moins souvent un dentiste au cours des 12 derniers mois (26 %) par rapport à celles vivant confortablement (50 %). L'écart est plus faible pour les consultations chez le généraliste, mais reste présent. En revanche, les consultations gynécologiques, psychologiques ou auprès d'autres spécialistes ne suivent pas toujours un gradient clair selon le niveau de vie ou d'éducation, même si les personnes les moins instruites consultent globalement moins.

Tableau 43. Proportions de répondant·es ayant consulté des professionnel·les de santé au cours des 12 derniers mois

	Professionnel·les de santé consulté·es (12 derniers mois)					N (femmes)
	Médecin généraliste	Dentiste	Gyné-cologue (femmes)	Psychiatre ou psycho-logue	Autre spécialité	
Genre	(***)	(***)	(n.s.)	(***)	(***)	
Hommes	69%	34%	-	7%	35%	459 (-)
Femmes	81%	43%	43%	14%	51%	453 (460)
Âge	(***)	(***)	(***)	(**)	(***)	
18 – 29 ans	71%	35%	35%	12%	34%	310 (177)
30 – 49 ans	74%	37%	48%	13%	43%	462 (222)
50 ans et plus	85%	47%	39%	4%	58%	140 (61)
Génération	(***)	(***)	(n.s.)	(***)	(***)	
G1	75%	35%	43%	9%	43%	629 (274)
G1.5	74%	55%	51%	23%	49%	103 (68)
G2	76%	44%	35%	12%	38%	180 (118)
Durée de la résidence	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	
Moins de 5 ans	66%	22%	32%	9%	32%	265 (108)
5 – 9 ans	75%	31%	48%	8%	38%	139 (65)
10 ans ou plus	80%	47%	48%	12%	52%	328 (169)
Né en Belgique	76%	44%	35%	12%	38%	180 (118)
Région de résidence	(n.s.)	(n.s.)	(***)	(n.s.)	(***)	
Bruxelles	77%	41%	51%	9%	46%	272 (141)
Flandre	75%	37%	34%	11%	38%	331 (158)
Wallonie	74%	39%	47%	12%	47%	309 (161)
Statut administratif	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	
Pas de titre de séjour, 1 an ou moins	64%	21%	37%	10%	38%	261 (104)
Titre de séjour de plus d'un an	76%	30%	48%	10%	36%	172 (78)
Nationalité belge ou européenne	79%	47%	44%	11%	47%	474 (276)
Diplôme le plus élevé	(***)	(***)	(***)	(***)	(***)	
Primaire ou moins	69%	35%	25%	13%	43%	129 (60)
Secondaire	79%	41%	49%	7%	36%	207 (116)
Supérieur court	76%	45%	47%	12%	47%	256 (152)
Supérieur long	75%	32%	42%	11%	45%	331 (132)
Niveau de vie	(n.s.)	(***)	(n.s.)	(**)	(**)	
Confortable	77%	50%	46%	13%	47%	148 (71)
Suffisant	75%	36%	39%	10%	39%	385 (207)
Difficile	76%	40%	47%	8%	45%	284 (135)
Très difficile	66%	26%	(49%)	15%	46%	98 (42)
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	-	9 (5)
Maîtrise langue(s) région de résidence	(***)	(***)	(***)	(*)	(***)	
Très bon	77%	45%	49%	10%	46%	521 (267)
Bon	74%	35%	37%	11%	37%	177 (83)
Moyenne	81%	43%	(48%)	14%	55%	80 (44)
Peu ou pas du tout	65%	19%	28%	9%	30%	145 (66)
Total	**75%**	**38%**	**43%**	**11%**	**43%**	**923 (460)**
Comparaison à la population générale en Belgique						
	(***)	(***)	-	(n.s.)	(***)	-
BHIS 2018	83%	68%	-	9%	55%	11 605

n.s. : non-significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et BHIS 2018.
Échantillon : ensemble des répondant·es (n=923), résultats pondérés. Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses. Les effectifs entre parenthèses font référence aux femmes.

D'autres différences au sein de l'enquête sont à relever concernant l'âge et le genre (Tableau 43). Les jeunes (18-29 ans) sont moins susceptibles de recourir aux soins de santé, en particulier aux soins spécialisés (à l'exception des soins en santé mentale). Les femmes déclarent des taux plus élevés d'utilisation de soins, tant pour les médecins généralistes (81 %) que pour les spécialistes. Des différences régionales apparaissent également : les habitant·es de Bruxelles déclarent des taux plus élevés de consultations de gynécologues et de spécialistes, peut-être en raison d'un accès plus facile aux services et d'une plus grande proximité avec les hôpitaux dans la capitale. Enfin, les personnes nées à l'étranger ont des taux de consultations dentaires (35 %) et de santé mentale (9 %) significativement inférieurs aux personnes nées en Belgique (44 % et 12 % respectivement), tandis que la génération 1.5 est celle qui consulte le plus d'autres spécialistes (23 % de santé mentale et 55 % de dentistes). Autrement dit, les personnes qui sont arrivées en Belgique à l'âge adulte peuvent être confrontées à des obstacles supplémentaires pour accéder aux soins de santé, y compris la méconnaissance du système de soins de santé belge, les barrières linguistiques et culturelles et les plus faibles ressources matérielles.

L'enquête nous permet d'examiner ces barrières plus en profondeur. La maîtrise de la langue joue en effet un rôle clé : les personnes qui maîtrisent mal ou peu la (ou une) langue officielle de leur région de résidence sont nettement moins susceptibles de consulter des médecins généralistes et spécialistes. Par contre, le recours aux soins de santé augmente substantiellement avec la durée du séjour en Belgique. Une tendance similaire se dégage lorsque l'on considère le statut administratif au moment de l'enquête. Les personnes dont la situation administrative est la plus précaire, comme celles qui n'ont pas de titre de séjour ou qui ont seulement un titre d'un an ou moins, consultent moins les médecins, y compris les généralistes (Figure 25). Toutefois, ces trois dimensions – durée de résidence, statut administratif et compétences linguistiques – sont étroitement liées, ce qui rend difficile l'identification de l'effet spécifique de chacune d'entre elles sur le recours aux soins.

Figure 25. Proportions de répondant·es déclarant avoir consulté un·e professionnel·le de santé au cours de 12 derniers mois, selon le statut administratif

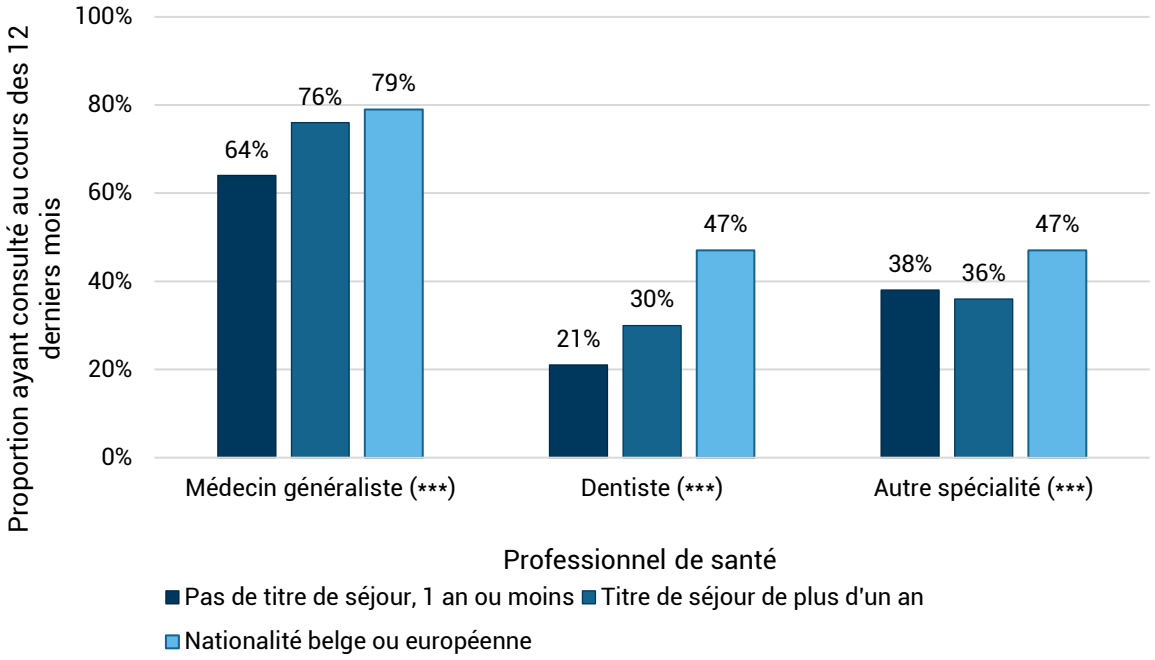

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : ensemble de répondant·es (N = 923), résultats pondérés.

Un plus faible taux de dépistage du cancer du col de l'utérus

Le dépistage du cancer du col de l'utérus n'est pas seulement l'une des formes de soins préventifs les plus établies en Belgique, c'est aussi une pratique préventive qui nécessite une relation proactive avec le système de soins de santé, un sentiment d'inclusion dans les messages généraux de santé publique et une confiance envers les prestataires de soins de santé. Pour ces raisons, le dépistage du cancer du col de l'utérus constitue un point d'entrée pertinent pour comprendre comment les barrières structurelles et les dynamiques sociales façonnent le recours aux soins de santé préventifs.

Par rapport à la population générale, où 70 % des femmes âgées de 25 à 64 ans déclarent avoir été dépistées ces trois dernières années (BHIS 2023 – 2024), notre échantillon n'en recense que 41 % (Tableau 44). Les femmes les plus jeunes (24 – 34 ans) sont les moins dépistées (32 %), de même que celles arrivées récemment (30 %), dont la plupart vivent en Belgique depuis moins de trois ans. Le dépistage est moins fréquent parmi les personnes en situation administrative précaire : seul un quart des femmes n'ayant pas de titre de séjour ou un titre d'un an ou moins a bénéficié du dépistage du cancer du col de l'utérus au cours des trois dernières années. Le dépistage régulier est rare chez les femmes qui sont peu ou pas scolarisées (19 %), plus fréquent chez les diplômées du secondaire (58 %) et intermédiaire chez celles de l'enseignement supérieur long (39 %). Ce profil, à l'inverse de la tendance générale, nécessite des recherches ciblées, notamment pour élucider les freins à l'œuvre chez les femmes très éduquées et financièrement à l'aise.

Tableau 44. Distribution des répondantes selon la pratique de dépistage du cancer du col de l'utérus

	Test de dépistage Papanicolaou (frottis)				Total	N
	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Jamais		
Âge (***)						
25 – 34 ans	32%	10%	4%	54%	100%	167
35 – 49 ans	46%	15%	11%	28%	100%	157
50 – 64 ans	42%	15%	21%	22%	100%	60
Durée de résidence (***)						
Moins de 5 ans	30%	7%	5%	58%	100%	98
5 – 9 ans	48%	10%	11%	31%	100%	57
10 ans ou plus	44%	17%	14%	25%	100%	156
Né en Belgique	41%	12%	4%	43%	100%	73
Statut administratif (***)						
Pas de titre de séjour, un an ou moins	26%	8%	4%	62%	100%	92
Titre de plus d'un an	50%	9%	5%	36%	100%	69
Nationalité belge ou pas besoin de titre	44%	16%	14%	26%	100%	223
Niveau d'études le plus élevé (*)						
Primaire ou moins	19%	19%	20%	42%	100%	52
Secondaire	58%	12%	8%	22%	100%	64
Supérieur court	43%	13%	8%	36%	100%	139
Supérieur long	39%	12%	11%	38%	100%	129
Niveau de vie (n.s.)						
Confortable	47%	12%	15%	26%	100%	58
Suffisant	41%	12%	12%	35%	100%	167
Difficile	39%	12%	9%	40%	100%	116
Très difficile	(40%)	(24%)	(5%)	(31%)	100%	41
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	-	2
Total	**41%**	**13%**	**11%**	**35%**	**100%**	**384**
Comparaison à la population générale en Belgique (***)						
BHIS 2023 – 2024	70%	-	-	-	-	1840

n.s. : non-significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et BHIS 2023 – 2024.
Échantillon : ensemble des femmes entre 25 ans et 65 ans (n=384), résultats pondérés.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses. Ils ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Parmi les femmes qui n'ont jamais été dépistées, 49 % ignorent l'existence du frottis, 13 % invoquent le manque de temps, et 8 % expriment la peur de l'examen ou de ses résultats. Une minorité (5 %) évoque des expériences de soins dégradantes, un manque de confiance envers les médecins ou des barrières linguistiques. Les femmes rapportent par ailleurs plus d'expériences négatives dans leur parcours de soins que les hommes (voir *infra*), ce qui pourrait refléter des obstacles du côté des prestataires de santé : des préjugés raciaux et sexistes qui peuvent les amener à proposer moins souvent des tests médicaux, une stigmatisation de la sexualité des femmes noires, ou une moindre inclusion des femmes africaines et noires dans les politiques de prévention biomédicalisées (Demart, 2022).

Expériences subjectives avec les professionnel·les de la santé

Une communication jugée globalement positive

Dans l'ensemble, les expériences de communication avec les prestataires de soins de santé sont largement perçues comme positives par les répondant·es (Tableau 45). Les personnes d'origine subsaharienne rapportent des niveaux de satisfaction comparables à ceux de la population générale : 98 % se déclarent « certainement » ou « dans une certaine mesure » satisfaites des explications reçues ou de l'opportunité donnée de poser des questions et/ou d'exprimer des préoccupations.

Ces perceptions sont remarquablement homogènes : aucune différence significative n'apparaît selon le sexe, l'âge, le niveau de vie, la région de résidence, ou le statut administratif des répondant·es. Seul le niveau de diplôme montre une association non linéaire, sans tendance claire vers une perception plus favorable, et la maîtrise de la langue de la région (ou une des deux langues pour Bruxelles) est légèrement associée à la facilité de compréhension des explications, mais sans tendance très nette également. Ces résultats contrastent quelque peu avec ceux présentés dans la section précédente, qui montrent un moindre recours aux soins chez les personnes maîtrisant moins bien la langue locale ou ayant un statut légal précaire. Ensemble, ils suggèrent que les barrières linguistiques ou administratives pèsent davantage sur l'accès effectif aux soins que sur la qualité perçue de l'interaction une fois le recours effectué.

Tableau 45. Distribution des répondant·es selon leur évaluation de la dernière consultation avec un médecin

	Le médecin a donné des explications faciles à comprendre				Le médecin a donné l'occasion de poser des questions/manifester ses préoccupations à propos du traitement				N
	Oui, certaine-ment	Oui, dans une certaine mesure	Non	Total	Oui, certaine-ment	Oui, dans une certaine mesure	Non	Total	
Genre	**(n.s.)**				**(n.s.)**				
Hommes	90%	8%	2%	100%	91%	6%	3%	100%	423
Femmes	91%	7%	2%	100%	89%	8%	3%	100%	443
Diplôme le plus élevé	**(*)**				**(*)**				
Primaire ou moins	88%	7%	5%	100%	84%	13%	3%	100%	124
Secondaire	94%	4%	2%	100%	94%	3%	3%	100%	200
Supérieur court	88%	10%	2%	100%	89%	9%	2%	100%	245
Supérieur long	91%	7%	2%	100%	94%	4%	2%	100%	297
Niveau de vie	**(n.s.)**				**(n.s.)**				
Confortable	89%	10%	1%	100%	92%	7%	1%	100%	140
Suffisant	91%	7%	2%	100%	90%	7%	3%	100%	361
Difficile	92%	6%	2%	100%	91%	6%	3%	100%	269
Très difficile	88%	7%	5%	100%	89%	7%	4%	100%	87
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	-	-	-	-	9
Maîtrise de la langue de la région de résidence	**(*)**				**(n.s.)**				
Très bon	92%	6%	2%	100%	91%	6%	3%	100%	505
Bon	87%	10%	3%	100%	88%	10%	2%	100%	166
Moyenne	92%	7%	1%	100%	90%	8%	2%	100%	76
Peu ou pas du tout	89%	6%	5%	100%	87%	6%	7%	100%	119
Total	**91%**	**7%**	**2%**	**100%**	**90%**	**7%**	**3%**	**100%**	**866**
Comparaison à la population générale en Belgique									
	(n.s.)				**(n.s.)**				
BHIS 2018	98%		2%	100%	98%		2%	100%	11 611

n.s. : non-significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et BHIS 2018.
Échantillon : ensemble de répondant·es ayant eu un contact avec un médecin en Belgique (n=866), résultats pondérés.
Les pourcentages ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Des vécus de traitements inéquitables

Malgré les niveaux très élevés de satisfaction déclarés en matière de communication avec les prestataires de soins lors de la dernière consultation (98 %), près d'un quart des répondant.es (23 %) déclare avoir vécu, au cours des cinq dernières années, au moins une expérience négative ou discriminatoire dans le système de santé en raison de la couleur de sa peau ou de son origine (Tableau 46). Ces expériences incluent principalement le fait de ne pas être écouté·e (13 %), la mauvaise qualité du service reçu (12 %) et des attitudes laissant entendre que le·la patient·e n'était pas considéré·e comme intelligent·e (11 %).

Ces perceptions négatives varient selon plusieurs caractéristiques sociales. Les femmes déclarent plus souvent un manque de respect (10 % contre 5 % chez les hommes) et le fait de ne pas avoir été écoutées (15 % contre 10 %), suggérant un croisement entre discriminations de genre et liées à la racialisation. Les plus jeunes (18-29 ans) rapportent plus fréquemment une

mauvaise qualité de service (17 %, contre 10 % chez les 30-49 ans et 8 % chez les 50 ans et plus). Les personnes de la génération 1.5 (G1.5) ont une perception plus élevée d'un manque de respect (13 % contre 7 % chez la deuxième génération) et d'un service de mauvaise qualité (19 % contre 10 % parmi la première génération). Les difficultés économiques sont associées à un plus grand nombre de déclarations de manque de respect (16 % chez les personnes rencontrant des difficultés financières contre 8 % chez les personnes vivant confortablement). Les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur court sont celles qui ont le plus signalé un manque de respect (13 %) et d'écoute (18 %), tandis que les taux les plus faibles ont été relevés chez les personnes n'ayant suivi qu'un enseignement primaire (4 % et 9 % respectivement). Ce résultat rejoint des études montrant que les patient·es noir·es plus éduqué·es peuvent parfois percevoir davantage de biais et de micro-agressions.

Ce contraste entre satisfaction déclarée et expériences négatives ne reflète pas nécessairement une contradiction, mais la complexité des vécus des patient·es racisé·es. D'un côté, les indicateurs de satisfaction — souvent standardisés — captent certains aspects de l'interaction (clarté des explications, possibilité de poser des questions), sans toujours saisir la qualité relationnelle ou les formes plus subtiles de traitement différentiel. De l'autre, les déclarations de discrimination, bien que moins fréquentes, pointent des failles importantes dans la relation soignant·e-soigné·e, notamment lorsque les patient·es ne se sentent pas véritablement entendu·es ou respecté·es. Ces deux dimensions — satisfaction globale et sentiment d'injustice ou d'infériorisation — peuvent coexister dans un même parcours de soins.

En somme, si la majorité des interactions sont perçues comme positives, une part significative de répondant·es reste confrontée à des formes de traitement inégal ou irrespectueux, qu'il est essentiel de reconnaître pour progresser vers une plus grande équité dans les soins, mais aussi pour prendre au sérieux l'existence des phénomènes de racialisation dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins.

Tableau 46. Proportions de répondant·es ayant déclaré des expériences de mauvais traitements dans le système de santé au cours des cinq dernières années

	Expérience de mauvais traitements (au moins une fois) dans le système de santé au cours des cinq dernières années[1]						
	Manque de respect	Service de mauvaise qualité	Agi comme si vous n'étiez pas intelligent	A montré de la peur	N'a pas écouté	Au moins un des éléments	N
Genre	**(***)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(**)**	**(n.s.)**	
Hommes	5%	13%	9%	8%	10%	21%	423
Femmes	10%	11%	12%	7%	15%	25%	443
Âge	**(n.s.)**	**(***)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
18 – 29 ans	8%	17%	13%	6%	14%	25%	290
30 – 49 ans	8%	10%	11%	9%	13%	24%	439
50 ans et plus	7%	8%	7%	6%	8%	17%	137
Génération	**(*)**	**(**)**	**(n.s.)**	**(*)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
G1	7%	10%	10%	7%	12%	22%	586
G1.5	13%	19%	15%	13%	17%	32%	102
G2	7%	15%	11%	7%	13%	24%	178
Durée de résidence	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Moins de 5 ans	5%	13%	9%	5%	9%	22%	230
5 – 9 ans	9%	9%	14%	8%	15%	27%	133
10 ans ou plus	9%	11%	10%	9%	13%	23%	325
Né en Belgique	6. 5%	15%	11%	7%	13%	24%	178
Région de résidence	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(**)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Bruxelles	6%	15%	12%	10%	11%	25%	259
Wallonie	8%	11%	13%	9%	14%	23%	300
Flandre	8%	10%	8%	5%	13%	23%	307
Statut administratif	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Pas de titre de séjour, 1 an ou moins	7%	13%	10%	4%	11%	22%	231
Plus d'un an	7%	10%	9%	7%	13%	23%	163
Nationalité belge ou européenne	8%	12%	11%	9%	13%	24%	468
Refus, ne sait pas	-	-	-	-	-	-	4
Diplôme le plus élevé	**(***)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(***)**	**(n.s.)**	
Primaire ou moins	4%	11%	11%	7%	9%	25%	124
Secondaire	6%	13%	8%	5%	10%	22%	200
Supérieur court	13%	13%	12%	8%	18%	25%	245
Supérieur long	5%	11%	11%	9%	11%	21%	297
Niveau de vie	**(**)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Confortable	8%	10%	7%	7%	12%	23%	140
Suffisant	7%	11%	10%	7%	13%	21%	361
Difficile	6%	15%	13%	10%	12%	25%	269
Très difficile	16%	9%	15%	7%	13%	27%	87
Refus/ne sait pas	-	-	-	-	-	-	9
Total	**8%**	**12%**	**11%**	**8%**	**13%**	**23%**	**866**

n.s. : non-significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024.
Échantillon : ensemble des répondant·es (n= 866) ayant eu un contact avec des prestataires de santé au cours des cinq dernières années et ayant répondu aux cinq questions, résultats pondérés.
Les pourcentages ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.
[1] Les items étaient formulés de la manière suivante : (a) Un médecin ou un.e infirmièr.e vous a manqué de respect ; (b) Vous n'avez pas reçu un service de très bonne qualité ; (c) Un médecin ou un.e infirmier.e a agi comme s'il ou elle pensait que vous n'étiez pas intelligent(e) ; (d) Un médecin ou une infirmière a agi comme s'il ou elle avait peur de vous ; (e)
Vous avez eu l'impression qu'un médecin ou un.e infirmièr.e n'écoutait pas ce que vous disiez.

Conclusion

Cette étude offre un aperçu rare et important de l'état de santé, de l'accès aux soins et des expériences au sein du système de santé des personnes d'origine subsaharienne vivant en Belgique. Dans l'ensemble, les résultats remettent en question certaines hypothèses et en confirment d'autres.

Premièrement, les résultats révèlent un paradoxe apparent dans l'état de santé des personnes d'origine subsaharienne en Belgique. D'un côté, les indicateurs subjectifs témoignent d'une situation globalement favorable : 88 % des répondant·es se déclarent en bonne ou très bonne santé (contre 78 % en population générale), avec des niveaux de bien-être mental et de satisfaction de vie légèrement supérieurs à la moyenne nationale. De l'autre, cette image positive masque des vulnérabilités spécifiques (notamment en ce qui concerne la prévalence de l'hypertension et du diabète) qui s'accentuent avec le temps passé en Belgique parmi les personnes ayant immigré en Belgique. Les disparités, particulièrement marquées selon les conditions matérielles, confirment que ces populations subissent un cumul de facteurs d'exposition et de vulnérabilité: précarité socio-économique et discriminations raciales s'additionnent et s'imbriquent pour affecter significativement la santé au fil du temps.

Deuxièmement, sur le plan du recours aux soins, malgré une couverture maladie quasi universelle (97 %), les personnes d'origine subsaharienne consultent moins que la moyenne nationale, en particulier en ce qui concerne les soins dentaires et préventifs. Ce sous-recours peut s'expliquer par des différences de besoins ou d'état de santé perçue, mais peut également renvoyer à des barrières structurelles. La moindre maîtrise linguistique, une situation administrative et financière précaire, ou le fait d'être arrivé·e récemment en Belgique réduisent l'accès effectif aux soins, en particulier aux soins spécialisés et au dépistage. Pourtant, ces barrières ne sont pas inévitables : des dispositifs existent en Belgique, comme les services d'interprétariat médical gratuits, mais ils restent peu mobilisés par les professionnels de santé par manque d'information, contraintes organisationnelles ou freins culturels (Verrept & Coune, 2016). Ces constats invitent à dépasser une lecture centrée sur les « manques » des patients, pour interroger la responsabilité des institutions à adapter leur fonctionnement aux réalités linguistiques et sociales de la population. Cela rejoint les constats sur le caractère systémique du racisme et des inégalités, qui traversent l'ensemble des institutions sociales, y compris – mais non exclusivement – les systèmes de santé (Devakumar et al., 2022).

Enfin, les résultats relatifs à l'expérience subjective dans la relation soignant·e-soigné·e livrent un tableau contrasté. D'une part, la communication avec les professionnel·les de santé est jugée de façon très positive par l'écrasante majorité des répondant·es, quels que soient leur statut, leur langue ou leur origine. D'autre part, près d'un quart déclarent avoir été victimes d'attitudes discriminatoires ou dévalorisantes dans les cinq dernières années. Ce décalage apparent souligne la complexité du vécu des patient·es racisé·es, chez qui la satisfaction globale peut coexister avec un sentiment d'injustice ou d'infériorisation. L'analyse révèle en outre que certaines populations — les personnes en situation de précarité, les femmes, les plus jeunes mais aussi les personnes éduquées — rapportent plus fréquemment ces expériences négatives, suggérant l'existence de dynamiques d'intersectionnalité. Ces résultats invitent aussi à une lecture nuancée des indicateurs de satisfaction, dont plusieurs études ont souligné les limites, notamment un biais de formulation positive et des effets de désirabilité sociale, qui tendent à surestimer la qualité perçue des soins (Dunsch et al., 2018) et s'avèrent peu sensibles aux formes subtiles de traitement différentiel.

En somme, nos résultats appellent à développer les recherches en santé avec les minorités racialisées, afin de mieux comprendre les disparités de santé émergentes et existantes au sein de

ces groupes (Meudec, Affun-Adegbulu & Cosaert, 2023). Cela implique notamment de pouvoir intégrer des indicateurs ciblés de discrimination raciale dans les grandes enquêtes de santé (BHIS, etc.), d'adapter des échelles d'auto-évaluation de la santé subjective, ou d'inclure des questions sur les expériences en milieux de soins, ceci afin de repérer des situations de discrimination non détectées par les échelles actuelles. La prise en compte des recherches récentes et d'initiatives existantes permettrait d'alimenter de nouvelles analyses et comparaisons. Les travaux de Chaouni (2024), Vandecasteele et al. (2024) ou encore les actions menées par des collectifs tels qu'Afromedica, Sankaa, Médecins du Monde, parmi bien d'autres, offrent des exemples variés d'approches et de pratiques en matière d'équité en santé ainsi que de prise en compte de la « diversité » dans une approche critique des processus de racialisation qui pourraient constituer des points d'appui pour de futures recherches sur les enjeux antiracistes et interculturels associés à la santé.

7. RELIGION, LIENS SOCIAUX, CITOYENNETÉ, ATTITUDES, SENTIMENT D'APPARTENANCE

Bruno Schoumaker, Chadia Hezukuri, Sihé Neya, Marie-Laurence Flahaux

Ce dernier chapitre aborde des questions variées relatives aux expériences sociales, culturelles et politiques des personnes d'origine subsaharienne en Belgique. Elles sont organisées autour de six axes : les convictions et pratiques religieuses, les attitudes par rapport à des questions de société, les liens sociaux, la participation citoyenne et politique, le sentiment d'appartenance, et enfin la confiance dans les institutions, ciblée sur la confiance dans la police. Ces différents sujets, qui peuvent apparaître déconnectés, ont comme dénominateur commun d'éclairer différentes facettes de la vie sociale et du rapport au pays d'origine et à la Belgique. Il ne s'agit pas dans ce chapitre – pas plus que dans les précédents – de s'inscrire dans une perspective normative, selon laquelle il serait attendu que les répondant·es se comportent ou pensent d'une manière particulière, pour être « assimilé·es ». Il s'agit plus simplement de décrire la diversité des attitudes, des pratiques, des perceptions des répondant·es par rapport à ces différentes thématiques.

Plusieurs de ces sujets avaient été abordés dans la précédente enquête. Compte tenu de l'importance accordée à de nouvelles thématiques dans l'enquête ROAM-BE, nous avons sensiblement réduit les questions traitant de ces sujets, mais avons néanmoins estimé important de revenir sur certaines d'entre elles. Les attitudes, les pratiques, la participation citoyenne, le sentiment d'appartenance ou encore la confiance dans les institutions ne sont en effet pas figées. Elles sont susceptibles de changer avec les dynamiques migratoires, l'évolution des discours et politiques à l'égard des personnes d'origine étrangère ou encore le développement de mouvement sociaux. Des changements étaient donc possibles et certains sont observés. Enfin, ce chapitre aborde aussi une dimension négligée dans les précédentes enquêtes, celle des contacts sociaux mais aussi de l'isolement social et de la solitude que vivent certaines personnes.

Une forte affiliation et pratique religieuse, mais en recul

L'importance des pratiques religieuses au sein de la population d'origine subsaharienne a déjà été documentée en Belgique (Demart et al., 2017) comme dans d'autres pays (Adogame, 2013 ; European Union Agency for Fundamental Rights, 2023 ; Simon & Tiberj, 2016a) . L'enquête ROAM-BE confirme ce constat : la majorité des répondant·es, soit près de 9 personnes sur 10, déclarent avoir une religion (Tableau 47). Cette proportion est proche des niveaux d'affiliation religieuse des personnes d'origine subsaharienne en Europe, autour de 85 % (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023). En revanche, elle est nettement plus élevée que dans la population générale en Belgique, où 40 % des répondantes déclarent avoir une religion selon le volet belge de l'enquête sociale européenne (ESS). Dans notre échantillon, environ deux tiers des personnes (64 %) déclarent une religion chrétienne, comprenant majoritairement des catholiques (34 %), mais aussi des protestant·es (16 %) et des personnes d'autres religions chrétiennes (20 %), comme les Églises de réveil (16 %). Les personnes de religion musulmane représentent un cinquième des répondant·es, un peu plus que dans la précédente enquête, ce qui reflète les transformations récentes de l'immigration subsaharienne.

Tableau 47. Distribution des répondant·es selon leur affiliation religieuse

	Religion							N
	Pas de religion	Catho-liques	Protes-tant·es	Autres chré-tien·nes	Musul-man·es	Autres, ne sait pas, refus	Total	
Genre (n.s.)								
Hommes	12%	31%	14%	18%	21%	4%	100%	463
Femmes	10%	31%	16%	20%	20%	3%	100%	460
Âge (*)								
18 – 29 ans	12%	26%	17%	17%	26%	2%	100%	314
30 – 44 ans	11%	32%	11%	23%	21%	2%	100%	416
45 – 59 ans	10%	30%	21%	16%	18%	5%	100%	141
60 ans et plus	10%	39%	20%	16%	8%	7%	100%	52
Région de résidence (***)								
Bruxelles	9%	32%	9%	19%	28%	3%	100%	276
Flandre	12%	24%	16%	24%	20%	4%	100%	333
Wallonie	11%	37%	19%	14%	16%	3%	100%	314
Origine (***)								
Afrique de l'Ouest	11%	20%	9%	13%	43%	4%	100%	279
Afrique de l'Est et australe	10%	30%	12%	21%	24%	3%	100%	197
Afrique centrale	12%	37%	21%	23%	4%	3%	100%	447
Génération (**)								
G1	8%	32%	14%	21%	21%	4%	100%	636
G1.5	15%	26%	15%	16%	26%	2%	100%	106
G2	20%	27%	18%	16%	16%	3%	100%	181
Total	**11%**	**30%**	**15%**	**19%**	**21%**	**4%**	**100%**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)								
2016	5%	41%	24%	15%	13%	2%	100%	804
2024	11%	34%	16%	16%	20%	3%	100%	751
Comparaison à la population générale en Belgique (***)								
ESS 2023 – 2024	59%	31%	1%	2%	6%	1%	100%	1 594

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024, Enquête FRB 2016 et Enquête sociale européenne 2023 – 2024 (ESS Round 11, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.

Aucune différence significative n'est observée entre les hommes et les femmes, et les différences par âge sont aussi peu marquées. Des écarts notables apparaissent toutefois selon les régions de Belgique. Bruxelles présente une proportion plus élevée de personnes musulmanes, alors que la Wallonie compte davantage de personnes catholiques et protestantes, des différences qui reflètent en partie des compositions différentes de populations par pays d'origine entre régions de Belgique. Les différences sont également marquées selon la région d'origine en Afrique, notamment en ce qui concerne l'appartenance à l'Islam, nettement plus représentée parmi les personnes originaires d'Afrique de l'Ouest. Enfin, les écarts générationnels méritent une attention particulière : la proportion de personnes se déclarant sans religion est nettement plus élevée parmi la génération 1.5 (15 %) et la deuxième génération (20 %) que dans la première génération (8 %). Ce phénomène, déjà visible dans l'enquête de 2016, s'est accentué. Par ailleurs, par rapport à 2016, on note aussi une hausse de la proportion de personnes sans religion dans l'ensemble de l'échantillon, passée de 5 % en 2016 à 11 % en 2024. Ces deux résultats témoignent d'une

dynamique de sécularisation ou d'un changement dans les formes de rapport au religieux. Les évolutions sont légères, mais cohérentes avec celles observées en France dans la population d'origine subsaharienne (Simon & Tiberj, 2016a).

L'enquête met aussi en lumière un niveau de fréquentation des lieux de culte élevé (Tableau 48) : 85 % des répondant·es déclarent s'y rendre au moins occasionnellement, et près de la moitié (48 %), au moins une fois par semaine. Ce taux dépasse largement celui observé dans la population générale, où seulement 40 % des personnes fréquentent un lieu de culte, et 7 % de manière hebdomadaire. On note une diminution par rapport à l'enquête de 2016, tant en ce qui concerne la fréquentation globale que la fréquentation régulière. Cette baisse semble liée à deux principaux facteurs : la réduction de l'affiliation religieuse, observée dans le précédent tableau, et une diminution générationnelle de la pratique, marquée notamment chez les jeunes ou dans les générations 1.5 et 2. Une hypothèse que nous avons également explorée est celle du remplacement de la fréquentation des lieux de culte par l'augmentation des cultes en ligne. Bien que ce mode de participation existe – et est significatif pour certains groupes – il ne compense pas la baisse globale de la fréquentation physique des lieux de culte.

Les femmes sont légèrement plus nombreuses à fréquenter les lieux de culte, un constat cohérent avec d'autres études dans le monde (Pew Research Center, 2016). En revanche, la fréquentation est relativement indépendante des variables socio-économiques ; aucune différence significative n'est observée ni selon le niveau de diplôme, ni selon le statut d'activité professionnelle (résultats non repris). Les personnes originaires d'Afrique centrale présentent une fréquentation des lieux de culte nettement plus élevée que celles originaires d'Afrique de l'Ouest. Ces écarts traduisent des héritages religieux distincts, ainsi que des pratiques communautaires et liturgiques propres à chaque région. Enfin, la religion déclarée est le principal facteur associé à la fréquentation des lieux de culte. Les protestant·es et les membres d'autres confessions chrétiennes se distinguent par une fréquentation très régulière. À l'opposé, les personnes musulmanes ont une fréquentation plus faible, qui pourrait s'expliquer par des pratiques religieuses qui s'effectuent en partie en dehors des mosquées, dans un cadre privé.

Tableau 48. Distribution des répondant·es selon la fréquentation des lieux de culte

	Fréquentation des lieux de culte						N
	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Moins souvent	Jamais	Autres, ne sait pas, refus	Total	
Genre (***)							
Homme	46%	11%	23%	19%	1%	100%	463
Femme	49%	9%	29%	11%	2%	100%	460
Âge (*)							
18 – 29 ans	41%	11%	26%	20%	2%	100%	314
30 – 44 ans	46%	11%	29%	13%	1%	100%	416
45 – 59 ans	56%	6%	22%	13%	3%	100%	141
60 ans et plus	62%	10%	15%	13%	0%	100%	52
Origine (***)							
Afrique de l'Ouest	41%	6%	36%	15%	2%	100%	279
Afrique de l'Est et australe	43%	11%	32%	12%	2%	100%	197
Afrique centrale	54%	12%	16%	17%	1%	100%	447
Génération (**)							
G1	49%	10%	27%	12%	2%	100%	636
G1.5	46%	6%	25%	23%	0%	100%	106
G2	37%	14%	23%	25%	1%	100%	181
Religion (***)							
Catholiques	46%	17%	30%	6%	1%	100%	301
Protestant·es	73%	11%	12%	4%	0%	100%	133
Autres chrétien·nes	63%	11%	19%	7%	0%	100%	170
Musulman·es	48%	4%	42%	6%	0%	100%	187
Sans religion	0%	1%	17%	82%	0%	100%	101
Autres, ne sait pas, refus	(24%)	(0%)	(12%)	(31%)	(33%)	100%	31
Total	**48%**	**10%**	**26%**	**15%**	**1%**	**100%**	**923**
Incluant les cultes en lignes		**86%**		**13%**	**1%**	**100%**	
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)							
2016	64%	10%	18%	8%	0%	100%	804
2024	48%	10%	25%	16%	1%	100%	751
Comparaisons à la population générale en Belgique (***)							
ESS 2023 – 2024	7%	5%	29%	59%	0%	100%	1594

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024, Enquête FRB 2016 et Enquête sociale européenne 2023 – 24 (ESS Round 11, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses. Ils ne sont pas présentés si les effectifs sont inférieurs à 10 répondant·es.

Enfin, un peu plus de la moitié des personnes (54 %) indiquent fréquenter au moins occasionnellement des lieux de culte dits « africains »[36], souvent ancrés dans des pratiques religieuses communautaires, et qui peuvent être des sources importantes de support social, culturel et spirituel et de sécurité en contexte migratoire (Adogame, 2013). Cette fréquentation est plus marquée chez les protestant·es (65 %) et les membres d'autres Églises chrétiennes (76 %). Par ailleurs, la participation en ligne à ces cultes dits "africains" est également importante : 45 %

[36] Ceci fait référence aux lieux de culte qui rassemblent majoritairement des personnes originaires d'Afrique subsaharienne.

des répondant·es y participent au moins de manière occasionnelle. Là encore, les protestant·es (66 %) et les membres d'autres Églises chrétiennes (68 %) sont les plus représentés dans ces pratiques numériques. Les cultes « africains », physiques ou virtuels, jouent donc un rôle central dans la vie religieuse d'une part importante des répondant·es, en particulier dans les courants chrétiens non catholiques.

Des changements dans les attitudes par rapport à des questions de société et liées à la sphère privée

Comme dans l'enquête de 2016, les participant·es ont été invité·es à se positionner par rapport à des questions de société et/ou relevant de la sphère privée (divorce, avortement, euthanasie etc.). L'enquête de 2024 montre que le divorce (68 %), et plus encore la pratique de la contraception (75 %), sont très majoritairement acceptés (Tableau 49). La sexualité avant le mariage est aussi acceptable pour une majorité de répondant·es (58 %). A l'inverse, l'avortement (38 %), l'euthanasie (27 %) et l'homosexualité (22 %) sont globalement moins acceptées dans la population d'origine subsaharienne. Pour ces différentes pratiques, on note des variations importantes en fonction de l'âge, de la génération et de la religion, mais de faibles différences entre hommes et femmes. De manière générale, les jeunes (sauf concernant l'avortement) et surtout la deuxième génération sont plus susceptibles d'accepter ces pratiques. On observe également de forts écarts selon l'appartenance religieuse, les personnes sans religion, et dans une moindre mesure les catholiques, tendant à davantage accepter l'avortement. Sans entrer ici dans l'analyse du rôle des doctrines religieuses, il apparaît que le type d'affiliation contribue en partie à expliquer les positions exprimées sur les pratiques étudiées (Simon & Tiberj, 2016a). Par ailleurs, les femmes sont légèrement plus susceptibles que les hommes d'approuver la contraception, et moins susceptibles d'approuver la sexualité avant le mariage.

Tableau 49. Proportion de personnes considérant différentes pratiques ou situations comme acceptables ou tout à fait acceptables

	Pratiques et situations						
	Divorce	Avorte-ment	Homo-sexualité	Eutha-nasie	Contra-ception	Sexualité avant le mariage	N
Genre	**(n.s)**	**(n.s)**	**(n.s)**	**(n.s)**	**(*)**	**(***)**	
Hommes	66%	35%	21%	26%	72%	64%	463
Femmes	70%	41%	23%	28%	78%	54%	460
Âge	**(***)**	**(n.s)**	**(***)**	**(**)**	**(**)**	**(***)**	
18 – 29 ans	77%	43%	30%	33%	78%	63%	314
30 – 44 ans	69%	39%	21%	25%	78%	64%	416
45 – 59 ans	58%	31%	10%	17%	67%	44%	141
60 ans et plus	48%	30%	23%	35%	71%	44%	52
Génération	**(***)**	**(***)**	**(***)**	**(***)**	**(**)**	**(***)**	
G1	64%	33%	17%	23%	73%	54%	636
G1.5	74%	50%	33%	29%	80%	64%	106
G2	81%	54%	35%	39%	82%	76%	181
Religion	**(***)**	**(***)**	**(***)**	**(***)**	**(***)**	**(***)**	
Catholiques	70%	47%	26%	31%	80%	73%	301
Protestant·es	53%	28%	16%	22%	76%	48%	133
Autres chrétien·nes	63%	33%	12%	23%	78%	53%	170
Musulman·es	72%	26%	18%	15%	61%	37%	187
Sans religion	85%	61%	42%	48%	85%	88%	101
Autres/refus/ne sait pas	(66%)	(36%)	(24%)	(24%)	(72%)	(43%)	31
Total	**68%**	**38%**	**22%**	**27%**	**75%**	**59%**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables							
	(***)	**(***)**	**(n.s.)**	**(***)**			
2016	48%	24%	19%	18%	-	-	804
2024	65%	38%	20%	25%	-	-	751

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses.

L'enquête de 2024 montre aussi des différences par rapport à 2016, avec une acceptation plus fréquente du divorce (de 48 % à 65 %), de l'avortement (de 24 % à 38 %), et dans une moindre mesure de l'euthanasie (de 18 % à 25 %). Seules les attitudes à l'égard de l'homosexualité demeurent inchangées et désapprobatrices. Il importe toutefois de distinguer le registre du discours de celui des comportements. Déclarer ne pas trouver l'homosexualité acceptable ne signifie pas avoir des actes ou des paroles hostiles envers les personnes homosexuelles. Les résultats peuvent varier aussi selon les questions posées. L'enquête Samenleven in diversiteit (SID) réalisée en Flandre en 2017 et en 2022 (Vlaamse overheid, 2025), qui incluait un échantillon de personnes d'origine congolaise, permet à cet égard de contextualiser nos résultats. Dans le volet de 2022, seul·es 16% des répondant·es d'origine congolaise déclaraient être d'accord avec le fait que leurs enfants aient un partenaire du même sexe, un chiffre proche de la proportion de personnes trouvant l'homosexualité acceptable dans l'enquête ROAM-BE (22%). Par contre, une majorité de répondant·es de l'enquête SID (61% des personnes d'origine congolaise) déclarent que les hommes gays et les femmes lesbiennes devraient pouvoir vivre leur vie comme ils le souhaitent. Le positionnement par rapport à l'homosexualité est donc très différent selon qu'il s'agisse de l'environnement proche ou pas.

Une participation associative fréquente, surtout parmi les plus âgés

Comme en 2016, les participant.e.s ont été interrogé·es sur leur investissement associatif, une des formes d'investissement dans la vie citoyenne. La participation à au moins une association est très fréquente (40 %), sans être généralisée (Tableau 50). La participation est légèrement plus élevée qu'en 2016 (35 %), mais cette évolution est à interpréter avec précaution car la question était posée différemment dans les deux enquêtes[37]. Les associations dans lesquelles les personnes s'impliquent sont d'abord religieuses (15 %, Figure 26), ensuite culturelles (11 %), puis de solidarité avec le pays d'origine (9 %), des tontines[38] (7 %), et associations d'entraide (6 %), incluant ce qu'on appelle parfois les « associations africaines » (Grégoire, 2016). La participation aux autres associations est plus faible : sportive (4 %), parti politique (4 %), de parents d'élèves (3 %) ou autre (3 %).

Trois caractéristiques des répondant·es sont clairement associées à la participation associative. On note des variations fortes selon la religion, les personnes de religion protestante ayant la plus forte participation dans les associations (34 % font partie d'une association et 24 % de plusieurs), et les celles de religion musulman·e la plus faible (20 % font partie d'une seule association et 10 % de plusieurs). L'engagement associatif augmente également avec l'âge : les personnes plus âgées sont plus engagées que les plus jeunes, peut-être en raison de leur plus grande expérience de la vie et du fait qu'elles ont eu davantage d'opportunités (et peut-être de temps) pour s'engager dans des groupes sociaux. Dans la même lignée, les personnes qui sont en Belgique depuis longtemps sont plus souvent membres d'une association que celles qui sont arrivées plus récemment : 72 % des personnes arrivées il y a moins de cinq ans ne font partie d'aucune association, contre 53 % parmi celles arrivées il y a 10 ans ou plus. En revanche, il n'y a pas de différences entre hommes et femmes, entre régions d'origine et entre générations.

[37] En 2024 les types d'associations sont énumérées, alors qu'elles ne l'étaient pas en 2016. L'énumération des possibilités de réponse peut conduire à des déclarations plus fréquentes de participation associative.
[38] Les tontines font référence à des systèmes d'épargne collectifs qui peuvent prendre différentes formes (Bouman, 1995).

Tableau 50. Distribution des répondant·es selon leur participation associative

	Nombre d'associations				
	Aucune	Une	Deux et plus	Total	N
Genre (n.s.)					
Hommes	57%	27%	16%	100%	463
Femmes	61%	25%	14%	100%	460
Âge (***)					
18 – 29 ans	66%	26%	8%	100%	314
30 – 44 ans	63%	23%	14%	100%	416
45 – 59 ans	49%	24%	27%	100%	141
60 ans et plus	36%	46%	18%	100%	52
Origine (n.s.)					
Afrique de l'Ouest	61%	24%	15%	100%	279
Afrique de l'Est et australe	62%	24%	14%	100%	197
Afrique centrale	57%	28%	15%	100%	447
Génération (n.s.)					
G1	59%	25%	16%	100%	636
G1.5	55%	28%	17%	100%	106
G2	61%	29%	10%	100%	181
Durée de résidence (***)					
Moins de 5 ans	72%	21%	7%	100%	268
5 – 9 ans	58%	32%	10%	100%	142
10 ans ou plus	53%	25%	22%	100%	332
Né·e en Belgique	61%	29%	10%	100%	181
Religion (***)					
Catholiques	58%	26%	16%	100%	301
Protestant·es	42%	34%	24%	100%	133
Autres chrétien·nes	60%	30%	10%	100%	170
Musulman·es	70%	20%	10%	100%	187
Sans religion	63%	21%	16%	100%	101
Autres/refus/ne sait pas	(61%)	(16%)	(23%)	100%	31
Total	**59%**	**26%**	**15%**	**100%**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (*)					
Enquête 2016	65%		35%	100%	803
Enquête 2024	60%	26%	14%	100%	751

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les pourcentages calculés sur moins de 50 répondant·es sont entre parenthèses.

Figure 26. Distribution des répondant·es participant à une association selon le type d'association (plusieurs réponses possibles)

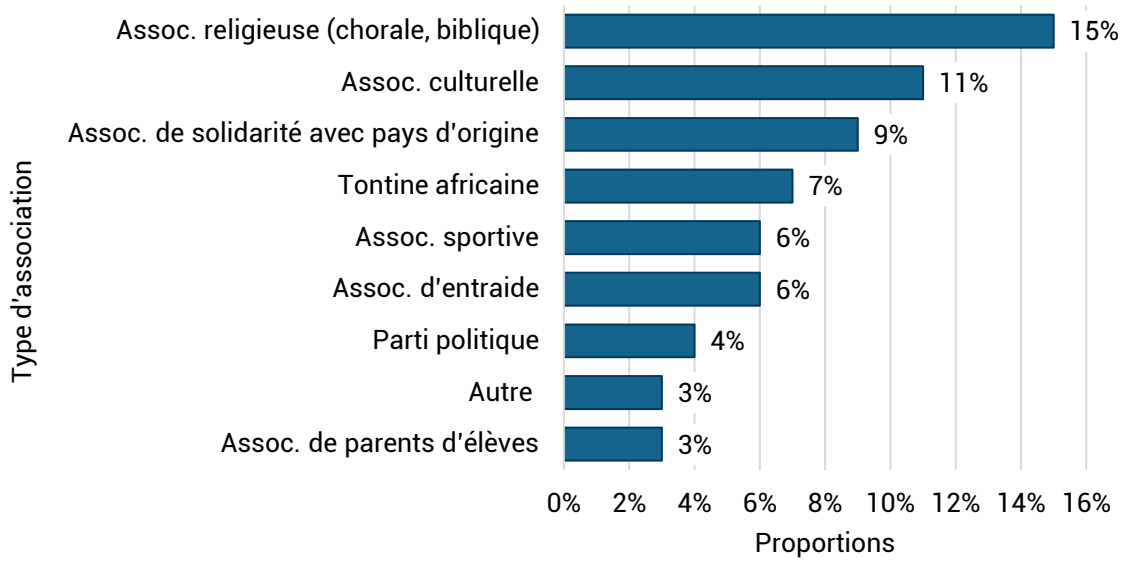

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : ensemble des répondant·es (N = 923), résultats pondérés.

Une participation politique plus élevée en Belgique qu'au pays d'origine, et qui progresse avec le temps

En plus de la participation associative, plusieurs dimensions de la participation politique avaient été abordées dans l'enquête de 2016. Dans cette nouvelle enquête, nous avons ciblé les questions sur trois éléments : le fait d'avoir voté en Belgique, le fait d'avoir voté dans le pays d'origine, et l'intérêt pour le vote dans le pays d'origine. Le vote est toutefois fortement conditionné par les législations nationales, les règles électorales et les calendriers en vigueur. Il dépend, par exemple, de la nationalité, du caractère obligatoire du vote pour certaines catégories de personne, de la possibilité de voter à distance, ou encore de la tenue effective d'élections pendant la période de référence. Le fait d'avoir voté ne reflète donc pas nécessairement un engagement politique actif, mais il peut tout de même témoigner d'une forme d'implication ou, du moins, d'un intérêt pour la vie politique en Belgique ou dans le pays d'origine.

Avant tout, la participation politique est bien plus élevée en Belgique que dans le pays d'origine. Plus de la moitié (58 %) des répondant.es a déjà voté en Belgique, alors qu'à peine une personne sur dix (12 %) a voté au pays d'origine depuis qu'elle vit en Belgique (Tableau 51). Cette tendance est particulièrement nette chez les personnes résidant en Belgique depuis plus de dix ans (84 % ont voté en Belgique contre 15 % au pays d'origine), parmi les personnes de nationalité belge (94 % contre 10 %) ou qui sont nées en Belgique (94 % contre 2 %)[39]. Les femmes sont aussi un peu plus susceptibles que les hommes d'avoir voté en Belgique, s'expliquant peut-être par la plus longue

[39] Il est difficile ici de savoir si les personnes ont eu ou non la possibilité de voter au pays d'origine, car même si deux tiers des pays d'Afrique subsaharienne l'ont officiellement permis lors des dernières élections (International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2025), celles-ci ont parfois eu lieu avant l'arrivée des personnes en Belgique, et cette possibilité n'existait pas nécessairement en Belgique.

durée de résidence et la plus grande proportion ayant la nationalité belge. Il n'y a en revanche pas de différences entre hommes et femmes dans le vote au pays d'origine. Par rapport à l'enquête de 2016, on constate aussi une augmentation de la proportion de personnes qui ont déjà voté en Belgique. Ceci peut s'expliquer en partie par une augmentation de la proportion de personnes ayant la nationalité belge, donnant accès au droit de vote. Cette progression de la participation électorale contribue peut-être à renforcer le sentiment d'appartenance à la Belgique, abordé plus loin.

Tableau 51. Proportion des répondant·es selon leur participation politique en Belgique et au pays d'origine

	A déjà voté en Belgique	A voté au pays d'origine depuis séjour en Belgique	Voterait au pays d'origine si en avait la possibilité	N
Genre	**(**)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Hommes	54%	12%	53%	463
Femmes	62%	11%	51%	460
Âge	**(***)**	**(***)**	**(n.s.)**	
18 – 29 ans	57%	4%	53%	314
30 – 44 ans	46%	14%	53%	416
45 – 59 ans	78%	18%	49%	141
60 ans et plus	88%	15%	50%	52
Génération	**(***)**	**(***)**	**(**)**	
G1	46%	16%	49%	636
G1.5	86%	9%	38%	106
G2	94%	2%	38%	181
Durée de résidence	**(***)**	**(**)**	**(***)**	
Moins de 5 ans	2%	11%	69%	268
5 – 9 ans	23%	14%	64%	142
10 ans ou plus	84%	15%	45%	332
Né·e en Belgique	94%	2%	38%	181
Nationalité	**(***)**	**(**)**	**(***)**	
Belge	94%	10%	45%	460
Étranger·e	6%	15%	64%	463
Total	**58%**	**12%**	**52%**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)				
2016	**49%**	**-**	**-**	803
2024	**62%**	**-**	**-**	751

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.

Malgré des liens socio-culturels et économiques étroits avec leur pays d'origine (voir chapitre « Environnement familial et liens transnationaux »), la participation électorale des répondant·es dans le pays d'origine reste faible. Toutefois, cette faible participation au vote ne signifie pas un désintérêt pour les questions politiques du pays d'origine. Plus de la moitié (52 %) indique qu'ils ou elles voteraient aux élections du pays d'origine si cela leur était possible. Cet intérêt, bien qu'inégal selon la génération ou la durée de résidence, demeure élevé, y compris parmi les personnes nées en Belgique.

Des sentiments d'appartenance à la Belgique et au pays d'origine partagés

Le sentiment d'appartenance peut être compris comme le sentiment pour une personne d'être incluse, acceptée et reliée à une entité ou à un groupe (Afonso, Barros & Albert, 2023). Dans le contexte migratoire, ce sentiment d'appartenance fait souvent référence à un attachement et à une identification à la société d'installation, mais aussi au pays d'origine. Comme l'ont montré plusieurs travaux, le développement du sentiment d'appartenance au pays d'installation n'est pas incompatible avec un fort attachement au pays d'origine (Simon & Tiberj, 2016b).

Sans entrer dans le détail des mesures possibles du sentiment d'appartenance, soulignons que les approches sont variées et peuvent conduire à des résultats contrastés. Dans cette enquête, nous avons utilisé deux types de questions. Le premier type est formulé comme ceci : « Dans quelle mesure vous sentez-vous belge ? » Une question similaire était posée en prenant le pays d'origine déclaré. Par exemple, « Dans quelle mesure vous sentez-vous sénégalais·e ? ». Ensuite, une autre question demandait aux personnes de lister le ou les pays dans le(s)quels elles se sentaient « chez elles ». Ce deuxième type de question est susceptible de davantage refléter un attachement au pays qu'une identification à la nation (Simon & Tiberj, 2016b).

La première question indique qu'environ 60 % des personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique se sentent fortement ou très fortement belges, une proportion quasiment identique à celle de 2016 (Tableau 52). Toutefois, au sein de ce groupe, on note une augmentation du pourcentage des personnes se sentant très fortement belges, passé de 21 % en 2016 à 28 % en 2024, peut-être reflétant en partie l'augmentation de la proportion de personnes ayant la nationalité belge. Mais également, à l'autre extrémité de cette échelle, on note une augmentation des personnes ne se sentant pas du tout belges, ce qui témoigne d'une hétérogénéité croissante.

L'enquête montre aussi que plus la durée de résidence est longue, plus le sentiment d'appartenance à la Belgique est fort : 72 % des personnes qui résident depuis au moins 10 ans déclarent se sentir fortement ou très fortement belges, contre 20 % parmi les personnes arrivées récemment (moins de cinq ans). Enfin, on note de grandes variations par générations (Figure 27). Parmi la deuxième génération, cette proportion atteint 87 %, un niveau quasiment identique à celui de l'enquête de 2016 ; il est plus élevé que dans la génération 1.5 (75 %), et nettement plus que dans la première génération (51 %). Néanmoins, malgré ce sentiment d'appartenance globalement élevé dans la deuxième génération, il peut apparaître paradoxal que seulement 56 % des personnes de cette génération se sentent très fortement belges. Enfin, l'enquête révèle que le sentiment d'appartenance est sensiblement plus faible parmi les répondant.e.s ayant vécu une expérience de racisme ou de discrimination au cours des cinq dernières années. Seules 21 % des personnes dans cette situation se sentent très fortement belges, contre 37 % parmi les personnes qui ont affirmé ne pas avoir vécu de telles expériences.

Figure 27. Proportion de personnes se sentant belges (fortement ou très fortement) par génération, dans l'enquête de 2016 et l'enquête de 2024 (échantillons comparables).

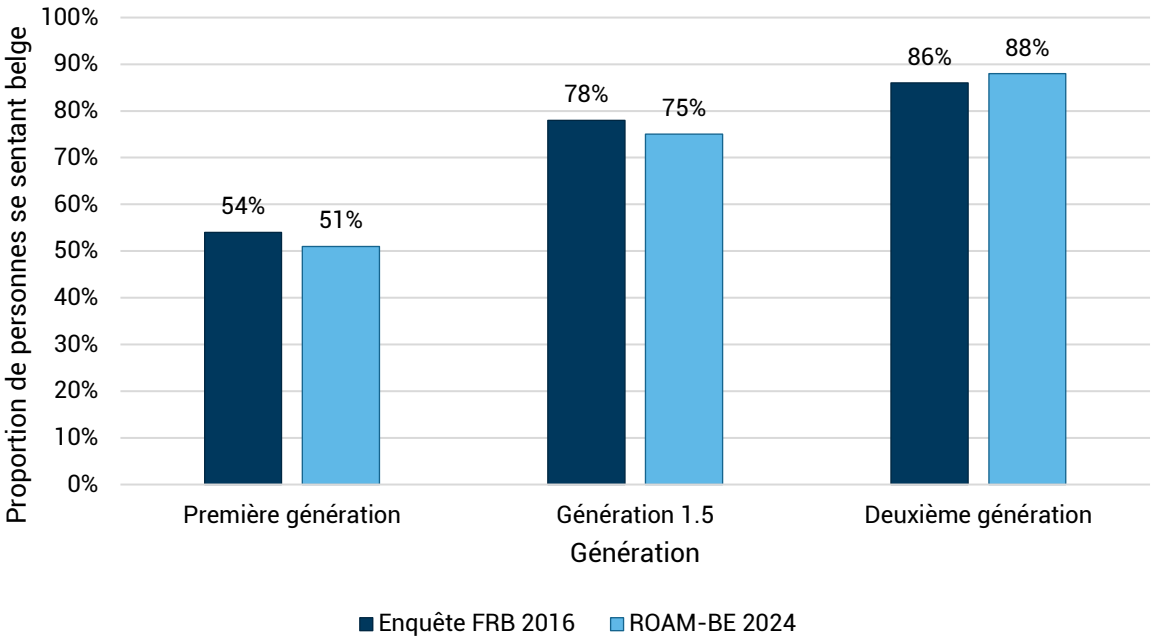

Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N = 751), résultats pondérés.

Tableau 52. Distribution des répondant·es selon le sentiment d'appartenance à la Belgique

	Propension à se sentir belge						
	Très fortement	Assez fortement	Peu	Pas du tout	Refus/ ne sait pas	Total	N
Genre (n.s.)							
Hommes	26%	33%	22%	18%	1%	100%	463
Femmes	26%	31%	23%	20%	0%	100%	460
Âge (***)							
18 – 29 ans	33%	28%	17%	22%	0%	100%	314
30 – 44 ans	22%	28%	25%	23%	2%	100%	416
45 – 59 ans	25%	37%	26%	10%	2%	100%	141
60 ans et plus	23%	56%	18%	3%	0%	100%	52
Génération (***)							
G1	18%	29%	26%	25%	2%	100%	636
G1.5	30%	42%	21%	6%	1%	100%	106
G2	56%	31%	11%	2%	0%	100%	181
Durée de résidence (***)							
Moins de 5 ans	6%	14%	27%	51%	2%	100%	268
5 – 9 ans	16%	19%	34%	29%	2%	100%	142
10 ans ou plus	28%	44%	21%	6%	1%	100%	332
Né·e en Belgique	56%	31%	11%	2%	0%	100%	181
Nationalité (***)							
Belge	38%	42%	18%	2%	0%	100%	460
Étranger·e	8%	17%	30%	45%	0%	100%	463
Racisme et discrimination (***)							
Oui	21%	32%	26%	20%	1%	100%	646
Non	37%	32%	14%	16%	1%	100%	277
Total	**26%**	**32%**	**23%**	**19%**	**0%**	**100%**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)							
2016	21%	40%	25%	12%	2%	100%	804
2024	28%	33%	21%	17%	1%	100%	751

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les expériences de racisme et discrimination font référence aux cinq années précédant l'enquête.

La question demandant aux personnes de citer le ou les pays dans le(s)quel(s) elles se sentaient « chez elles » conduit à des résultats similaires. Six répondant.e.s sur 10 ont mentionné spontanément la Belgique, une proportion en hausse par rapport à la précédente enquête, qui témoigne aussi d'un renforcement du sentiment d'appartenance (Tableau 53). Celui-ci est plus marqué parmi les personnes de nationalité belge et résidant depuis longtemps en Belgique, mais aussi plus faible parmi les personnes ayant subi des discriminations. Le sentiment d'appartenance au pays d'origine reste aussi très prononcé, en particulier dans la première génération, ainsi que parmi les personnes arrivées récemment et n'ayant pas la nationalité belge. Il faut aussi souligner qu'un tiers des personnes se sentent « chez elles » à la fois en Belgique et dans leur pays d'origine. Cette « double appartenance », parfois même triple, traduit bien le fait qu'elles ne sont pas en compétition, et que les identités peuvent être multiples, en particulier parmi les personnes présentes depuis longtemps en Belgique (Lardinoit, 2024 ; Simon & Tiberj, 2016b).

Tableau 53. Proportion de personnes déclarant se sentir chez elles en Belgique, dans leur pays d'origine, et dans les deux pays

	Pays dans lesquels les répondant·es se sentent chez eux/elles			N
	Belgique	Pays d'origine	Les deux	
Genre	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	
Hommes	62%	66%	34%	463
Femmes	58%	70%	34%	460
Âge	**(***)**	**(***)**	**(**)**	
18 – 29 ans	60%	60%	28%	314
30 – 44 ans	54%	73%	32%	416
45 – 59 ans	68%	74%	43%	141
60 ans et plus	76%	58%	44%	52
Génération	**(***)**	**(***)**	**(n.s.)**	
G1	53%	76%	34%	636
G1.5	69%	55%	35%	106
G2	86%	42%	35%	181
Durée de résidence (***)	**(***)**	**(***)**	**(***)**	
Moins de 5 ans	27%	83%	15%	268
5 – 9 ans	46%	79%	32%	142
10 ans ou plus	72%	67%	44%	332
Né·e en Belgique	86%	42%	35%	181
Nationalité	**(***)**	**(***)**	**(***)**	
Belge	78%	60%	44%	460
Étranger·e	33%	80%	19%	463
Racisme et discrimination	**(***)**	**(n.s.)**	**(n.s.)**	
Oui	55%	70%	32%	646
Non	71%	65%	38%	277
Total	**60%**	**68%**	**34%**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (***)				
2016	51%	64%	20%	804
2024	62%	68%	35%	751

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Source : Enquête ROAM-BE 2024 et Enquête FRB 2016.
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les expériences de racisme et discrimination font référence aux cinq années précédant l'enquête.

Des cercles sociaux plus restreints et un sentiment de solitude prononcé parmi les primo-arrivants récents

Nous avons également demandé aux répondant·es s'ils ou elles avaient, en Belgique, des personnes - y compris des membres de leur famille - avec qui elles pouvaient parler de sujets personnels et, si oui, combien. Les analyses révèlent de grandes différences entre la population d'origine subsaharienne et la population générale en Belgique (Tableau 54). Alors que 72 % de la population générale indique avoir au moins trois personnes dont elles sont proches, cette proportion ne s'élève qu'à 42 % parmi la population enquêtée, et 12 % déclarent même qu'elles n'ont aucune personne avec qui parler de sujets personnels (contre 3 % dans la population générale).

Tableau 54. Distribution des répondant·es selon le nombre de personnes (y compris des membres de la famille) avec qui parler de sujets personnels

	Nombre de personnes avec qui parler de sujet personnels					N
	Aucune	Une ou deux	Trois ou plus	Refus/ne sait pas	Total	
Genre (n.s.)						
Hommes	14%	42%	44%	0%	100%	463
Femmes	11%	48%	41%	0%	100%	460
Âge (**)						
18 – 29 ans	10%	42%	48%	0%	100%	314
30 – 44 ans	17%	48%	35%	0%	100%	416
45 – 59 ans	6%	47%	47%	0%	100%	141
60 ans et plus	8%	41%	51%	0%	100%	52
Génération (***)						
G1	15%	46%	38%	1%	100%	636
G1.5	6%	39%	55%	0%	100%	106
G2	2%	46%	52%	0%	100%	181
Durée de résidence (***)						
Moins de 5 ans	25%	50%	24%	1%	100%	268
5 – 9 ans	15%	47%	38%	0%	100%	142
10 ans ou plus	8%	43%	49%	0%	100%	332
Né·e en Belgique	2%	46%	52%	0%	100%	181
Total	**12%**	**46%**	**42%**	**0%**	**100%**	**923**
Comparaisons à la population générale (***)						
ESS 2023 – 2024	3%	25%	72%	0%	100%	1594

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01
Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et enquête sociale européenne 2023 – 2024 (ESS Round 11, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.

La première génération est celle qui est la plus concernée par l'isolement social : 15 % n'a personne avec qui parler de sujets personnels en Belgique, contre 6 % et 2 % respectivement dans la génération 1.5 et la deuxième génération. Cet isolement est particulièrement prononcé parmi les personnes présentes en Belgique depuis moins de cinq ans (25 %), reflétant le fait que de nombreuses personnes arrivent en Belgique en n'ayant aucune connaissance proche. Au fil du temps, les réseaux sociaux se construisent mais restent relativement limités, et sont moins développés que dans la population générale. Même parmi les personnes nées en Belgique (deuxième génération) ou résidant depuis plus de 10 ans, les niveaux restent plus faibles que dans la population générale. L'enquête montre aussi des différences concernant les rencontres avec des ami·es dans les 15 derniers jours, que ce soit chez le·a répondant·e ou les ami·es, pour le plaisir de se voir ou pour des activités communes. Au total, 21 % de l'échantillon n'a pas rencontré d'ami·e pendant cette période, avec des proportions plus élevées parmi les personnes résidant en Belgique depuis moins de 10 ans (environ un·e répondant·e sur quatre, Figure 28). Cela pourrait indiquer une situation d'exclusion sociale, dont les causes peuvent être multiples.

Figure 28. Proportions de répondant·es selon l'absence de réseaux amicaux et familiaux, l'absence de rencontres d'amis et le sentiment de solitude, par durée de séjour en Belgique

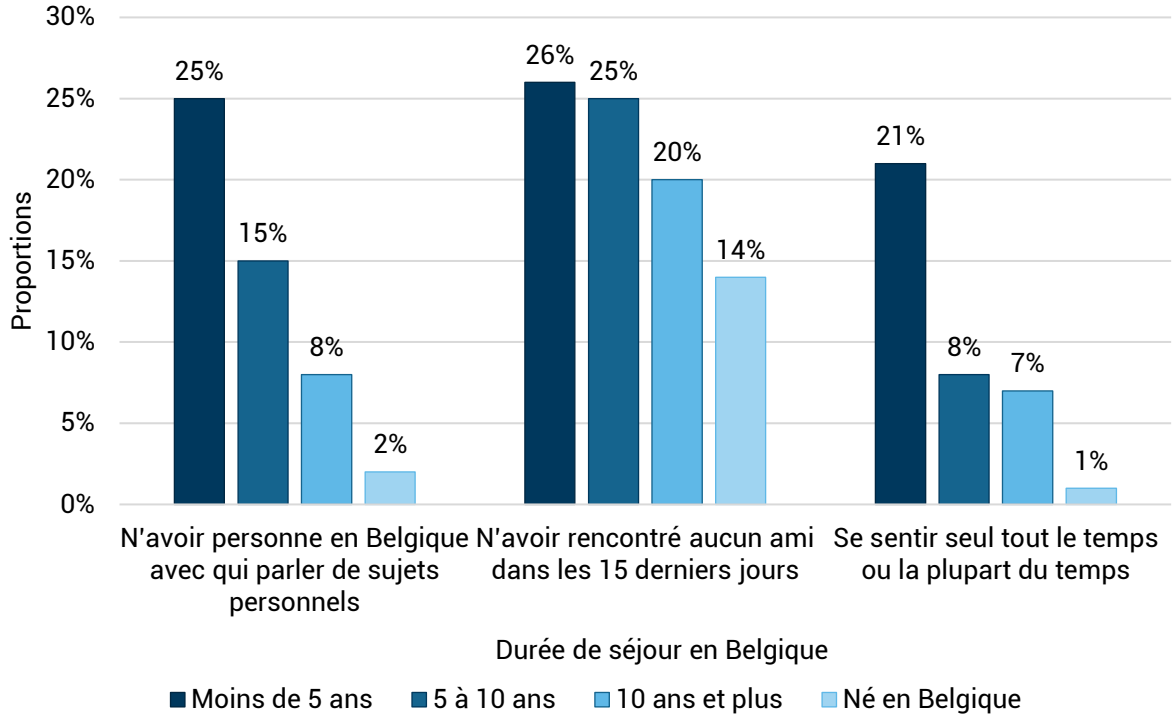

Source : Enquête ROAM-BE 2024.

Échantillon : ensemble des répondant·es (N = 923), résultats pondérés.

Les cercles de proches plus restreints et les rencontres d'ami·es moins fréquentes se manifestent aussi par un plus grand sentiment de solitude parmi les personnes arrivées récemment (Figure 28). Les personnes de première génération (12 %), et particulièrement les personnes présentes depuis moins de cinq ans (21 %), sont en effet nombreuses à souffrir de solitude tout le temps ou la plupart du temps, alors que cette proportion tombe à 7-8 % parmi celles arrivées depuis plus de cinq ans, et 1 % parmi les celles qui sont nées en Belgique (Tableau 55). Un sentiment de solitude important concerne aussi les personnes qui vivent seules (17 % disent se sentir seules tout le temps ou la plupart du temps) ou qui vivent avec des personnes non apparentées (28 %), alors qu'il est plus faible parmi les personnes vivant avec leur famille. Ces résultats montrent que la solitude est plus fréquente durant les premières années de vie en Belgique et tend à s'atténuer avec le temps, probablement en lien avec le développement progressif des réseaux de cercles sociaux et familiaux. Ce sentiment de solitude entraîne des répercussions dans différentes sphères de la vie, et est étroitement lié au bien-être[40]. Malgré l'importance du sentiment de solitude dans certains groupes au sein de la population d'origine subsaharienne, ce sentiment ne diffère pas grandement en moyenne de celui de la population générale : 10 % des personnes ont affirmé s'être senties seules tout le temps ou la plupart du temps au cours des 15 derniers jours, contre 8 % dans la population générale (au cours des sept derniers jours). Aucune variation significative n'apparait selon le genre et l'âge.

[40] Les personnes déclarant se sentir seule déclarent aussi un bien-être significativement plus faible (6.6 sur une échelle de 0 à 10) que les personnes ne souffrant pas de solitude (8.1)

Tableau 55. Distribution des répondant·es selon le sentiment de solitude au cours des 15 derniers jours

	Sentiment de solitude au cours des 15 derniers jours				N
	Jamais	Rarement ou parfois	Tout le temps ou la plupart du temps	Total	
Genre (n.s.)					
Hommes	53%	39%	8%	100%	463
Femmes	47%	42%	11%	100%	460
Âge (n.s.)					
18 – 29 ans	52%	39%	9%	100%	314
30 – 44 ans	46%	44%	10%	100%	416
45 – 59 ans	55%	36%	9%	100%	141
60 ans et plus	51%	40%	9%	100%	52
Génération (***)					
G1	48%	40%	12%	100%	636
G1.5	52%	43%	5%	100%	106
G2	56%	43%	1%	100%	181
Durée de résidence (***)					
Moins de 5 ans	35%	44%	21%	100%	268
5 – 9 ans	43%	49%	8%	100%	142
10 ans ou plus	57%	36%	7%	100%	332
Né·e en Belgique	55%	44%	1%	100%	181
Type de ménage (***)					
Isolé	35%	48%	17%	100%	255
Famille nucléaire	61%	35%	4%	100%	464
Famille élargie	55%	38%	7%	100%	111
Non apparentés et autres	17%	55%	28%	100%	93
Total	**50%**	**40%**	**10%**	**100%**	**923**
Comparaisons à la population générale en Belgique (n.s.)					
ESS 2023 – 2024 (7 derniers jours)	92%		8%	100%	1594

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024 et enquête sociale européenne 2023 – 2024 (ESS Round 11, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
[1] Les données de l'ESS ne sont pas rigoureusement comparables, la période de référence étant de sept jours dans l'ESS et de 14 jours dans notre enquête.

Une confiance dans la police comparable à la population générale et stable, mais plus fragile dans certains groupes

La confiance dans les institutions avait été explorée dans l'enquête de 2016. À l'époque, les résultats montraient une très forte confiance envers les services de santé et l'école, mais une confiance beaucoup plus faible envers les pouvoirs politiques, les médias, et les associations de ressortissants africains (Demart et al., 2017). Dans l'enquête de 2024, nous avons fait le choix de ne pas interroger les répondant·es sur la confiance dans l'ensemble des institutions. Nous avons néanmoins jugé essentiel d'examiner la confiance dans la police. Depuis 2016, plusieurs événements ont pu affecter cette confiance. Le mouvement « Black Lives Matter » (BLM), qui a pris de l'ampleur en 2020 à la suite des violences policières contre les Afro-Américains et du meurtre de George Floyd aux Etats-Unis, s'est accompagné de plusieurs manifestations en Belgique. Ce mouvement a pu libérer la parole sur les discriminations, le racisme et les violences policières et éveiller les consciences. Par ailleurs, la période de la pandémie de Covid-19, marquée

par un encadrement policier des règles sanitaires, a également pu jouer un rôle dans la manière dont la police est perçue, y compris par la population originaire d'Afrique subsaharienne.

Contrairement aux attentes, la confiance dans la police ne s'est pas détériorée, et on note même une légère augmentation par rapport à l'enquête de 2016 (Tableau 56). Au total, près de 80 % des répondant·es déclarent avoir plutôt confiance (46 %) ou tout à fait confiance (33 %) dans la police, une proportion similaire à celle dans la population générale. La proportion des personnes ayant tout à fait confiance (environ un tiers de répondant·es) a également légèrement augmenté par rapport à 2016, réfutant donc l'idée d'une détérioration de la confiance dans la police. Ce niveau de confiance, similaire à celui de la population générale, corrobore les résultats de l'étude « Being black in the EU » (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023), qui montre, pour l'Europe, un niveau de confiance dans la police identique parmi la population d'origine subsaharienne et la population générale.

Toutefois, seule une minorité des répondant·es (33 %) a « tout à fait confiance » dans la police, laissant une claire marge de progression, comme d'ailleurs dans la population générale[41]. La confiance est aussi nettement plus faible dans certains groupes. Les jeunes se montrent ainsi moins confiants que les personnes plus âgées, et la confiance est également plus faible dans la génération 1.5. Elle est aussi très faible parmi les personnes les plus concernées par le mouvement Black Lives Matter, à peine 18 % des répondant·es de ce groupe ayant tout à fait confiance dans la police. Cette moindre confiance n'est pas surprenante, dans la mesure où la dénonciation des violences policières constitue un axe central du mouvement. Mais cela témoigne d'un malaise qui ne peut pas être ignoré, même s'il n'est pas partagé par la majorité des répondant·es.

Enfin, on note aussi des écarts importants entre les personnes ayant vécu des discriminations au cours des cinq dernières années et les autres. Le niveau de confiance est particulièrement faible parmi les personnes ayant déclaré une discrimination lors d'un contact avec la police au cours des cinq dernières années : seules 12 % déclarent avoir tout à fait confiance dans la police, ce qui en fait le groupe exprimant la plus faible confiance. A l'inverse, les personnes n'ayant pas vécu de discrimination (dans quelque domaine que ce soit) sont parmi celles ayant le plus confiance dans la police (48 % ont tout à fait confiance). Ce résultat rejoint celui d'autres enquêtes en Europe et en Belgique qui montrent un lien étroit entre les expériences de discrimination et la moindre la confiance dans les institutions, singulièrement dans la police (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023). Lutter contre les discriminations – dont celles dans les contacts avec la police – permettrait sans doute d'améliorer la confiance dans la police et d'encourager davantage de victimes à signaler le racisme et les discriminations subies, actuellement très faiblement signalés (voir chapitre « Racisme et discriminations »).

[41] Les comparaisons avec la population générale (volet belge de l'Enquête sociale européenne) ne sont pas possibles de manière rigoureuse, les questions étant différentes. Néanmoins, en découpant l'échelle de 0 à 10 en quatre morceaux d'étendues identiques dans l'enquête sociale européenne, on estime à 30 % la proportion de la population générale dans le groupe ayant le plus confiance dans la police.

Tableau 56. Distribution des répondant·es selon leur degré de confiance dans la police

	Confiance dans la police					
	Tout à fait confiance (tout à fait ou plutôt)	Plutôt confiance	Pas confiance	Refus, ne sait pas	Total	N
Genre (n.s.)						
Hommes	34%	47%	17%	2%	100%	463
Femmes	32%	45%	20%	3%	100%	460
Âge (*)						
18 – 29 ans	31%	42%	22%	5%	100%	314
30 – 44 ans	31%	49%	17%	3%	100%	416
45 – 59 ans	35%	50%	15%	0%	100%	141
60 ans et plus	57%	28%	15%	0%	100%	52
Génération (***)						
G1	34%	48%	15%	3%	100%	636
G.5	27%	44%	28%	1%	100%	106
G2	32%	41%	24%	3%	100%	181
Durée de résidence (***)						
Moins de 5 ans	34%	50%	10%	6%	100%	268
5 – 9 ans	31%	45%	20%	4%	100%	142
10 ans ou plus	34%	46%	20%	0%	100%	332
Né·e en Belgique	32%	41%	24%	3%	100%	181
Concerné·e par Black Lives Matter (***)						
Concerné·e, a participé à une manifestation	18%	36%	43%	3%	100%	81
Concerné·e, n'a pas participé	30%	52%	16%	2%	100%	368
Pas concerné·e	35%	47%	18%	0%	100%	206
Ne connais pas, refus, ne sait pas	40%	41%	14%	5%	100%	268
Expérience de discrimination (***)						
Oui	27%	47%	23%	3%	100%	646
Non	48%	43%	7%	2%	100%	277
Discrimination dans un contact avec la police (***)						
Oui	12%	48%	37%	3%	100%	126
Non	37%	46%	15%	2%	100%	797
Total	**33%**	**46%**	**18%**	**3%**	**100%**	**923**
Comparaison à l'enquête de 2016 sur des échantillons comparables (**)						
2016	25%	49%	22%	4%	100%	804
2024	31%	50%	17%	2%	100%	751
Comparaison à la population générale en Belgique (n.s.)						
ESS 2023 – 2024	79%		21%	0%		1594

n.s. : non significatif ; * : p<0,10 ; ** : p<0,05 ; *** : p<0,01.
Sources : Enquête ROAM-BE 2024, Enquête FRB 2016 et Enquête sociale européenne 2023 – 2024 (ESS Round 11, 2024).
Échantillon : ensemble des répondant·es (N=923), résultats pondérés.
Pour les comparaisons à l'enquête de 2016, un sous-échantillon comparable (mêmes pays d'origine) est utilisé.
Les données de l'enquête sociale européenne (ESS) ne sont pas rigoureusement comparables, étant donné qu'elles sont collectées sur une échelle de 0 (pas du tout confiance) à 10 (tout à fait confiance). On peut néanmoins les comparer en considérant que les personnes mentionnant une valeur inférieure à 5 n'ont pas confiance, celles mentionnant une valeur supérieure à 5 ont confiance, et les personnes mentionnant une valeur de 5 sont réparties équitablement dans les deux groupes. On arrive à 79% de personnes ayant confiance dans la police en Belgique, proche de celui de la population d'origine subsaharienne (tout à fait confiance ou plutôt confiance).

Conclusion

Traitant de dimensions variées de la vie sociale et du rapport au pays d'origine et à la Belgique, ce chapitre confirme certaines observations antérieures, mais met également en évidence des changements significatifs. Bien que l'affiliation et la pratique religieuses restent ancrées parmi la population enquêtée, on voit une lente érosion de celles-ci au fil du temps. Les attitudes par rapport à des questions de société et relatives à la sphère privée changent également pour la plupart d'entre elles, et assez rapidement. On constate aussi une progression de la proportion de personnes qui se sentent chez elles en Belgique, ou qui se sentent très fortement belges. Cela reflète sans doute en partie une augmentation de la proportion de personnes ayant la nationalité belge, qui se manifeste aussi par une augmentation de la participation politique. Pour tous ces indicateurs, à l'exception de la participation associative, on note aussi des écarts entre générations. Par exemple, la deuxième génération a un sentiment d'appartenance à la Belgique plus marqué, une moindre fréquentation des lieux de culte, et est moins exposée au risque de solitude, avec notamment des cercles amicaux et familiaux plus développés.

Ce chapitre identifie aussi des points critiques. La solitude vécue par certaines personnes en est un. Bien que ce sentiment ne soit pas plus élevé que dans la population générale, il est particulièrement prononcé parmi les personnes arrivées récemment en Belgique, avec des implications notables sur le bien-être. Un autre point d'attention est le plus faible sentiment d'appartenance à la Belgique dans certains groupes, en particulier parmi les personnes ayant vécu des discriminations. Celles-ci ont aussi moins confiance dans les institutions (European Union Agency for Fundamental Rights, 2023), en particulier dans la police. Lutter contre le racisme et les discriminations et développer des politiques inclusives contribueront aussi à une plus grande confiance dans les institutions, à un sentiment d'appartenance plus largement partagé, et à améliorer le bien-être collectif.

CONCLUSION

Bruno Schoumaker, Marie-Laurence Flahaux

L'objectif de cette étude était d'actualiser certaines informations de l'enquête de 2016 et d'explorer ou d'approfondir certaines thématiques qui n'avaient pas ou peu été abordées précédemment. Nous avons aussi – quand cela était possible – comparé certaines données à celles de la population générale. De cette étude, il ressort quelques grands résultats. Il ne s'agit pas ici de les résumer, mais d'en extraire quelques points saillants.

Premièrement, la population d'origine subsaharienne en Belgique a connu une évolution sensible au cours des trente dernières années. Sa taille a augmenté, pour atteindre en 2025 environ 450 000 personnes. Elle s'est aussi considérablement diversifiée, notamment au niveau des pays d'origine, mais également – ce qui va souvent de pair – des langues parlées ou des affiliations religieuses. Au sein de cette population, la deuxième génération – née en Belgique - a sensiblement augmenté ces dernières décennies, et représente près de 20% de la population adulte d'origine subsaharienne. Cependant, la majeure partie des personnes originaire d'Afrique subsaharienne vivant aujourd'hui en Belgique a connu une immigration depuis l'Afrique, parfois à un jeune âge, mais le plus souvent à l'âge adulte.

Les raisons de départ sont diverses. Chaque histoire est unique mais, de cette enquête, il ressort quelques grandes catégories de motifs de migration, avec des résultats très proches de ceux de l'enquête de 2016. Près d'une personne sur cinq a quitté un contexte de conflit, tandis qu'une sur quatre a accompagné ou rejoint des membres de sa famille. Plus d'un tiers des répondant·es indiquent avoir migré principalement pour des raisons liées aux études. Quitter son pays et s'installer en Belgique nécessitent souvent résilience et détermination. Celles et ceux qui ont quitté des conflits connaissent souvent des conditions de départ et des parcours d'insertion plus précaires. Mais même dans le cadre du regroupement familial ou des études, les premières années peuvent poser des défis administratifs importants : longues périodes d'attente, incertitude quant au futur en raison de la situation administrative, stress prolongé. Malgré ces obstacles, la situation administrative tend à s'améliorer avec le temps, bien que parfois au prix de sacrifices importants.

L'enquête montre aussi que la séparation de la famille, subie ou choisie, est une réalité pour de nombreuses personnes. Elle s'accompagne souvent d'un isolement social et d'un sentiment de solitude, surtout chez les personnes récemment arrivées, qui sont plus susceptibles de vivre seules et éloignées de leurs proches. Cette situation s'améliore avec le temps passé en Belgique. Toutefois, l'enquête indique aussi une hausse - par rapport à 2016 - du nombre de personnes vivant éloignées de leur famille restée au pays, ce qui pourrait être une conséquence des restrictions croissantes en matière de regroupement familial.

Malgré la distance, les liens avec le pays d'origine restent étroits. Les communications par téléphone ou messagerie sont fréquentes, et les transferts d'argent sont réguliers, notamment lorsque des conjoint·es ou enfants sont restés au pays. Les investissements économiques y sont moins courants, mais loin d'être négligeables. Les liens avec le pays d'origine se manifestent aussi par un intérêt pour la politique dans le pays d'origine, des visites occasionnelles, ou une volonté certaine de retour, exprimée par environ un tiers des personnes répondant·es. Ici aussi, le temps passé en Belgique fait son effet, avec des liens qui se distendent avec le temps, mais qui ne disparaissent pas. L'attachement au pays d'origine demeure très présent, y compris dans la

deuxième génération. Cet attachement coexiste avec un sentiment croissant d'être chez soi en Belgique, et une participation active à la vie associative, religieuse, politique et économique en Belgique.

Trouver un emploi de qualité correspondant à ses aspirations est un des défis qui se posent pour nombre de personnes. Les changements par rapport à 2016 dans ce domaine sont globalement positifs. Le taux de chômage diminue, le taux d'emploi progresse, le déclassement professionnel recule, et une plus grande part des répondant·es a un diplôme obtenu en Belgique. La satisfaction dans l'emploi, quoique un peu plus faible que celle de la population générale, est dans l'ensemble élevée, en particulier parmi les personnes nées en Belgique ou résidant en Belgique depuis plusieurs années. Ces évolutions positives ne doivent pas masquer les inégalités persistantes. Le chômage reste sensiblement plus élevé que dans la population générale, les professions élémentaires sont nettement surreprésentées parmi les personnes d'origine subsaharienne, et les situations de discrimination et de racisme dans le cadre de la recherche d'un travail ou sur le lieu de travail sont fréquentes.

Les conditions de vie sont dans l'ensemble moins bonnes que celles de la population générale en Belgique. Les revenus sont plus faibles et le chômage plus élevé, en particulier parmi les personnes arrivées récemment. C'est aussi le cas en matière de logement, où la qualité des logements est globalement moindre, avec notamment moins d'espace et plus de problèmes d'humidité. Les problèmes sont particulièrement marqués chez les personnes arrivées récemment et avec un niveau de vie plus faible, qui sont aussi moins satisfaites de leur logement et de leur quartier, et vraisemblablement plus susceptibles de subir des discriminations dans l'accès aux logements. À l'inverse, les personnes présentes depuis plus longtemps en Belgique affichent des conditions de vie et de logement meilleures et des niveaux de satisfaction plus élevés. Des écarts persistent toutefois avec la population générale.

Comme dans la précédente enquête, les résultats témoignent aussi d'un niveau préoccupant de faits de racisme et de discriminations, et ce dès le plus jeune âge. Des gestes ou des commentaires offensants, des menaces de violence, des micro-agressions ou d'autres formes de racisme ou de discriminations en raison de la couleur de peau sont rapportés par une grande majorité des répondant·es, que ce soit dans les transports, sur le lieu de travail, à l'école, ou encore lors de la recherche d'un logement. Les effets sont profonds, générant du stress, des comportements d'évitement de certaines situations et une charge mentale et émotionnelle importante. L'enquête ne montre pas de signes d'amélioration par rapport à celle de 2016, soulignant l'ampleur des défis dans la lutte contre le racisme et les discriminations. Le faible recours aux dispositifs institutionnels pour le signalement indique aussi l'importance d'adapter ces dispositifs, pour mieux les enregistrer et rendre la lutte plus efficace.

Les personnes enquêtées se déclarent globalement en bonne ou très bonne santé un peu plus fréquemment que la population générale, et déclarent moins de maladies chroniques. Mais elles déclarent aussi fréquenter moins souvent des professionnels de santé. Cela pourrait s'expliquer par une meilleure santé perçue, mais cela peut aussi traduire des barrières dans l'accès aux professionnels de santé et des diagnostics plus tardifs de certaines maladies. La meilleure santé déclarée est donc à interpréter avec prudence, d'autant que certains problèmes de santé – dont l'hypertension et le diabète – semblent plus fréquents parmi la population d'origine subsaharienne et augmentent avec la durée de séjour. En revanche, le bien-être mental semble un peu plus élevé parmi les répondant·es que dans la population générale, et plus élevé parmi les personnes présentes en Belgique depuis plus longtemps. Enfin, les répondant·es sont globalement très satisfaits de la communication avec les prestataires de soins lors de leur dernier

contact, mais des expériences négatives dans la relation soignant·e-soigné·e témoignent aussi de perceptions de traitements différenciés par près d'un quart des répondant·es.

En définitive, cette étude conduit à des résultats contrastés. Des évolutions favorables sont clairement visibles, et les différences avec la population générale sont légères et/ou en faveur des personnes d'origine subsaharienne pour certains indicateurs. Les expériences positives sont aussi nombreuses. L'entretien avec chaque répondant se clôturait en demandant ce qui avait été ou était particulièrement difficile en Belgique, mais aussi de partager un ou des aspects positifs de la vie en Belgique. L'accueil et l'hospitalité de la Belgique venaient en tête des aspect positifs mentionnés, suivis de la richesse des opportunités en Belgique, et de la stabilité et la sécurité. La qualité du système de santé et du système éducatif, la sécurité sociale, la liberté, la diversité et la richesse culturelle ont aussi été fréquemment soulignées par les répondant·es. Néanmoins d'autres indicateurs témoignent d'inégalités importantes et persistantes par rapport à la population générale, et de situations de racisme et de discriminations fréquentes. Au sein de la population enquêtée, on note aussi une grande hétérogénéité de situations : des vulnérabilités qui se cumulent chez certaines personnes (emploi, logement, statut administratif, santé…), et des situations nettement plus favorables parmi d'autres. Si la plus longue durée de présence en Belgique, tout comme le fait d'y être né·e, est souvent un facteur associé à de meilleures conditions de vie, le temps seul ne suffit pas à compenser les inégalités.

RÉFÉRENCES

Adedeji, A., Akintunde, T.Y., Hanft-Robert, S., Metzner, F., Witt, S., Quitmann, J., Buchcik, J. & Boehnke, K. (2025), « Perceived microaggressions and quality of life: the mediating role of personal resources and social support among people with African migration background in Germany », *Cogent Social Sciences*, vol. 11, n°1, pp. 2477830.

Adogame, A. (2013), *The African Christian Diaspora: New Currents and Emerging Trends in World Christianity*, Bloomsbury Academic, 272 p.

Afonso, J.D., Barros, S. & Albert, I. (**2023**), « The Sense of Belonging in the Context of Migration: Development and Trajectories Regarding Portuguese Migrants in Luxembourg », *Integrative Psychological and Behavioral Science*, vol. 57, n°2, pp. 518-546.

Ahrenfeldt, L.J., Möller, S., Thinggaard, M., Christensen, K. & Lindahl-Jacobsen, R. (**2019**), « Sex Differences in Comorbidity and Frailty in Europe », *International Journal of Public Health*, vol. 64, n°7, pp. 1025-1036.

Aikins, A. de-Graft, Sanuade, O., Baatiema, L., Adjaye-Gbewonyo, K., Addo, J. & Agyemang, C. (**2023**), « How chronic conditions are understood, experienced and managed within African communities in Europe, North America and Australia: A synthesis of qualitative studies », *PLOS ONE*, vol. 18, n°2, pp. e0277325.

Amponsah, E.-L., Demart, S. & Kanobana, S. (**2024**), « A language of Blackness: Black subjectivity and Black activist politics in Belgium. », *in A new wave of antiracism in Europe? Racialized minorities at the centre*, Dordrecht, Springer (IMISCOE Research Series).

Ardilly, P. (**2006**), *Les techniques de sondage*, Paris, Technip.

BCSS (**2025**), *Datawarehouse Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Application web chiffres globaux.*, Bruxelles, BCSS.

Beauchemin, C., Flahaux, M.-L. & Schoumaker, B. (**2020**), « Three sub-Saharan migration systems in times of policy restriction », *Comparative Migration Studies*, vol. 8, n°1, pp. 19.

Beauchemin, C., Nappa Usatu, J., Schoumaker, B., Baizan Munoz, P., Gonzalez-Ferrer, A. & Mazzucato, V. (**2014**), « Reunifying Versus Living Apart Together Across Borders: A Comparative Analysis of sub-Saharan Migration to Europe », *International Migration Review*, vol. Fall 2014, n°3, pp. 1-27.

Begu, J., Flahaux, M.-L. & Nappa, J. (**2022**), « Retourner de son gré dans un contexte d'instabilité: Quel est le rôle de la situation familiale pour la durabilité du retour en RDC ? », *African Diaspora*, vol. 14, n°1, pp. 13-34.

Benner, A.D., Wang, Y., Chen, S. & Boyle, A.E. (**2022**), « Measurement considerations in the link between racial/ethnic discrimination and adolescent well-being: A meta-analysis », *Developmental review: DR*, vol. 64, pp. 101025.

Bouman, F.J.A. (**1995**), « Rotating and accumulating savings and credit associations: A development perspective », *World Development*, vol. 23, n°3, pp. 371-384.

Carling, J. & Pettersen, S.V. (**2014**), « Return migration intentions in the integration–transnationalism matrix », *International Migration*, vol. 52, n°6, pp. 13-30.

Castagnone, E., Nazio, T., Bartolini, L. & Schoumaker, B. (**2015**), « Understanding Transnational Labour Market Trajectories of African-European Migrants: Evidence from the MAFE Survey », *International Migration Review*, vol. 49, n°1, pp. 200-231.

Chambre des représentants de Belgique (**2024**), « Rapport des experts devant la Commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver. », n°1462/006, Bruxelles, Chambre des représentants de Belgique.

Chaouni, S.B. (**2024**), « Moving toward inclusive dementia care for an ethnically diverse population in Belgium », *in* Ned Lieketseng, Minerva Rivas Velarde, Satendra Singh, Leslie Swartz & Karen Soldatić (dir.), *The Routledge Handbook of Disability and Global Health*, Routledge, New York and London, pp. 645-658.

CIRE (**2019**), *L'intérêt des équivalences de diplômes*, Bruxelles, Ciré Asbl.

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (**2019**), « Visite en Belgique - Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine. », n°A/HRC/42/59/Add.1, New York, Nations Unies.

Conseil supérieur de l'emploi (**2018**), « Les immigrés nés en dehors de l'UE sur le marché du travail en Belgique », Bruxelles, SPF Emploi - Travail et Concertation sociale.

Degée, S. (**2022**), « Discrimination des jeunes dits 'issus de l'immigration' au sein de l'enseignement », *Analyses de l'IRFAM*, 2022, pp. 7.

Demart, S. (**2022**), « « On n'arrive pas à les toucher » : la PrEP, les migrant.e.s africain.e.s et la production de l'ignorance », *Global Health Promotion*, vol. 29, n°3, pp. 151-154.

Demart, S., Schoumaker, B., Adam, I., Godin, M., Hezukuri, C., Godeau, L. & Poucineau, J. (**2017**), *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.

Devakumar, D., Selvarajah, S., Abubakar, I., Kim, S.-S., McKee, M., Sabharwal, N.S., Saini, A., Shannon, G., White, A.I.R. & Achiume, E.T. (**2022**), « Racism, xenophobia, discrimination, and the determination of health », *The Lancet*, vol. 400, n°10368, pp. 2097-2108.

Docquier, F., Lohest, O. & Marfouk, A. (**2007**), « Brain drain in developing countries », *World Bank Economic Review*, vol. 21, n°2, pp. 193-218.

Dunsch, F., Evans, D.K., Macis, M. & Wang, Q. (**2018**), « Bias in patient satisfaction surveys: a threat to measuring healthcare quality », *BMJ global health*, vol. 3, n°2, pp. e000694.

ESS Round 9 (**2018**), « European Social Survey Round 9 Data. Data file edition 3.1 », https://doi.org/10.21338/NSD-ESS9-2018

ESS Round 10 (**2020**), « European Social Survey Round 10 Data. Data file edition 3.0 », https://doi.org/10.21338/NSD-ESS10-2020

ESS Round 11 (**2024**), « ESS11 - integrated file, edition 2.0 », https://doi.org/10.21338/ess11e02_0

Essed, P. & Hoving, I. (dir.) (**2014**), *Dutch Racism*, Leyde, Brill.

Eurofound (**2017**), *Living and working in Europe 2016*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 72 p.

Eurofound (**2024**), *Becoming adults: young people in a post-pandemic world*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 76 p.

European Commission Joint Research Centre (**2018**), *Many more to come? Migration from and within Africa*, Luxembourg, Publications Office of the European Union.

European Union Agency for Fundamental Rights (**2023**), *Being Black in the EU—Experiences of People of African Descent. Being Black in the EU: Experiences of people of African descent*, Luxembourg, Publications Office of the European Union.

Eurostat (**2024**), *Housing in Europe – 2024 edition*, Luxembourg, Eurostat.

Eurostat (**2025a**), *Population by educational attainment level, sex, age and country of birth*, Luxembourg, Eurostat.

Eurostat (**2025b**), *Employment and activity by sex and age - annual data*, Luxembourg, Eurostat.

Flahaux, M.-L. (**2015**), « Intention et réalisation de migration de retour au Sénégal et en République démocratique du Congo », *Population*, vol. 70, n°1, pp. 103-133.

Flahaux, M.-L., Mangalu, J. & Rakotonarivo, A. (**2014**), « La situation des migrants congolais en Belgique et leurs liens avec le pays d'origine », *in* Jacinthe Mazzocchetti (dir.), *Présences subsahariennes en Belgique : un état des lieux*, Louvain-la-Neuve, Academia-H, coll. Investigations, pp. 123-147.

Ghekiere, A., Martiniello, Billie & Verhaeghe, P.-P. (**2023**), « Identifying rental discrimination on the Flemish housing market: an intersectional approach », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 46, n°12, pp. 2654-2676.

Grégoire, N. (**2016**), « Rédéfinir une communauté de destin de la "Diaspora africaine" comme catégorie pratique », *Uzance*, vol. 5.

Guarnizo, L.E. & Smith, M.P. (**1998**), « The locations of transnationalism », *in* Michael P. Smith (dir.), *Transnationalism from below*, New Brunswick, Transaction Publishers, pp. 3-34.

Haas, H. de & Fokkema, T. (**2011**), « The effects of integration and transnational ties on international return migration intentions », *Demographic Research*, vol. 25, n°24, pp. 755-782.

Hainmueller, J., Hangartner, D. & Lawrence, D. (**2016**), « When lives are put on hold: Lengthy asylum processes decrease employment among refugees », *Science Advances*, vol. 2, n°8, pp. 1-7.

Heylen, K. & Van den Broeck, K. (**2016**), « Discrimination and selection in the Belgian private rental market », *Housing Studies*, vol. 31, n°2, pp. 223-236.

Ichou, M. & Wallace, M. (**2019**), « The Healthy Immigrant Effect: The role of educational selectivity in the good health of migrants », *Demographic Research*, vol. 40, n°4, pp. 61-94.

Institut Solidaris (**2019**), « Où en sont les inégalités aujourd'hui ? », Bruxelles, Institut Solidaris.

International Institute for Democracy and Electoral Assistance (**2025**), *Voting from Abroad Database*, Stockholm, International Institute for Democracy and Electoral Assistance.

Kagné, B. & Martiniello, M. (**2001**), « L'immigration subsaharienne en Belgique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1721, pp. 5-49.

Lardinoit, M. (**2024**), *Le sentiment d'appartenance des personnes d'origine étrangère en Belgique : une étude comparative entre les populations d'origine subsaharienne et les populations d'origine turque et marocaine*, Mémoire de Master en sociologie, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain.

Lépinard, É. & Mazouz, S. (**2021**), « Pour l'intersectionnalité », *Anamosa*, vol. Hors collection, pp. 3-72.

Lietaert, I., Verhaeghe, F. & Derluyn, I. (**2020**), « Families on hold: How the context of an asylum centre affects parenting experiences », *Child and Family Social Work*, vol. 25, n°S1, pp. 1-8.

Mangalu, J. (**2011**), *Migrations internationales, transferts des migrants et conditions de vie des ménages d'origine : Cas de la ville de Kinshasa*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 304 p.

Marmot, M. (**2013**), « Fair Society Healthy Lives », *in* N. Eyal, S. A. Hurst, O. F. Norheim, D. Wikler (dir.), *Inequalities in health: Concepts, measures, and ethics*, New York, Oxford University Press (Population-level bioethics), pp. 282-298.

Martinez, O., Wu, E., Sandfort, T., Dodge, B., Carballo-Dieguez, A., Pinto, R., Rhodes, S., Moya, E. & Chavez-Baray, S. (**2015**), « Evaluating the Impact of Immigration Policies on Health Status Among Undocumented Immigrants: A Systematic Review », *Journal of Immigrant and Minority Health*, vol. 17, pp. 947-970.

Massey, D. (**1999**), « International Migration at the Dawn of the Twenty-First Century: The Role of the State », *Population and Development Review*, vol. 25, n°2, pp. 303-322.

Mazzucato, V. (**2011**), « Reverse remittances in the migration development-nexus: two-way flows between Ghana and the Netherlands », *Population, Space and Place*, vol. 17, n°5, pp. 454-468.

Merla, L. & Smit, S. (**2023**), « Enforced temporariness and skilled migrants' family plans: examining the friction between institutional, biographical and daily timescales », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 49, n°1, pp. 371-388.

Meudec, M., Affun-Adegbulu, C. & Cosaert, T. (**2023**), « Review of health research and data on/with racially minoritised groups: Implications for addressing racism and racial disparities in public health practice and policies in Europe: a study protocol », *F1000Research*, vol. 12, pp. 57.

Myria (**2023**), *Regroupement familial : obstacles financiers et recommandations*, Bruxelles, Myria.

Ndione, B. & Lombard, J. (**2004**), *Diagnostic des projets de réinsertion économique des migrants de retour : Étude de cas au Mali (Bamako, Kayes)*, Poitiers, Université de Poitiers.

Neya, S. (**2025**), « Entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire : Lieux et liens dans la géographie des familles transnationales », *Revue Information Géographique*, vol. 89, n°1, pp. 83-100.

OECD (**2023**), *International Migration Outlook 2023*, OECD Publishing, Paris.

Pew Research Center (**2016**), *The Gender Gap in Religion Around the World*, Washington D.C., Pew Research Center.

Renard, F., Scohy, A., De Pauw, R., Jurcevic, J. & Devleesschauwer, B. (**2022**), « Health Status Report 2021 - L'état de santé en Belgique », Bruxelles, Sciensano.

Rivenbark, J.G. & Ichou, M. (**2020**), « Discrimination in healthcare as a barrier to care: experiences of socially disadvantaged populations in France from a nationally representative survey », *BMC Public Health*, vol. 20, n°1, pp. 31.

Schoumaker, B. (**2019**), « Male Fertility Around the World and Over Time: How Different is it from Female Fertility? », *Population and Development Review*, vol. 45, n°3, pp. 459-487.

Schoumaker, B., Flahaux, M.-L., Beauchemin, C., Schans, D., Mazzucato, V. & Sakho, P. (**2018**), « African Migration: Diversity and changes », *in* Cris Beauchemin (dir.), *Migration between Africa and Europe*, Dordrecht, Springer International Publishing.

Schoumaker, B., Le Guen, M., Caron, L. & Nie, W. (**2022**), « Multiple (il)legal pathways: The diversity of immigrants' legal trajectories in Belgium », *Demographic Research*, vol. 47, n°10, pp. 247-290.

Schoumaker, B. & Schoonvaere, Q. (**2014**), « L'immigration subsaharienne en Belgique. Etat des lieux et tendances récentes », *in* Jacinthe Mazzocchetti (dir.), *Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique. A la croisée des regards*, Louvain-la-Neuve, Academia / L'Harmattan (Investigations d'Anthropologie Prospective), pp. 65-94.

Selvarajah, S., Corona Maioli, S., Deivanayagam, T.A., Morais Sato, P. de, Devakumar, D., Kim, S.-S., Wells, J.C., Yoseph, M., Abubakar, I. & Paradies, Y. (**2022**), « Racism, xenophobia, and discrimination: mapping pathways to health outcomes », *The Lancet*, vol. 400, n°10368, pp. 2109-2124.

Simon, P. & Tiberj, V. (**2016a**), « Sécularisation ou regain religieux : la religiosité des immigrés et de leurs descendants », *in* Cris Beauchemin, Christelle Hamel & Simon, Patrick (dir.), *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined Éditions (Grandes Enquêtes), pp. 559-582.

Simon, P. & Tiberj, V. (**2016b**), « Les registres de l'identité. Les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale », *in* Cris Beauchemin, Christelle Hamel & Simon, Patrick (dir.), *Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined Éditions (Grandes Enquêtes), pp. 531-558.

Smit, S. (**2022**), *Se (re)construire et trouver sa place dans le pays de destination : reprise d'études de femmes migrantes 'dépendantes' et qualifiées en Belgique*, Thèse de doctorat, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.

Surkyn, J., Ahmad Yar, A.W., Ceylan, D., Vanthomme, K. & Bircan, T. (**2022**), *An analysis of mortality rates for estimating undocumented migrants in Belgium*, Bruxelles, Horizon 2020, HumMingBird Project.

Thomas, W. & Thomas, D. (**1928**), *The Child in America: Behavior Problems and Programs*, Alfred A. Knopf, New York.

Unia (**2017**), *Discrimination envers les personnes d'origine subsaharienne : un passé colonial qui laisse des traces*, Bruxelles, Unia.

Unia (**2018**), *Baromètre de la Diversité - Enseignement*, Bruxelles, Unia.

Unia (**2022**), *Discriminations à l'encontre des personnes afrodescendantes*, Bruxelles, Unia.

Unia & SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (**2019**), *Monitoring socio-économique 2019*, Bruxelles, Unia et service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

Unia & SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (**2022**), *Monitoring socio-économique 2022*, Bruxelles, Unia et service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

United Nations Development Program (**2019**), « Scaling Fences: Voices of Irregular African Migrant to Europe », New York, United Nations Development Program.

Urquia, M.L., Glazier, R.H., Gagnon, A.J., Mortensen, L.H., Nybo Andersen, A.-M., Janevic, T., Guendelman, S., Thornton, D., Bolumar, F., Río Sánchez, I., Small, R., Davey, M.-A., Hjern, A., & ROAM Collaboration (**2014**), « Disparities in pre-eclampsia and eclampsia among immigrant women giving birth in six industrialised countries », *BJOG: an international journal of obstetrics and gynaecology*, vol. 121, n°12, pp. 1492-1500.

Usman, M., Maslova, S. & Burgess, G. (**2021**), « Urban informality in the Global North: (il)legal status and housing strategies of Ghanaian migrants in New York City », *International Journal of Housing Policy*, vol. 21, n°2, pp. 247-267.

Vallet, C. (**2022**), « Équivalences de diplômes, parcours d'obstacles », *Alter Echos*, 2022.

Vandecasteele, R., Robijn, L., Stevens, P.A.J., Willems, S. & De Maesschalck, S. (**2024**), « "Trying to write a story together": general practitioners' perspectives on culturally sensitive care », *International Journal for Equity in Health*, vol. 23, pp. 118.

Vang, Z.M., Sigouin, J., Flenon, A. & Gagnon, A. (**2017**), « Are immigrants healthier than native-born Canadians? A systematic review of the healthy immigrant effect in Canada », *Ethnicity & Health*, vol. 22, n°3, pp. 209-241.

Vanthomme, K., Gadeyne, S., Lusyne, P. & Vandenheede, H. (**2021**), « A population-based study on mortality among Belgian immigrants during the first COVID-19 wave in Belgium. Can demographic and socioeconomic indicators explain differential mortality? », *SSM - Population Health*, vol. 14, pp. 100797.

Verhaeghe, P.-P., Coenen, A., Demart, S., Van der Bracht, K. & Van de Putte, B. (**2017**), *Discrimination sur le marché locatif privé (agences immobilières) de la Région de Bruxelles Capitale*, Ghent, Ghent University.

Verrept, H. & Coune, I. (**2016**), « Gids voor de interculturele bemiddeling in de gezondheidszorg », Bruxelles, FOD Volksgezondheid, Veiligheid van de Voedselketen, Leefmilieu.

Vickstrom, E.R. & Beauchemin, C. (**2016**), « Irregular status, territorial confinement, and blocked transnationalism: legal constraints on circulation and remittances of Senegalese migrants in France, Italy, and Spain », *Comparative Migration Studies*, vol. 4, n°15, pp. 1-29.

Vlaamse overheid (**2025**), « Samenleven in diversiteit - Dashboard », Bruxelles, Vlaamse overheid.

World Health Organization (**2018**), *WHO housing and health guidelines*, Genève, World Health Organization.

World Health Organization (**2025**), *WHO World Report on Social Determinants of Health Equity*, Genève, World Health Organization.

Yeboah, T., Frimpong Boamah, E. & Padi Appai, T. (**2021**), « Broadening the Remittance Debate: Reverse Flows, Reciprocity and Social Relations Between UK-Based Ghanaian Migrants and Families Back Home », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 22, pp. 47-68.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Distribution des répondant·es selon leurs caractéristiques socio-démographiques 15
Tableau 2. Distribution des répondant·es né·es à l'étranger par période d'arrivée et durée moyenne de présence en Belgique 20
Tableau 3. Distribution des répondant·es né·es à l'étranger par motif de départ du pays d'origine 22
Tableau 4. Distribution des répondant·es né·es à l'étranger par dernier lieu de résidence avant la Belgique 24
Tableau 5. Proportion de répondant·es ayant vécu en Afrique selon le(s) moyen(s) de transport utilisé(s) utilisés pour venir en Belgique (plusieurs moyens possibles) 24
Tableau 6. Proportions de répondant·es né·es à l'étranger en fonction de leurs intentions de lieu de vie futur 26
Tableau 7. Distribution des répondant·es né·es à l'étranger par type de visa pour venir en Belgique 28
Tableau 8. Demandes d'asile et obtention d'une protection internationale parmi les répondant·es de nationalité non européenne au moment de leur arrivée 29
Tableau 9. Proportions de répondant·es de nationalité non européenne au moment de leur l'arrivée ayant vécu une période sans titre de séjour, reçu un ordre de quitter le territoire ou été radiées du registre national 31
Tableau 10. Distribution des répondant·es né·es à l'étranger en fonction leur situation administrative au moment de l'enquête 32
Tableau 11. Distribution des répondant·es selon la composition de leur ménage 37
Tableau 12. Distribution des répondant·es selon leur état matrimonial 38
Tableau 13. Distribution des répondant·es en union selon le lieu de résidence des conjoint·es. 39
Tableau 14. Distribution des répondant·es selon le nombre d'enfants et nombre moyen d'enfants 41
Tableau 15. Distribution des répondant·es selon la fréquence des contacts avec des personnes vivant au pays d'origine 43
Tableau 16. Distribution des répondant·es selon la réalisation d'un séjour au pays d'origine depuis l'arrivée en Belgique ou la naissance 44
Tableau 17. Distribution des répondant·es selon la fréquence des transferts d'argent vers le pays d'origine 46
Tableau 18. Proportions de répondant·es ayant des activités économiques, affaires et investissements en Afrique subsaharienne 48
Tableau 19. Distribution des répondant·es selon leurs aspirations concernant le fait d'aller vivre dans le pays d'origine, d'y finir leurs jours, et d'y être enterré·es ou d'y avoir leurs cendres dispersées 50
Tableau 20. Distribution des répondant·es selon niveau de diplôme le plus élevé obtenu en Belgique 54
Tableau 21. Distribution des répondant·es selon le niveau de diplôme le plus élevé, quel que soit le lieu d'obtention du diplôme 55
Tableau 22. Distribution des répondant·es selon le lieu d'obtention et reconnaissance de leur diplôme le plus élevé (secondaire ou supérieur) 56
Tableau 23. Distribution des répondant·es selon les grands domaine (CITE-F) de leur plus haut niveau de diplôme (enseignement supérieur) 57
Tableau 24. Distribution des répondant·es par statut d'occupation (activité principale) 59

Tableau 25. Distribution des répondant·es en emploi (activité principale) selon le type de contrat et le statut professionnel 60
Tableau 26. Proportions de répondant·es dans les cinq professions les plus représentées..... 61
Tableau 27. Proportions de répondant·es (population active) au chômage et régression logistique..... 64
Tableau 28. Distribution des répondant·es ayant un diplôme de l'enseignement supérieur selon l'adéquation entre leur diplôme et leur emploi 66
Tableau 29. Satisfaction moyenne dans l'emploi des personnes ayant un emploi comme activité principale..... 68
Tableau 30. Distribution des répondant·es selon le niveau de vie de leur ménage..... 72
Tableau 31. Distribution des répondant·es selon leur statut d'occupation du logement 75
Tableau 32. Distribution des répondant·es selon le type de logement, nombre moyen de pièces par personne, appréciation de la taille du logement 77
Tableau 33. Proportions de répondant·es rencontrant différents types de problèmes dans leur logement..... 80
Tableau 34. Satisfaction des répondant·es à l'égard de leur logement et de leur quartier 81
Tableau 35. Proportions de répondant·es dont les enfants ont subi du harcèlement à l'école en Belgique (cinq dernières années) en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines..... 87
Tableau 36. Proportion de répondant·es ayant déjà vécu des micro-agressions basées sur leur couleur de peau ou leur origine au cours de la vie en Belgique 89
Tableau 37. Proportion de répondant·es ayant vécu des expériences de racisme et/ou de discrimination en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines au cours des cinq dernières années..... 92
Tableau 38. Proportions de répondant·es selon leurs réactions par rapport aux expériences discriminatoires ou racistes vécues au cours des cinq dernières années (plusieurs réponses possibles) 95
Tableau 39. Proportions de répondant·es selon la façon dont les expériences de racisme et/ou de discriminations les ont affecté·es (plusieurs réponses possibles)..... 98
Tableau 40. Distribution des répondant·es selon l'autoévaluation de leur état de santé général 103
Tableau 41. Proportions de répondant·es déclarant des maladies chroniques 107
Tableau 42. Bien-être mental déclaré des répondant·es 109
Tableau 43. Proportions de répondant·es ayant consulté des professionnel·les de santé au cours des 12 derniers mois..... 112
Tableau 44. Distribution des répondantes selon la pratique de dépistage du cancer du col de l'utérus..... 115
Tableau 45. Distribution des répondant·es selon leur évaluation de la dernière consultation avec un médecin..... 117
Tableau 46. Proportions de répondant·es ayant déclaré des expériences de mauvais traitements dans le système de santé au cours des cinq dernières années..... 118
Tableau 47. Distribution des répondant·es selon leur affiliation religieuse 123
Tableau 48. Distribution des répondant·es selon la fréquentation des lieux de culte..... 125
Tableau 49. Proportion de personnes considérant différentes pratiques ou situations comme acceptables ou tout à fait acceptables..... 127
Tableau 50. Distribution des répondant·es selon leur participation associative 129
Tableau 51. Proportion des répondant·es selon leur participation politique en Belgique et au pays d'origine..... 131
Tableau 52. Distribution des répondant·es selon le sentiment d'appartenance à la Belgique .. 134

Tableau 53. Proportion de personnes déclarant se sentir chez elles en Belgique, dans leur pays d'origine, et dans les deux pays 135
Tableau 54. Distribution des répondant·es selon le nombre de personnes (y compris des membres de la famille) avec qui parler de sujets personnels 136
Tableau 55. Distribution des répondant·es selon le sentiment de solitude au cours des 15 derniers jours 138
Tableau 56. Distribution des répondant·es selon leur degré de confiance dans la police 140

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation des communes échantillonnées dans le cadre de l'enquête ROAM-BE ... 14
Figure 2. Distribution des répondant·es par raison principale du choix de la Belgique comme pays de destination ... 23
Figure 3. Proportions de répondant·es né·es à l'étranger en fonction de leurs intentions de lieu de vie futur ... 25
Figure 4. Proportion de répondant·es déclarant du stress et une incertitude du projet de vie en fonction de la durée du titre de séjour ... 33
Figure 5. Distribution des répondant·es selon la taille de leur ménage ... 36
Figure 6. Nombre moyen d'enfants par groupes d'âges : comparaison entre l'enquête ROAM-BE et la population générale ... 40
Figure 7. Distribution des parents selon le lieu de résidence de leurs enfants, par situation administrative (N=469) ... 42
Figure 8. Proportion de répondant·es selon les domaines d'investissement parmi les personnes ayant des activités économiques, affaires ou investissements en Afrique subsaharienne (plusieurs domaines possibles). ... 47
Figure 9. Répartition des emplois occupés par les répondant·es par grands types de professions (CITP niveau 1) : comparaison avec la population générale ... 61
Figure 10. Evolution du taux de chômage parmi la population d'origine subsaharienne, les personnes nées dans des pays tiers et la population totale en Belgique (2016 – 2024) ... 63
Figure 11. Distribution du niveau de vie de la population de l'enquête et comparaison à la population générale ... 71
Figure 12. Distribution des répondant·es selon le statut d'occupation du logement ... 73
Figure 13. Proportion de répondant·es confrontés à différents types de problèmes dans leur logement ... 78
Figure 14. Proportion de personnes déclarant avoir fait face, sans raison valable, au refus de l'achat ou de la location d'un logement en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines, par génération ... 82
Figure 15. Proportions de répondant·es ayant vécu des situations offensantes ou menaçantes en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines au cours de leur vie en Belgique ... 86
Figure 16. Distribution des répondant·es selon la fréquence des micro-agressions basées sur leur couleur de peau ou leur origine au cours de leur vie en Belgique ... 88
Figure 17. Distribution des répondant·es ayant vécu une ou des situations de racisme ou de discrimination en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines durant les cinq années précédant l'enquête, selon le nombre de domaines de la vie concernés ... 93
Figure 18. Proportion de personnes ayant vécu des expériences de discrimination ou de racisme en raison de leur couleur de peau ou de leurs origines dans les cinq dernières années précédant l'enquête, selon les domaines de la vie ... 94
Figure 19. Proportions des motifs de non-signalement ou de non-dépôt de plainte pour des incidents de racisme et de discrimination au cours des cinq dernières années ... 96
Figure 20. Distribution des répondant·es par nombre d'effets sur la vie à la suite d'expériences de discrimination ou de racisme vécues dans les cinq années précédant l'enquête ... 97
Figure 21. Distribution des répondant·es selon leurs points de vue sur les représentations des personnes originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique et sur le passé colonial ... 99
Figure 22. Proportion de répondant·es se déclarant en "bonne" ou "très bonne" santé selon leur âge : comparaison à la population générale ... 102

Figure 23. Proportion de répondant·es déclarant une maladie chronique, du diabète ou de l'hypertension par âge : comparaison à la population générale 106
Figure 24. Proportion de répondant·es déclarant avoir consulté un·e professionnel·le de santé au cours de 12 derniers mois : comparaison à la population générale 109
Figure 25. Proportions de répondant·es déclarant avoir consulté un·e professionnel·le de santé au cours de 12 derniers mois, selon le statut administratif 114
Figure 26. Distribution des répondant·es participant à une association selon le type d'association (plusieurs réponses possibles) 130
Figure 27. Proportion de personnes se sentant belges (fortement ou très fortement) par génération, dans l'enquête de 2016 et l'enquête de 2024 (échantillons comparables). 133
Figure 28. Proportions de répondant·es selon l'absence de réseaux amicaux et familiaux, l'absence de rencontres d'amis et le sentiment de solitude, par durée de séjour en Belgique .. 137

Annexe 1. Marges d'erreur

L'échantillon doit permettre de généraliser les résultats de l'enquête à la population cible. Comme mentionné dans le chapitre méthodologique, la méthode des quotas a été utilisée. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un échantillon rigoureusement aléatoire, il est conçu pour être représentatif de la population enquêtée. Toutefois, comme dans toute enquête par sondage, les indicateurs mesurés sur les échantillons ne sont que des estimations de leur valeur dans la population, et sont affectés d'une marge d'erreur.

Tableau annexe 1 : Marges d'erreur en fonction du nombre de caractéristiques sociodémographiques des répondant·es et des valeurs des indicateurs

	Taille de l'échantillon (N)	Valeurs des indicateurs (proportions)				
		P=10%	P=25%	P=50%	P=75%	P=90%
Genre						
Hommes	463	2,7%	3,9%	4,6%	3,9%	2,7%
Femmes	460	2,7%	4,0%	4,6%	4,0%	2,7%
Âge						
18 – 29 ans	314	3,3%	4,8%	5,5%	4,8%	3,3%
30 – 44 ans	416	2,9%	4,2%	4,8%	4,2%	2,9%
45 – 59 ans	141	5,0%	7,1%	8,3%	7,1%	5,0%
60 ans et plus	52	8,2%	11,8%	13,6%	11,8%	8,2%
Génération						
G1	636	2,3%	3,4%	3,9%	3,4%	2,3%
G1.5	106	5,7%	8,2%	9,5%	8,2%	5,7%
G2	181	4,4%	6,3%	7,3%	6,3%	4,4%
Nationalité						
Étranger·e	463	2,7%	3,9%	4,6%	3,9%	2,7%
Belge	460	2,7%	4,0%	4,6%	4,0%	2,7%
Région de résidence						
Bruxelles	276	3,5%	5,1%	5,9%	5,1%	3,5%
Flandre	333	3,2%	4,7%	5,4%	4,7%	3,2%
Wallonie	314	3,3%	4,8%	5,5%	4,8%	3,3%
Région d'origine						
Afrique de l'Ouest	279	3,5%	5,1%	5,9%	5,1%	3,5%
Afrique de l'Est et australe	197	4,2%	6,0%	7,0%	6,0%	4,2%
Afrique centrale	447	2,8%	4,0%	4,6%	4,0%	2,8%
Total	**923**	**1,9%**	**2,8%**	**3,2%**	**2,8%**	**1,9%**

Le tableau ci-dessus synthétise les marges d'erreur pour quelques catégories de répondant·es de l'enquête et différentes valeurs d'indicateurs (Tableau annexe 1). Sur l'échantillon total (923 personnes), la marge d'erreur est de 3,2 % sur un indicateur qui vaut 50% dans la population. Par exemple, si 50% des répondant·es de l'échantillon déclarent être tout à fait d'accord avec une proposition, la valeur dans la population se situe entre 46,8 % et 53,2 % (3,2 points de pourcentage de part et d'autre de la proportion dans l'échantillon). On peut affirmer cela avec un degré de confiance de 95 %, c'est-à-dire qu'il y a malgré tout une petite chance (5 %) que la valeur de cet indicateur se situe en dehors de cet intervalle de confiance. Plus la taille d'échantillon est petite, plus la marge d'erreur est importante. Par exemple, pour un indicateur dont la valeur est de 50% parmi la seconde génération (181 personnes), la marge d'erreur est de 7,3 %. Les marges d'erreur sont plus faibles en valeurs absolues pour les indicateurs qui s'approchent de 0% ou 100%. Au niveau de l'échantillon global, elles sont de 1,9 % pour des indicateurs valant 10% ou 90%.

Annexe 2. Liste des personnes ayant réalisé des enquêtes

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des personnes ayant réalisé des enquêtes, y compris certaines membres de l'équipe de recherche.

Tableau annexe 2 : Nom et prénom des enquêtrices et enquêteurs

Prénom et nom	Prénom et nom
Badmaw Minuye Adamu	Theodora Kunyegbe
Christian Parfait Atangana	Marie Pierre Lokonga Mbonga
Alioune Ba	Minouche Manata
Garelle Bacaron	Dieu-Merci Manwana Sindani
Elsa Amanuel Belay	Joël Matungulu
Salomon Bessala Nkolo	Brunelle Mayaula
Schlain Bhayla	Benjamin Mbuyi Badibanga
Annie Bibi Ndzana	Joseph Meaux
Esther Borauzima	Caroll Mewa Fotso
Catherine Laura Boujeka Kaptue Kiussu	Dieu-Merci Mokonza Mombango
Alexandre Boxus	Charline Muco
Rabiou Chekaraou Harouna	Marc Mukandikwa Songa
Christine Cikesa Musharhamina	Cyrille Nokam Fotso
Ariane Daya Sangonda	Brice Nono Djomo
Benjamin De Wilde	Lisa Nsenga Ngoie
Manon Decroly	Odile Nsona Matondo
Marie-Laurence Flahaux	Rebecca Ntangu Nsinga
Nounagnon André Gbedan	Herlinde Osanyi Owamba
Mireille Guissi	Fidèle Phaku Khonde
Abdifatah Abdi Hared	Hélène Rebeka Rukakiza
Emma Henry	Mohamed Sagna
Chadia Hezukuri	Baowendnere Zaratou Leila Sama
Abdou Idi Mani	Graham Skeate
Apra Jain	Wilfried Louis Sobze
Edmond Kakmani	Sofia Tahar
Parfait Kaningu Bushenyula	Valérie Esthère Tchaleu Wanko
Tigabu Hailu Kassa	Sarah Veys
Fabrice Kibamba Kalonda	Roxana Villanueva Calderon
Nicholas Mwaura Kinyanjui	Migbnesh Weledegebriel

Annexe 3. Contributions des auteur·es et autres personnes aux chapitres

Les tableaux ci-dessous résument les contributions des membres de l'équipe aux différents chapitres de ce rapport. La liste des auteur·es reprend les personnes qui ont contribué à l'écriture ou à la révision du chapitre, et à sa conception ou à la collecte et à l'analyse des données de l'enquête. Chaque auteur·e a en outre approuvé la version finale du chapitre et en assume la responsabilité. Chaque chapitre repose par ailleurs sur les contributions d'autres personnes, qui sont également listées et dont les contributions sont identifiées dans ces tableaux.

Repères méthodologiques					
	Conception	Analyse	Rédaction	Révision	Enquête
Auteurs					
Bruno Schoumaker	4	3	4	4	3
Marie-Laurence Flahaux	3	1	2	3	3
Sarah Demart	2	0	2	1	0
Elise Vaussy	0	0	0	0	2
Chadia Hezukuri	0	0	0	0	2
Sorana Toma	2	0	0	0	0
Sihé Neya	0	0	0	0	2
Sarah Derveeuw	1	0	0	0	1
Marie Godin	1	0	0	0	0
Jean-Luc Nsengiyumva	1	0	0	0	0
Laura March	1	0	0	0	1
Jocelyn Nappa Usatu	1	0	0	0	0
Remerciements pour contributions					
Manon Decroly	0	0	0	0	1
Didier Ndombe Mbombo	0	0	0	0	1
Chaimae Drioui	0	0	0	0	1
Natacha Zimmer	0	0	0	0	1
Josué Begu Mbolipay	0	0	0	0	1
Emmanuelle Kuijt	0	0	0	0	1

Conception : conception générale du chapitre, contribution au questionnaire

0 – Pas d'implication dans la formulation des objectifs ou la conception générale du chapitre.
1 – A été consulté·e ou a participé à une réunion de cadrage sans implication directe.
2 – A co-réfléchi à certains aspects du chapitre et de ses objectifs.
3 – A joué un rôle majeur dans l'élaboration du chapitre (y compris la conception du questionnaire), des questions de recherche, du plan d'analyse
4 – A initié et dirigé la conceptualisation complète du chapitre.

Analyse : analyse statistique des données, préparation des tableaux et graphiques

0 – Pas d'implication dans l'analyse des données.
1 – A donné un retour sur les résultats ou proposé quelques idées sans y contribuer directement.
2 – A réalisé une partie des analyses statistiques ou a assisté à leur exécution.
3 – A conduit l'essentiel des analyses sur les données de l'enquête pour le chapitre.
4 – A conçu, exécuté et interprété l'analyse complète des données.

Rédaction : rédaction initiale du chapitre

0 – N'a pas rédigé de contenu.
1 – A corrigé ou proposé des phrases sans réelle rédaction.
2 – A rédigé certaines parties du texte initial.
3 – A rédigé une majorité du contenu de l'article.
4 – A rédigé le chapitre dans son ensemble ou presque.

Révision : révision et correction du chapitre et/ou des analyses statistiques

0 – N'a pas relu ni corrigé le texte.
1 – A signalé des erreurs mineures ou proposé des reformulations.
2 – A participé activement à une ou deux révisions.
3 – A coordonné ou mené plusieurs relectures critiques.
4 – A dirigé la phase de révision, restructuré et finalisé le texte.

Enquête : coordination de la collecte des données de l'enquête

0 – Pas d'implication dans la coordination de l'enquête.
1 – Intervention ciblée dans la coordination/préparation de la collecte.
2 – A participé à la coordination de la collecte de façon ciblée sur une longue durée.
3 – A coordonné l'ensemble de la collecte et du traitement des données.

Parcours migratoires et administratifs					
	Conception	Analyse	Rédaction	Révision	Enquête
Auteurs					
Marie-Laurence Flahaux	4	3	3	4	3
Bruno Schoumaker	3	2	2	3	3
Elise Vaussy	0	1	2	1	2
Natacha Zimmer	1	1	2	1	1
Josue Begu Mbolipay	1	1	1	0	1
Mireille Le Guen	1	0	2	0	0
Remerciements pour contributions					
Sihé Neya	2	0	0	0	2
Jocelyn Nappa Usatu	3	0	0	0	0
Chadia Hezukuri	0	0	0	0	2
Manon Decroly	0	0	0	0	1
Didier Ndombe Mbombo	0	0	0	0	1
Laura March	0	0	0	0	1
Chaimae Drioui	0	0	0	0	1
Emmanuelle Kuijt	0	0	0	0	1
Sarah Derveeuw	0	0	0	0	1

Conception : conception générale du chapitre, contribution au questionnaire

0 – Pas d'implication dans la formulation des objectifs ou la conception générale du chapitre.
1 – A été consulté·e ou a participé à une réunion de cadrage sans implication directe.
2 – A co-réfléchi à certains aspects du chapitre et de ses objectifs.
3 – A joué un rôle majeur dans l'élaboration du chapitre (y compris la conception du questionnaire), des questions de recherche, du plan d'analyse
4 – A initié et dirigé la conceptualisation complète du chapitre.

Analyse : analyse statistique des données, préparation des tableaux et graphiques

0 – Pas d'implication dans l'analyse des données.
1 – A donné un retour sur les résultats ou proposé quelques idées sans y contribuer directement.
2 – A réalisé une partie des analyses statistiques ou a assisté à leur exécution.
3 – A conduit l'essentiel des analyses sur les données de l'enquête pour le chapitre.
4 – A conçu, exécuté et interprété l'analyse complète des données.

Rédaction : rédaction initiale du chapitre

0 – N'a pas rédigé de contenu.
1 – A corrigé ou proposé des phrases sans réelle rédaction.
2 – A rédigé certaines parties du texte initial.
3 – A rédigé une majorité du contenu de l'article.
4 – A rédigé le chapitre dans son ensemble ou presque.

Révision : révision et correction du chapitre et/ou des analyses statistiques

0 – N'a pas relu ni corrigé le texte.
1 – A signalé des erreurs mineures ou proposé des reformulations.
2 – A participé activement à une ou deux révisions.
3 – A coordonné ou mené plusieurs relectures critiques.
4 – A dirigé la phase de révision, restructuré et finalisé le texte.

Enquête : coordination de la collecte des données de l'enquête

0 – Pas d'implication dans la coordination de l'enquête.
1 – Intervention ciblée dans la coordination/préparation de la collecte.
2 – A participé à la coordination de la collecte de façon ciblée sur une longue durée.
3 – A coordonné l'ensemble de la collecte et du traitement des données.

Environnement familial et liens transnationaux					
	Conception	Analyse	Rédaction	Révision	Enquête
Auteurs					
Marie-Laurence Flahaux	3	3	3	4	3
Sihé Neya	3	1	2	2	2
Jean-Luc Nsengiyumva	3	1	2	2	0
Marie Godin	3	1	2	2	0
Bruno Schoumaker	1	2	0	2	3
Josué Begu Mbolipay	2	0	2	0	1
Natacha Zimmer	2	0	2	0	1
Elise Vaussy	0	0	2	0	2
Mariam Diallo	2	0	1	0	0
Chaimae Drioui	0	0	1	0	1
Sarah Demart	1	0	1	0	0
Remerciements pour contributions					
Jocelyn Nappa Usatu	2	0	0	0	0
Chadia Hezukuri	0	0	0	0	2
Manon Decroly	0	0	0	0	1
Didier Ndombe Mbombo	0	0	0	0	1
Laura March	0	0	0	0	1
Chaimae Drioui	0	0	0	0	1
Emmanuelle Kuijt	0	0	0	0	1
Sarah Derveeuw	0	0	0	0	1

Conception : conception générale du chapitre, contribution au questionnaire

0 – Pas d'implication dans la formulation des objectifs ou la conception générale du chapitre.
1 – A été consulté·e ou a participé à une réunion de cadrage sans implication directe.
2 – A co-réfléchi à certains aspects du chapitre et de ses objectifs.
3 – A joué un rôle majeur dans l'élaboration du chapitre (y compris la conception du questionnaire), des questions de recherche, du plan d'analyse
4 – A initié et dirigé la conceptualisation complète du chapitre.

Analyse : analyse statistique des données, préparation des tableaux et graphiques

0 – Pas d'implication dans l'analyse des données.
1 – A donné un retour sur les résultats ou proposé quelques idées sans y contribuer directement.
2 – A réalisé une partie des analyses statistiques ou a assisté à leur exécution.
3 – A conduit l'essentiel des analyses sur les données de l'enquête pour le chapitre.
4 – A conçu, exécuté et interprété l'analyse complète des données.

Rédaction : rédaction initiale du chapitre

0 – N'a pas rédigé de contenu.
1 – A corrigé ou proposé des phrases sans réelle rédaction.
2 – A rédigé certaines parties du texte initial.
3 – A rédigé une majorité du contenu de l'article.
4 – A rédigé le chapitre dans son ensemble ou presque.

Révision : révision et correction du chapitre et/ou des analyses statistiques

0 – N'a pas relu ni corrigé le texte.
1 – A signalé des erreurs mineures ou proposé des reformulations.
2 – A participé activement à une ou deux révisions.
3 – A coordonné ou mené plusieurs relectures critiques.
4 – A dirigé la phase de révision, restructuré et finalisé le texte.

Enquête : coordination de la collecte des données de l'enquête

0 – Pas d'implication dans la coordination de l'enquête.
1 – Intervention ciblée dans la coordination/préparation de la collecte.
2 – A participé à la coordination de la collecte de façon ciblée sur une longue durée.
3 – A coordonné l'ensemble de la collecte et du traitement des données.

Instruction et activités économiques					
	Conception	Analyse	Rédaction	Révision	Enquête
Auteurs					
Bruno Schoumaker	4	4	4	4	3
Marie-Laurence Flahaux	2	1	1	2	3
Sarah Demart	2	1	1	1	0
Remerciements pour contributions					
Sihé Neya	2	0	0	0	2
Chadia Hezukuri	0	0	0	0	2
Elise Vaussy	0	0	0	0	2
Marie Godin	2	0	0	0	0
Jean-Luc Nsengiyumva	2	0	0	0	0
Manon Decroly	0	0	0	0	1
Didier Ndombe Mbombo	0	0	0	0	1
Laura March	0	0	0	0	1
Chaimae Drioui	0	0	0	0	1
Emmanuelle Kuijt	0	0	0	0	1
Josué Begu Mbolipay	0	0	0	0	1
Sarah Derveeuw	0	0	0	0	1

Conception : conception générale du chapitre, contribution au questionnaire

0 – Pas d'implication dans la formulation des objectifs ou la conception générale du chapitre.
1 – A été consulté·e ou a participé à une réunion de cadrage sans implication directe.
2 – A co-réfléchi à certains aspects du chapitre et de ses objectifs.
3 – A joué un rôle majeur dans l'élaboration du chapitre (y compris la conception du questionnaire), des questions de recherche, du plan d'analyse
4 – A initié et dirigé la conceptualisation complète du chapitre.

Analyse : analyse statistique des données, préparation des tableaux et graphiques

0 – Pas d'implication dans l'analyse des données.
1 – A donné un retour sur les résultats ou proposé quelques idées sans y contribuer directement.
2 – A réalisé une partie des analyses statistiques ou a assisté à leur exécution.
3 – A conduit l'essentiel des analyses sur les données de l'enquête pour le chapitre.
4 – A conçu, exécuté et interprété l'analyse complète des données.

Rédaction : rédaction initiale du chapitre

0 – N'a pas rédigé de contenu.
1 – A corrigé ou proposé des phrases sans réelle rédaction.
2 – A rédigé certaines parties du texte initial.
3 – A rédigé une majorité du contenu de l'article.
4 – A rédigé le chapitre dans son ensemble ou presque.

Révision : révision et correction du chapitre et/ou des analyses statistiques

0 – N'a pas relu ni corrigé le texte.
1 – A signalé des erreurs mineures ou proposé des reformulations.
2 – A participé activement à une ou deux révisions.
3 – A coordonné ou mené plusieurs relectures critiques.
4 – A dirigé la phase de révision, restructuré et finalisé le texte.

Enquête : coordination de la collecte des données de l'enquête

0 – Pas d'implication dans la coordination de l'enquête.
1 – Intervention ciblée dans la coordination/préparation de la collecte.
2 – A participé à la coordination de la collecte de façon ciblée sur une longue durée.
3 – A coordonné l'ensemble de la collecte et du traitement des données.

Conditions de vie et logement					
	Conception	Analyse	Rédaction	Révision	Enquête
Auteurs					
Marie-Laurence Flahaux	3	4	2	3	3
Sorana Toma	3	2	4	3	0
Bruno Schoumaker	1	2	1	2	3
Natacha Zimmer	2	1	0	1	1
Didier Ndombe Mbombo	0	1	0	1	1
Elise Vaussy	0	0	1	0	2
Remerciements pour contributions					
Sihé Neya	2	0	0	0	2
Chadia Hezukuri	0	0	0	0	2
Manon Decroly	0	0	0	0	1
Laura March	0	0	0	0	1
Chaimae Drioui	0	0	0	0	1
Emmanuelle Kuijt	0	0	0	0	1
Josué Begu Mbolipay	0	0	0	0	1
Sarah Derveeuw	0	0	0	0	1

Conception : conception générale du chapitre, contribution au questionnaire

0 – Pas d'implication dans la formulation des objectifs ou la conception générale du chapitre.
1 – A été consulté·e ou a participé à une réunion de cadrage sans implication directe.
2 – A co-réfléchi à certains aspects du chapitre et de ses objectifs.
3 – A joué un rôle majeur dans l'élaboration du chapitre (y compris la conception du questionnaire), des questions de recherche, du plan d'analyse
4 – A initié et dirigé la conceptualisation complète du chapitre.

Analyse : analyse statistique des données, préparation des tableaux et graphiques

0 – Pas d'implication dans l'analyse des données.
1 – A donné un retour sur les résultats ou proposé quelques idées sans y contribuer directement.
2 – A réalisé une partie des analyses statistiques ou a assisté à leur exécution.
3 – A conduit l'essentiel des analyses sur les données de l'enquête pour le chapitre.
4 – A conçu, exécuté et interprété l'analyse complète des données.

Rédaction : rédaction initiale du chapitre

0 – N'a pas rédigé de contenu.
1 – A corrigé ou proposé des phrases sans réelle rédaction.
2 – A rédigé certaines parties du texte initial.
3 – A rédigé une majorité du contenu de l'article.
4 – A rédigé le chapitre dans son ensemble ou presque.

Révision : révision et correction du chapitre et/ou des analyses statistiques

0 – N'a pas relu ni corrigé le texte.
1 – A signalé des erreurs mineures ou proposé des reformulations.
2 – A participé activement à une ou deux révisions.
3 – A coordonné ou mené plusieurs relectures critiques.
4 – A dirigé la phase de révision, restructuré et finalisé le texte.

Enquête : coordination de la collecte des données de l'enquête

0 – Pas d'implication dans la coordination de l'enquête.
1 – Intervention ciblée dans la coordination/préparation de la collecte.
2 – A participé à la coordination de la collecte de façon ciblée sur une longue durée.
3 – A coordonné l'ensemble de la collecte et du traitement des données.

Racisme et discriminations					
	Conception	Analyse	Rédaction	Révision	Enquête
Auteurs					
Jean-Luc Nsengiyumva	4	1	3	3	0
Sarah Demart	4	1	3	3	0
Fanny D'hondt	3	3	2	3	0
Marie-Laurence Flahaux	2	2	1	2	3
Bruno Schoumaker	2	2	1	2	3
Clara Affun-Adegbulu	2	1	2	2	0
Marie Godin	2	1	1	1	0
Chadia Hezukuri	0	1	0	1	2
Remerciements pour contributions					
Sihé Neya	2	0	0	0	2
Elise Vaussy	0	0	0	0	2
Manon Decroly	0	0	0	0	1
Didier Ndombe Mbombo	0	0	0	0	1
Laura March	0	0	0	0	1
Chaimae Drioui	0	0	0	0	1
Emmanuelle Kuijt	0	0	0	0	1
Josué Begu Mbolipay	0	0	0	0	1
Sarah Derveeuw	0	0	0	0	1
Sorana Toma	1	0	0	0	0

Conception : conception générale du chapitre, contribution au questionnaire

0 – Pas d'implication dans la formulation des objectifs ou la conception générale du chapitre.
1 – A été consulté·e ou a participé à une réunion de cadrage sans implication directe.
2 – A co-réfléchi à certains aspects du chapitre et de ses objectifs.
3 – A joué un rôle majeur dans l'élaboration du chapitre (y compris la conception du questionnaire), des questions de recherche, du plan d'analyse
4 – A initié et dirigé la conceptualisation complète du chapitre.

Analyse : analyse statistique des données, préparation des tableaux et graphiques

0 – Pas d'implication dans l'analyse des données.
1 – A donné un retour sur les résultats ou proposé quelques idées sans y contribuer directement.
2 – A réalisé une partie des analyses statistiques ou a assisté à leur exécution.
3 – A conduit l'essentiel des analyses sur les données de l'enquête pour le chapitre.
4 – A conçu, exécuté et interprété l'analyse complète des données.

Rédaction : rédaction initiale du chapitre

0 – N'a pas rédigé de contenu.
1 – A corrigé ou proposé des phrases sans réelle rédaction.
2 – A rédigé certaines parties du texte initial.
3 – A rédigé une majorité du contenu de l'article.
4 – A rédigé le chapitre dans son ensemble ou presque.

Révision : révision et correction du chapitre et/ou des analyses statistiques

0 – N'a pas relu ni corrigé le texte.
1 – A signalé des erreurs mineures ou proposé des reformulations.
2 – A participé activement à une ou deux révisions.
3 – A coordonné ou mené plusieurs relectures critiques.
4 – A dirigé la phase de révision, restructuré et finalisé le texte.

Enquête : coordination de la collecte des données de l'enquête

0 – Pas d'implication dans la coordination de l'enquête.
1 – Intervention ciblée dans la coordination/préparation de la collecte.
2 – A participé à la coordination de la collecte de façon ciblée sur une longue durée.
3 – A coordonné l'ensemble de la collecte et du traitement des données.

Santé et bien-être					
	Conception	Analyse	Rédaction	Révision	Enquête
Auteurs					
Sorana Toma	4	3	3	3	0
Sarah Derveeuw	3	2	2	2	1
Sarah Demart	4	1	2	3	0
Bruno Schoumaker	2	1	1	2	3
Marie-Laurence Flahaux	2	0	0	2	3
Katrien Vanthomme	2	1	2	1	0
Ama Kissi	2	1	1	1	0
Mireille Le Guen	2	1	1	1	0
Laura March	2	1	0	1	1
Chadia Hezukuri	0	1	0	1	2
Remerciements pour contributions					
Sihé Neya	2	0	0	0	2
Audrey Labeeuw	0	3	0	0	0
Brent Paloma Moerenhout	0	3	0	0	0
Clara Affun-Adegbulu	1	1	0	0	0
Elise Vaussy	0	0	0	0	2
Manon Decroly	0	0	0	0	1
Didier Ndombe Mbombo	0	0	0	0	1
Chaimae Drioui	0	0	0	0	1
Emmanuelle Kuijt	0	0	0	0	1
Josué Begu Mbolipay	0	0	0	0	1

Conception : conception générale du chapitre, contribution au questionnaire

0 – Pas d'implication dans la formulation des objectifs ou la conception générale du chapitre.
1 – A été consulté·e ou a participé à une réunion de cadrage sans implication directe.
2 – A co-réfléchi à certains aspects du chapitre et de ses objectifs.
3 – A joué un rôle majeur dans l'élaboration du chapitre (y compris la conception du questionnaire), des questions de recherche, du plan d'analyse
4 – A initié et dirigé la conceptualisation complète du chapitre.

Analyse : analyse statistique des données, préparation des tableaux et graphiques

0 – Pas d'implication dans l'analyse des données.
1 – A donné un retour sur les résultats ou proposé quelques idées sans y contribuer directement.
2 – A réalisé une partie des analyses statistiques ou a assisté à leur exécution.
3 – A conduit l'essentiel des analyses sur les données de l'enquête pour le chapitre.
4 – A conçu, exécuté et interprété l'analyse complète des données.

Rédaction : rédaction initiale du chapitre

0 – N'a pas rédigé de contenu.
1 – A corrigé ou proposé des phrases sans réelle rédaction.
2 – A rédigé certaines parties du texte initial.
3 – A rédigé une majorité du contenu de l'article.
4 – A rédigé le chapitre dans son ensemble ou presque.

Révision : révision et correction du chapitre et/ou des analyses statistiques

0 – N'a pas relu ni corrigé le texte.
1 – A signalé des erreurs mineures ou proposé des reformulations.
2 – A participé activement à une ou deux révisions.
3 – A coordonné ou mené plusieurs relectures critiques.
4 – A dirigé la phase de révision, restructuré et finalisé le texte.

Enquête : coordination de la collecte des données de l'enquête

0 – Pas d'implication dans la coordination de l'enquête.
1 – Intervention ciblée dans la coordination/préparation de la collecte.
2 – A participé à la coordination de la collecte de façon ciblée sur une longue durée.
3 – A coordonné l'ensemble de la collecte et du traitement des données.

Religion, liens sociaux, citoyenneté, attitudes, sentiment d'appartenance					
	Conception	Analyse	Rédaction	Révision	Enquête
Auteurs					
Bruno Schoumaker	3	4	3	4	3
Chadia Hezukuri	2	1	2	2	2
Sihé Neya	2	1	2	2	2
Marie-Laurence Flahaux	2	0	2	2	3
Remerciements pour contributions					
Elise Vaussy	0	0	0	0	2
Manon Decroly	0	0	0	0	1
Didier Ndombe Mbombo	0	0	0	0	1
Laura March	0	0	0	0	1
Chaimae Drioui	0	0	0	0	1
Emmanuelle Kuijt	0	0	0	0	1
Josué Begu Mbolipay	0	0	0	0	1
Sarah Derveeuw	0	0	0	0	1

Conception : conception générale du chapitre, contribution au questionnaire
0 – Pas d'implication dans la formulation des objectifs ou la conception générale du chapitre.
1 – A été consulté·e ou a participé à une réunion de cadrage sans implication directe.
2 – A co-réfléchi à certains aspects du chapitre et de ses objectifs.
3 – A joué un rôle majeur dans l'élaboration du chapitre (y compris la conception du questionnaire), des questions de recherche, du plan d'analyse
4 – A initié et dirigé la conceptualisation complète du chapitre.

Analyse : analyse statistique des données, préparation des tableaux et graphiques
0 – Pas d'implication dans l'analyse des données.
1 – A donné un retour sur les résultats ou proposé quelques idées sans y contribuer directement.
2 – A réalisé une partie des analyses statistiques ou a assisté à leur exécution.
3 – A conduit l'essentiel des analyses sur les données de l'enquête pour le chapitre.
4 – A conçu, exécuté et interprété l'analyse complète des données.

Rédaction : rédaction initiale du chapitre
0 – N'a pas rédigé de contenu.
1 – A corrigé ou proposé des phrases sans réelle rédaction.
2 – A rédigé certaines parties du texte initial.
3 – A rédigé une majorité du contenu de l'article.
4 – A rédigé le chapitre dans son ensemble ou presque.

Révision : révision et correction du chapitre et/ou des analyses statistiques
0 – N'a pas relu ni corrigé le texte.
1 – A signalé des erreurs mineures ou proposé des reformulations.
2 – A participé activement à une ou deux révisions.
3 – A coordonné ou mené plusieurs relectures critiques.
4 – A dirigé la phase de révision, restructuré et finalisé le texte.

Enquête : coordination de la collecte des données de l'enquête
0 – Pas d'implication dans la coordination de l'enquête.
1 – Intervention ciblée dans la coordination/préparation de la collecte.
2 – A participé à la coordination de la collecte de façon ciblée sur une longue durée.
3 – A coordonné l'ensemble de la collecte et du traitement des données.